DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

AU 30 JUIN 2020
incluant le Rapport Financier Annuel

2019-2020

claranova™

SOMMAIRE

Mot du Président 02
Chiffres clés 03
Profil 04
Présentation des activités 06

1 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 09

1.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2020 10
1.2 Informations économiques et performance financière 11
1.3 Faits marquants ayant impacté l'activité du Groupe sur l'exercice 23
1.4 Endettement et trésorerie 23
1.5 Tendances et objectifs 25
1.6 Informations économiques et performance financière statutaires 26

2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31

2.1 État du résultat global 32
2.2 État de la situation financière 33
2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés 34
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 35
2.5 Annexe aux comptes consolidés 36
2.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 78

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 83

3.1 Organes de gouvernance 85
3.2 Mesures de contrôle interne 95
3.3 Politique de rémunération et rapport sur les rémunérations de l'exercice 2019-2020 97
3.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise 108
3.5 Opérations avec des apparentés 115

4 FACTEURS DE RISQUES 119

4.1 Risques financiers et risques de marché 120
4.2 Risques relatifs aux activités 121

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 125

5.1 Informations sur la Société 126
5.2 Actes constitutifs des statuts 126
5.3 Capital social 128
5.4 Principaux actionnaires 132
5.5 Politique de distribution des dividendes 133
5.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 133
5.7 Marché du titre 133

6 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DU GROUPE 137

6.1 Notre responsabilité 138
6.2 Agir en employeur responsable 141
6.3 Créer un impact positif pour la société 146
6.4 Limiter notre empreinte environnementale 148
6.5 Note méthodologique 150
6.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière 151

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 155

7.1 Personnes responsables du document d'enregistrement universel 156
7.2 Responsables du contrôle des comptes 157
7.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes 158
7.4 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques 158
7.5 Contrats importants 158
7.6 Documents accessibles au public 159

8 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX 161

8.1 Compte de résultat au 30 juin 2020 162
8.2 Bilan actif au 30 juin 2020 163
8.3 Bilan passif au 30 juin 2020 164
8.4 Annexe aux comptes sociaux 165
8.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 182
8.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices 186

TABLES DE CONCORDANCE 187

Table de concordance avec le Document d'Enregistrement Universel (URD) 2019-2020 188
Table de concordance avec le rapport de gestion 192
Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise 193
Table de concordance avec le rapport financier annuel 195

GLOSSAIRE 197

claranova™

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

AU 30 JUIN 2020

incluant le Rapport Financier Annuel

2019-2020

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 21 octobre 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application du règlement (UE) n° 2017/1129, les informations ci-après sont incluses par référence dans le document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de Claranova pour 2018-2019 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document d'enregistrement universel, aux sections 2.1 à 2.6, enregistré le 21 octobre 2019 par l'AMF (D. 19-0905) ;
- les comptes consolidés de Claranova pour 2017-2018 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, aux sections 2.1 à 2.6, enregistré le 2 octobre 2018 par l'AMF (D. 18-0856).

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de Claranova (89-91, boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes Cedex) et sur son site internet (**http://www.claranova.com**) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (**http://www.amf-france.org**).

Dans le présent document, le terme « **Groupe** » désigne la société Claranova et ses filiales, les termes « **Claranova** » ou la « **Société** » désignent la société Claranova.

Le présent document contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document contient en outre des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels il opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

MOT DU PRÉSIDENT

> « Ce nouvel exercice de croissance profitable dans un contexte inédit confirme la capacité d'adaptation, de résistance et de développement de Claranova. »

Ce nouvel exercice de croissance profitable dans un contexte inédit confirme la capacité d'adaptation, de résistance et de développement de Claranova. Le chiffre d'affaires de l'exercice a progressé pour chacune de nos activités. Les ventes de nos solutions mobiles, logicielles et IoT se sont toutes développées, nous permettant d'afficher une croissance de 56 %, de franchir le cap des 400 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'atteindre 17 millions d'euros de rentabilité opérationnelle.

Tout en maintenant des investissements marketing et R&D significatifs pour continuer à construire notre avenir et en réalisant une acquisition structurante avec Personal Creations®, nous avons réussi à préserver notre profit. Ces bonnes performances démontrent l'agilité, la résilience de notre modèle, la solidité de notre Groupe ainsi que sa capacité à croître et conforter sa profitabilité dans un environnement complexe.

Cette pandémie a profondément bouleversé notre économie et accélère la digitalisation de nos modes de vie, de travail et de consommation. Dans cet environnement inédit, notre positionnement dans les activités numériques est une force sur laquelle nous allons continuer à développer le Groupe. Claranova est plus que jamais bien positionné pour répondre à ces évolutions technologiques et sociologiques. Dans ce monde en perpétuelle évolution, marqué par l'essor rapide des nouvelles technologies, nous nous démarquons par notre créativité, notre vision stratégique disruptive et notre capacité d'exécution.

En quelques années nous sommes devenus le leader mondial de l'impression sur mobile. Les acquisitions de Personal Creations®, et plus récemment de CafePress, nous permettent de renforcer le positionnement de PlanetArt dans l'e-commerce personnalisé. Dans un monde aux objets standardisés, nous voulons offrir à nos millions de clients la possibilité de personnaliser chaque objet pour le rendre unique.

Notre activité d'édition de logiciels propriétaires achève sa transformation vers le modèle SaaS et nous continuons à investir et à nous développer sur trois secteurs-clés que sont la sécurité, le PDF et la photo.

Dans un marché de l'IoT en émergence, la plateforme myDevices offre à Claranova une position privilégiée qui lui permettra de saisir les développements majeurs de ce nouveau marché. En dépit du ralentissement des déploiements dans certains secteurs (hôtellerie, restauration notamment) lié à la pandémie, le pôle enregistre une forte progression commerciale sur l'exercice avec près de 500 clients et plus de 5 000 sites équipés.

Notre capacité à adresser l'évolution des attentes des consommateurs, nos produits innovants, la qualité de l'expérience utilisateur offerte à nos clients, le talent et l'engagement de nos équipes sont autant d'atouts qui feront la différence pour construire l'avenir.

Nous maintenons notre ambition d'atteindre 700 millions d'euros de chiffre d'affaires et une profitabilité de 10 % pour l'exercice 2022-2023.

PIERRE CESARINI
Président Directeur Général

CHIFFRES CLÉS

409 M€
de chiffre d'affaires

56 %
Croissance annuelle

17 M€
ROC normalisé (1)

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions d'euros)

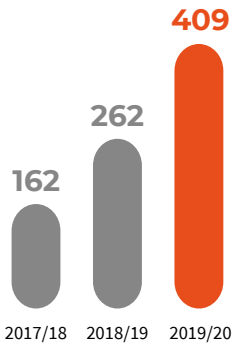

CROISSANCE GLOBALE ET ORGANIQUE

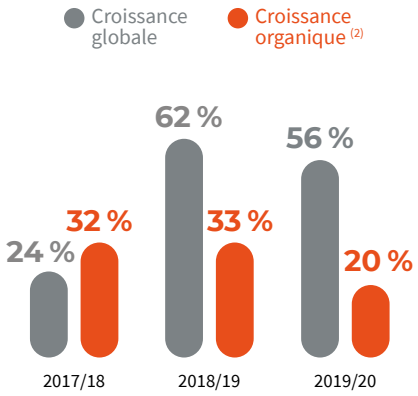

ROC NORMALISÉ (1)
(en millions d'euros)

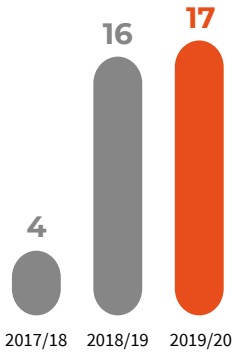

RÉSULTAT NET AJUSTÉ (3)
(en millions d'euros)

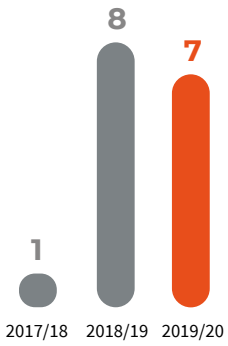

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION
(en millions d'euros)

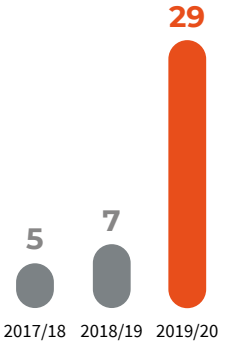

ENDETTEMENT NET
(en millions d'euros)

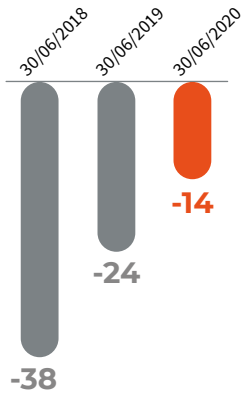

(1) *Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat Opérationnel Courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements, et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.*

(2) *La croissance organique correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants.*

(3) *Le Résultat Net ajusté correspond au Résultat Net avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant Variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.*

claranova™

Groupe technologique à forte croissance, Claranova est un acteur international inscrit sur le long terme, à travers des modèles économiques résilients sur des marchés à fort potentiel

94 %
de chiffre d'affaires réalisé à l'étranger

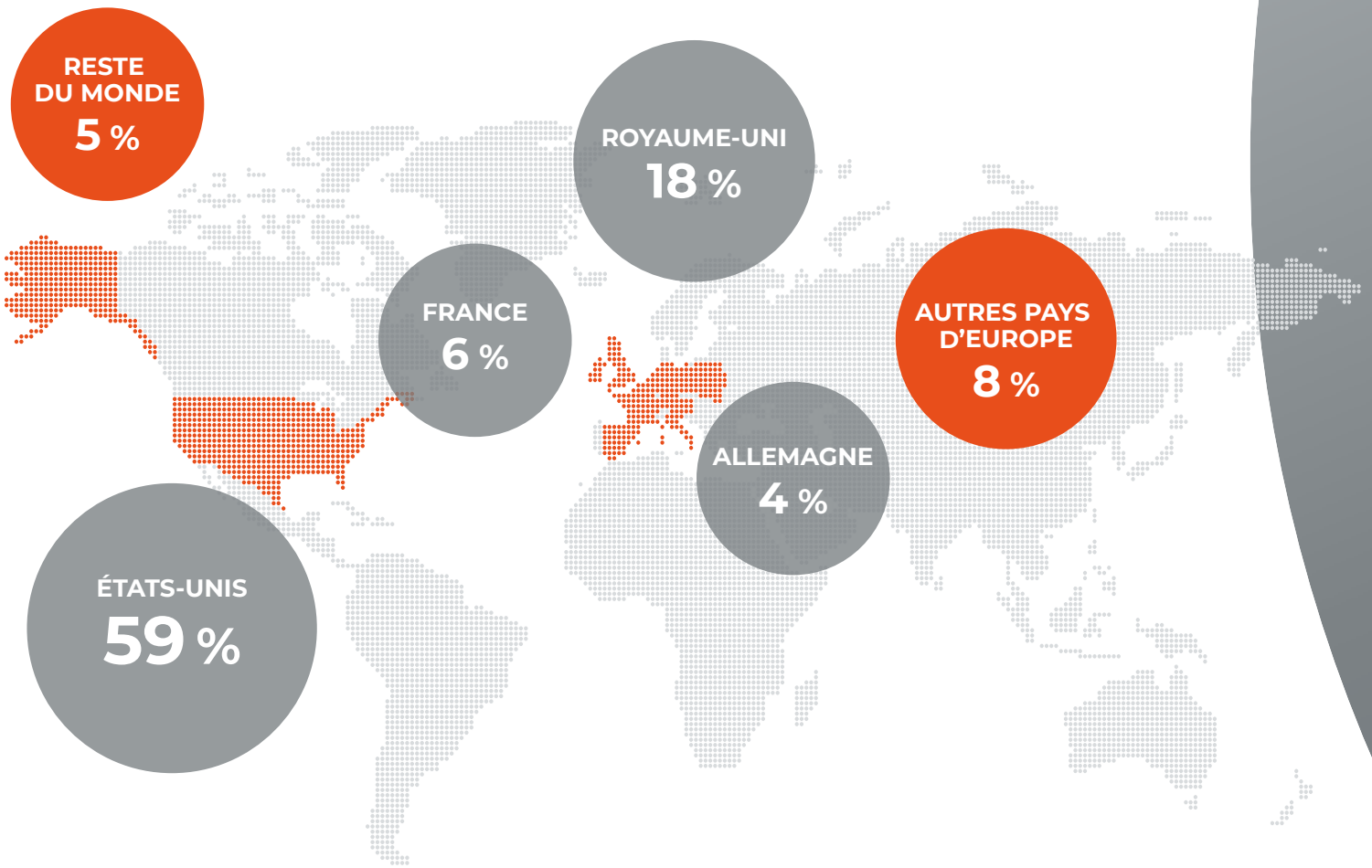

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

L'innovation à la portée de tous

Leader de l'e-commerce personnalisé (PlanetArt), Claranova s'illustre également par son savoir-faire technologique dans les domaines de l'édition de logiciels (Avanquest) et de l'Internet des Objets (myDevices). Ces trois pôles d'activités partagent une vision commune : simplifier l'accès aux nouvelles technologies grâce à des solutions alliant innovation et grande facilité d'usage. Fort de cette vision, Claranova combine depuis trois ans une trajectoire de croissance moyenne annuelle de plus de 45 %, à la fois par développement organique et par croissance externe.

PLANETART

E-commerce personnalisé

- **Leader de l'impression digitale personnalisée sur mobile**
- **Un chiffre d'affaires multiplié par 10 en cinq ans**
- **De nouvelles perspectives autour du concept d'e-commerce personnalisé**

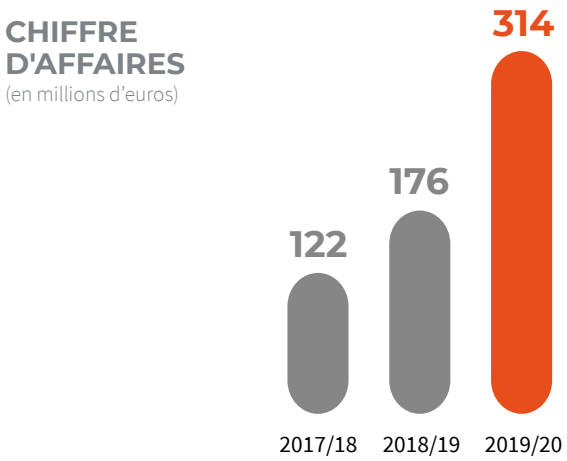

PlanetArt incarne la vision de Claranova dans le domaine de l'e-commerce personnalisé : celle d'offrir la solution la plus simple et la plus abordable pour transformer des produits usuels en objets personnalisés uniques.

PlanetArt regroupe la gamme d'applications mobiles d'impression de produits photos FreePrints et les sites e-commerce de ventes de produits personnalisés (SimplytoImpress.com, PhotoAffections.com, CanvasWorld.com, MyCustomCase.com, PersonalCreations.com et Gifts.com).

Disponibles dans 12 pays et sur trois continents, les offres PlanetArt ont déjà séduit plus de 25 millions de clients à travers le monde. Le haut niveau de fidélité de ses clients témoigne du succès de son offre et garantit toute la pérennité des activités du pôle et son potentiel de croissance et de profitabilité sur le long terme.

Portée par le succès de ses différents sites et applications mobiles, les activités d'e-commerce personnalisé continuent d'afficher année après année une croissance forte, avec un chiffre d'affaires multiplié par dix en cinq ans.

AVANQUEST

Edition de logiciels B2C

- **Acteur de référence de l'édition de logiciels propriétaires B2C**
- **Modèle économique de vente par abonnement à forte récurrence**
- **Positionnement sur trois segments à fort potentiel**

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions d'euros)

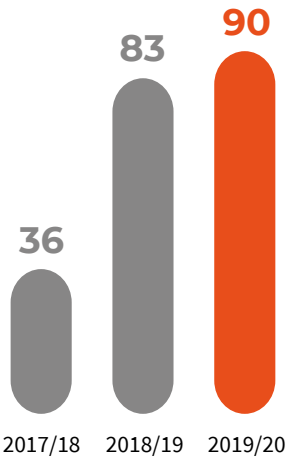

Grâce à des solutions logicielles simples et innovantes qui facilitent au quotidien l'accès aux nouvelles technologies, Claranova se positionne aujourd'hui comme un acteur de référence de l'édition de logiciels grand public (B2C) sur trois segments à fort potentiel :

- **La Sécurité :** antivirus, ad blocker, outils de nettoyage et d'optimisation vendus sous la marque Adaware.
- **Le PDF :** outils de gestion documentaire réunis sous la marque SodaPDF.
- **La Photo :** logiciels et applications de retouches photographiques développés sous la marque InPixio.

Ces logiciels propriétaires commercialisés sous forme d'abonnement offrent à Claranova une forte visibilité sur la génération de revenus et de profit, près de 50 % du chiffre d'affaires provenant de ventes récurrentes.

MYDEVICES

Plateforme de gestion des objets connectés

- **Une plateforme unique pour une infinité de solutions IoT**
- **Une technologie reconnue par les leaders du monde de IoT**
- **Accélération du nombre de déploiement : 500 clients, 5 000 déploiements**

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions d'euros)

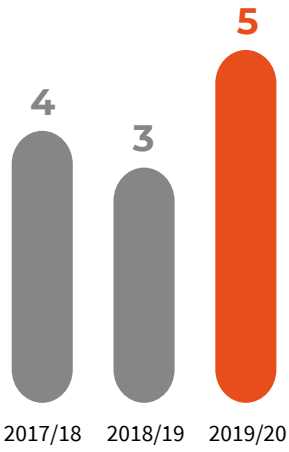

Avec sa plateforme IoT myDevices, Claranova met son savoir-faire technologique au service de la gestion des objets connectés pour les professionnels. Grâce à son interface applicative unique, myDevices offre aux entreprises de toute taille une infinité de solutions IoT plug & play [1] pour simplifier et optimiser la gestion de leurs actifs quels que soient l'objet connecté, la typologie de réseau, le secteur d'activité et le domaine d'application.

myDevices a ainsi développé, pour ses clients et ses partenaires revendeurs, sept applications verticalisées dans les domaines de la gestion du froid (SimplySense.com), de la sécurité (PushandProtect.com, PushandCall.com, LockdownAlert.com), de l'optimisation de l'espace et du confort (Countario.com), de la maintenance prédictive (PredictAlert.com) et de la préservation de l'eau (WaterSaveSensor.com).

Pour déployer sa technologie à grande échelle, Claranova distribue ses solutions clés en main en marque blanche à travers son réseau de partenaires commerciaux. Des acteurs majeurs tels que Sprint ou Ingram Micro ont ainsi choisi la solution myDevices pour distribuer leur offre IoT auprès de leurs propres clients.

(1) Clé en main.

1

Commentaires sur l'exercice

1.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES ET AUTRES DONNÉES SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020 10

1.2 INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET PERFORMANCE FINANCIÈRE 11

1.3 FAITS MARQUANTS AYANT IMPACTÉ L'ACTIVITÉ DU GROUPE SUR L'EXERCICE 23

1.4 ENDETTEMENT ET TRÉSORERIE 23

1.4.1 — Source et montant des flux de trésorerie 23
1.4.2 — Situation financière, conditions d'emprunt et structure de financement 24
1.4.3 — Restriction à l'utilisation des capitaux 24
1.4.4 — Sources de financements attendues 24

1.5 TENDANCES ET OBJECTIFS 25

1.6 INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET PERFORMANCE FINANCIÈRE STATUTAIRES 26

Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, sauf mention contraire.

1.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2020

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	**409,1**	**262,3**	**161,5**
Croissance (%)	*+ 56 %*	*+ 62 %*	*+ 24 %*
Résultat Opérationnel Courant normalisé [1] [3]	**17,4**	**16,0**	**3,9**
ROC normalisé en % du CA	*4,3 %*	*6,1 %*	*2,4 %*
Résultat Opérationnel Courant	13,3	14,3	(3,7)
Résultat Net	**1,2**	**(41,4)**	**(8,2)**
Résultat Net ajusté [2] [3]	6,6	8,4	1,3
Résultat Net Part du Groupe	**0,5**	**(40,8)**	**(7,9)**
Résultat Net Part du Groupe ajusté	5,9	9,0	1,6
RNPG ajusté par action *(en euros)* [4]	**0,15**	**0,23**	**0,04**
Capitaux propres part du Groupe	**50,6**	**52,6**	**12,5**
Emprunts et autres dettes financières	68,9	51,9	28,2
Trésorerie disponible	82,8	75,4	65,7
Endettement net	**(13,9)**	**(23,5)**	**(37,5)**
Ratio Endettement net/Capitaux propres part du Groupe	(0,3)	(0,4)	(3,0)
Capacité d'autofinancement	**14,2**	**14,8**	**(1,5)**
Flux de trésorerie d'exploitation	29,5	7,2	5,2
Flux de trésorerie d'investissement	(33,1)	(15,8)	14,0
Flux de trésorerie de financement	12,0	17,9	29,6

(1) Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) normalisé correspond au Résultat Opérationnel Courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du ROC au ROC normalisé est détaillé au point 1.1 du chapitre 1 du présent document. L'impact IFRS 16 est détaillé dans la note 21 du chapitre 2 du présent document.

(2) Le Résultat Net ajusté correspond au Résultat Net avant impact des paiements fondés sur des actions y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant la variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du Résultat Net au Résultat Net ajusté est détaillé au point 1.1 du chapitre 1 du présent document. L'impact IFRS 16 est détaillé dans la note 21 du chapitre 2 du présent document.

(3) Le Résultat Opérationnel Courant normalisé (ROC normalisé) et le Résultat Net ajusté, mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme des informations complémentaires, qui ne peuvent se substituer aux agrégats IFRS du Groupe. La Direction de Claranova considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe et les présente dans un but informatif car ils permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

(4) Le nombre d'actions en circulation utilisé pour le calcul du Résultat Net Part du Groupe ajusté par action a été retraité sur l'exercice 2018-2019 et 2017-2018 pour tenir compte du regroupement d'actions de 1 pour 10 intervenu au premier semestre 2019-2020 (voir note 1 chapitre 2).

1.2 Informations économiques et performance financière

Chiffre d'affaires de l'exercice 2019-2020

Claranova franchit le cap des 400 millions d'euros de chiffre d'affaires et poursuit sa trajectoire de forte croissance

Le groupe Claranova clôture son exercice 2019-2020 (juillet 2019 – juin 2020) avec un chiffre d'affaires consolidé de 409 millions d'euros, en hausse de 56 %, dont 20 % de croissance organique. Avec près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel sur l'exercice, dont 88 millions d'euros issus de l'acquisition de Personal Creations® en août 2019, le Groupe franchit le cap des 400 millions d'euros et poursuit sa trajectoire de forte croissance.

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	**409,1**	**262,3**	**161,5**
Croissance %	**+ 56 %**	**+ 62 %**	**+ 24 %**
Organique [1] *(%)*	+ 20 %	+ 33 %	+ 32 %
Effet change *(%)*	+ 4 %	+ 4 %	- 8 %
Effet périmètre [2] *(%)*	+ 32 %	+ 25 %	0 %

(1) La croissance organique correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants.

(2) L'effet périmètre sur l'exercice 2019-2020 correspond à l'acquisition par PlanetArt de Personal Creations® en août 2019. L'effet périmètre sur l'exercice 2018-2019 correspond à l'acquisition par Avanquest des activités Adaware, SodaPDF et Upclick en juillet 2018.

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité a évolué au profit des activités d'e-commerce personnalisé (PlanetArt) avec l'intégration des nouvelles activités Personal Creations® acquises en août 2019. PlanetArt représente désormais 77 % du chiffre d'affaires contre 67 % sur l'exercice 2018-2019. Les activités d'édition de logiciels (Avanquest) et d'Internet des objets (myDevices) représentent pour leur part respectivement 22 % et 1 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 32 % et 1 % en 2018-2019.

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

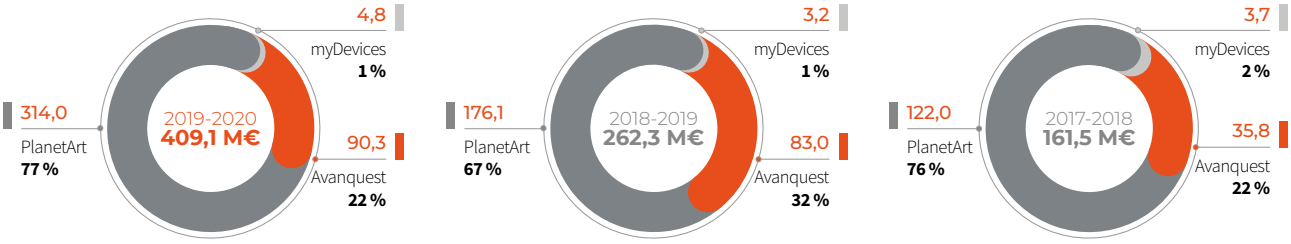

(en millions d'euros)	2019-2020	Variation	2018-2019	Variation	2017-2018
PlanetArt	**314,0**	**+ 78 %**	**176,1**	**+ 44 %**	**122,0**
PlanetArt (excl. Personal Creations®)	226,5	+ 29 %	176,1	+ 44 %	122,0
Personal Creations®	87,5				
Avanquest	**90,3**	**+ 9 % [1]**	**83,0**	**+ 132 %**	**35,8**
myDevices	**4,8**	**+ 51 %**	**3,2**	**- 14 %**	**3,7**
Chiffre d'affaires	**409,1**	**+ 56 %**	**262,3**	**+ 62 %**	**161,5**

(1) Le pourcentage de croissance du chiffre d'affaires d'Avanquest présenté dans le communiqué de presse du 2 août 2020 a évolué de 8 % à 9 % après prise en compte d'un ajustement d'audit non significatif augmentant à la marge le chiffre d'affaires 2019-2020 des activités logicielles.

Claranova confirme son positionnement international avec un chiffre d'affaires réalisé à 94 % hors de France. L'intégration des activités de cadeaux personnalisés Personal Creations®, dont le chiffre d'affaires est entièrement réalisé aux États-Unis, renforce la position du Groupe dans ce pays qui représente 59 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2019-2020 contre 47 % sur l'exercice précédent.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

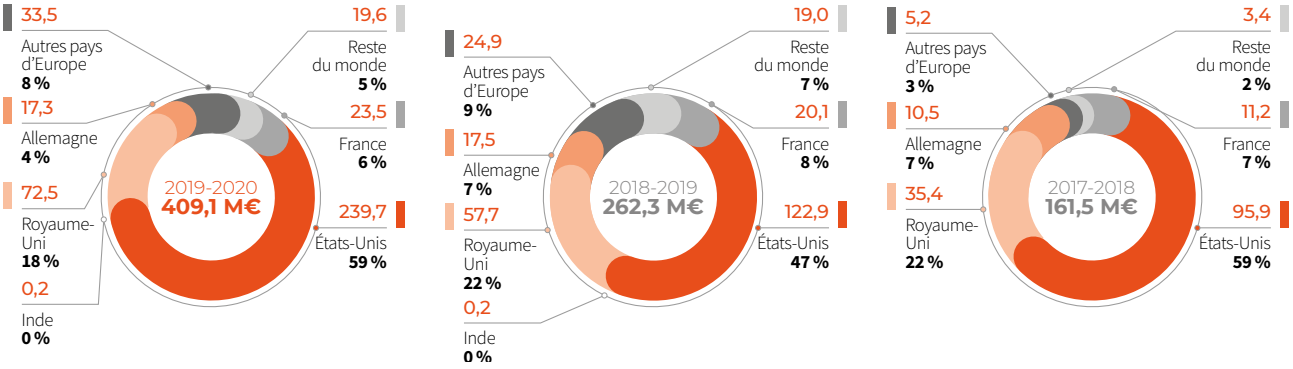

Résultats de l'exercice 2019-2020

Profitabilité préservée et génération de trésorerie opérationnelle renforcée dans un contexte économique et sanitaire inédit

La forte croissance des activités s'accompagne d'une profitabilité préservée dans une situation sanitaire et économique complexe : le Résultat Opérationnel Courant normalisé (ROC normalisé), principal indicateur de suivi de la performance opérationnelle du Groupe atteint 17 millions d'euros (+ 9 %), pour une marge opérationnelle de 4,3 % contre 6,1 % sur l'exercice précédent.

L'évolution de la marge opérationnelle témoigne de l'acquisition des activités Personal Creations® qui n'auront pas contribué à la profitabilité du Groupe sur ce premier exercice d'intégration. La transition du modèle d'affaires d'Avanquest de la vente de licences perpétuelles vers la vente de logiciels par abonnement aura également limité la progression du ROC normalisé. Par prudence, le Groupe a par ailleurs fait le choix de ne pas intégrer les réductions de charges de personnel financées par le gouvernement américain dans le cadre du Payroll Protection Program (PPP), dans l'attente de la clarification définitive des autorités américaines concernant les conditions dans lesquelles ces aides seraient définitivement acquises à deux de nos filiales. Sa prise en compte aurait augmenté la rentabilité opérationnelle du Groupe de 4,5 millions d'euros et aurait fait ressortir un ROC normalisé de 22 millions d'euros.

L'évolution du ROC normalisé par pôle d'activité est la suivante :

(en millions d'euros)	2019-2020	Variation	2018-2019	Variation	2017-2018
PlanetArt *	14,1	+ 30 %	10,9	+ 71 %	6,4
Avanquest	7,1	- 31 %	10,3	+ 1 348 %	0,7
myDevices	(3,8)	- 26 %	(5,2)	+ 65 %	(3,1)
ROC normalisé	**17,4**	**+ 9 %**	**16,0**	**+ 70 %**	**3,9**

* *Les activités Personal Creations® acquises en août 2019 étant dorénavant pleinement fusionnées avec les opérations PlanetArt historiques au sein de l'entité juridique PlanetArt LLC, le Groupe publie un ROC normalisé PlanetArt consolidé sur l'exercice 2019-2020.*

L'évolution de la marge opérationnelle (ROC normalisé en % du chiffre d'affaires) par pôle d'activité est la suivante :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
PlanetArt	4,5 %	6,2 %	5,2 %
Avanquest	7,9 %	12,4 %	2,0 %
myDevices	- 79,1 %	- 162,3 %	- 85,3 %
ROC normalisé	**4,3 %**	**6,1 %**	**2,4 %**

Cet exercice confirme l'amélioration du profil financier de Claranova avec un Résultat Net positif de 1 million d'euros marquant le premier résultat bénéficiaire depuis le début de la période de transformation du Groupe entamée en 2015. Hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location et éléments non opérationnels et non récurrents, le Résultat Net ajusté ressort à 7 millions d'euros contre 8 millions d'euros sur l'exercice 2018-2019.

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
ROC normalisé	**17,4**	**16,0**	**3,9**
ROC normalisé en % du CA	*4,3 %*	*6,1 %*	*2,4 %*
Résultat Opérationnel Courant	13,3	14,3	(3,7)
Résultat Opérationnel	7,8	11,4	(6,1)
Résultat Net	**1,2**	**(41,4)**	**(8,2)**
Résultat Net ajusté	6,6	8,4	1,3
Résultat Net ajusté par action *(en euros)*	0,17	0,21	0,03

Le passage du Résultat Opérationnel Courant au Résultat Opérationnel Courant normalisé s'effectue comme suit :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Résultat Opérationnel Courant	**13,3**	**14,3**	**(3,7)**
Impact IFRS 16 sur les charges de loyers	(3,1)		
Paiements fondés sur des actions et charges sociales afférentes	0,0	(0,3)	7,1
Dotations aux amortissements *	7,2	2,0	0,5
ROC normalisé	**17,4**	**16,0**	**3,9**

* *Dont 2,9 millions d'euros d'impact IFRS 16 sur les dotations aux amortissements, voir chapitre 2 du présent document, note 21.*

Le passage du Résultat Net au Résultat Net ajusté s'effectue comme suit :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Résultat Net	**1,2**	**(41,4)**	**(8,2)**
Impact IFRS 16 sur le Résultat Net *	0,4		
Paiements fondés sur des actions et charges sociales afférentes	0,0	(0,3)	7,1
Autres charges et produits opérationnels	5,6	2,9	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(0,6)	47,2	0,0
Résultat Net ajusté	**6,6**	**8,4**	**1,3**

* *Voir le détail de l'impact de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat au chapitre 2 du présent document, note 21.*

Chiffre d'affaires et résultats par pôle d'activité

PlanetArt

Leader de l'e-commerce personnalisé

PlanetArt incarne la vision de Claranova dans le domaine de l'e-commerce personnalisé : celle d'offrir la solution la plus simple et la plus abordable pour transformer un produit usuel en objet personnalisé unique. PlanetArt regroupe la gamme d'applications mobiles FreePrints et les sites e-commerce de vente de produits photos et de cadeaux personnalisés CanvasWorld, SimplyToImpress, myCustomCase, PhotoAffections, Personal Creations® et Gifts.com.

UNE OFFRE E-COMMERCE (WEB ET APP) COUVRANT TOUS LES SEGMENTS DES PRODUITS PHOTOS ET OBJETS PERSONNALISÉS

Évolution vers l'e-commerce personnalisé

PlanetArt réalise un chiffre d'affaires annuel de 314 millions d'euros en hausse de 78 % (29 % à périmètre constant). Cette croissance est portée par la poursuite de son déploiement géographique en Europe, la montée en charge de ses nouvelles offres mobiles (FreePrints Photo Tiles et FreePrints Cards) et une forte augmentation de l'utilisation de ses applications en période de confinement. Les activités Personal Creations® acquises en août 2019 enregistrent pour leur part un chiffre d'affaires de 88 millions d'euros.

La forte croissance du chiffre d'affaires s'accompagne d'une hausse de 30 % du ROC normalisé à 14 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 4,5 % contre 6,2 % sur l'exercice précédent. La performance des activités historiques a soutenu la profitabilité de PlanetArt sur l'exercice. Cet effet positif a néanmoins été contrebalancé par le maintien d'une stratégie d'investissement marketing agressive dans un contexte marqué par la baisse historique des coûts d'acquisition client en période de confinement. La profitabilité opérationnelle des activités d'e-commerce personnalisé a également été impactée par l'intégration de Personal Creations® qui n'aura pas contribué sur cette première année à la profitabilité globale de PlanetArt.

L'intégration de Personal Creations® en août 2019, complétée en septembre 2020 par l'acquisition de CafePress, autre acteur de référence du marché des produits personnalisés aux États-Unis, permet à PlanetArt d'accroître sa taille critique, d'étendre sa gamme de produits et d'élargir sa présence géographique tout en lui donnant accès à une plateforme unique mettant en relation des centaines de milliers de designers. De nombreuses synergies sont identifiées entre les métiers historiques de PlanetArt et ces nouvelles activités, tant sur les approches produits, clients, géographiques que technologiques. Le lancement en juillet 2020 aux États-Unis de FreePrints Gifts, une nouvelle application mobile de la famille FreePrints dédiée au segment des cadeaux personnalisés, en constitue une première étape.

Ces acquisitions permettent à PlanetArt de se positionner sur le concept d'e-commerce personnalisé. À l'heure où l'e-commerce devient prédominant, l'e-commerce personnalisé permet d'adresser le besoin croissant de singularité exprimé par les consommateurs en offrant à chacun la possibilité de transformer des biens de consommation usuels en objets uniques. Dans un monde où les capacités de production deviennent de plus en plus sophistiquées et capables de produire simplement et à moindres coûts des objets personnalisés en petite série et en circuit court, la vision du Groupe est que l'e-commerce personnalisé prendra à terme des parts de marché importantes sur l'e-commerce « standard ».

Les résultats 2019-2020 de PlanetArt sont les suivants :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	Var.
PlanetArt (excl. Personal Creations®)	*226,5*	*176,1*	*+ 29 %*
Personal Creations®	*87,5*		
Chiffre d'affaires	314,0	176,1	+ 78 %
ROC normalisé *	**14,1**	**10,9**	**+ 30 %**
En % sur CA	*4,5 %*	*6,2 %*	*- 169 pb*

* *Les activités Personal Creations® acquises en août 2019 étant dorénavant pleinement fusionnées avec les opérations PlanetArt historiques au sein de l'entité juridique PlanetArt LLC, le Groupe publie un ROC normalisé PlanetArt consolidé sur l'exercice 2019-2020.*

Avanquest

Acteur de référence de l'édition de logiciels B2C

Grâce à des solutions logicielles simples et innovantes qui facilitent au quotidien l'accès aux nouvelles technologies, Claranova se positionne comme un acteur de référence de l'édition de logiciels grand public (B2C) sur trois segments à fort potentiel :

- **la Sécurité :** antivirus, *ad blocker,* outils de nettoyage et d'optimisation vendus sous la marque Adaware ;
- **le PDF :** outils de gestion documentaire réunis sous la marque SodaPDF ;
- **la Photo :** logiciels et applications de retouche photographique développés sous la marque InPixio.

DES MARQUES PROPRIÉTAIRES SUR TROIS SEGMENTS À FORT POTENTIEL

Adaware

Sécurité

Sécuriser, réparer et optimiser vos outils informatiques et vos recherches sur Internet

Soda PDF

PDF

Convertir, éditer et signer en toute sécurité vos documents PDF

InPixio

Photo

Transformer vos meilleurs souvenirs en photos parfaites

Un exercice de transition pour une accélération de la croissance profitable sur les prochains exercices

Avanquest réalise un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros, en hausse de 9 % [(1)]. Cette évolution traduit le recentrage des activités autour de l'édition et la vente de logiciels propriétaires par abonnement qui s'est accéléré sous l'effet de la pandémie de la COVID-19. Le confinement a en effet entraîné une forte augmentation du commerce en ligne et de l'utilisation de nos logiciels de productivité, de signature électronique et de retouches photographiques vendus par abonnement.

Le recul des activités non stratégiques (reliquat des ventes physiques et la vente indirecte de logiciels de sécurité) et l'effet prix défavorable momentané lié à la transition du modèle d'affaires vers la vente par abonnement [(2)], limitent néanmoins la croissance sur l'exercice mais permettent de renforcer la récurrence et la profitabilité futures des activités. En l'espace d'un an, la part des revenus récurrents a progressé de 35 % à 46 %.

(1) Le pourcentage de croissance du chiffre d'affaires d'Avanquest présenté dans le communiqué de presse du 2 août 2020 a évolué de 8 % à 9 % après prise en compte d'un ajustement d'audit non significatif augmentant à la marge le chiffre d'affaires 2019-2020 des activités logicielles.

(2) La vente d'un abonnement étant unitairement plus faible que la vente d'un logiciel sous forme de licence perpétuelle.

REVENU RÉCURRENT (1) (2)

(en % du chiffre d'affaires)

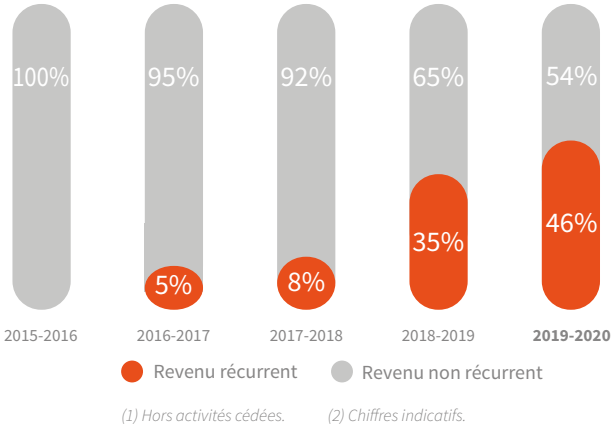

(1) Hors activités cédées. *(2) Chiffres indicatifs.*

Le ROC normalisé d'Avanquest atteint 7 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 7,9 %, contre 12,4 % sur l'exercice précédent. Cette évolution reflète l'effet de la pandémie sur les activités non stratégiques d'Avanquest et les investissements marketing engagés pour accélérer la mutation du modèle d'affaires (en hausse de 19 % sur l'exercice). Ces investissements ont soutenu le lancement de nouveaux produits qui alimenteront la croissance d'Avanquest sur le prochain exercice : InPixio Studio Photo 10 lancé le 25 mars 2020, Adaware Antivirus le 4 août 2020, SodaPDF 12 le 5 août 2020 et Adaware Protect, nouvel outil dédié à la protection de l'utilisateur, de son identité et de ses habitudes en ligne, sera lancé courant du premier semestre de l'exercice 2020-2021.

Les efforts consentis sur cet exercice, reflétés par la progression des revenus récurrents de type SaaS (1), sécurisent à terme la génération de chiffre d'affaires et l'augmentation mécanique de la profitabilité, chaque renouvellement d'abonnement étant réalisé à investissement marketing additionnel limité.

Les résultats 2019-2020 d'Avanquest sont les suivants :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	Var.
Chiffre d'affaires	89,7	83,0	+ 9 %
ROC normalisé	**7,1**	**10,3**	**- 31 %**
En % sur CA	*7,9 %*	*12,4 %*	*- 450 pb*

myDevices

Simplifier la gestion des objets connectés pour les professionnels

Avec sa plateforme IoT myDevices, Claranova met son savoir-faire technologique au service de la gestion des objets connectés pour les professionnels. Grâce à son interface applicative unique, myDevices offre aux entreprises de toute taille une infinité de solutions IoT *plug & play* pour simplifier et optimiser la gestion de leurs actifs quels que soient l'objet connecté, la typologie de réseau, le secteur d'activité et le domaine d'application. myDevices a ainsi développé, pour ses clients et ses partenaires revendeurs, sept applications verticalisées dans les domaines de la gestion du froid (SimplySense.com), de la sécurité (PushandProtect.com, PushandCall.com, LockdownAlert.com), de l'optimisation de l'espace et du confort (Countario.com), de la maintenance prédictive (PredictAlert.com) et de la préservation de l'eau (WaterSaveSensor.com).

(1) *Software as a Service, logiciel en tant que service.*

UNE PLATEFORME UNIQUE, UNE INFINITÉ DE SOLUTIONS IOT

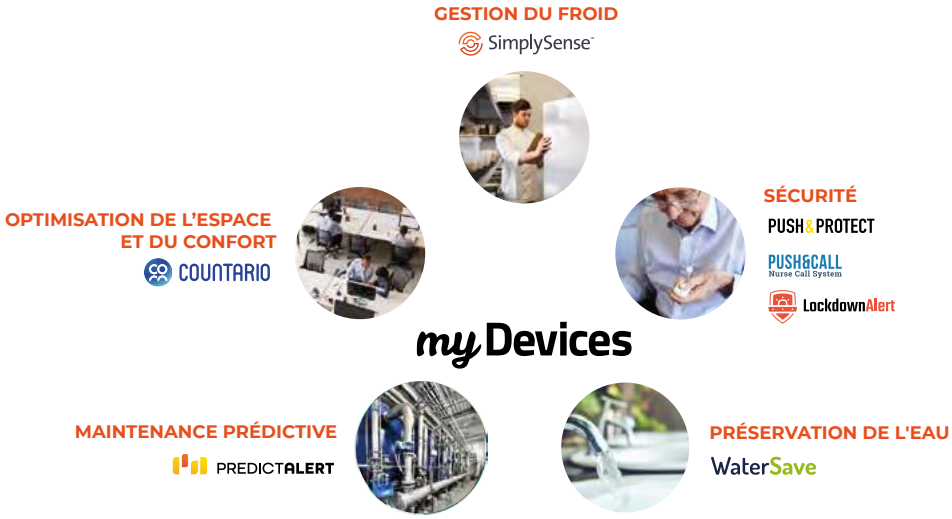

Poursuite du déploiement commercial et renforcement du partenariat avec Sprint aux États-Unis

myDevices réalise un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, soit une progression de 51 % sur l'exercice. En dépit du ralentissement des déploiements dans certains secteurs (hôtellerie, restauration notamment) lié à la pandémie, myDevices enregistre une forte progression commerciale sur l'exercice avec près de 500 clients et plus de 5 000 sites équipés.

Parallèlement à la progression du chiffre d'affaires, les pertes enregistrées sur l'exercice ont été réduites de 27 %. En dépit des incertitudes inhérentes à la situation sanitaire actuelle, la montée en charge commerciale enregistrée sur l'exercice devrait se poursuivre et permettre à myDevices d'améliorer progressivement son niveau de profitabilité. Le rapprochement de notre partenaire historique Sprint avec l'opérateur T-Mobile élargit les perspectives de déploiement sur le marché américain, les équipes commerciales de T-Mobile offrant désormais à leurs clients les solutions IoT myDevices.

Bien que le marché de l'IoT soit encore émergent, la plateforme myDevices offre à Claranova une position privilégiée qui lui permettra de saisir les développements majeurs de ce nouveau marché.

Les résultats 2019-2020 de myDevices sont les suivants :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	Var.
Chiffre d'affaires	4,8	3,2	+ 51 %
ROC normalisé	**(3,8)**	**(5,2)**	**- 26 %**
En % sur CA	*- 79,1 %*	*- 162,3 %*	

Saisonnalité

PlanetArt

Les ventes de produits personnalisés à partir des sites internet de PlanetArt sont en majeure partie réalisées lors des fêtes de fin d'année, pendant les mois de novembre et de décembre. Le ROC normalisé dégagé par ces activités est presque entièrement réalisé durant cette période. Les activités de ventes de produits personnalisés à partir de la gamme d'applications mobiles FreePrints, pour leur part, ne font pas l'objet d'une saisonnalité ayant une incidence significative sur leurs résultats.

Avanquest

Certaines activités d'Avanquest (distribution physique de logiciels aux États-Unis et ventes de produits de gestion documentaire et d'applications PDF) enregistrent un pic d'activité lors des périodes de rentrée scolaire, du Black Friday et de fêtes de fin d'année, soit sur la période couvrant les mois de septembre à décembre.

myDevices

Les activités de myDevices ne sont exposées à aucun effet de saisonnalité ayant un impact significatif sur les résultats.

Modèle d'affaires

Claranova est un acteur technologique global présent sur trois grands domaines du numérique à travers des solutions digitales plébiscitées par des millions de clients à travers le monde. Leader de l'e-commerce personnalisé (PlanetArt), Claranova s'illustre également par son savoir-faire technologique dans les domaines de l'édition de logiciels (Avanquest) et de l'Internet des Objets (myDevices). Ces trois pôles d'activités partagent une vision commune : simplifier l'accès aux nouvelles technologies grâce à des solutions alliant innovation et grande facilité d'usage.

Nos atouts

claranova™ UN ACTEUR TECHNOLOGIQUE GLOBAL

Des équipes innovantes au savoir-faire unique

- Culture internationale et entrepreneuriale forte
- Capacité d'innovation et d'exécution
- Savoir-faire unique d'acquisition de clients *online*

Des modèles économiques résilients tournés vers la croissance

- Des modèles récurrents à forte prévisibilité
- Reposant sur des offres *B2C freemium*
- Distribuées auprès de millions de clients à travers le monde

Une trajectoire de croissance forte et profitable

- Des activités *scalables* (1) à forte génération de trésorerie
- Soutenant une trajectoire de croissance saine
- Et permettant d'investir dans de nouveaux produits technologiques innovants

Nos activités

PlanetART® YOUR WORLD. PERSONALIZED.
E-COMMERCE PERSONNALISÉ

Avanquest
EDITION DE LOGICIELS

myDevices
PLATEFORME DE GESTION IoT

(1) Capacité d'une activité à changer d'échelle.

Nos facteurs de croissance

- Extension de la gamme de produits
- Personnalisation de l'offre
- Déploiement géographique

- Transition des ventes vers un modèle d'abonnement
- Développement de solutions logicielles propriétaires
- Optimisation de l'acquisition et de la rétention client

- Extension de l'offre de solutions IoT *plug & play*
- Développement du réseau de revendeurs partenaires
- Accroissement des revenus récurrents

Notre valeur créée

Pour la croissance

- **Cap des 400 M€** franchi en 2019-2020
- **56 %** de croissance en 2019-2020
- **46 %** de croissance en moyenne sur trois ans
- **29 M€** de flux de trésorerie d'exploitation généré en 2019-2020 et **83 M€** de trésorerie disponible

Pour nos collaborateurs

- **672** collaborateurs dont **42 % de femmes**
- Plus de **40 % de femmes au Conseil d'Administration**
- **55 M€** de valeur partagée avec nos collaborateurs (masse salariale)

Pour nos clients

- **Près de 50 M** de téléchargements de l'app FreePrints pour **une note moyenne de 4,8**
- **2,5 milliards** de photos imprimées
- **Des dizaines de millions** d'utilisateurs de nos logiciels
- **5 000 sites équipés** par nos solutions IoT

Marché et position concurrentielle

PlanetArt

PlanetArt est positionné sur des marchés à la fois dynamiques et concurrentiels. Le virage vers la mobilité entrepris très tôt par le Groupe a néanmoins offert à PlanetArt une position concurrentielle forte au sein de l'écosystème du *digital printing*. Aux États-Unis, les principaux concurrents de PlanetArt sont des groupes historiquement spécialisés dans le *Web-to-Print* (1). En Europe, le marché est plus fragmenté avec un nombre plus important d'acteurs de niche, de start-ups présentes localement ou d'acteurs plus importants spécialisés dans le *Web-to-Print* mais sans position dominante dans le mobile.

La force de PlanetArt réside avant tout dans la singularité de son modèle économique. PlanetArt partage une vision unique au sein de sa gamme de produits, celle d'offrir la solution la plus simple et la plus abordable pour commander un objet personnalisé en quelques clics. La spécificité de la gamme de produits FreePrints tient à sa composante « gratuite » et ses prix attractifs qui ont permis aux applications de la marque d'occuper une position dominante sur l'ensemble de ses marchés d'implantation. Cette offre unique en termes de qualité/prix et de simplicité d'utilisation permet d'attirer de nouveaux clients et d'encourager les premières commandes. Le concept de tirages gratuits incite par ailleurs les consommateurs à commander plus régulièrement et fidélise naturellement la base de clients. La majeure partie des ventes du pôle est ainsi réalisée à partir de clients existants. Les investissements marketing engagés sur l'année alimentent la croissance et la marge future, avec un cycle de vie client de plusieurs années.

Si cette approche induit un panier moyen moins élevé que ses concurrents positionnés sur une offre *premium*, elle permet en revanche de toucher une base client plus large, offrant une grande visibilité au sein des plateformes d'applications à travers les notes et commentaires laissés par les clients. Les applications FreePrints font ainsi régulièrement partie du top 5 des solutions d'impression photo sur les boutiques d'applications mobiles. Cette visibilité renforce le cercle vertueux de croissance de la base client et permet au pôle de déployer des offres à plus fortes marges, à travers des options de personnalisation additionnelles et de nouveaux produits (livre photo, cadre photo, carte personnalisée).

	TOP 5 DES APPLICATIONS D'IMPRESSION SUR MOBILE (1)					POSITION DES AUTRES APPLICATIONS DE LA MARQUE FREEPRINTS		
	#1	#2	#3	#4	#5			
Royaume-Uni	★ 4,8(2)	★ 4,8	★ 4,8	SNAPFISH ★ 4,7	★ 4,8			
Irlande	★ 4,8	★ 4,8	★ 4,8	SNAPFISH ★ 4,7	PHOTOBOX FREE PRINTS ★ 4,8			
France	★ 4,7	LALALAB ★ 4,8	CHEERZ ★ 4,6	FIZZER ★ 4,8	POPSA ★ 4,6	#6 ★ 4,7	#7 ★ 4,7	
Italie	PHOTOSI ★ 4,7	★ 4,7	LALALAB ★ 4,8	CHEERZ ★ 4,7	POPSA ★ 4,6	#6 ★ 4,7	#7 ★ 4,6	
États-Unis	★ 4,8	SHUTTERFLY ★ 4,7	GROOVEBOOK ★ 3,3	SNAPFISH ★ 4,7	CHATBOOKS ★ 4,8	#6 ★ 4,8	#7 ★ 4,8	#8 ★ 4,8

FreePrints *FreePrints Photobooks* *FreePrints Photo Tiles* *FreePrints Cards*

(1) Classement au 31 août 2020 au sein de la catégorie des applications d'impression sur mobile de l'Apple Store, source : App Figures.

(2) Note moyenne sur 5 obtenue depuis le lancement de l'application.

Preuve de la pertinence de son modèle économique, la marque a connu une ascension fulgurante à travers le monde depuis son lancement en 2013 aux États-Unis. PlanetArt est ainsi devenu en quelques années le leader des solutions d'impression sur mobile aux États-Unis et en Europe avec l'une des bases installées les plus importantes du marché *Mobile-To-Print* (2) sur les deux continents.

Cette réussite mondiale s'appuie sur un calibrage de l'offre aux spécificités des pays d'implantation, des offres concurrentes et des habitudes de consommation. Ce savoir-faire commercial, conjugué à l'adoption d'un modèle *fabless* (3), permet de renforcer la *scalabilité* des activités. Le développement d'un nouveau marché peut en effet

(1) Terme générique désignant l'ensemble des applications web d'intermédiation permettant de faire le lien entre des imprimeurs et des acheteurs de produits imprimés.

(2) Terme générique désignant l'ensemble des applications mobile d'intermédiation permettant de faire le lien entre des imprimeurs et des acheteurs de produits imprimés.

(3) Externalisation de la production auprès de partenaires tiers.

être réalisé sans l'ajout d'équipes commerciales locales et autres ressources additionnelles, renforçant naturellement la rentabilité des activités au fur et à mesure du développement du pôle.

Avec le lancement de son application FreePrints en Inde en septembre 2018, PlanetArt est désormais le seul acteur de l'impression photo présent sur trois continents. Cette stratégie de maillage géographique ciblé offre de nouveaux réservoirs de croissance et limite la progression des coûts d'acquisition clients. Elle permet ainsi de pérenniser le cycle de croissance de PlanetArt et de consolider sa position de leader mondial.

Accélération du déploiement géographique et élargissement de la gamme de produits vers des offres à plus forte valeur ajoutée

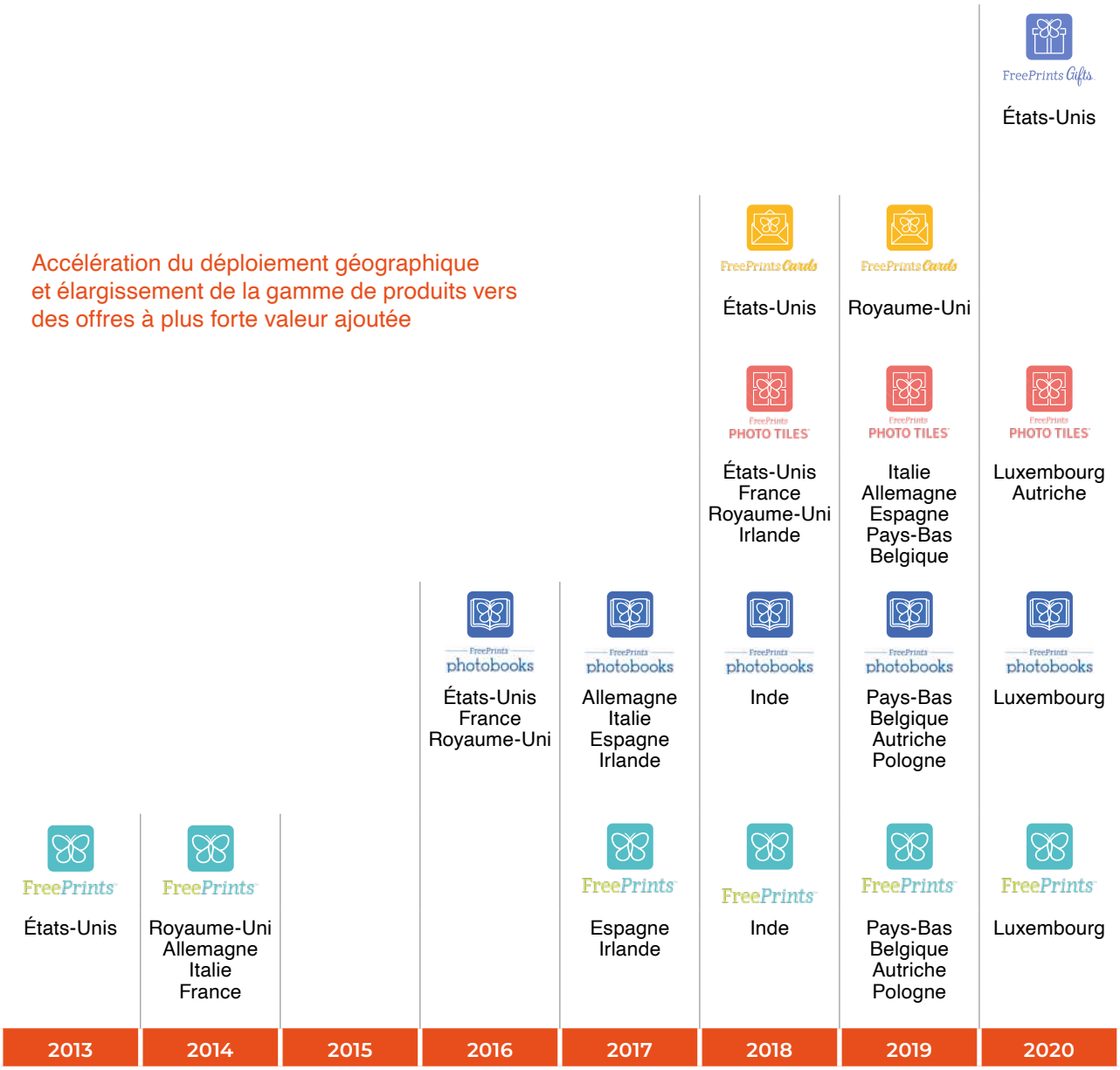

L'acquisition en août 2019 aux États-Unis de Personal Creations® marque une nouvelle étape dans le développement des activités PlanetArt. Cette acquisition a permis au pôle de s'ouvrir au marché des produits personnalisés, un marché de plus de 26 milliards de dollars [1], deux fois plus important que celui de la photo, et dont la croissance annuelle moyenne attendue d'ici 2024 dépasse les 10 % [2]. Cette première opération a été suivie en septembre 2020 par l'acquisition de CafePress aux États-Unis, un acteur de référence sur le marché des produits personnalisés. Cette nouvelle acquisition permet à PlanetArt de compléter sa gamme de produits, d'élargir sa présence géographique sur de nouveaux marchés à fort potentiel (Canada, Australie) et d'accéder à une plateforme d'intermédiation unique mettant en relation des centaines de milliers de designers à travers le monde.

Ces deux opérations permettent au Groupe de se positionner en moins d'un an comme un acteur de référence sur le marché de « l'e-commerce personnalisé ». Un marché sur lequel PlanetArt va pouvoir transposer le savoir-faire unique acquis dans le développement d'offres commerciales sur mobile avec sa gamme d'applications d'impression de produits photos FreePrints. Cette

(1) Technavio, « Global Personalized Gifts Market 2017-2021 », 16 février 2017.

(2) Technavio, « Global Non-Photo Personalized Gifts Market 2020-2024 », 23 juin 2020.

stratégie, concrétisée par le lancement en juillet 2020 de l'application FreePrints Gifts aux États-Unis, devrait permettre au pôle de poursuivre sa trajectoire de croissance forte et profitable.

Avanquest

Avanquest a connu une phase de repositionnement stratégique entamée en 2014 et conclue par un redressement remarquable de ses activités. Cette période de transition s'est accompagnée d'une évolution progressive du modèle économique d'Avanquest articulé autour de trois axes : le passage de la vente de logiciels physiques à la vente en ligne et la monétisation de trafic, le renforcement des solutions logicielles propriétaires au sein de son portefeuille de produits, et la transition du modèle de vente de logiciels sous licences à celui de la vente par abonnement. Les efforts consentis ces dernières années se traduisent aujourd'hui par un profil de croissance et de rentabilité des activités logicielles structurellement amélioré.

Cette amélioration du profil opérationnel d'Avanquest reflète également la réussite de la première phase de *build-up* ciblé engagée par le Groupe et concrétisée par l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick. Cette acquisition a permis d'accélérer la transformation d'Avanquest et de renforcer sa position au sein d'un écosystème de l'édition de logiciel où la masse critique joue un rôle majeur dans la réussite commerciale de ses activités.

Avanquest est aujourd'hui positionné sur des secteurs de l'Internet à forts potentiels : la Sécurité, le PDF et la Photo. Des secteurs sur lesquels des acteurs majeurs tels qu'Avast, Adobe, ou encore IAC affichent des croissances à deux chiffres et des marges pouvant dépasser les 40 %. Pour atteindre ces niveaux de performance, le Groupe a accéléré le basculement des activités logicielles vers un modèle de facturation par abonnement. Bien qu'impactant la croissance et la marge du pôle à court terme, ce basculement de modèle économique permettra d'offrir une plus grande visibilité sur la génération de croissance et de profit futur. Le Groupe a également renforcé ses investissements sur le développement des produits logiciels propriétaires, qui offrent des niveaux de marges bien supérieurs à ceux issus de la vente de produits tiers.

Le Groupe entend continuer à concentrer ses efforts sur son portefeuille de produits propriétaires et sur la conversion de ses activités vers un modèle d'abonnement. Ce focus stratégique adossé à sa capacité à développer de nouveaux produits innovants devrait permettre de renforcer le positionnement concurrentiel d'Avanquest sur les prochains exercices.

myDevices

Le marché de l'Internet des Objets est un marché émergent caractérisé par une phase de *techno push* [1], où la demande, qui n'est pas encore entièrement formalisée par les utilisateurs finaux, reste tirée par l'offre. La chaîne de valeur de l'IoT est complexe avec un écosystème d'acteurs riche et diversifié. L'organisation du marché peut néanmoins être décomposée de manière schématique à travers quatre principaux types d'acteurs : les acteurs spécialisés dans la conception et la fabrication du matériel physique (objets connectés, capteurs, cartes mémoires, logiciels embarqués, etc.), les opérateurs de réseaux qui permettent de connecter les objets à Internet, les opérateurs de *cloud* assurant le stockage et le traitement des données brutes sur Internet et enfin les fournisseurs d'interfaces logicielles permettant de faire communiquer les différents objets entre eux et de traiter les données afin de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs finaux.

À travers le développement de sa plateforme myDevices, le pôle IoT du Groupe se positionne dans la catégorie des fournisseurs d'interface logicielle destinée aux marchés des entreprises (*B2B*). Les investissements colossaux engagés ces dernières années en amont de la chaîne de valeur par les fabricants de matériels IoT et les fournisseurs de réseaux offrent aujourd'hui un environnement propice au développement de la couche logicielle. La valeur perçue par les entreprises repose par ailleurs de moins en moins sur l'objet connecté en lui-même, au profit des plateformes applicatives qui concrétisent la valeur ajoutée apportée par l'Internet des Objets.

Au sein de cette catégorie d'acteurs, myDevices se distingue par son approche ouverte et le degré d'interopérabilité offerts par sa plateforme. Ces deux caractéristiques stratégiques ont vocation à faire de la plateforme myDevices la référence du logiciel IoT pour les entreprises en levant les freins au développement et à l'adoption de masse des solutions IoT (mainmise des systèmes propriétaires, coûts de migration, incapacité à répondre à la multiplicité des besoins métiers, etc.). La plateforme myDevices réunit ainsi l'une des plus grandes librairies de connecteurs d'objets connectés reconnus et interopérables du marché quel que soit le réseau de communication utilisé (LoRa, Sigfox, 5G, etc.) ainsi que la plus grande communauté de développeurs IoT au monde. La force du pôle myDevices repose ainsi sur sa capacité à réunir, au sein d'une seule et unique plateforme, un outil de développement simple et rapide offrant à ses clients un panel infini d'applications métiers (gestion de la chaîne du froid, suivi de la consommation d'eau et d'électricité, occupation des espaces, détection des fuites, etc.).

Le modèle d'affaires adopté par myDevices repose sur un modèle serviciel qui vise à extraire la valeur des services et produits offerts par l'utilisation de la plateforme plutôt que sur l'objet en lui-même. Son modèle serviciel intègre une composante « Paas » *(Plateform as a service)* pour laquelle myDevices n'est pas en contact direct avec l'utilisateur final et fournit l'infrastructure en marque blanche aux fournisseurs de solutions (SSII, opérateurs Telecom, etc.), intermédiaires entre l'utilisateur final et myDevices. Ce modèle serviciel s'appuie sur une facturation mensuelle fonction du nombre d'objets connectés installés par le client final, qui offre une grande visibilité sur la génération de revenu.

Pour répondre à son objectif de faire de sa technologie la référence du software IoT pour les entreprises, myDevices a multiplié les partenariats de renom au sein de l'écosystème IoT, notamment aux États-Unis et en Chine, les deux marchés de l'Internet des Objets les plus dynamiques à ce jour. Ces partenariats technologiques, commerciaux et stratégiques avec des groupes internationaux tels que Sprint, Ingram Micro, Arm, Microsoft, etc. valident la pertinence de sa technologie et renforcent jour après jour son positionnement et sa visibilité au sein de l'industrie IoT. myDevices est ainsi à ce jour un des rares acteurs du marché à avoir réussi à s'associer avec des acteurs de renom sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'IoT au niveau mondial.

Fort de ces partenariats et de son expertise acquise ces cinq dernières années, Claranova est aujourd'hui plus que jamais en ordre de marche pour adresser le potentiel du marché des objets connectés. Après une première phase de test et d'expérimentation auprès de ses premiers clients, le développement commercial de myDevices a connu un point d'inflexion au cours de l'exercice 2019-2020 concrétisé par l'accélération de nouvelles signatures commerciales avec des grandes sociétés américaines et européennes dans les secteurs de la santé, de l'alimentaire ou encore de l'hôtellerie.

(1) Le concept de « techno push » considère que l'innovation engendre la demande, à l'inverse du concept de « demand pull » qui considère que l'innovation est le résultat de la demande formulée par le marché.

1.3 Faits marquants ayant impacté l'activité du Groupe sur l'exercice

Acquisition des activités de personnalisation de cadeaux, Personal Creations®

Le 2 août 2019, PlanetArt, filiale du groupe Claranova, a annoncé avoir finalisé la reprise des actifs de Personal Creations®, l'activité de personnalisation de cadeaux du groupe américain FTD Companies, Inc. Ces activités rachetées 18 millions de dollars ont été intégrées au sein de la division PlanetArt. Sur les onze premiers mois d'intégration, les activités de personnalisation de cadeaux ont généré un chiffre d'affaires de 88 millions d'euros.

Lancement des applications FreePrints en Pologne et en Autriche

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de maillage géographique ciblé avec le lancement en novembre 2019 de ses applications mobiles de tirages et livres photos FreePrints et FreePrints Photobooks en Pologne et en Autriche, respectivement le onzième et le douzième pays déployés par PlanetArt. Bien que peu significatifs à ce stade, ces nouveaux marchés constituent d'intéressants relais de croissance pour le Groupe. L'ouverture de nouvelles zones géographiques, bien que consommatrice de ressources à court terme (investissements marketing initiaux nécessaires pour convaincre, fidéliser et assoir la notoriété de la marque auprès de la nouvelle clientèle), reflète la volonté du Groupe de consolider son développement en Europe.

Fermeture de l'usine Personal Creations® au plus fort de la pandémie de la COVID-19

Le Groupe a annoncé en mars 2020 la fermeture de l'usine Personal Creations® aux États-Unis. Cette mesure était destinée à assurer la protection des salariés du Groupe au plus fort de la pandémie de la COVID-19. Cette usine située dans l'Illinois a été fermée pendant quelques semaines. Cette fermeture s'est effectuée en période de creux d'activité. Les prises de commandes n'ont jamais cessé et la production de l'usine a pu commencer à reprendre en mai.

1.4 Endettement et trésorerie

1.4.1 Source et montant des flux de trésorerie

Claranova clôture l'exercice 2019-2020 avec une trésorerie de 83 millions d'euros, soit une progression de 10 % par rapport à la situation du 30 juin 2019. L'évolution de la trésorerie du Groupe intègre 33 millions d'euros d'investissements réalisés sur l'exercice avec l'acquisition de Personal Creations® pour 17 millions d'euros et le règlement du solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick pour 15 millions d'euros.

Les flux de trésorerie d'exploitation ont été multipliés par quatre sur l'exercice, passant de 7 millions d'euros à 29 millions d'euros. Cette progression reflète la forte croissance du Groupe (organique et externe), la forte augmentation de l'activité FreePrints durant la période de confinement et la spécificité de son modèle d'affaires (distribution *B2C*) qui évolue naturellement à BFR négatif, y compris pour les activités Personal Creations® acquises en début d'exercice.

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
Capacité d'autofinancement	**14,2**	**14,8**	**(1,5)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	22,5	(4,1)	7,9
Impôts et intérêts financiers nets payés	(7,3)	(3,5)	(1,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**29,5**	**7,2**	**5,2**
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	**(33,1)**	**(15,8)**	**14,0**
Flux de trésorerie net lié au financement	**12,0**	**17,9**	**29,6**
Variation de trésorerie	*8,3*	*9,3*	*48,8*
Trésorerie à l'ouverture	**75,4**	**65,7**	**16,6**
Variation de taux de change sur la trésorerie	(0,8)	0,3	0,3
Trésorerie à la clôture	**82,8**	**75,4**	**65,7**

1.4.2 Situation financière, conditions d'emprunt et structure de financement

Avec une trésorerie disponible de 83 millions d'euros et des dettes financières (hors impact IFRS 16) de 69 millions d'euros [1], Claranova maintient une structure financière saine avec une trésorerie nette de 14 millions d'euros. Ce niveau de trésorerie, combiné à l'amélioration du profil opérationnel des activités permet au Groupe de préserver sa capacité de financement.

La structure de financement du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
Dettes bancaires	18,5	2,7	0,1
Obligations	47,8	48,4	27,8
Autres dettes financières	2,5	0,8	0,3
Intérêts courus	0,1	0,0	0,0
Total des dettes financières *	**68,9**	**51,9**	**28,2**
Trésorerie disponible non nantie	82,8	75,4	65,7
Endettement net	**(13,9)**	**(23,5)**	**(37,5)**

* *Hors dettes locatives liées à l'application de la norme IFRS 16.*

La taille du bilan de Claranova est passée de 176 millions d'euros à 210 millions d'euros entre fin juin 2019 et fin juin 2020. Cette augmentation témoigne de la croissance organique du Groupe mais également de l'intégration des activités de personnalisation de cadeaux Personal Creations® acquises le 2 août 2019.

Le bilan simplifié du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
Écarts d'acquisition	61,7	63,0	0,0
Autres actifs non courants	22,2	12,1	1,3
Droit d'utilisation Contrats de location	9,8		
Actif courant (hors trésorerie)	33,5	25,5	13,4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	82,8	75,4	65,7
Total actif	**210,0**	**176,1**	**80,5**

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
Capitaux propres	62,3	63,6	14,3
Dettes financières	68,9	51,9	28,2
Dettes locatives	10,1		
Passif non courant	3,1	2,8	0,9
Passif courant	65,6	57,8	37,1
Total passif	**210,0**	**176,1**	**80,5**

1.4.3 Restriction à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction quant à l'utilisation des capitaux du groupe Claranova n'a influé sensiblement ou n'est en mesure d'influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

1.4.4 Sources de financements attendues

À ce jour, le Groupe estime être en mesure de financer ses investissements de développement organique. Cependant, le Groupe n'exclut pas la possibilité de faire appel à des sources de financement externes pour une ou des opération(s) spécifique(s) à l'avenir.

(1) *L'augmentation des dettes financières reflète principalement le financement de l'acquisition de Personal Creations® à travers une ligne de crédit revolving de 3 millions de dollars et un emprunt de 12 millions de dollars américains mis en place le 24 juillet 2019. Les soldes au 30 juin 2020 sont de 8,7 millions d'euros pour l'emprunt et de 1,3 million d'euros pour le crédit revolving. Les autres dettes financières contractées sur l'exercice 2019-2020 correspondent aux aides COVID mis en place par les gouvernements français et américain pour respectivement 4,0 millions d'euros et 4,5 millions d'euros, ainsi qu'un emprunt de 2,0 millions d'euros contracté par myDevices auprès de l'un de ses partenaires commerciaux (dont 1,7 million d'euros contracté au cours de l'exercice). Pour plus de détail sur l'évolution des dettes financières courantes et non courantes, voir chapitre 2 du présent document, note 28.*

1.5 Tendances et objectifs

Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice

PlanetArt

PlanetArt a annoncé en juillet 2020 le lancement aux États-Unis de FreePrints Gifts, une nouvelle application mobile dédiée au segment des cadeaux personnalisés. Cette application conçue autour de la gamme de produits personnalisés Personal Creations® et déployée auprès de la base clients FreePrints, enregistre des premiers mois prometteurs, confirmant la pertinence de cette nouvelle offre. PlanetArt a également annoncé une nouvelle opération structurante en septembre 2020 avec l'acquisition de CafePress, acteur de référence sur le marché des produits personnalisés aux États-Unis. Cette nouvelle opération permet à PlanetArt d'accroître sa taille critique, de compléter sa gamme de produits (habillement notamment), d'élargir sa présence géographique (Canada, Australie) et de bénéficier d'une plateforme unique mettant en relation des centaines de milliers de designers. Le Groupe entend capitaliser sur les nombreuses synergies croisées, reposant notamment sur le savoir-faire unique de *marketplace* de CafePress et sur la capacité démontrée de PlanetArt à déployer ses offres web sur mobile.

Avanquest

Avanquest a continué ses efforts de transition vers un modèle économique de ventes par abonnement dans le but d'offrir une plus grande visibilité sur la génération de revenus et une amélioration mécanique de la marge à long terme. Certains produits, comme SodaPDF ont d'ores et déjà atteint près de 90 % de chiffre d'affaires réalisé sous forme d'abonnement (premier abonnement ou renouvellement). Pour accélérer cette transition sur l'ensemble de sa gamme produits propriétaires, Avanquest a annoncé le lancement de nouveaux produits : InPixio Studio Photo 10 a été lancé le 25 mars 2020, Adaware Antivirus a été lancé le 4 août 2020, SodaPDF 12 le 5 août 2020 et Adaware Protect, nouvel outil dédié à la protection de l'utilisateur, de son identité et de ses habitudes en ligne, sera lancé courant du premier semestre de l'exercice 2020-2021.

myDevices

myDevices poursuit son déploiement commercial et concentre ses efforts sur le renforcement de son réseau de partenaires revendeurs. Les incertitudes persistantes liées à la pandémie de la COVID-19 ralentissent momentanément le déploiement de solutions IoT sur les secteurs les plus touchés par la pandémie. La montée en charge commerciale observée en amont de la crise dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration notamment, sur lesquels myDevices se positionne avec ses solutions de bouton d'alerte et de gestion de la température, devrait néanmoins se confirmer au fur et à mesure du ralentissement de la pandémie. Le rapprochement de notre partenaire historique Sprint avec l'opérateur T-Mobile élargit par ailleurs les perspectives de déploiement sur le marché américain, les équipes commerciales de T-Mobile offrant désormais à leurs clients les solutions IoT myDevices.

Pandémie de la COVID-19 : situation sanitaire et économique maîtrisée (1)

La situation sanitaire et économique engendrée par la pandémie de la COVID-19 a révélé la solidité du Groupe et la capacité de résilience de ses activités et de ses équipes. Sa dimension internationale, sa forte diversification sectorielle et ses modèles d'affaires récurrents bâtis sur des offres online plébiscitées par des millions de clients à travers le monde, ont permis à Claranova de s'adapter à cette situation inédite. La crise sanitaire a joué le rôle d'accélérateur de tendance en soutenant la démocratisation de l'utilisation des nouvelles technologies auprès du grand public. Claranova, anticipant ces évolutions de marché, a pu profiter de cette tendance, la crise ayant un impact globalement positif sur ses activités :

- **PlanetArt :** la longue période de confinement a libéré du temps pour trier et faire imprimer les photos prises avec nos smartphones. Des millions de nouveaux utilisateurs ont ainsi pu découvrir les services des applications FreePrints pour immortaliser leurs souvenirs et les partager avec leurs proches. Ces nouveaux utilisateurs alimenteront la croissance des activités sur les prochains exercices, les trois quarts du chiffre d'affaires étant générés par des clients ayant déjà passé une première commande. La crise aura ainsi souligné la pertinence de l'approche du Groupe dans l'e-commerce personnalisé et confirmé la capacité de PlanetArt à changer rapidement d'échelle sans détériorer la qualité de ses services et la satisfaction de ses clients.
- **Avanquest :** la pandémie de la COVID-19 a accéléré le recentrage des activités vers l'édition et la vente de logiciels propriétaires par abonnement. La période de confinement s'est en effet traduite par une forte augmentation du commerce en ligne favorisant les ventes de nos logiciels SaaS, au détriment des activités non stratégiques de la division (reliquat de ventes physiques et de ventes indirectes de logiciels utilitaires par des réseaux de partenaires). Cette évolution, bien que limitant la croissance et la profitabilité à court terme, permet de sécuriser la génération de chiffre d'affaires future et d'accroître mécaniquement la profitabilité d'Avanquest.
- **myDevices :** la crise sanitaire, bien que limitant les déploiements sur site pour une partie de ses activités – dans le secteur hôtelier et de la restauration notamment – a parallèlement permis à myDevices de démontrer toute la pertinence et la rapidité de déploiement de ses solutions IoT. myDevices s'est ainsi associé à quatre sociétés phares de l'écosystème IoT (Everynet, Redexia, Abeeway, Semtech) afin d'offrir aux hôpitaux espagnols une solution de bouton d'appel d'urgence pour leurs patients. myDevices a également déployé son offre de maintenance prédictive BOB Assistant, issue du partenariat avec éolane, leader européen des services industriels en électronique et solutions connectés, afin de limiter les risques d'engorgement des systèmes de traitement des eaux en période de confinement.

(1) Pour plus de détail concernant le risque lié à l'impact de la pandémie de la COVID-19, voir chapitre 4 du présent document, paragraphe 4.2.6.

Tendances identifiées pour l'exercice en cours et perspectives

Face à une situation sanitaire toujours préoccupante et à la difficulté d'évaluer toutes les répercussions économiques de cette crise en cours, Claranova reste mobilisé pour garantir la sécurité de ses collaborateurs et assurer la poursuite de sa trajectoire de croissance profitable. La solidité de sa situation financière, la résilience de ses modèles d'affaires et l'accélération de l'utilisation d'offres digitales sont autant d'éléments qui contribueront au maintien de cette trajectoire sur les prochains exercices. Le Groupe reste confiant en l'avenir et maintient son ambition d'atteindre les 700 millions d'euros de chiffre d'affaires et une profitabilité opérationnelle supérieur à 10 % [1] d'ici 2023.

1.6 Informations économiques et performance financière statutaires

CHIFFRES CLÉS

(données sociales en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	1,7	1,8	1,2
Résultat d'exploitation	(5,4)	(3,2)	(5,9)
Résultat courant avant impôts	(6,8)	(4,9)	(4,0)
Résultat exceptionnel			(0,6)
Résultat net	**(7,5)**	**(5,3)**	**(4,6)**
Capitaux propres	**67,1**	**74,6**	**79,4**
Dettes bancaires et autres dettes financières	6,7		
Dettes financières obligataires	48,7	48,7	29,1
Trésorerie disponible	5,1	9,7	19,4

Activité de l'exercice 2019-2020

Chiffre d'affaires

Claranova SE a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros au cours de l'exercice clos au 30 juin 2020, contre 1,8 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt affiche une perte de 6,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2019-2020 contre une perte de 4,9 millions d'euros l'exercice précédent. La dégradation du résultat courant avant impôt est liée à un accroissement de la perte du résultat d'exploitation.

Dettes bancaires et autres dettes financières

Dans le cadre de la pandémie COVID-19, Claranova a bénéficié d'un prêt bancaire garanti par l'État de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, Claranova dispose d'un prêt par tirage consenti par sa filiale PlanetArt Ltd. Au 30/06/2020, Claranova a emprunté 2,4 millions d'euros.

Dettes financières obligataires

Les dettes financières obligataires sont composées de la dette correspondant à l'émission d'ORNANE, pour 29,0 millions d'euros et celle de l'émission de l'Euro PP pour 19,7 millions d'euros.

Frais de recherche et développement

Claranova SE n'a pas effectué de dépense en Recherche et au Développement.

(1) En termes de ROC normalisé.

Activité des filiales et participations

Claranova SE, France, est la maison mère du Groupe. Elle assure une fonction de holding animatrice au sein de l'ensemble du Groupe en matière de Direction Générale, Finance, Communication, Stratégie, Opérations de Cessions et d'Acquisitions, etc.

Les activités de recherche et développement sont assurées par différentes entités du Groupe.

De manière générale, la propriété des logiciels reste à l'entité ayant développé le logiciel, les autres filiales lui reversant des royalties en fonction des ventes réalisées.

Les informations sur les filiales sont des données contributives aux données consolidées.

Claranova Development, Luxembourg, est une structure créée en janvier 2019 dédiée au développement international du Groupe. Cette société a notamment pour objet la recherche de financements, la prise de participation dans tout type de société et la gestion de ces participations, la création de sociétés, l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, etc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul. Le résultat net affiche une perte de 0,05 million d'euros sur l'exercice.

Avanquest America Inc., États-Unis, détient les titres d'Avanquest America Holding. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul. Le résultat net affiche un gain de 2,5 millions d'euros, contre une perte de 0,4 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest America Holdings LLC, États-Unis, est une entité créée le 1er juillet 2017 dans le cadre de la restructuration juridique aux États-Unis. Elle détient les titres de PlanetArt LLC et myDevices Inc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul, comme au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est nul comme lors de l'exercice précédent.

PlanetArt

PlanetArt International Holdings Inc. États-Unis a été créé le 18 juin 2020. Cette société s'interpose entre PlanetArt LLC et PlanetArt Ltd.

Cette société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

PlanetArt LLC, États-Unis, héberge l'activité PlanetArt aux États-Unis et détient les titres de PlanetArt International Holdings Inc., Avanquest China Ltd et FreePrints India Private Ltd. Elle est détenue indirectement par Claranova SE à hauteur de 92 %. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 207,8 millions d'euros, contre un chiffre d'affaires de 99,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. L'entité affiche une perte de 8,5 millions d'euros sur l'exercice, contre un bénéfice de 3,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

PlanetArt Ltd, Royaume-Uni, héberge les activités commerciales de PlanetArt en Europe. Cette société est détenue indirectement au 30 juin 2020 par Claranova SE à hauteur de 92 %. La société a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 106,1 millions d'euros, contre 76,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 15,5 millions d'euros, contre un bénéfice de 8,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest China Ltd, Chine, est une société implantée à Shanghai et constitue un des pôles de R&D du groupe Claranova pour les activités de PlanetArt. Cette entité n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur l'exercice, au même titre que l'exercice précédent. Le résultat net est légèrement positif cette année à hauteur de 0,1 million d'euros, contre un résultat de 0,03 million d'euros l'année précédente.

FreePrints India Private Ltd, Inde, est une entité créée en avril 2018 afin d'héberger les activités FreePrints en Inde. La société a débuté ses activités en septembre 2018. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros identique à celui de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 0,2 million d'euros contre une perte de 0,9 million d'euros sur l'exercice précédent.

Avanquest

Avanquest Software SAS, France, est l'entité française créée en date du 1er juin 2017 afin de porter l'activité Avanquest en Europe. Elle est détenue à hauteur de 35,91 % par Claranova SE (voir note 26.4 du chapitre 2 du présent document). Cette entité détient les titres des filiales du pôle Avanquest. La société a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 21,9 millions d'euros, contre 17,4 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 3,1 millions d'euros, contre une perte de 0,2 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Avanquest North America Inc., États-Unis, résulte de la fusion de huit sociétés acquises ou créées aux États-Unis depuis 2000. Avanquest North America Inc. est basée en Californie et gère l'activité Avanquest aux États-Unis. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 16,1 millions d'euros, contre 15,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 1,8 million d'euros, contre un bénéfice de 1,7 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest Deutschland GmbH, Allemagne, regroupe les activités de distribution physique de logiciels en Allemagne. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, contre 5,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 0,05 million d'euros, contre une perte de 0,3 million au titre de l'exercice précédent.

EMME Deutschland GmbH, Allemagne, n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Avanquest UK Ltd, Royaume-Uni, Avanquest UK gérait les aspects techniques de la plateforme de e-commerce d'Avanquest en Europe. La filiale a été liquidée le 13 octobre 2020. L'entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 0,2 million d'euros, contre 1,9 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un produit de 2,2 millions d'euros contre une perte de 0,3 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Avanquest Software SAS a en effet procédé à un abandon de créance au profit de Avanquest UK Ltd de 2,2 millions d'euros.

PC Helpsoft Labs Inc., Canada, est une société acquise en 2011 qui héberge une partie de l'activité Avanquest sur le continent nord-américain. Elle gère principalement un site de ventes online de logiciels de sécurité. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros contre 1,5 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un produit de 0,2 million d'euros contre une perte de 0,02 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest Iberica SL, Espagne, n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Avanquest Canada Holding Inc., Canada, détient les titres d'Avanquest Canada Inc. Le chiffre d'affaires est nul et le résultat net de cette entité est de 0,1 million d'euros contre un résultat nul sur l'exercice précédent.

Avanquest Canada Inc., Canada, détient les titres de Avanquest Canada Management (anciennement 9026851 Canada Inc.), 7104171 Canada Inc., Adaware Holdings (7095040 Canada Inc.), 6700845 Canada Inc. et Lulu Software Holdings (7104189 Canada Inc.). Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul, comme l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 0,7 million d'euros contre une perte de 49,1 millions d'euros, suite à la comptabilisation en résultat financier de la variation de la juste valeur des instruments financiers émis aux bénéfices des vendeurs dans le cadre de l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick réalisée au 1er juillet 2018 (voir note 4 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2018-2019).

Avanquest Canada Management (anciennement 9026851 Canada Inc.), Canada, est un centre de coûts et refacture des essentiellement des charges de personnel aux différentes entités opérationnelles Adaware, SodaPDF et Upclick. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul. Le résultat net est légèrement négatif à hauteur de 0,08 million d'euros identique à celui de l'exercice précédent.

Upclick (6785719 Canada Inc.), Canada, détient les titres des sociétés UC Distribution, LLC, Upclick Holdings Ltd. et UC Distribution Canada (9213015 Canada Inc.). Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 0,9 million d'euros contre un produit de 0,06 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Upclick Malta, Malte. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul, contre 0,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net dégage une perte de 0,2 million d'euros contre un résultat légèrement positif au titre de l'exercice précédent.

C.S. Support Network Ltd, Canada. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros, contre 5,4 au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 0,4 million d'euros contre un bénéfice de 1,0 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

UPC Distribution Malta Ltd, Malte. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul et un résultat net de l'exercice de 0,1 million d'euros comme sur l'exercice précédent.

UC Distribution (9213015 Canada Inc.), Canada. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul comme l'exercice précédent. Le résultat net est légèrement positif comme l'exercice précédent.

Adaware Software Canada (7095058 Canada Inc.), Canada, héberge les activités sécurité internet et solutions antivirus d'Adaware. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 22,8 millions d'euros contre 22 millions au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 1,0 million d'euros, contre 3,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Lavasoft Software Ltd, Malte. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros identique à celui de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 0,1 million d'euros contre une perte de 0,5 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Lulu Software (7270356 Canada Inc.), Canada, héberge les activités de gestion documentaire et applications PDF de SodaPDF. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 16,0 millions d'euros contre 11,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 1,6 million d'euros contre un bénéfice de 1,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Simple Link Network, Malte. Cette entité n'a pas de chiffre d'affaires sur l'exercice comme l'exercice précédent et clôture avec un résultat net légèrement négatif. Sur l'exercice précédent, le résultat était légèrement négatif.

7104171 Canada Inc., Canada, détient les titres de la société Upclick 6785719 Canada Inc. Cette entité a fusionné au 30 juin 2020 dans l'entité Avanquest Canada Inc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires et un résultat proche de zéro.

Upclick Holding Ltd, Malte, détient les titres des sociétés C.S. Support Network Ltd, Upclick Malta, UPC Distribution Malta Ltd et Simple Link Network. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul comme l'exercice précédent. Le résultat net affiche un produit de 0,1 million d'euros identique à celui de l'exercice précédent.

Adaware Holdings (7095040 Canada Inc.), Canada, détient les titres des sociétés Adaware Software Canada (7095058 Canada Inc.) et Proreach Software Holdings. Cette entité a fusionné au 30 juin 2020 dans l'entité Avanquest Canada Inc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul et un résultat négatif de 0,04 million d'euros.

Proreach Software Holdings, Canada, détient les titres de la société Lavasoft Software Ltd. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires et un résultat nuls comme sur l'exercice précédent.

Lulu Software Holding (7104189 Canada Inc.), Canada, détient les titres de la société Lulu Software (7270356 Canada Inc.). Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires et un résultat nuls comme sur l'exercice précédent.

6700845 Canada Inc., Canada, détient les titres des sociétés Adaware Holdings (7095040 Canada Inc.) et Lulu Software Holding (7104189 Canada Inc.). Cette entité a fusionné au 30 juin 2020 dans l'entité Avanquest Canada Inc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul comme l'exercice précédent. Le résultat net affiche un résultat nul contre une perte de 0,1 million d'euros sur l'exercice précédent.

myDevices

myDevices Inc., États-Unis, héberge l'activité Internet des Objets du Groupe. Cette société est détenue indirectement au 30 juin 2020 par Claranova SE à hauteur de 61,93 %. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 4,4 millions d'euros, contre 2,8 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 3,0 millions d'euros, contre une perte de 2,6 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2020

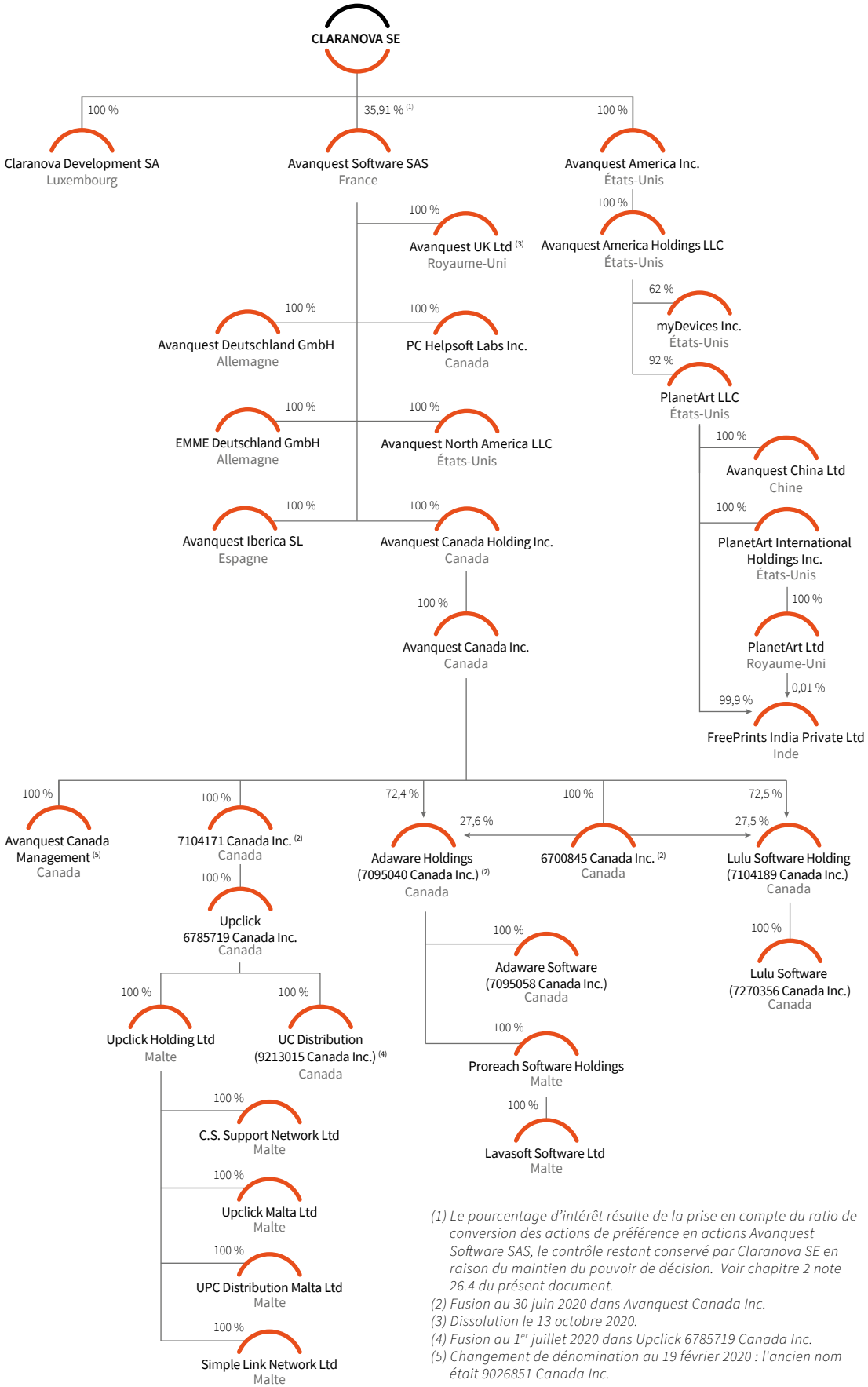

(1) Le pourcentage d'intérêt résulte de la prise en compte du ratio de conversion des actions de préférence en actions Avanquest Software SAS, le contrôle restant conservé par Claranova SE en raison du maintien du pouvoir de décision. Voir chapitre 2 note 26.4 du présent document.
(2) Fusion au 30 juin 2020 dans Avanquest Canada Inc.
(3) Dissolution le 13 octobre 2020.
(4) Fusion au 1er juillet 2020 dans Upclick 6785719 Canada Inc.
(5) Changement de dénomination au 19 février 2020 : l'ancien nom était 9026851 Canada Inc.

2

États financiers consolidés

2.1	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	32
2.2	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	33
2.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	34
2.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	35
2.5	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	36
2.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	78

2.1 État du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	2019-2020 [1]	2018-2019
Chiffre d'affaires net	**Note 6**	**409,1**	**262,3**
Matières premières et achats de marchandises	Note 7	(126,2)	(71,2)
Autres achats et charges externes	Note 8	(191,4)	(122,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,7)	(0,4)
Charges de personnel	Note 9	(55,0)	(38,8)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(7,2)	(2,0)
Autres charges et produits opérationnels courants	Note 10	(15,2)	(13,6)
Résultat opérationnel courant		**13,3**	**14,3**
Autres charges et produits opérationnels	Note 11	(5,6)	(2,9)
Résultat opérationnel		**7,8**	**11,4**
Coût de l'endettement financier net		(3,8)	(1,1)
Revalorisation Juste valeur des instruments financiers		0,6	(47,2)
Autres charges financières		(1,4)	(0,8)
Autres produits financiers		0,1	0
Résultat financier	**Note 13**	**(4,5)**	**(49,2)**
Charge d'impôts	Notes 14 et 15	(2,1)	(3,7)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	-
Résultat net des activités poursuivies		**1,2**	**(41,4)**
Résultat net des activités abandonnées		**-**	**-**
Résultat net		**1,2**	**(41,4)**
Part des propriétaires de la société mère		0,5	(40,8)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0,7	(0,6)
Résultat par action	**Note 16**		
Résultat net part du Groupe par action *(en euros)*		0,01	(0,10)
Résultat net part du Groupe par action après dilution potentielle *(en euros)*		0,01	(0,10)
Résultat net		**1,2**	**(41,4)**
Autres éléments du résultat global			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		(2,4)	1,8
Écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraites	**Note 12**	(0,1)	(0,1)
Total des autres éléments du résultat global		**(2,5)**	**1,8**
Résultat global		**(1,3)**	**(39,6)**
Part des propriétaires de la société mère		(2,0)	(39,0)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0,7	(0,6)

Tous les éléments du résultat global sont recyclables en résultat, sauf les écarts actuariels sur les engagements de retraite.

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 sont décrits dans la note 21.

2.2 État de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020 (1)	30/06/2019
Écarts d'acquisition	Note 17	61,7	63,0
Immobilisations incorporelles	Note 18	8,8	6,9
Immobilisations corporelles	Note 19	5,9	1,4
Droit d'utilisation	Note 21	9,8	-
Actifs financiers		0,7	0,6
Participations dans les entités associées		-	-
Autres créances non courantes	Note 24	2,4	2,4
Actifs d'impôts différés	Note 15	4,5	0,9
Actif non courant		**93,7**	**75,1**
Actifs financiers à moins d'un an		-	-
Stocks et en cours	Note 22	14,4	4,8
Clients et comptes rattachés	Note 23	9,9	11,6
Actifs d'impôts exigibles	Note 14	0,7	1,1
Autres créances courantes	Note 24	8,5	8,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 25	82,8	75,4
Actif courant		**116,3**	**100,9**
Total actif		**210,0**	**176,1**

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020 (1)	30/06/2019
Capital social	Note 26	39,4	39,4
Prime d'émission et réserves consolidées		10,7	54,0
Résultat net part du Groupe		0,5	(40,8)
Capitaux propres part des propriétaires de la société mère		**50,6**	**52,6**
Intérêts ne conférant pas le contrôle		11,7	11,0
Total des capitaux propres		**62,3**	**63,6**
Dettes locatives non courantes	Note 21	7,2	-
Dettes financières non courantes	Note 28	62,8	49,1
Passifs d'impôts différés	Note 15	1,6	1,2
Provisions non courantes	Note 27	0,3	0,5
Autres passifs non courants	Note 29	1,2	1,2
Total passif non courant		**73,1**	**52,0**
Provisions courantes	Note 27	0,4	0,1
Dettes locatives courantes	Note 21	3,0	-
Dettes financières courantes	Note 28	6,1	2,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 31	48,0	28,0
Passifs d'impôts exigibles		1,2	3,0
Autres passifs courants	Note 30	15,9	26,7
Passif courant		**74,6**	**60,5**
Total passif		**210,0**	**176,1**

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 sont décrits dans la note 21.

2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2019/2020 (1) 12 mois	2018/2019 12 mois
Opérations d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1,2	(41,4)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-	-
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)		7,3	2,3
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		0,0	(0,1)
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	Note 33.1	3,8	1,1
• Variations des justes valeurs des instruments financiers	Note 33.2	(0,6)	47,2
• (Plus)/Moins-value de cession		0,0	0,0
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	Notes 14 et 15	2,1	3,7
• Autres éléments	Note 33.4	0,4	1,9
Capacité d'autofinancement		**14,2**	**14,8**
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 33.5	22,5	(4,1)
Impôts payés	Notes 14 et 15	(6,8)	(3,8)
Intérêts financiers nets payés		(0,5)	0,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**29,5**	**7,2**
Opérations d'investissement			
Acquisitions immobilisations incorporelles		(0,0)	(2,0)
Acquisitions immobilisations corporelles	Note 33.6	(1,2)	(0,5)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Acquisitions d'actifs financiers		0,0	(0,0)
Cessions d'actifs financiers		0,0	0,0
Incidence des variations de périmètre	Note 33.7	(31,9)	(13,3)
Flux de trésorerie net lié à l'investissement		**(33,1)**	**(15,8)**
Opérations de financement			
Augmentation de capital		0,0	0,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Rachat d'actions propres		0,0	(1,9)
Encaissements liés aux emprunts	Note 33.8	21,1	21,1
Décaissements liés aux emprunts	Note 33.9	(9,7)	(1,7)
Autres flux liés au financement		0,5	-
Flux de trésorerie net lié au financement		**12,0**	**17,9**
Flux net des activités abandonnées		-	-
Variation de trésorerie		***8,3***	***9,3***
Trésorerie à l'ouverture		75,4	65,7
Variation de taux de change sur la trésorerie		(0,8)	0,3
Trésorerie à la clôture		82,8	75,4

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 sont décrits dans la note 21.

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2018	**39,4**	**120,9**	**(2,7)**	**(137,1)**	**(7,9)**	**12,5**	**1,8**	**14,3**
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(0,1)		(0,1)		(0,1)
Écarts de conversion			1,8	(0,1)		1,7	0,0	1,7
Autres éléments du résultat global			**1,8**	**(0,1)**	**-**	**1,6**	**0,0**	**1,7**
Résultat de l'exercice					(40,8)	(40,8)	(0,6)	(41,4)
Résultat global			**1,8**	**(0,1)**	**(40,8)**	**(39,2)**	**(0,6)**	**(39,8)**
Actions propres				(1,9)		(1,9)		(1,9)
Augmentation de capital	0,1	0,4				0,5		0,5
Affectation du résultat en réserves				(7,9)	7,9	-		-
Paiement fondé sur des actions				2,7		2,7	0,0	2,8
Instruments financiers acquisition				85,3		85,3		85,3
Affectation part Groupe et non-Groupe				(7,7)		(7,7)	7,7	
Variations de périmètre						-		-
Transaction entre actionnaires				0,5		0,5	2,0	2,5
Au 30 juin 2019	**39,4**	**121,3**	**(0,9)**	**(66,4)**	**(40,8)**	**52,6**	**11,0**	**63,6**
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(0,1)		(0,1)	-	(0,1)
Écarts de conversion			(4,2)	1,8		(2,4)	0,0	(2,4)
Autres éléments du résultat global						**(2,5)**	**0,0**	**(2,5)**
Résultat de l'exercice					0,5	0,5	0,7	1,2
Résultat global						**(2,0)**	**0,7**	**(1,3)**
Affectation du résultat en réserves				(40,8)	40,8	0,0		0,0
Au 30 juin 2020	**39,4**	**121,3**	**(5,1)**	**(105,5)**	**0,5**	**50,6**	**11,7**	**62,3**

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 sont décrits dans la note 21.

2.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire de notes

Note 1 Faits marquants de l'exercice 36
Note 2 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020 38
Note 3 Principes, règles et méthodes comptables 41
Note 4 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel 48
Note 5 Secteurs opérationnels 49
Notes sur le compte de résultat 50
Note 6 Chiffre d'affaires 50
Note 7 Matières premières et achats de marchandises 52
Note 8 Autres achats et charges externes 52
Note 9 Charges de personnel 52
Note 10 Autres produits et charges opérationnels courants 52
Note 11 Autres produits et charges opérationnels 52
Note 12 Indemnités de départ à la retraite 52
Note 13 Analyse du résultat financier 53
Note 14 Impôts sur les bénéfices 53
Note 15 Impôts différés 54
Note 16 Résultat par action 54
Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan 55
Note 17 Écarts d'acquisition 55
Note 18 Immobilisations incorporelles 56
Note 19 Immobilisations corporelles hors impact IFRS 16 56
Note 20 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles hors impact IFRS 16 56
Note 21 Contrats de location 57
Note 22 Stocks et en cours 60
Note 23 Clients et comptes rattachés 61
Note 24 Autres créances courantes et non courantes 61
Note 25 Trésorerie et équivalents de trésorerie 62
Compléments d'information relatifs au passif du bilan 62
Note 26 Capitaux propres 62
Note 27 Provisions 67
Note 28 Dettes financières courantes et non courantes 67
Note 29 Autres passifs non courants 70
Note 30 Autres passifs courants 70
Note 31 Dettes fournisseurs et comptes rattachées 70
Note 32 Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels 71
Complément d'informations relatif au tableau des flux de trésorerie 72
Note 33 Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie 72
Autres Informations 74
Note 34 Engagements hors bilan 74
Note 35 Événements postérieurs à la clôture 76
Note 36 Autres informations 77

Les titres de la société Claranova sont cotés sur le marché Euronext Paris – Eurolist Compartiment B.

Les comptes consolidés et annexes 2019-2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2020.

Note 1 Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de la période impactant l'activité du Groupe et de ses filiales sont détaillés dans le chapitre 1 du document d'enregistrement universel.

Les autres faits marquants sont les suivants. Ils sont présentés par ordre chronologique.

1.1 Regroupement d'actions de Claranova

Claranova a procédé au regroupement de ses actions par échange d'une action nouvelle contre 10 actions existantes, suite à l'approbation de cette opération par ses actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 juin 2019. La valeur nominale de l'action Claranova a été augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et est passée de 0,10 euro à 1 euro.

Les anciennes actions Claranova (code ISIN : FR0004026714) ont été radiées du marché Euronext le 31 juillet 2019 et ont été remplacées par les actions Claranova nouvelles (code ISIN : FR0013426004) le 1er août 2019.

À l'issue du regroupement, le capital social de la Société se trouve divisé en 39 442 878 actions ordinaires, incluant 242 125 actions auto-détenues.

1.2 Rachat des activités cadeaux personnalisés de FTD Companies, Inc.

Le 2 août 2019, Claranova a annoncé la reprise des actifs de Personal Creations®, l'activité de personnalisation de cadeaux du groupe américain FTD Companies, Inc.

Cette activité a été intégrée au pôle PlanetArt et permet au Groupe d'étendre son activité sur le marché porteur des cadeaux personnalisés.

Le montant de cette acquisition s'élève à 16,7 millions d'euros, soit 18,1 millions de dollars américains, auquel s'ajoutent certains frais additionnels liés à la procédure de sauvegarde ouverte par FTD Companies, Inc. (chapitre 11 du *Bankruptcy Code*) et a été financée à travers une ligne de crédit revolving de 3 millions de dollars américains jusqu'au 30 septembre 2020 ainsi qu'un emprunt de 12 millions de dollars américains mis en place le 24 juillet 2019 pour une durée de quatre ans.

Le Groupe a analysé cette acquisition comme un regroupement d'entreprises au sens de IFRS 3. L'analyse de la juste valeur des actifs et des passifs acquis, ainsi que l'allocation du prix d'acquisition (PPA) sont présentées dans la note 17.

Au 30 juin 2020, sur les 11 mois d'activité depuis la date d'achat, l'activité Personal Creations® a généré 87,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

1.3 Règlement du solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick

Le solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick a été effectué début juillet 2019 pour 14,9 millions d'euros (note 30).

1.4 Suite du non quorum lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2019, la Société a décidé, en accord avec les managers et minoritaires concernés, de résilier l'ensemble des conventions ayant été conclues dans le cadre du projet d'intégration des filiales canadiennes par apport et/ou rachat des actions de préférence.

1.5 Fusion et dissolutions de sociétés

Dans un souci de simplification de l'organigramme,

- les deux sociétés du Groupe, Avanquest Canada Inc. et 1169260 BC. Ltd ont fusionné le 19 septembre 2019 ;
- les trois sociétés du Groupe, 7104171 Canada inc., Adaware Holdings (7095040 Canada Inc.), 6700845 Canada Inc. ont été dissoutes le 30 juin 2020.

Ces opérations n'ont aucune conséquence sur la conduite des opérations, et sont sans incidence financière.

1.6 Forte résilience de l'activité du Groupe en période de COVID-19

L'épidémie de COVID-19 apparue en Chine en décembre 2019 a causé un ralentissement majeur de l'économie mondiale. Dans un environnement économique et sanitaire perturbé par la pandémie de COVID-19, le Groupe a constaté une forte résilience de ses activités, portées par les applications mobiles FreePrints et les ventes de logiciels en ligne.

- PlanetArt : le deuxième semestre de l'exercice 2019-2020 a été marqué par une très forte augmentation de l'utilisation des applications FreePrints notamment pendant la période de confinement. L'usine de Personal Creations® dans l'Illinois (États-Unis) a été fermée pendant quelques semaines. Cette fermeture s'est effectuée en période de creux d'activité. Cependant l'activité a supporté l'ensemble des charges fixes (salaires, loyers…) tout en subissant des décalages dans la fabrication et la livraison des commandes ;
- Avanquest : la pandémie de COVID-19 a eu un impact limité aux activités non stratégiques d'Avanquest : le reliquat de ventes physiques (en conséquence de la fermeture de magasins spécialisés en France et en Allemagne) et la distribution de logiciels de sécurité par des réseaux de revendeurs partenaires. L'activité online (largement majoritaire) et notamment la vente de logiciels propriétaires par abonnement de solutions PDF (marque SodaPDF) et de retouche photographique (InPixio) a pour sa part profité de la forte augmentation du commerce en ligne en période de confinement ;
- myDevices : le déploiement des solutions IoT myDevices a connu un ralentissement dans certains secteurs fortement impactés par la pandémie de COVID-19 (hôtellerie, restauration notamment). L'activité myDevices restant marginale au regard de sa contribution au chiffre d'affaires du Groupe, les impacts de ce ralentissement restent néanmoins faibles.

Dans cette période de crise sanitaire sans précédent, Claranova a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de ses équipes. Le télétravail a été systématiquement privilégié, en mettant à la disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance et de maintenir la cohésion des équipes dans les meilleures conditions. Les effectifs du Groupe ont été maintenus. Le recours au chômage partiel a été très marginal, et n'a concerné qu'une dizaine de personnes sur l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, le Groupe a continué à verser l'ensemble des loyers (bureaux, usines et centres de logistique pour les activités Personal Creations®).

1.7 Aides gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

- France : dans le cadre de la pandémie COVID-19, Claranova SE bénéficie d'un Prêt Garanti par l'État de 4 millions d'euros, mis en place le 22 mai 2020, remboursable *in fine* au bout de 12 mois, à un taux de 0,50 %.

  Le Prêt Garanti par l'État (PGE) est assorti d'une option d'amortissement addditionnel permettant à Claranova SE d'étendre la maturité du prêt sur une période additionnelle de un (1), deux (2), trois (3) quatre (4) ou cinq (5) an(s) sur une périodicité de remboursement souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle) à un taux d'intérêt correspondant au coût de financement de la banque et de la prime de garantie de l'État. L'option d'amortissement additionnel ne peut se faire au plus tôt que 4 mois avant la date d'échéance, et au plus tard 2 mois après la date d'échéance.

- États-Unis : certaines filiales américaines ont bénéficié du Paycheck Protection Program dans le cadre des aides gouvernementales aux PME américaines en mai 2020, à hauteur de 5,7 millions de dollars américains (5 millions d'euros). Il s'agit de prêts sur une durée de deux ans, au taux de 1 %, garantis par le gouvernement américain. Ces prêts peuvent éventuellement se transformer en subvention, sous certaines conditions, dont notamment le maintien de l'emploi et les besoins de trésorerie. Au 30 juin 2020, les conditions de transformation en subvention sont encore en cours d'analyse, par conséquent seuls 0,5 million d'euros ont été comptabilisés en subvention.

1.8 Changement de dénomination d'une des sociétés du Groupe

La société du Groupe 9026851 Canada Inc. a changé de nom au 19 février 2020. Elle s'appelle désormais Avanquest Canada Management.

1.9 Création de PlanetArt International Holdings Inc.

Le Groupe a créé la société PlanetArt International Holdings Inc.le 18 juin 2020. Cette société s'interpose entre PlanetArt LLC et PlanetArt Ltd. Cette société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Note 2 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Claranova SE 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex SIRET 329 764 625 00078	France			Société mère
Adaware Holdings (7095040 Canada Inc.) [1] 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Adaware Software (7095058 Canada Inc.) 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest America Inc. 7031 Koll Center Parkway 150 Pleasanton, CA 94566	États-Unis	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Avanquest America Holdings LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Avanquest Canada Holding Inc. 1750-1055 West Georgia Street Vancouver, BC V6E 3P3	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest Canada Inc. 1750-1055 West Georgia Street Vancouver, BC V6E 3P3	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Avanquest Canada Management [2] 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest China Ltd 19 F No.1208 South XiZang Road Shanghai 200021	Chine	100,00 %	92,27 %	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Moosacher Str.79 80809 München	Allemagne	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest Iberica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest North America LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest Software SAS 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex	France	35,91 % *	35,91 % *	Intégration globale
Avanquest UK Ltd [3] International House, George Curl Way Southampton – Hampshire SO18 2RZ	Royaume-Uni	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Claranova Development SA 47 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
EMME Deutschland GmbH Moosacher Str.79 80809 München	Allemagne	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
FreePrints India Private Ltd h-23A, Office No.204 S/F, Kamal Tower Near Sai Baba Mandir Laxmi Nagar, DELHI Esta Delhi DL 110092	Inde	100,00 %	92,27 %	Intégration globale
Lavasoft Software Ltd (C 45996) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Lulu Software (7270356 Canada Inc.) 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Lulu Software Holding (7104189 Canada Inc.) 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
myDevices Inc. 3900 W Alameda Ave Suite 1200 Burbank, CA 91505	États-Unis	61,93 %	61,93 %	Intégration globale
PC Helpsoft Labs Inc. 300 – 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Upclick 6785719 Canada Inc. 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Upclick Holding Ltd (C 46064) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Upclick Malta Ltd (C 42231) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
UC Distribution (9213015 Canada Inc) (4) 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
UPC Distribution Malta Ltd (C 69518) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
C.S. Support Network Ltd (C 42815) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
PlanetArt LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	92,27 %	92,27 %	Intégration globale
PlanetArt International Holdings Inc. 251 Little Falls Drive Wilmington, county of New Castle, Delaware 19808	États-Unis	100,00 %	92,27 %	Intégration globale
PlanetArt Ltd Gateway House, Tollgate Tollgate, Chandler's Ford, Eastleigh Southampton – Hampshire SO53 3GT	Royaume-Uni	100,00 %	92,27 %	Intégration globale
Proreach Software Holdings (C 45983) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701 Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
Simple Link Network Ltd (C 81177) 48/4 Amery Street, Sliema, SLM 1701	Malte	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
6700845 Canada Inc. (1) 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale
7104171 Canada Inc. (1) 7075 Place Robert-Joncas, Suite 142 Saint-Laurent, QC H4M 2Z2	Canada	100,00 %	35,91 % *	Intégration globale

(1) Fusion au 30 juin 2020 dans Avanquest Canada Inc.

(2) Changement de dénomination au 19 février 2020 : l'ancien nom était 9026851 Canada Inc.

(3) En cours de dissolution.

(4) Fusion au 1er juillet 2020 dans Upclick 6785719 Canada Inc.

* *Voir note 26.4 : % d'intérêts après fixation du ratio de conversion. Le pourcentage d'intérêt résulte de la prise en compte du ratio de conversion des actions de préférence en actions Avanquest Software SAS, le contrôle restant conservé par Claranova SE en raison du maintien du pouvoir de décision.*

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Claranova au 30 juin 2020 comprennent la société Claranova SE et ses filiales (l'ensemble désigné « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Claranova est une société de droit français, cotée sur Euronext à Paris, dont le siège social est situé au 89/91, boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et disponibles sur le site : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2019, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location ».

  Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplace la norme IAS 17 et ses interprétations, conduit à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location financement).

  Le Groupe en tant que preneur est principalement engagé dans des baux immobiliers et des locations de véhicules ou matériels informatiques.

  Le Groupe a réalisé la transition vers la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée. Au 1er juillet 2019, le montant de la dette locative a été calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux correspondant à la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondant ont été comptabilisés pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres du Groupe au 1er juillet 2019.

  Conformément aux possibilités offertes par la norme IFRS 16, le Groupe applique les exemptions et mesures de simplification suivantes :

  - les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur ne sont pas retraités,
  - les analyses réalisées en fonction d'IAS 17 et IFRIC 4 pour déterminer si un contrat est un contrat de location sont conservées,
  - les baux d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont assimilés à des baux de courte durée et ne font l'objet d'aucun retraitement,
  - l'évaluation du caractère déficitaire d'un contrat se fait selon IAS 37.

  En application des dispositions de la norme IFRS 16 relatives à l'approche rétrospective simplifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018-2019 qui sont présentées en regard des données de l'exercice 2019-2020 ne sont pas retraitées.

  Les impacts et analyses sont détaillés dans la note 21 ;

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » : cette norme n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers du Groupe ;
- modifications d'IAS 19-b « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 ;
- modifications d'IFRS 9 « Instruments financiers » – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- modifications d'IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entités associées et des coentreprises ».

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels, à l'exception de la norme IFRS 16 (note 21).

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 juin 2020 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- amendement à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de significatif » ;
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- amendements à IFRS 3 « Références au cadre conceptuel des normes IFRS » ;
- amendements à IFRS 4 « Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 » ;
- amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts à prendre en compte » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles – Revenus avant l'utilisation prévue » ;
- améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020.

Le Groupe réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

Les comptes consolidés annuels du Groupe au 30 juin 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2020.

Les données sont présentées en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis au dixième de million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

3.1 Périmètre de consolidation

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation élaborent leurs comptes annuels au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales ainsi que les intérêts du Groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 % mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation au 30 juin 2020 et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2 aux états financiers consolidés.

3.2 Transactions internes au Groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions.

3.3 Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Le Groupe n'utilise pas de cryptomonnaie.

Les pertes ou gains de change latents ou réalisés qui résultent de ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

3.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (voir paragraphe 2.4 tableau de variation des capitaux propres consolidés). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

3.5 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes à payer relatives à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

3.6 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

3.6.1 Écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1er juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

À la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

3.6.2 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondants au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum à compter de leur commercialisation effective.

Claranova et ses filiales procèdent à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement. En cas de remise en cause de ces estimations, il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

Au 30 juin 2020, Claranova n'a pas identifié de frais de développement répondant aux critères ci-dessus.

3.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

3.6.4. Marques

Les marques sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée de vie estimée et au maximum sur une durée de 10 ans.

3.7 Immobilisations corporelles (hors impact IFRS 16)

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

	Amortissement	
Immobilisation	**Mode**	**Durée**
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3, 4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

3.8 Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

3.9 Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à la norme IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités tels que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus pour les projections de ces flux.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

3.10 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du prix moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

3.11 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.12 Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant aux royalties dues sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité, une provision pour risques est comptabilisée au passif.

3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Pour les instruments cotés, la Société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.14 Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

3.15 Chiffre d'affaires

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est applicable au groupe Claranova à compter du 1er juillet 2018. IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date.

Les principales problématiques identifiées et analysées portent sur les sujets suivants :

Gratuités

Sur certaines de ses activités, le Groupe peut offrir des produits ou services gratuits à ses clients.

Ventes avec droit de retour

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe transfère le contrôle d'un produit à ses clients, tout en accordant à ces derniers un droit de le lui retourner et de recevoir un remboursement partiel ou total de la contrepartie versée. IFRS 15 prévoit que pour rendre compte de la fourniture de produits avec droit de retour, l'entité doit comptabiliser :

- des produits des activités ordinaires au titre des produits fournis, pour un montant égal au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit ;
- un passif au titre des remboursements futurs ;
- un actif (et un ajustement correspondant du coût des ventes) représentant son droit de récupérer les produits détenus par le client lors du règlement du passif au titre des remboursements.

Contrats comprenant des obligations de performances multiples

Les contrats gérés au sein de l'activité myDevices peuvent comporter des obligations de performances multiples dont le prix spécifique n'est pas directement observable.

Principal ou agent

Le Groupe mène pour chaque contrat une analyse de la nature de ses relations vis-à-vis de ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent. En application d'IFRS 15, le Groupe agit en tant que principal s'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer au client.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services, le Groupe détermine s'il a l'obligation de fournir lui-même les biens ou les services spécifiés (il agit alors pour son propre compte) ou de prendre les dispositions voulues pour que le tiers s'en charge (il agit alors comme mandataire). Le Groupe agit pour son propre compte s'il a le contrôle du bien ou du service promis avant de le fournir à son client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé en intégralité par le Groupe, la prestation du tiers étant enregistrée en charges opérationnelles.

Les contrats du pôle Avanquest sont concernés par cette norme.

Attribution d'instruments de capitaux propres

Le Groupe et ses filiales peuvent attribuer à des partenaires commerciaux des instruments de capitaux propres. Dans le cadre de la norme IFRS 15, ces instruments sont identifiés comptablement comme des remises sur chiffre d'affaires et imputés en diminution du revenu de la période. Au 30 juin 2020, seul le pôle myDevices est concerné pour des montants non significatifs.

Les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires par type de revenu sont les suivantes :

- **Cessions de droits d'utilisation de logiciels**

  Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le contrôle est transféré au client. Ce transfert de contrôle a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement du logiciel sur Internet.

  Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré *prorata temporis* sur la durée de la période correspondante.

  Sur les activités Adaware, lorsque le contrat est facturé sous forme d'abonnement, le chiffre d'affaires est :

  - étalé sur la période d'abonnement si le logiciel est fourni en mode « cloud » [(1)] ;
  - étalé sur la période d'abonnement si le logiciel est fourni simultanément (et avec les mêmes fonctionnalités) en mode « cloud » et en mode « on-premises » [(2)];
  - étalé sur la période d'abonnement si le logiciel est fourni en mode « on-premises » et fait l'objet de mises à jour significatives [(3)] régulières [(4)];
  - reconnu lors de la vente du logiciel si ce dernier est fourni en mode « on-premises » et ne fait pas l'objet de mises à jour significatives régulières.

  Les commissions d'apporteurs d'affaires pour certaines activités de support aux clients sont reconnues sur la base des relevés mensuels d'activité du partenaire.

- **Monétisation de trafic**

  Les prestations de monétisation de trafic sont reconnues sur la base des droits à facturer conformément au paragraphe B16 d'IFRS 15, c'est-à-dire la reconnaissance du revenu au click ou à l'installation.

- **Activités d'impression digitale et de produits personnalisés**

  Les activités d'impression digitale et de produits personnalisés sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits.

(1) Logiciel hébergé et utilisable en ligne par l'utilisateur.
(2) Logiciel hébergé sur les serveurs de l'utilisateur et utilisable localement.
(3) Fonctionnalités ayant pour conséquence une amélioration significative de la valeur perçue pour le client.
(4) La régularité des mises à jour de logiciels vendus en mode « on-premises » est jugée au regard de la durée d'abonnement la plus longue à laquelle un client peut souscrire.

- **Activité de gestion des objets connectés**

  Les contrats gérés au sein de l'activité myDevices peuvent comporter des obligations de performances multiples dont le prix spécifique n'est pas directement observable.

  Pour estimer le prix de vente spécifique, le Groupe prend en compte toute l'information raisonnablement disponible, y compris les conditions de marché, les facteurs qui lui sont propres et l'information au sujet du client ou de la catégorie de clients. Le montant du contrat est ensuite généralement réparti entre chacune des obligations de prestation identifiées dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques.

3.16 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement ainsi que la variation de la juste valeur des instruments financiers.

3.17 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

3.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe. Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

3.19 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 « Subventions publiques ». La part du crédit d'impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié.

Le produit de crédit d'impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

3.20 Contribution économique territoriale

La CFE, cotisation foncière des entreprises, est comptabilisée en charges opérationnelles.

La CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

3.21 Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options et les bons de souscription d'actions et les actions gratuites.

3.22 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

3.23 Engagements hors bilan

Le groupe Claranova a procédé à une revue auprès de toutes ses filiales des informations relatives aux engagements de garanties donnés et reçus (voir note 34).

3.24 Stock-options, actions gratuites et bons de souscription d'actions

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel, aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, conformément à la norme IFRS 2. Quand l'attribution est faite à des tiers, la juste valeur est comptabilisée en charges opérationnelles.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options est utilisé. La valorisation de ces instruments est réalisée par des experts externes. Les estimations et résultats obtenus par ce tiers sont revus par la Direction Financière du Groupe. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

3.25 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la Société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

3.26 Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE)

Selon les normes IFRS, l'ORNANE est une dette obligataire comprenant deux composantes :

- une composante obligataire, comptabilisée en dette au coût amorti ;
- une composante actions (dérivé), comptabilisée en dette market-to-market.

Les frais financiers liés à l'émission des ORNANE ont été comptabilisés en diminution de la dette au bilan. La répartition de la dette entre composante amortie et composante dérivée a été effectuée par un expert externe, la valorisation de la composante obligataire étant effectuée multicritère permettant de calculer le spread de crédit (moyenne taux Banque de France et analyse crédit spécifique à Claranova).

La composante obligataire de l'ORNANE est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs par un taux d'intérêt effectif (taux sans risque ajusté du spread de crédit). La variation de la composante obligataire est constatée en résultat financier.

La variation de juste valeur du dérivé est constatée en résultat financier sur une ligne distincte « Revalorisation juste valeur des instruments financiers ». L'effet de ce principe de comptabilisation est sans impact trésorerie. La juste valeur du dérivé incorporé est déterminée par l'expert externe selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein.

Par ailleurs, l'ORNANE donne l'option de limiter le nombre d'actions à émettre en cas de conversion.

3.27 Instruments de couverture

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Note 4 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 28.4 aux états financiers consolidés, relative notamment au risque de liquidité.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice 2019-2020 sont les suivantes :

- la reconnaissance du revenu sur certains contrats IoT. Conformément à IFRS 15, le Groupe en lien avec les managers assurant la gestion des contrats a affecté le prix des contrats aux différentes Obligations de Performance : livraison de plateforme et partage de revenu. Le revenu correspondant à la livraison des différentes versions de la plateforme est comptabilisé à la date de livraison au client (date de prise de contrôle), conformément aux principes retenus dans les précédents contrats de ce type, en application des paragraphes B83 et B86 de l'annexe B de la norme IFRS 15. Les revenus partagés sont étalés de manière linéaire sur la période couverte par les services et limités au montant des minimas garantis, conformément aux principes retenus dans les précédents contrats de ce type, en application des paragraphes 56 à 58, et du paragraphe B18 de la norme IFRS 15 ;
- l'évaluation des rabais à obtenir de la part de certains fournisseurs sur les entités du pôle PlanetArt. Les taux de rabais font l'objet d'une négociation annuelle qui intervient en février pour l'année calendaire écoulée. Le Groupe a reconduit les hypothèses de l'année précédente ;
- l'évaluation des bonus de certains managers en fonction de l'atteinte des objectifs annuels ;
- application de la norme IFRS 16 : le management a retenu des durées conformes à l'usage attendu des biens loués, en tenant compte des interprétations IFRS IC de novembre 2019. Le Groupe a retenu des taux marginaux d'endettement lorsque le taux implicite au contrat n'est pas identifiable dans le contrat, basé sur la durée résiduelle du contrat, la devise du contrat et les taux d'endettement des différentes dettes financières du Groupe ;
- dans le cadre du rachat des activités Personal Creations® par PlanetArt LLC, l'analyse de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) réalisé par un expert indépendant a conduit à reconnaître des marques, des technologies et un écart d'acquisition résiduel. Le Groupe a retenu des évaluations et une durée d'amortissement conformes aux pratiques du secteur et aux normes du Groupe ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels, notamment dans le cadre du test d'impairment du pôle Avanquest. L'acquisition au 1er juillet 2018 des activités Adaware, SodaPDF et Upclick a conduit à reconnaître un écart d'acquisition ;
- le traitement comptable des prêts (Paycheck Protection Program) dans le cadre des aides gouvernementales aux PME américaines dans le contexte de la pandémie Covid-19 ;
- l'évaluation et le traitement comptable des bons de souscription d'actions myDevices accordés dans le cadre d'un accord avec un partenaire commercial ;
- la juste valeur des ORNANE ;
- au 30 juin 2020, le Groupe n'a activé qu'une partie des Impôts Différés relatifs notamment aux déficits reportables, sur la base d'un horizon raisonnable de consommation de ces déficits (cinq années). Ces jugements portent également sur l'intégration des activités Personal Creations® acquises en août 2019 par le pôle PlanetArt aux États-Unis ;
- en France, suite à l'apport partiel d'actif de 2017-2018, une requête a été déposée afin de transférer le déficit reportable, valorisé à 56,1 millions d'euros, de Claranova SE vers sa filiale alors nouvellement constituée Avanquest Software SAS. À ce jour, l'administration fiscale n'a pas statué sur cette requête. Par prudence, le Groupe au 30 juin 2020 n'a pas activé les impôts différés relatifs à ces déficits.

Note 5 Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la Direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents pôles. Le résultat de référence des pôles est le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé [1]. Cet agrégat prend en compte les frais centraux répartis entre les différents secteurs opérationnels.

Au 30 juin 2020, les trois secteurs opérationnels sur lesquels opère le Groupe sont les suivants :

- PlanetArt : PlanetArt incarne la vision de Claranova dans le domaine de l'e-commerce personnalisé. PlanetArt regroupe la gamme d'applications mobiles FreePrints et les sites e-commerce de ventes de produits personnalisés ;
- Avanquest : grâce à des solutions logicielles simples et innovantes qui facilitent au quotidien l'accès aux nouvelles technologies, Claranova se positionne aujourd'hui comme un acteur de référence de l'édition de logiciels grand public (B2C) sur trois segments à fort potentiel :
  - la Sécurité : antivirus, ad blocker, outils de nettoyage et d'optimisation vendus sous la marque Adaware,
  - le PDF : outils de gestion documentaire réunis sous la marque SodaPDF,
  - la Photo : logiciels et applications de retouche photographique développés sous la marque inPixio ;
- myDevices : à partir d'une interface applicative unique, myDevices offre aux entreprises de toute taille une infinité de solutions IoT pour simplifier la gestion de leurs actifs, quels que soient la typologie d'objet connecté, le réseau utilisé, le secteur d'activité et le domaine d'application.

La répartition par pôle est la suivante :

	PlanetArt		Avanquest		myDevices	
(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2019
Chiffre d'affaires	314,0	176,1	90,3	83,0	4,8	3,2
ROC normalisé [1]	**14,1**	**10,9**	**7,2**	**10,3**	**(3,7)**	**(5,2)**
% sur CA	4 %	6 %	8 %	12 %	- 79 %	- 162 %
Écarts d'acquisition	0,5	-	61,3	63,0	-	-
Immobilisations incorporelles	4,9	1,9	3,9	5,0	-	-
Total actif incorporel	**5,4**	**1,9**	**65,1**	**68,0**	**-**	**-**

Données pour l'ensemble du Groupe :

	Claranova	
(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
Chiffre d'affaires	409,1	262,3
ROC normalisé [1]	**17,4**	**16,0**
Dotations aux amortissements hors impact IFRS 16	(4,3)	(2,0)
Paiements fondés sur des actions y compris charges sociales	(0,0)	0,3
Charges locatives IFRS 16 nettes	0,3	
Résultat opérationnel courant	**13,3**	**14,3**

(1) ROC normalisé = résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, et des dotations aux amortissements, et hors impact norme IFRS 16.

Le groupe Claranova clôture son exercice 2019-2020 (juillet 2019 – juin 2020) avec un chiffre d'affaires consolidé de 409 millions d'euros, en hausse de 56 %, dont 20 % de croissance organique. Avec près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel sur l'exercice, dont 88 millions d'euros issus de l'acquisition de Personal Creations® en août 2019, le Groupe franchit le cap des 400 millions d'euros et poursuit sa trajectoire de forte croissance.

La forte croissance des activités s'accompagne d'une profitabilité préservée dans une situation sanitaire et économique complexe : le Résultat Opérationnel Courant normalisé (ROC normalisé), principal indicateur de suivi de la performance opérationnelle du Groupe, atteint 17,4 millions d'euros, soit une progression de + 9 % sur l'exercice 2019-2020. L'évolution du niveau de profitabilité des activités du Groupe reflète les investissements engagés sur l'exercice au niveau de chacun des trois pôles : l'intégration des activités de cadeaux personnalisés Personal Creations®, l'accélération de la transition des activités du pôle Avanquest vers un modèle de ventes de logiciels propriétaires par abonnement et la montée en charge commerciale des activités IoT.

Cet exercice confirme par ailleurs l'amélioration du profil financier de Claranova avec un Résultat Net positif de 1,2 millions d'euros marquant le premier résultat bénéficiaire depuis le début de la période de retournement entamée en 2015.

Notes sur le compte de résultat

Note 6 Chiffre d'affaires

Les modalités d'évaluation et de reconnaissance du chiffre d'affaires dépendent de la nature des prestations vendues aux clients et des modalités de transfert du contrôle de ces prestations.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires des pôles opérationnels, soit :

- PlanetArt (e-commerce personnalisé) ;
- Avanquest (édition de logiciels B2C sans les domaines de la Sécurité, du PDF et de la photo) ;
- myDevices (Plateforme de gestion des objets connectés).

VENTILATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019	Var.
PlanetArt	314,0	176,1	78 %
Avanquest	90,3	83,0	9 %
myDevices	4,8	3,2	51 %
Chiffre d'affaires	**409,1**	**262,3**	**56 %**

Le groupe Claranova clôture son exercice 2019-2020 avec un chiffre d'affaires consolidé de 409,1 millions d'euros, en hausse de 56 %, dont 20 % de croissance organique. Avec près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel sur l'exercice, dont 88 millions d'euros issus de l'acquisition de Personal Creations® en août 2019, le Groupe franchit le cap des 400 millions d'euros et poursuit sa trajectoire de forte croissance.

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité a évolué au profit des activités d'e-commerce personnalisé PlanetArt avec l'intégration des nouvelles activités Personal Creations®. PlanetArt représente désormais 77 % du chiffre d'affaires contre 67 % sur l'exercice 2018-2019. Les activités d'édition de logiciels (Avanquest) et d'Internet des Objets (myDevices) représentent pour leur part respectivement 22 % et 1 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 32 % et 1 % en 2018-2019.

VENTILATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)

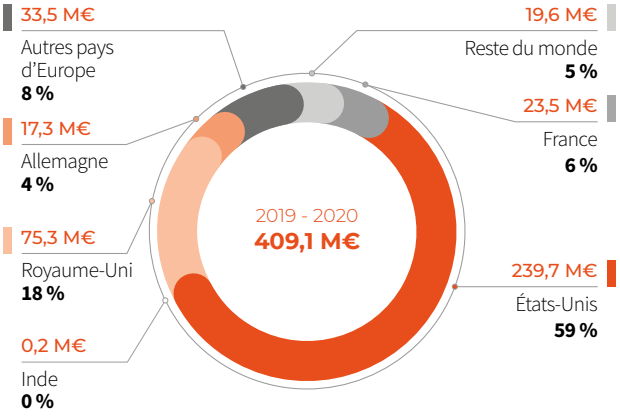

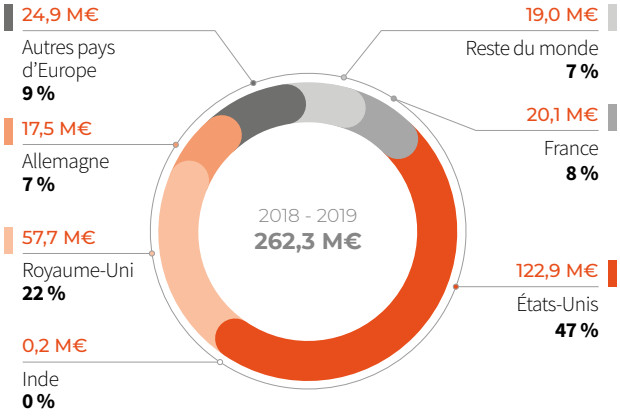

Claranova confirme son positionnement international avec un chiffre d'affaires réalisé à 94 % hors de France. L'intégration des activités de cadeaux personnalisés Personal Creations®, dont le chiffre d'affaires est entièrement réalisé aux États-Unis, renforce la position du Groupe dans ce pays qui représente 59 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2019-2020 contre 47 % sur l'exercice précédent.

Les données 2018-2019 ont été retraitées sur certains contrats du pôle Avanquest pour tenir compte de la localisation du client final. Dans le document d'enregistrement universel 2018-2019, seule la localisation du partenaire était retenue.

Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrat sont des droits d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services fournis à un client. Ils comprennent notamment les factures à établir. La variation des actifs sur contrat de 0,3 million d'euros porte sur le retraitement des abonnements étalés sur les activités de Upclick au sein du pôle Avanquest pour un total de 0,8 million d'euros à fin juin 2020.

Les passifs sur contrat sont des obligations de fournir à des clients des biens ou des services pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de son client. Ils comprennent principalement les produits constatés d'avance liés aux prestations de maintenance et d'hébergement pour lesquelles le revenu est reconnu *prorata temporis* sur la durée du contrat.

La variation des Produits constatés d'avance (passifs de contrats) sur la période est non significative sur l'exercice.

Carnet de commandes

Le Groupe applique les deux exceptions optionnelles prévues par la norme IFRS 15 pour déterminer son carnet de commandes. Il exclut du carnet de commandes les contrats d'une durée initiale inférieure à un an et ceux dont les revenus sont reconnus selon la méthode des « droits à facturer ».

Au 30 juin 2020, compte tenu de ces exceptions, le carnet de commandes du Groupe n'est pas significatif.

Note 7 Matières premières et achats de marchandises

Le poste progresse naturellement en lien avec la progression des activités sur l'exercice et de l'acquisition de Personal Creations®. Le pôle PlanetArt est le principal contributeur à ce poste à hauteur de 92 %.

Note 8 Autres achats et charges externes

L'accroissement du poste sur le pôle PlanetArt (frais de publicité et de transport) est lié à la croissance de l'activité en constante progression et à l'acquisition de Personal Creations®. Sur le pôle Avanquest, la progression des frais de publicité et d'acquisition de trafic est également en lien avec la croissance de l'activité.

L'impact IFRS 16 est de 3,1 millions d'euros (voir note 21) : annulation des loyers sur les contrats de location de baux immobiliers pour l'essentiel.

Note 9 Charges de personnel

La hausse de ce poste est directement liée à la croissance de toutes les activités du Groupe, en particulier du pôle PlanetArt et de l'acquisition de Personal Creations®. Par ailleurs, Claranova a renforcé ses équipes centrales, pour accompagner le développement du Groupe.

Note 10 Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à une charge de 15,2 millions d'euros, composée notamment des royalties payées sur le pôle Avanquest pour 10,0 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a comptabilisé en subvention le montant reçu du gouvernement américain dans le cadre des aides gouvernementales aux PME américaines (Paycheck Protection Program) en lien avec la pandémie COVID-19 à hauteur de 0,5 million d'euros (voir note 1.6).

L'application de la norme IFRS 15 sur les notions de principal et d'agent a amené le groupe à comptabiliser un complément de chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros, et un montant identique en charges.

Note 11 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à une charge de 5,6 millions d'euros, composés principalement :

- de charges et honoraires liés à l'acquisition de Personal Creations® pour 2,2 millions d'euros ;
- des honoraires non récurrents liés notamment au projet d'acquisition des minoritaires du pôle Software pour 1,1 million d'euros ;
- des indemnités dans le cadre d'un litige commercial pour 0,9 million d'euros ;
- de provisions pour départ et litiges salariaux pour le compte des filiales à hauteur de 0,7 million d'euros ;
- d'une provision pour litige Urssaf pour 0,2 million d'euros.

Note 12 Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 0,8 million d'euros pour les salariés français (0,02 million d'euros pour Claranova SE et 0,8 million d'euros pour Avanquest Software SAS) au 30 juin 2020 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est une charge de 0,15 million d'euros, se décomposant principalement en coût des services rendus de 0,05 million d'euros et des changements d'hypothèses pour une charge de 0,1 million d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,80 % ;
- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 % à 5 % suivant l'âge.

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Au 30 juin 2019, le taux d'actualisation retenu était de 0,85 %. Les autres hypothèses sont inchangées.

Note 13 Analyse du résultat financier

Le résultat financier affiche une perte de - 4,5 millions d'euros provenant principalement des charges sur emprunt.

Le coût de l'endettement financier (- 3,8 millions d'euros) sur l'exercice 2019-2020 se compose des intérêts sur les emprunts obligataires ORNANE et Euro PP pour respectivement - 1,5 et - 1,2 million d'euros, ainsi que des intérêts sur l'emprunt contracté pour acquérir les activités Personal Creations® pour - 0,6 million d'euros, et des frais financiers IFRS 16 sur le retraitement des charges locatives pour - 0,6 million d'euros.

La revalorisation de la juste valeur des instruments financiers (0,6 million d'euros) sur l'exercice 2019-2020 provient des ORNANE. Les ORNANE se décomposent en une composante dette au coût amorti et une composante dérivée conformément à la norme IFRS 9.

La variation de la juste valeur de la part composante dérivée, ainsi que la variation de la dette au coût amorti sont comptabilisées en charges financières. La composante dérivée est estimée sur la base Pricing models (méthode Cox Ross Rubinstein). L'exercice 2018-2019 reflétait la variation sur le semestre de la juste valeur des instruments financiers émis dans le cadre de l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick pour - 44,5 millions d'euros.

Les autres charges financières (- 1,4 million d'euros) et produits financiers (0,1 million d'euros) sur l'exercice 2019-2020 se composent de pertes nettes de change pour - 0,9 million d'euros, de l'étalement des frais liés à l'émission des ORNANE et Euro PP pour - 0,4 million d'euros.

Note 14 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice s'élève à - 2,1 millions d'euros au 30 juin 2020, contre une charge de - 3,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elle est principalement liée aux pôles PlanetArt et Avanquest. Au 30 juin, les impôts différés Actif et Passif présentent respectivement un solde de 4,5 et 1,6 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
Résultat avant impôt	**3,3**	**(37,8)**
Impôt théorique	(1,0)	12,6
Impôt au compte de résultat	**(2,1)**	**(3,7)**
Taux d'impôt d'effectif	- 63,1 %	9,8 %
Différence	(1,0)	(16,3)
Dont		
• Non-reconnaissance des impôts différés sur les différences temporaires	(0,7)	2,7
• Déficits fiscaux générés sur la période non activés	(3,7)	(3,0)
• Activation des impôts différés sur les différences temporaires antérieures	1,6	-
• Activation des déficits fiscaux antérieurs	1,1	(1,0)
• Variation de juste valeur des actions de préférence	-	(13,3)
• Incidence de la réforme fiscale américaine (Tax Cuts and Jobs Act)	-	(1,6)
• Autres différences permanentes	(0,5)	0,1
• Différences entre taux locaux et taux de la société mère	1,7	(0,6)
• Autres différences	(0,6)	0,4
Total	**(1,0)**	**(16,3)**

Au bilan, les actifs d'impôts exigible sont de 0,7 million d'euros.

Les passifs d'impôt exigible pour 1,2 million d'euros correspondent principalement pour 0,5 million d'euros à la provision pour impôt sur les sociétés de la filiale PlanetArt Ltd, pour 0,9 million à la provision pour impôt sur les activités Adaware, SodaPDF et Upclick.

Note 15 Impôts différés

Au 30 juin 2020, les impôts différés Actif et Passif présentent respectivement un solde de 4,5 et 1,6 millions d'euros.

Compte tenu des pertes fiscales dans les principaux pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que des réformes fiscales américaines, le Groupe a mené une étude fiscale afin d'identifier la part des déficits pouvant être utilisés dans le futur, étude principalement menée sur les entités américaines.

La totalité des impôts différés des entités américaines est de 19,2 millions de dollars au 30 juin 2020, dont :

- 11,0 millions de dollars au titre des reports déficitaires. Les reports déficitaires sont de 40,3 millions de dollars dont 18,3 millions de dollars doivent être utilisés avant 2035. L'utilisation de ces reports déficitaires est limitée à un plafond annuel de 1 million de dollars jusqu'en 2035. Suite à la réforme fiscale de 2017 aux Etats Unis, le solde des déficits reportables n'a pas de limite d'utilisation ni dans son montant, ni dans sa durée ;
- 1,9 million de dollars au titre des crédits Recherche et Développement, dont l'utilisation ne peut se faire qu'à compter de 2035 ;
- 3,6 millions de dollars au titre de la reconnaissance fiscale d'immobilisations incorporelles suite à la réorganisation juridique de 2017, amorties fiscalement sur une durée de 15 ans jusqu'en 2032 ;
- des différences temporaires à hauteur de 2,7 millions de dollars dont 1,8 million utilisables à court terme, à hauteur des bénéfices fiscaux dégagés, après imputation du plafond des déficits reportables et de l'amortissement fiscal des immobilisations incorporelles.

Le Groupe a établi des projections de résultats fiscaux, sur la base de plan d'affaires établis par le management sur un horizon de 5 ans. Au 30 juin 2020, le Groupe n'a activé qu'une partie des Impôts Différés relatifs notamment aux déficits reportables et aux différentes temporaires utilisables à court terme, sur la base d'un horizon raisonnable de consommation de ces déficits de 5 années. L'activation des impôts différés a également été limitée par le plafond annuel d'utilisation des déficits reportables.

Ainsi le Groupe a activé 4,3 millions de dollars d'impôt différé actif sur les entités américaines, soit 3,8 millions d'euros.

En France, suite à l'apport partiel d'actif de 2017-2018, une requête a été déposée afin de transférer le déficit reportable, d'un montant de 56,1 millions d'euros, de Claranova SE vers sa filiale alors nouvellement constituée Avanquest Software SAS. À ce jour, l'administration fiscale n'a pas statué sur cette requête. Le solde des déficits restant chez Claranova SE correspond aux pertes réalisées par la Société seule depuis l'exercice 2016-2017, soit 18,8 millions d'euros. Ce déficit fiscal pourra uniquement être utilisé pour la société Claranova SE, dont l'activité de holding n'a pas vocation à dégager des bénéfices taxables à l'impôt.

Les impôts différés passif au 30 juin 2020 sont ceux des entités portant les activités Adaware, SodaPDF et Upclick.

Note 16 Résultat par action

	2019-2020 12 mois	2018-2019 12 mois
Numérateur *(en millions d'euros)*		
Résultat net part du Groupe (a)	0,5	(40,80)
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (b)	39 200 753	392 007 537
Effet dilutif des stock-options, actions gratuites et BSA	705 065	7 050 694
Nombre moyen pondéré d'actions théorique (c)	39 905 818	399 058 231
Résultat de base par action *(en euros)* (a/b)	0,01	(0,10)
Résultat dilué par action *(en euros)* (a/c)	0,01	(0,10)

Il est à noter que l'effet dilutif ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin 2018 (voir note 26.3 aux états financiers consolidés) car à la date du présent document, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. À noter que les titulaires d'ORNANE ont la faculté de demander la conversion de leurs ORNANE à tout moment et qu'en fonction de la date de leur demande et du cours de Bourse de l'action, Claranova pourrait être dans l'obligation de rembourser ces ORNANE en numéraire.

Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

Note 17 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition au 30 juin 2020 sont de 61,7 millions d'euros, dont l'écart d'acquisition sur les activités Adaware, SodaPDF et Upclick acquises en juillet 2018 de 61,3 millions d'euros et de 0,5 million d'euros suite à l'acquisition des activités Personal Creations®.

Pôle Avanquest

Le Groupe a réalisé un impairment test au 30 juin 2020 sur le pôle Avanquest, porteur de l'écart d'acquisition sur les activités Adaware, SodaPDF et Upclick, sur la base des Discounted Cash Flow et de la valeur des fonds propres. Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur. Le business plan a été réalisé par les managers du pôle. Les hypothèses du calcul des Discounted Cash Flow ont été revues par les auditeurs. Le WACC utilisé est de 11 % et le taux de croissance à l'infini de 2 %, décomposé en taux d'inflation de 1 % et taux de croissance à l'infini de 1 %. Une analyse de sensibilité a été réalisée sur le WACC et le taux de croissance à l'infini. La variation de ces critères à hauteur de 1 %, à savoir WACC de 12 % et croissance à l'infini nulle, ne conduirait pas à une dépréciation.

Personal Creations®

Comme indiqué dans la note 1, le Groupe a analysé l'acquisition des activités de Personal Creations® comme un regroupement d'entreprises au sens de IFRS 3. En application de la norme IFRS 3R, le Groupe a effectué une évaluation de la juste valeur de ces activités à la date d'acquisition et a valorisé les technologies à 2,5 millions d'euros, la marque Personal Creations® à 1,8 million d'euros. La juste valeur des actifs et passifs identifiés s'élève à 16,2 millions d'euros et l'écart résiduel s'établit à 0,4 million d'euros. Ci-dessous le résumé des actifs nets identifiés qui sont inclus dans ce montant :

ACTIFS NETS IDENTIFIÉS

(en millions d'euros)	Valeur initiale	Ajustement juste valeur	Juste valeur reconnue
Immobilisations incorporelles	4,8	(0,5)	4,3
Immobilisations corporelles	5,2	0,0	5,2
Immobilisations financières	0,0	0,0	0,0
Stocks et encours	7,2	0,0	7,2
Créances clients et comptes rattachés	0,3	0,0	0,3
Autres créances courantes	3,5	0,0	3,5
Total actifs	**21,0**	**(0,5)**	**20,6**
Dettes fournisseurs	2,4	0,0	2,4
Autres Passifs courants	1,9	0,0	1,9
Total passifs	**4,3**	**0,0**	**4,3**
Actifs nets identifiés	**16,7**	**(0,5)**	**16,2**
Écart d'acquisition à l'acquisition			**0,5**
Écart de conversion entre la date d'acquisition et 30 juin 2020			0,0
Écart d'acquisition au 30 juin 2020			**0,5**

PRIX D'ACQUISITION

Le prix d'acquisition se compose de 16,3 millions d'euros effectué au 2 août 2019, auquel s'ajoute un complément de 0,5 million d'euros au titre d'ajustement sur le besoin en fonds de roulement.

(en millions d'euros)	
Cash	16,3
Ajustement de Besoin en fonds de roulement	0,5
Total prix d'acquisition	**16,7**

L'écart d'acquisition résiduel au 30 juin 2020 s'élève à 0,5 million d'euros.

Note 18 Immobilisations incorporelles

L'impact de l'acquisition des activités Personal Creations® est de 4,3 millions d'euros (voir note 17). La valeur de la marque Personal Creations® reconnue dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur de ces activités est de 1,8 million d'euros, sur la base la méthode des redevances, amortie sur 10 ans à hauteur de 0,2 million d'euros sur l'exercice. La valeur des logiciels reconnus dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur de ces activités est de 2,5 millions d'euros, développés en interne sur la base des coûts de remplacement, amortis sur cinq ans à hauteur de 0,5 million d'euros sur l'exercice.

Au cours de l'exercice 2019-2020, aucun frais de développement de projet de R&D n'a été capitalisé.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Brut 30/06/2020	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut 30/06/2020	Amort.et provision 30/06/2020	Net 30/06/2020
Frais de développement et logiciels	9,9	0,0	-	(0,0)	9,9	(9,7)	0,2
Portefeuilles clients	0,5	-	-	0,0	0,5	(0,2)	0,3
Dépôts	0,0	-	-	-	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Autres	8,9	-	-	4,3	13,2	(4,9)	8,3
Total	**19,4**	**0,0**	**-**	**4,3**	**23,6**	**(14,8)**	**8,8**

Note 19 Immobilisations corporelles hors impact IFRS 16

L'impact de l'acquisition des activités Personal Creations® est de 5,3 millions d'euros à l'acquisition (voir note 17) qui se composent principalement d'installations et d'équipements industriels. Les acquisitions de l'exercice sont majoritairement liées à cette acquisition.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Brut 30/06/2020	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut 30/06/2020	Amort.et provision 30/06/2020	Net 30/06/2020
Agencements, aménagements et installations	2,0	0,9	(0,1)	5,2	8,0	(2,7)	5,3
Matériel de transport	0,1	0,1	-	(0,0)	0,1	(0,1)	0,1
Matériel et mobilier de bureau & informatique	2,5	0,3	(0,0)	(0,0)	2,7	(2,3)	0,5
Total	**4,6**	**1,2**	**(0,1)**	**5,2**	**10,9**	**(5,0)**	**5,9**

Note 20 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles hors impact IFRS 16

Les amortissements ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Amort. cumulés au 30/06/2019	Dotations de l'exercice	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2020
Frais de développement et logiciels	9,6	0,0	-	(0,0)	9,7
Portefeuilles clients	0,2	-	-	-	0,2
Autres	2,6	2,4	-	(0,1)	4,9
Total immobilisations incorporelles	12,4	2,4	-	(0,1)	14,8
Immobilisations corporelles	3,2	1,9	(0,0)	(0,1)	5,0
Total	**15,6**	**4,3**	**(0,0)**	**(0,2)**	**19,7**

Note 21 Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Elle consiste à comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette locative correspondant à la somme des paiements futurs actualisés. Au niveau du compte de résultat, la charge d'exploitation (charges de location) est remplacée par une charge d'amortissement et par une charge d'intérêt financier. Dans le tableau des flux de trésorerie, les intérêts affectent les flux d'exploitation, les flux d'investissement ne sont pas impactés, le remboursement du principal de la dette locative affecte les flux de financement.

Le Groupe a identifié trois grandes familles de location :

- les bâtiments à usage de bureau et à usage industriel : les baux commerciaux de location de bureau concernent les trois pôles du Groupe. Les baux commerciaux de location d'usine et de stockage concernent le pôle PlanetArt pour l'essentiel ;
- les véhicules de transport ;
- les équipements divers et informatiques.

Ces deux dernières catégories n'ont pas de contrats de location significatifs pour le Groupe.

Le Groupe a réalisé la transition vers la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée et par conséquent la période comparative du 30 juin 2019 n'est pas retraitée.

Au 1er juillet 2019, le montant de la dette locative a été calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux correspondant à la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondant ont été comptabilisés pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres du Groupe au 1er juillet 2019.

Conformément aux possibilités offertes par la norme IFRS 16, le Groupe applique les exemptions et mesures de simplification suivantes :

- les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur ne sont pas retraités ;
- les analyses réalisées en fonction d'IAS 17 et IFRIC 4 pour déterminer si un contrat est un contrat de location sont conservées ;
- les baux d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont assimilés à des baux de courte durée et ne font l'objet d'aucun retraitement ;
- l'évaluation du caractère déficitaire d'un contrat se fait selon IAS 37.

En novembre 2019, le Comité IFRS IC a clarifié certains points de la norme, notamment l'appréciation de la durée des contrats de location et de la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Ainsi ce comité a clarifié la durée d'un contrat de location, en rejetant l'approche juridique consistant à ne prendre en compte que les termes du contrat entre le bailleur et le locataire pour déterminer la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Il convient d'apprécier la durée raisonnablement certaine du contrat pour déterminer la dette locative et ainsi la valeur du droit d'utilisation.

Cette clarification explique pour partie l'écart entre les engagements hors bilan tel qu'indiqués dans l'URD 2018-2019, et la dette de location à la date de transition, comme indiqué ci-dessous.

À la date d'établissement de ces comptes consolidés annuels, les positions comptables et les modalités de mise en œuvre sur ces sujets sont les suivantes :

- En ce qui concerne l'appréciation de la durée des contrats, le Groupe a retenu dans un certain nombre de cas l'approche juridique, considérant qu'elle correspondait à la durée raisonnablement certaine du contrat, en l'absence d'autres éléments indiquant une autre durée. La durée retenue a été définie contrat par contrat. Elle tient également compte des lois et pratiques propres à chaque pays.
- Les retraitements IFRS 16 portent principalement sur les filiales américaines et françaises. Les États-Unis comptabilisent en local le retraitement IFRS 16, ainsi que les impôts différés liés. Sur les filiales françaises, du fait du report déficitaire, les impôts différés liés aux retraitements IFRS 16 ne sont pas appliqués.

Au 30 juin 2020 :

- la comptabilisation des droits d'utilisation augmente les actifs non courants de 9,8 millions d'euros ;
- l'enregistrement des dettes locatives augmente le total du passif de 10,1 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros à plus d'un an et 3,0 millions d'euros à moins d'un an ;
- les impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

(en millions d'euros)	**2019-2020**
Annulation des charges de loyers	3,1
Charges d'amortissement des droits d'utilisation	(2,9)
Charges d'intérêts relatives à la dette locative	(0,6)
Impact total sur le résultat	**(0,4)**

Effets sur l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	Données historiques 30/06/2019	Effet de l'application d'IFRS 16	Données retraitées au 01/07/2019
Immobilisations corporelles	1,4	-	1,4
Droit d'utilisation	-	7,1	7,1
Actifs d'impôts différés	0,9	-	0,9
Actif non courant	**75,1**	**7,1**	**82,2**
Actif courant	**100,9**	**-**	**100,9**
Total actif	**176,1**	**7,1**	**183,1**
Total des capitaux propres	**63,6**	**-**	**63,6**
Dettes financières non courantes	49,1	-	49,1
Dettes locatives non courantes	-	5,6	5,6
Passifs d'impôts différés	1,2	-	1,2
Total passif non courant	**52,0**	**5,6**	**57,5**
Provisions courantes	0,1	-	0,1
Dettes financières courantes	2,7	-	2,7
Dettes locatives courantes	-	1,5	1,5
Passifs d'impôts exigibles	3,0	-	3,0
Passif courant	**60,5**	**1,5**	**62,0**
Total passif	**176,1**	**7,1**	**183,1**

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location simple présentés en application d'IAS 17 dans l'URD 2018-2019 et les dettes locatives comptabilisées en application d'IFRS 16 au 1er juillet 2019

(en millions d'euros)	
Dettes financières hors bilan au 30/06/2019	**6,5**
Contrats terminés au 01/07/2019	(0,0)
Contrats de faible valeur et de courte durée	(0,0)
Différence de loyers	0,0
Différence de durée	1,4
Impact d'actualisation	(0,9)
Différence de taux de change	0,1
Dettes locatives à la date de transition	**7,1**

Le contrat de location de bureau d'une des filiales aux États-Unis a été renouvelé en avril 2020 pour une prolongation de trois ans, ce qui explique la différence de durée.

Dettes locatives

Au 30 juin 2020, le solde des dettes locatives s'élève à 10,1 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros de dettes locatives non courantes, et 3,0 millions d'euros de dettes locatives courantes.

Le tableau suivant détaille les échéances de remboursement actualisées de dettes locatives :

(en millions d'euros)	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**Total 30/06/2020**
Échéance de remboursement des dettes locatives	3,0	7,1	0,0	10,1

La variation des dettes locatives sur l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	
Valeur nette comptable des dettes locatives à la date de transition (01/07/2019)	7,1
Augmentation des dettes locatives	5,6
Remboursement des dettes locatives	(2,5)
Écart de conversion	(0,0)
Valeur nette comptable des dettes locatives au 30/06/2020	**10,1**

Ces dettes locatives correspondent à la valeur actualisée des loyers restant à payer. Le Groupe ne prend en compte que la composante locative dans l'évaluation de la dette locative. Pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative, le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (sans distinction entre le service et la composante locative). C'est le cas notamment des locations de véhicules, marginales dans le Groupe.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du taux de rendement des emprunts d'État du pays preneur, en fonction de la maturité et de la devise du contrat, ainsi que des taux d'emprunt locaux que la filiale a obtenu pour ses financements.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er juillet 2019 pour l'ensemble des dettes de loyer s'élève à 6,44 % en se basant sur la durée résiduelle des contrats en date de transition. Il est impacté par les taux de l'emprunt obligataire ORNANE (taux nominal annuel de 5 %), et de l'emprunt obligataire Euro PP (taux annuel de 6 %).

Le passif relatif aux contrats de location est exclu de la définition de la dette financière nette.

Les dettes locatives de Personal Creations® sont de 4,4 millions au 30 juin 2020.

Les charges financières relatives au contrat de location sont de 0,6 million d'euros au 30 juin 2020.

Droit d'utilisation

(en millions d'euros)	**Valeur nette comptable des droits d'utilisation à la date de transition (01/07/2019)**	**Augmentation des droits d'utilisation**	**Amortissement des droits d'utilisation**	**Écart de conversion**	**30/06/2020**
Constructions	6,9	5,6	(2,8)	0,0	9,7
Véhicules	0,1	0,1	(0,1)	(0,0)	0,1
Autres immobilisations	0,0	-	(0,0)	-	0,0
Total contrats de location retraités selon IFRS 16	**7,1**	**5,6**	**(2,9)**	**0,0**	**9,8**

L'augmentation des droits d'utilisation concerne Personal Creations® pour l'essentiel.

Charges de loyers

À compter du 1er juillet 2019, les charges de location comprennent les loyers au titre des contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, des contrats dont la valeur à neuf du bien est inférieure à environ 5 000 dollars américains (comme préconisé dans la norme), les paiements de loyers qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la dette locative (comme par exemple les espaces de coworking non dédiés à des entités du Groupe).

(en millions d'euros)	**30/06/2020**
Contrats de courte durée	(0,2)
Contrats de faible valeur	
Services	(0,2)
Bureaux partagés (coworking)	(0,3)
Autres	(0,1)
Total de contrats de location non retraités	**(0,9)**

Impact Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	**2019-2020**
Opérations d'exploitation	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(0,4)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	2,9
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	0,6
Capacité d'autofinancement	**3,1**
Variation du besoin en fonds de roulement	0,0
Intérêts financiers nets payés	(0,6)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**2,5**
Opérations d'investissement	
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	**-**
Opérations de financement	
Décaissements liés aux emprunts	(2,5)
Flux de trésorerie net lié au financement	**(2,5)**
Variation de trésorerie	**(0,0)**

Note 22 Stocks et en cours

Les stocks évoluent de 9,6 millions d'euros en lien avec la croissance de l'activité PlanetArt et notamment de l'acquisition de Personal Creations®.

Note 23 Clients et comptes rattachés

L'impact de l'acquisition de Personal Creations® est marginal sur le solde des créances clients au 30 juin 2020. En effet, les clients des sites de Personal Creations® paient lors de leur commande, sur le même principe que les clients du pôle PlanetArt. Le solde des créances clients du pôle Avanquest progresse en lien avec la croissance de l'activité.

Échéancier des créances clients

L'ensemble des créances clients représente un actif courant.

(en millions d'euros)	Créances clients *(valeurs brutes)*	Non échues	Échues depuis moins de 90 j.	Échues depuis plus de 90 j.	Dépréciation créances échues	Valeur nette
30/06/2020	10,1	8,7	0,6	0,8	0,2	9,9
30/06/2019	11,8	3,9	6,6	1,2	0,2	11,6

La filiale américaine Avanquest North America a des créances échues depuis plus de 90 jours de 0,7 million d'euros, sans présenter de risques non couverts par une provision. Il s'agit de clients avec lesquels Avanquest North America entretient d'excellentes relations commerciales et leur accorde des délais de règlement plus longs.

Note 24 Autres créances courantes et non courantes

Les autres créances non courantes reflètent les charges constatées d'avances à plus d'un an à hauteur de 2,4 millions d'euros, liées à l'activité Adaware, stable sur l'exercice.

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
Charges constatées d'avance	1,8	2,1
Créances fiscales	2,4	1,8
Loyers	0,1	0,1
Actifs sur contrats	0,8	0,5
Autres	3,4	3,4
Total	**8,5**	**8,0**

Les autres créances courantes sont stables par rapport à l'exercice précédent.

- Les charges constatées d'avance sont liées aux charges d'acquisition de trafic sur le pôle Avanquest.
- Les actifs sur contrats reflètent le retraitement des abonnements étalés sur les activités Upclick et Adaware à hauteur de 0,8 million d'euros, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.
- Les créances fiscales sont pour l'essentiel des créances de TVA, dont des demandes intervenues sur l'exercice de remboursement de crédit de TVA auprès de l'administration fiscale pour environ 1,2 million d'euros sur les filiales françaises Avanquest SAS et Claranova SE.
- Les autres créances courantes sont composées à hauteur de 2,9 millions d'euros de charges constatées d'avances sur le pôle PlanetArt (frais de publicité pour l'essentiel).

Note 25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (82,8 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 75,4 millions d'euros au 30 juin 2019) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE – DONNÉES AU 30 JUIN 2020

(en millions d'euros)

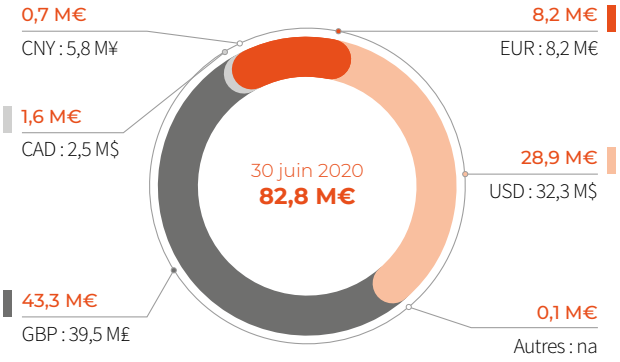

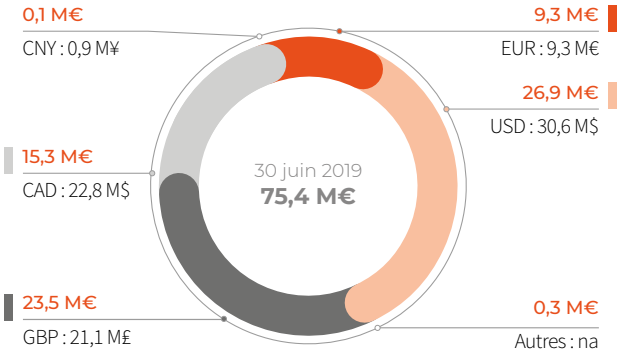

Les données du 30 juin 2019 ont été retraitées pour tenir compte de la devise des comptes bancaires locaux. Auparavant les données présentées étaient dans la devise des filiales.

La forte baisse de la trésorerie en dollar canadien est lié au règlement du solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick (voir note 1.3).

La hausse de la trésorerie en livre sterling est liée à la croissance de l'activité PlanetArt en Europe.

Compléments d'information relatifs au passif du bilan

Note 26 Capitaux propres

26.1 Capital social

Au 30 juin 2020, le capital social de la société Claranova SE est composé de 39 442 878 actions d'un nominal de 1 euro, toutes de même catégorie. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement.

26.2 Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, le nombre d'actions a évolué comme suit :

	Unités	Montant *(en euros)*
Au 30 juin 2019	**394 428 788**	**39 442 879**
Regroupement d'actions [1]		
Au 30 juin 2020	**39 442 878**	**39 442 878**

(1) Regroupement d'actions (voir note 1). Suite au regroupement 8 actions ont été annulées pour 0,80 euros.

Au 30 juin 2020, la Société détient 242 125 de ses propres actions, identique au 30 juin 2019 (après regroupement d'actions. Voir note 1).

	Unités
Au 30 juin 2019	**2 421 251**
Regroupement d'actions [1]	
Au 30 juin 2020	**242 125**

(1) Regroupement d'actions (voir note 1).

26.3 Autres titres donnant accès au capital & stock-options

Toutes les informations ci-dessous sont au 30 juin 2020, après regroupement des actions intervenu le 1er août 2019 (note 1).

Exercice de stock-options Claranova SE

Sur les 18 765 927 stock-options autorisées par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015, il reste 440 694 stock-options non exercées, sans mouvement sur la période.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire [1]	25/11/2016 & 03/05/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2020	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
Prix de souscription	1,120 €
Période d'exercice	109 mois
Conditions d'exercice	déjà atteintes
Titres perdus ou annulés	30 000
Droits acquis au 30/06/2020	18 735 927
Titres souscrits au 30/06/2020	18 295 233
Actions ordinaires potentielles maximales [2][3]	44 069

(1) Lors du Directoire du 3 mai 2017, il a été décidé de modifier les conditions relatives aux objectifs à atteindre ainsi que la durée d'acquisition.

(2) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

(3) Suite au regroupement d'actions du 14 juin 2019, 10 options de souscriptions attribuées par la Société donne droit de souscrire à 1 action Claranova.

Plan d'attribution de bons de souscription d'actions du 7 juin 2017 Claranova SE

Le 7 juin 2017, Claranova SE a annoncé l'attribution de 3 752 224 bons de souscription d'actions Claranova SE.

Les droits acquis au 30 juin 2020 sont de 3 752 224 bons de souscription, dont aucun n'a été exercé. Suite au regroupement d'actions du 14 juin 2019, 10 BSA donnerait droit de souscrire à une action Claranova, soit 375 220 titres potentiels maximaux. Il n'y a eu aucun mouvement depuis le 30 juin 2019.

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2020, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de Claranova SE en vigueur.

Bénéficiaires	**Directoire et Conseil de Surveillance groupe Claranova**
Date d'assemblée	07/06/2017
Nombre de titres autorisés	3 752 224
Date du Directoire	13/11/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2020	3 752 224
Nombre de bénéficiaires	6
Prix de souscription des BSA	0,36 €
Prix d'exercice des BSA	6,10 €
Période de souscription des BSA	jusqu'au 13/11/2027
Période d'exercice des BSA	jusqu'au 13/11/2027
Titres perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2020 (1)	3 752 224
Titres souscrits au 30/06/2020	0
Titres convertis en actions ordinaires	0
Actions ordinaires potentielles maximales (1)(2)	375 220

(1) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

(2) Suite au regroupement d'actions du 14 juin 2019, 10 BSA 2017 donneraient droit de souscrire à 1 action Claranova au prix de 6,10 euros par action.

Plan d'attribution de bons de souscription d'actions du 24 décembre 2018 Claranova SE

Le 13 décembre 2018, Claranova a annoncé l'attribution d'un nombre maximum de bons de souscription d'actions Claranova de 3 936 138 titres, donnant droit à 3 936 138 actions ordinaires nouvelles, au profit des membres du Conseil d'Administration, de certains conseils et de l'équipe dirigeante. Au 30 juin 2020, 3 097 776 BSA ont été souscrits et 240 000 bons ont été convertis en actions ordinaires nouvelles.

Il n'y a eu aucun mouvement depuis le 30 juin 2019.

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2020, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de Claranova SE en vigueur.

Bénéficiaires	**Conseil d'Administration, certains conseils, autres dirigeants**
Date d'assemblée	13/12/2018
Nombre de titres autorisés	3 936 138
Date du Conseil d'Administration	24/12/2018
Nombre de titres attribués au 30/06/2020	3 936 138
Nombre de bénéficiaires	6
Prix de souscription des BSA	0,114 €
Prix d'exercice des BSA	5,300 €
Période de souscription des BSA	jusqu'au 11/02/2019
Période d'exercice des BSA	jusqu'au 24/12/2020
Titres perdus ou annulés	838 362
Droits acquis au 30/06/2020 (1)	3 097 776
Titres souscrits au 30/06/2020	3 097 776
Titres convertis en actions ordinaires	240 000
Actions ordinaires potentielles maximales (1)(2)	285 776

(1) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

(2) Suite au regroupement d'actions du 14 juin 2019, 10 BSA 2018 donneraient droit de souscrire à 1 action Claranova au prix de 5,30 euros par action.

Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Claranova SE

Le 19 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) (voir note 23.1 aux états financiers consolidés 2017-2018 pour plus d'informations sur ces obligations). Au 30 juin 2020, aucune ORNANE n'a fait l'objet d'une conversion anticipée. À la date du présent document, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations.

Au 30 juin 2020, Claranova détient 455 000 ORNANE. Il n'y a eu aucun mouvement depuis le 30 juin 2019.

Dans l'hypothèse où tous les droits rattachés aux stock-options, aux bons de souscriptions d'actions deviendraient exerçables et seraient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté de 705 069 euros.

Il est à noter que ce nombre ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin 2018 car à la date du présent document, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. L'échéance de ces ORNANE est le 1er juillet 2023. De plus, au 30 juin 2020, au vu du cours de l'action, si la conversion anticipée des ORNANE avait été demandée par les souscripteurs, Claranova aurait été dans l'obligation de les rembourser en numéraire.

Le capital social serait ainsi porté de 39 442 878 euros à 40 147 943 euros, soit une augmentation en pourcentage de 1,8 % étalée dans le temps de la façon suivante :

- stock-options : ils sont exerçables par les bénéficiaires jusqu'en novembre 2026 ;
- BSA du 7 juin 2017 : ils doivent être souscrits et sont exerçables par les bénéficiaires jusqu'en novembre 2027 ;
- BSA du 24 décembre 2018 : ils sont exerçables jusqu'en décembre 2020.

	30/06/2020
Nombre d'actions existantes au 30 juin 2020	39 442 878
Actions auto-détenues	242 125
Nombre d'actions en circulation	**39 200 753**
Effet dilutif des stock-options	44 069
Effet dilutif des BSA (2017 et 2018)	660 996
Nombre pondéré d'actions théorique	**39 905 818**

Les autres titres donnant accès au capital des filiales sont indiqués ci-dessous :

Exercice de stock-options myDevices

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de myDevices en vigueur.

Bénéficiaires	**Salariés myDevices Inc.**
Nombre de titres autorisés	1 900 000
Date du Conseil d'Administration	05/02/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2020	1 511 000
Nombre de bénéficiaires	23
• dont dirigeants	1
Prix de souscription pour 1 236 000 titres	0,07 USD
Prix de souscription pour 275 000 titres	0,39 USD
Période d'acquisition	étalée sur 4 ans
Conditions d'acquisition	Attribution subordonnée à la présence du bénéficiaire pendant toute la durée d'acquisition
Droits perdus ou annulés au 30/06/2020	54 500
Droits acquis au 30/06/2020 (1)	926 500
Titres souscrits au 30/06/2020	530 000
Titres potentiels maximaux (1)	926 500

(1) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

Plan d'attribution de bons de souscription d'actions myDevices

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2020, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de myDevices en vigueur.

Bénéficiaires	Partenaire commercial
Nombre de titres autorisés	1 010 000
Nombre de titres attribués au 30/06/2020	0
Nombre de bénéficiaires	1
Conditions d'obtention	Paliers de chiffre d'affaires
Prix de souscription	3,125 USD
Date de fin d'exercice	31/03/2021
Conditions d'exercice	aucune
Titres perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2020 (1)	0
Titres souscrits au 30/06/2020	0
Titres potentiels maximaux (1)	1 010 000

(1) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

myDevices a signé avec un partenaire commercial un accord capitalistique prévoyant l'attribution de bons de souscription d'actions en fonction des versements du chiffre d'affaires obtenu. Chaque BSA donne droit à l'achat d'une action à 3,125 dollars américains.

Il est à noter que si la valeur de l'action myDevices venait à dépasser les 3,125 dollars américains, le partenaire pourrait également choisir d'exercer ses bons de souscription *via* une conversion des dits bons, le ratio étant alors fonction de la juste valeur de l'action.

26.4 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Pôle Avanquest

Le 1er juillet 2018, Claranova a finalisé l'acquisition des sociétés formant les activités Adaware, SodaPDF et Upclick. Les titres de ces sociétés sont détenus par Avanquest Canada Inc., société constituée pour l'opération et détenue par Avanquest Software SAS (société mère du pôle Avanquest). L'ensemble des entités est consolidé par intégration globale.

Dans le cadre de la transaction, des actions de préférence ont été émises aux bénéfices des vendeurs et de l'intermédiaire financier qui a facilité l'opération. Pour mémoire, le ratio de conversion des actions de préférence en actions Avanquest Software SAS a été figé au 30 juin 2019. Ces actions de préférence sont convertibles à tout moment. Elles donnent droit à 64,09 % du résultat des entités du groupe Avanquest (voir note 4 chapitre 2 URD 2018-2019).

Le Groupe garde le contrôle sur le pôle Avanquest.

Pôle PlanetArt

Des minoritaires détiennent 7,73 % de PlanetArt LLC, société mère du pôle PlanetArt. Par ailleurs, comme indiqué dans les engagements hors bilan, les dirigeants de la filiale américaine bénéficient depuis le 08/11/2012 d'une option d'acquérir 20 % de l'activité PlanetArt dans le cadre d'un potentiel évènement de liquidité de cette activité ou un départ de ces managers selon certaines modalités (note 34).

L'ensemble des entités du pôle PlanetArt est consolidé par intégration globale en raison du maintien du pouvoir de décision.

Pôle myDevices

Les minoritaires de myDevices, principalement des partenaires commerciaux et industriels, détiennent 38,07 % de myDevices. myDevices est consolidé par intégration globale.

Note 27 Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2019-2020 :

(en millions d'euros)	Provisions 30/06/2019	Mouvement de périmètre	Dotations opérat.	Reprises opérat.	Autres dotations	Autres reprises	Reclassement	Provisions 30/06/2020
Autres prov. pour risques et charges – part > 1 an	0,1	-	-	-	-	(0,0)	(0,1)	0,0
Autres prov. pour risques et charges – part < 1 an	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,2
Autres provisions pour charges – part > 1 an	0,4	-	-	-	0,3	(0,1)	(0,3)	0,3
Autres provisions pour charges – part < 1 an	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Provisions	0,5	-	-	-	0,3	(0,1)		0,7

Au 30 juin 2020, les principaux risques et charges provisionnés concernent :

- 0,2 million d'euros de provision pour locaux inoccupés en France dont 0,1 million d'euros correspondent à des provisions non courantes ;
- un litige Urssaf pour 0,2 million d'euros.

Note 28 Dettes financières courantes et non courantes

Au 30 juin 2020, l'endettement total du Groupe s'élève à 68,9 millions d'euros, contre 51,9 millions d'euros au 30 juin 2019. Au 30 juin 2020, le solde des emprunts composant l'endettement du Groupe est le suivant :

- des emprunts obligataires existants au 30 juin 2019 : ORNANE (pour 29,3 millions d'euros), et Euro PP (pour 19,0 millions d'euros) ;
- des emprunts contractés par la filiale PlanetArt LLC pour le financement de l'acquisition des activités Personal Creations® dont les soldes au 30 juin 2020 sont de 8,7 millions d'euros pour l'emprunt et de 1,3 million d'euros pour le crédit revolving ;
- de l'emprunt de 2,0 millions d'euros contracté par myDevices auprès d'un de ses partenaires commerciaux (dont 1,7 million d'euros contracté au cours de l'exercice) ;
- du nouvel emprunt PGE (prêt garanti par l'État) de 4,0 millions d'euros contracté par Claranova SE dans le cadre des aides gouvernementales mise en place par le gouvernement français dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie COVID-19. Le Prêt Garanti par l'État (PGE) est assorti d'une option d'amortissement additionnel permettant à Claranova SE d'étendre la maturité du prêt sur une période additionnelle de un (1), deux (2), trois (3) quatre (4) ou cinq (5) an(s) sur une périodicité de remboursement souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle) à un taux d'intérêt correspondant au coût de financement de la banque et de la prime de garantie de l'État. L'option d'amortissement additionnel ne peut se faire au plus tôt que 4 mois avant la date d'échéance, et au plus tard 2 mois après la date d'échéance. Le prêt PGE est classé en dette financière non courante ;
- des nouveaux emprunts de 4,5 millions d'euros contractés par les filiales américaines dans le cadre des aides gouvernementales mise en place par le gouvernement américain dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie COVID-19 (Paycheck Protection Program). Il s'agit de prêts sur une durée de deux ans, au taux de 1 %, garantis par le gouvernement américain. Ces prêts peuvent éventuellement se transformer en subvention, sous certaines conditions, dont notamment le maintien de l'emploi (voir note 1).

Au cours de l'exercice, les dettes financières ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2019	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2020
Emprunts obligataires	47,3	0,4	(1,0)	-	(0,2)	47,0
Composante dérivée de l'emprunt	1,1		-		(0,3)	0,8
Emprunts	0,4	18,8	(4,0)	(0,2)	3,5	18,5
Lignes de crédits	-					
Autres dettes financières	3,1	1,5	(0,0)	0	(2,2)	2,5
Concours bancaires courants	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Instruments financiers passifs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	0,0	0,1	(0,0)	(0,0)	-	0,1
Total	**51,9**	**20,9**	**(5,0)**	**(0,1)**	**0,8**	**68,9**

L'échéance des dettes financières se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	47,0	-	47,0	-
Composante dérivée de l'emprunt	0,8		0,8	
Emprunts	18,5	3,9	14,5	-
Lignes de crédits	-	-	-	-
Autres dettes financières	2,5	2,1	0,4	-
Concours bancaires courants	0,0	0,0	-	-
Instruments financiers passifs	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	0,1	0,1	-	-
Total	**68,9**	**6,1**	**62,8**	**-**

28.1 Emprunts obligataires ORNANE

Le 14 juin 2018, Claranova a lancé une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1er juillet 2023 d'un montant nominal de 28 999 999,60 euros. Voir DDR 2017-2018 note 1.5 et note 23.1.

Les obligations, de valeur nominale 1,10 euro, portent intérêt à un taux nominal annuel de 5,0 %.

Au 30 juin 2020, aucune ORNANE n'a été convertie ou remboursée. Le montant total correspondant à ces obligations dans les comptes consolidés est de 29,0 millions d'euros, décomposé en 28,2 millions d'euros de composante dette au coût amorti et 0,8 million d'euros de composante dérivée conformément à la norme IAS 39. La composante dérivée est estimée sur la base Pricing models (méthode Cox Ross Rubinstein).

28.2 Emprunt obligataire Euro PP

Le groupe Claranova a réalisé le 27 juin 2019 un placement privé obligataire de type Euro PP auprès d'investisseurs institutionnels européens pour un montant total de 19,7 millions d'euros, sous la forme d'une émission de 19 655 obligations d'une valeur nominale de 1 000 euros.

Les obligations d'une maturité de cinq ans portent intérêt au taux annuel de 6 % et seront remboursables *in fine* à leur date d'échéance, à savoir le 27 juin 2024. Elles sont admises, à compter de ce jour, aux négociations sur Euronext Access sous le code ISIN FR0013430725.

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu les 1er juillet de chaque année.

Au 30 juin 2020, le solde de cet emprunt est de 18,8 millions d'euros.

Cet emprunt est assorti des engagements financiers suivants :

- un ratio Dettes Financières Nettes Consolidées/ROC Normalisé annuel strictement inférieur à 3,5 ;
- un ROC Normalisé annuel strictement positif.

Les obligations ne sont assorties d'aucune sûreté.

28.3 Autres dettes financières

Financement de l'acquisition Personal Creations®

Le 2 août 2019, Claranova a annoncé la reprise des actifs de Personal Creations®, l'activité de personnalisation de cadeaux du groupe américain FTD Companies, Inc. Cette activité a été intégrée au pôle PlanetArt. Cette acquisition a été financée à travers un emprunt contracté par PlanetArt LLC de 12 millions de dollars américains mis en place le 24 juillet 2019 pour une durée de quatre ans et d'un crédit revolving de 3 millions dollars américains jusqu'au 30 septembre 2020. Au 30 juin 2020, le solde de ces emprunts est de 11,1 millions d'euros.

Le remboursement de l'emprunt est linéaire sur la durée de l'emprunt. Le taux d'emprunt est le plus élevé entre 5,25 % et le Prime Rate - 0,25 %. Le Prime Rate est défini comme le plus grand entre 0 % et le taux annuel publié par le *Wall Street Journal*.

Emprunt PGE (prêt garanti par l'État)

Dans le cadre de la pandémie COVID-19, Claranova SE bénéficie d'un Prêt Garanti par l'État de 4 millions d'euros, mis en place le 22 mai 2020, remboursable *in fine* dans 12 mois, à un taux de 0,50 %. Le Prêt Garanti par l'État (PGE) est assorti d'une option d'amortissement additionnel permettant à Claranova SE d'étendre la maturité du prêt sur une période additionnelle de un (1), deux (2), trois (3) quatre (4) ou cinq (5) an(s) sur une périodicité de remboursement souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle) à un taux d'intérêt correspondant au coût de financement de la banque et de la prime de garantie de l'État. À ce jour, Claranova SE n'a pas exercé l'option d'amortissement additionnel.

Prêts Paycheck Protection Program (prêt garanti par l'État américain)

Les filiales américaines ont contracté le 6 avril 2020 des nouveaux emprunts de 4,5 millions d'euros dans le cadre des aides gouvernementales mises en place par le gouvernement américain dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie COVID-19 (Paycheck Protection Program). Il s'agit de prêts sur une durée de deux ans, au taux de 1 %, garantis par le gouvernement américain. Ces prêts peuvent éventuellement se transformer en subvention, sous certaines conditions, dont notamment le maintien de l'emploi (voir note1).

Au 30 juin 2020, les conditions de transformation en subvention sont en cours d'analyse.

Prêt Pôle Internet des Objets

myDevices a un emprunt de 2,0 millions d'euros au 30 juin 2020 auprès de l'un de ses partenaires commerciaux (dont 1,7 million d'euros contracté au cours de l'exercice), sous forme d'avance que myDevices appelle auprès de son partenaire. L'échéance de l'avance est le 30 mars 2021.

28.4 Risques financiers et risques de marché

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La position de trésorerie au 30 juin 2020 du Groupe est de 82,8 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à 68,9 millions d'euros, et par conséquent le montant de l'excédent de trésorerie est de 13,9 millions d'euros.

Ces sommes disponibles ou mobilisables quasi immédiatement permettent largement de faire face au paiement de la partie à moins d'un an de la dette financière du Groupe et de couvrir les besoins d'exploitation sur les 12 prochains mois. Les flux d'exploitation sont généralement suffisants pour autofinancer ces opérations d'exploitation et la croissance organique.

Les Assemblées Générales du 29 novembre 2018 et du 29 juillet 2020 ont par ailleurs conféré au Conseil d'Administration, dans le cadre de certaines délégations, la possibilité d'émettre des actions Claranova et/ou certaines valeurs mobilières, en fonction des opportunités de marché et de ses besoins de financement.

De ce fait, le Groupe estime son risque de liquidité comme étant faible.

Risque de change sur les principales monnaies

L'essentiel de l'activité du Groupe est réalisé en dehors de la zone euro. Néanmoins, les revenus et les coûts des activités étant libellés dans les mêmes devises, l'exposition au risque de change est restreinte au résultat, et aucune politique systématique de couverture du risque de change n'a été mise en place au sein du Groupe.

Une estimation de l'impact des variations de change des principales monnaies des filiales sur les résultats de l'exercice clos au 30 juin 2020 est indiquée ci-dessous :

Exercice clos au 30 juin 2020	Impact sur le chiffre d'affaires			Impact sur le Résultat Opérationnel Courant			Impact sur les capitaux propres		
(en millions d'euros)	taux réel	- 10 %	+ 10 %	taux réel	- 10 %	+ 10 %	taux réel	- 10 %	+ 10 %
USD	409,1	(23,2)	23,2	13,3	0,5	(0,5)	62,3	6,6	(6,6)
GBP	409,1	(10,6)	10,6	13,3	(1,8)	1,8	62,3	(2,5)	2,5
CAD	409,1	(4,4)	4,4	13,3	(0,3)	0,3	62,3	(4,3)	4,3

Risque de taux

Au 30 juin 2020, le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 58,9 millions d'euros et 10,0 millions d'emprunt à taux variable (taux le plus élevé entre 5,25 % et le Prime Rate - 0,25 %. Le Prime Rate est défini comme le plus grand entre 0 % et le taux annuel publié par le Wall Street Journal). Le Prime Rate au 30 juin 2020 était de 3,25 % Un hausse de 5 % du Prime Rate aurait une incidence de 0,3 million d'euros sur les intérêts cumulés jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Une baisse du Prime Rate n'aurait aucune incidence.

Risque sur les actions

La trésorerie du Groupe est investie essentiellement en placements monétaires sans risque et dans ses ORNANE.

Le Groupe ne détient que 242 125 de ses propres actions au 30 juin 2020, et n'a ainsi qu'une très faible exposition au risque sur les actions.

Note 29 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 1,2 million d'euros et sont principalement constitués :

- d'une part des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan à hauteur de 0,8 million d'euros (voir note 12) ;
- d'autre part d'une dette de 0,4 million d'euros représentative de la juste valeur des bons de souscription accordés à un partenaire commercial de myDevices (voir note 26.3).

Note 30 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 15,9 millions d'euros, en diminution de 10,8 millions par rapport au 30 juin 2019. La principale raison de la diminution tient au règlement du solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick pour 14,9 millions d'euros (voir note 4 URD 2018-2019).

Au 30 juin 2020, les autres passifs courants sont composés de :

- dettes sociales pour 10,1 millions d'euros, contre 7,6 millions d'euros au 30 juin 2019. La provision de bonus sur les entités américaines est en hausse de 2,0 millions d'euros, en lien avec la croissance du pôle PlanetArt ;
- dettes fiscales pour 1,0 million d'euros stable par rapport au 30 juin 2019 ;
- de produits constatés d'avance pour 3,0 millions d'euros, contre 1,6 million d'euros au 30 juin 2019. L'augmentation de 1,4 million d'euros est liée à l'accroissement de l'activité PlanetArt sur l'exercice pour l'essentiel ;
- de dettes courantes pour 1,9 million d'euros, contre 16,4 millions au 30 juin 2019 du fait du règlement du solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick pour 14,9 millions d'euros.

Note 31 Dettes fournisseurs et comptes rattachées

Les dettes fournisseurs progressent de 28,0 millions à 48,0 millions d'euros.

La variation du poste s'explique principalement par l'augmentation significative de l'activité du pôle PlanetArt pour 21,9 millions d'euros en lien avec la forte croissance continue de cette activité.

Note 32 Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels

	30/06/2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-				
Autres actifs financiers	0,6	0,6		0,6		
Autres actifs non courants	2,4	2,4		2,4		
Clients et comptes rattachés	11,6	11,6		11,6		
Autres actifs courants	9,1	9,1		9,1		
Trésorerie et équivalents	75,4	75,4	75,4			
Total des actifs	**99,0**	**99,0**	**75,4**	**23,7**	**-**	**-**
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	49,1	49,1	1,1		48,1	
Autres passifs non courants	1,2	1,2	1,2			
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	2,7	2,7			2,7	
Dettes fournisseurs	28,0	28,0		28,0		
Autres passifs courants	26,7	26,7	-	26,7	-	-
Total des passifs	**107,7**	**107,7**	**2,3**	**54,7**	**50,8**	**-**

	30/06/2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-				
Autres actifs financiers	0,7	0,7		0,7		
Autres actifs non courants	2,4	2,4		2,4		
Clients et comptes rattachés	9,9	9,9		9,9		
Autres actifs courants	9,2	9,2		9,2		
Trésorerie et équivalents	82,8	82,8	82,8			
Total des actifs	**105,0**	**105,0**	**82,8**	**22,2**	**-**	**-**
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	62,8	62,8	0,8		62,0	
Autres passifs non courants	1,2	1,2	1,2			
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	6,1	6,1			6,1	
Dettes fournisseurs	48,0	48,0		48,0		
Autres passifs courants	15,9	15,9	-	15,9	-	-
Total des passifs	**134,1**	**134,1**	**2,0**	**63,9**	**68,1**	**-**

Complément d'informations relatif au tableau des flux de trésorerie

Note 33 Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie

33.1 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier de 3,8 millions d'euros se compose des charges d'intérêts sur emprunts (ORNANE, Euro PP, emprunt pour le financement de l'acquisition de Personal Creations®, emprunt myDevices auprès d'un partenaire commercial respectivement de 1,5 million d'euros, 1,2 million d'euros, 0,6 million d'euros et 0,1 million d'euros), ainsi que de la charge IFRS 16 de 0,6 million d'euros reclassées en flux financiers, et des produits de placements financiers pour 0,1 million d'euros en lien avec l'exploitation.

33.2 Juste valeur des instruments financiers

La variation de la juste valeur des instruments financiers porte sur les ORNANE pour 0,6 million d'euros.

33.3 Autres éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation

L'incidence des autres éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2019-2020 12 mois	2018-2019 12 mois
ORNANE (étalement frais émission, et variation de la Juste Valeur Dettes et Dérivés)	0,3	0,3
Étalement frais obtention des autres emprunts		0,4
Aides gouvernementales aux États Unis	(0,5)	
Divers	0,1	
Éléments non liés à l'exploitation :		
• Frais acquisition Personal Creations®	0,6	0,3
• Frais acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick		0,9
Total autres éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	**0,4**	**1,9**

33.4 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement de 22,5 millions d'euros est principalement liée à la croissance des activités PlanetArt pour 13 millions d'euros.

Pour rappel, la variation du besoin en fonds de roulement de l'exercice 2018-2019 était impactée par la dette du pôle Avanquest auprès des vendeurs en règlement du solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick pour 14,9 millions d'euros (voir note 4 URD 2018-2019).

33.5 Acquisition d'immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent principalement le pôle PlanetArt pour 0,9 million d'euros, et le pôle Avanquest dans sa filiale de développement en Chine pour 0,2 million d'euros.

33.6 Incidence des variations de périmètre

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019-2020 12 mois	2018-2019 12 mois
Flux de trésorerie net résultant de la cession de Avanquest Publishing Ltd	0,2	0,2
Flux de trésorerie net résultant de l'entrée d'investisseurs externes dans le capital de PlanetArt LLC en 2017-2018		0,4
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition de Personal Creations® au sein de PlanetArt LLC	(17,2)	(1,7)
Flux de trésorerie net résultant de l'entrée d'investisseurs externes dans le capital de myDevices		2,6
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick [1]	(14,9)	(14,7)
Incidence des variations de périmètre nettes de la distribution aux minoritaires	**(31,9)**	**(13,3)**

(1) Le solde du paiement différé relatif à l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick a été effectué début juillet 2019 pour 14,9 millions d'euros (note 1).

33.7 Encaissements liés aux emprunts

Les encaissements liés aux emprunts dans le tableau des flux de trésorerie consolidés s'élèvent à 21,1 millions d'euros, s'expliquant principalement comme suit :

- le PGE (Prêt Garanti par l'État) de 4,0 millions d'euros (voir note 1) ;
- les emprunts pour le financement de l'acquisition de Personal Creations® pour 10,7 millions d'euros ;
- les prêts dans le cadre des aides gouvernementales mise en place par le gouvernement américain dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie COVID-19 (Paycheck Protection Program) pour 4,5 millions d'euros (voir note 1) ;
- le prêt du pôle myDevices auprès d'un de ses partenaires commerciaux pour 1,7 million d'euros ;
- la variation nette des Ornanes pour 0,2 million d'euros.

33.8 Décaissements liés aux emprunts

Ils correspondent à :

- l'impact net de la norme IFRS 16 (loyers décaissés, remboursement de la dette, et frais financiers sur la dette) pour 2,5 millions d'euros ;
- le remboursement d'une partie du prêt lié à l'acquisition de Personal Creations® pour 3,4 millions d'euros ;
- les intérêts courus sur l'emprunt lié à l'acquisition de Personal Creations® pour 0,6 million d'euros ;
- les frais financiers des emprunts Ornane et Euro PP pour 2,6 millions d'euros ;
- le complément de frais sur emprunt Euro PP pour 0,4 million d'euros.

Autres Informations

Note 34 Engagements hors bilan

34.1 Engagements relatifs aux acquisitions et participations et emprunts

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
ProcessFlows Ltd	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	• Minimum : 4 000 000 €. • Maximum : 5 350 000 € + intérêts sur maximum 350 000 €.	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 £. Plancher : 50 000 £ (sauf en cas de fraude).	Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29/05/2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession.	750 000 £, auxquelles s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'*earn out*. Plancher : • 2 500 £ en cas de mise en jeu pour un motif unique ; • 25 000 £ en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30/04/2023.
PlanetArt LLC	08/11/2012	Option d'achat de titres	10 % des titres pour chaque bénéficiaire.	Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 08/11/2012 d'une option d'acquérir 20 % de l'activité PlanetArt dans le cadre d'un potentiel évènement de liquidité de cette activité ou un départ de ces managers selon certaines modalités. Cet accord a été revu le 04/09/2017 afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre et de transférer ces droits à leurs trusts respectifs.	
Détenteurs d'obligations EuroPP	25/06/2019	Engagements de Claranova d'avoir un ratio Dettes Financières Nettes Consolidées/ROC Normalisé annuel strictement inférieur à trois et demi et un montant de ROC Normalisé annuel strictement positif [(1)].	En cas de non-respect des engagements financiers, les détenteurs d'obligations pourraient en demander le remboursement anticipé.	Emprunt obligataire d'un montant de 19 655 000 €	Aussi longtemps que des obligations seront en circulation.

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Banque Cathay [1]	24-juil-19	Covenant sur l'emprunt Cathay mis en place pour financer l'acquisition de Personal Creations® : Trésorerie / Solde de l'emprunt > 1,25 ; Valeur nette des actifs (PA LLC + PA Ltd) > 10 MUSD; Moyenne EBITDA sur les 4 derniers trimestres (PA LLC + PA Ltd) / Remboursement d'emprunt sur 1 trimestre > 1,5 [1]	En cas de non-respect des engagements financiers, la banque pourrait en demander le remboursement anticipé.	Emprunt bancaire de 9 750 000 USD et emprunt Revolving de 1 400 000 USD	Jusqu'à l'extinction de l'emprunt le 30/09/2023
Upclick 6785719 Canada Inc. Upclick Malta Ltd (C 42231)	27-mai-20	Garantie maison mère auprès de Paysafe Group, partenaire de paiement de ces filiales	En cas de défaut des filiales sur le remboursement des sommes payées par les clients des filiales en cas de demande de *refund/ chargeback* des clients	Possibilité de demande par les clients limitée légalement à 180 jours au Canada	Aussi longtemps que les contrats sous-jacents entre les filiales et Paysafe seront en vigueur

(1) Covenants respectés au 30 juin 2020.

Clauses de compléments de prix

Au 30 juin 2020, il n'existe aucune clause de complément de prix applicable à la charge du Groupe.

34.2 Nantissements donnés

PlanetArt LLC a donné en nantissement 65 % des actions qu'elle détient dans sa filiale PlanetArt UK Ltd en garantie de la ligne de crédit revolving de 3 millions de dollars américains ainsi qu'un emprunt de 12 millions de dollars américains mis en place le 24 juillet 2019, jusqu'au 30 septembre 2020 en ce qui concerne la ligne de crédit revolving et pour une durée de quatre ans en ce qui concerne l'emprunt, dans le cadre de l'acquisition des actifs de Personal Creations®.

PlanetArt LLC et Avanquest North America LLC ont également accordé un gage sur l'ensemble de leurs actifs corporels (équipement, stocks, inventaire, trésorerie, etc.) dans le cadre de ce financement.

34.3 Engagements et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est toujours valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales et sociales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans, et pour les réclamations encore en cours et formulées conformément aux termes de la garantie.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediaclip en mars 2017, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediaclip. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadiens.

Note 35 Événements postérieurs à la clôture

35.1 Nomination de nouveaux administrateurs et d'un Directeur Général Délégué – Renouvellement des Comités du Conseil d'Administration

Le groupe Claranova a annoncé le 23 juin 2020 un renforcement de la Direction et de la Gouvernance du Groupe avec la promotion de Sébastien Martin comme Executive Vice-President et la nomination de Jean-Yves Quentel comme Directeur Administratif et Financier. Ce dernier a été nommé par ailleurs Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 août 2020.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 29 juillet 2020 a nommé trois nouveaux administrateurs indépendants, Joanna Gordon, Francis Meston et Jérôme Bichut, afin d'accompagner la Société dans sa nouvelle phase de développement.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 juillet 2020, a également désigné les membres des Comités d'Audit et des Nominations et Rémunérations, et a créé un Comité Stratégique.

Le détail de ces changements de Gouvernance est exposé au chapitre 3 (Gouvernement d'entreprise) du Document d'Enregistrement Universel.

35.2 Rachat par PlanetArt des activités cadeaux personnalisés de CafePress

PlanetArt a annoncé le 1er septembre 2020 l'acquisition des actifs de CafePress auprès de de l'américain Snapfish® (groupe Shutterfly®).

CafePress est un autre acteur pionnier sur le marché des produits personnalisés aux États-Unis, ce qui permet à PlanetArt d'accroitre sa taille critique, d'étendre sa gamme de produits, et d'élargir sa présence géographique tout en lui donnant accès à une plateforme unique mettant en relation des centaines de milliers de designers. De nombreuses synergies sont identifiées entre le métier historique de PlanetArt et ces nouvelles activités, tant sur les plans produits, clients, géographiques que technologiques.

L'acquisition des activités CafePress a été financée à travers la trésorerie disponible du Groupe.

35.3 Strike-off de Avanquest UK Ltd

Dans un souci de simplification de l'organigramme, il a été décidé de fermer au 30 juin 2020 la filiale Avanquest UK Ltd, qui était détenue à 100 % par Avanquest Software SAS et n'avait plus d'activité opérationnelle, dans le cadre d'une procédure dite de « strike off ».

La société a été dissolue le 13 octobre 2020.

35.4 Augmentation de capital de myDevices Inc.

Afin de poursuivre l'accompagnement de sa filiale myDevices Inc., Avanquest America Holdings LLC, et le minoritaire Semtech Corporation, ont tous les deux souscrit à une augmentation de capital de myDevices Inc., le 1er juillet 2020 pour un montant resté confidentiel.

35.5 Réorganisation de la filiale canadienne Upclick

Dans la continuité des efforts de simplification de son organigramme, la société Upclick 6785719 Canada Inc. a procédé à une fusion-absorption (amalgamation) de sa filiale UC Distribution (9213015 Canada Inc) au 1er juillet 2020.

Note 36 Autres informations

36.1 Effectif du Groupe

Au 30 juin 2020, le groupe Claranova compte 672 salariés (contre 452 au 30 juin 2019). La forte croissance des effectifs est principalement liée à l'acquisition des activités Personal Creations® et à la croissance générale des activités du Groupe.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR PAYS

Répartition par pays	France	États-Unis	Allemagne	Chine	Canada	Autres pays d'Europe	Total
06/2019	50	207	6	56	130	9	452
06/2020	49	407	5	73	135	8	672

36.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2020, à l'exception des évènements décrits en note 35 aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu de changements significatifs de la situation financière ou commerciale.

36.3 Investissements et Recherche et Développement

Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement, les dépenses marketing et les acquisitions externes.

Le groupe Claranova a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2019-2020, les dépenses de recherche et développement ont représenté 21,4 millions d'euros, en forte hausse : + 34,8 % par rapport à l'exercice 2018-2019, dont 5,1 millions d'euros sur les activités Avanquest, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (4,7 millions d'euros). Le pôle IoT consacre 2,2 millions d'euros aux dépenses de recherche et développement, soit un niveau similaire à celui de l'exercice précédent. Aucun de ces frais n'a été capitalisé.

Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe ainsi que par les financements apportés à myDevices par divers investisseurs externes.

Principaux investissements en cours

Les investissements précisés précédemment se poursuivront sur l'exercice 2020-2021. Le pôle PlanetArt continue son développement par l'acquisition de nouveaux clients, l'extension à de nouvelles zones géographiques, et d'autre part par le rachat d'activités existantes, comme CafePress (voir note 35). Claranova continue ses investissements sur myDevices, à la fois pour déployer ses solutions clé en main auprès de son réseau de partenaires et de leurs clients, mais également pour développer des plateformes sur mesure pour ses grands comptes/prospects. Enfin, Claranova continue d'investir en recherche et développement sur sa division Avanquest, notamment pour développer de nouveaux logiciels en interne et des solutions innovantes.

Principaux investissements planifiés

Les principaux investissements planifiés s'inscriront dans la continuité du développement des activités du Groupe sur ces dernières années. Le Groupe continuera d'investir de manière importante en marketing et en recherche et développement sur l'ensemble de ses activités. Il est à noter que les investissements planifiés ne constituent pas des engagements fermes, ils sont arbitrés quotidiennement au vu des coûts d'acquisition observés sur le marché et de leur rentabilité future estimée sur la base des indicateurs mesurés en interne.

La Société étudie toujours par ailleurs des investissements en croissance externe.

36.4 Propriété immobilière

Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du groupe Claranova sont relatives à des agencements, des installations techniques et du matériel de bureau et informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges significatives en dehors des loyers et des charges locatives. Les engagements sur ces loyers sont indiqués dans la note relative aux contrats de location (note 21).

Questions environnementales

L'activité de Claranova n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la Société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.

2.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'Assemblée Générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 21 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés concernant les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Détermination et allocation du prix d'acquisition des activités Personal Creations®

Risque identifié	Notre réponse
Le 2 août 2019, le groupe a acquis les activités Personal Creations®, activités de personnalisation de cadeaux du groupe américain FTD Companies, Inc. Cette acquisition s'est traduite dans les comptes consolidés par la comptabilisation des actifs et des passifs acquis et par la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 0,5 M€ au 30 juin 2020. Comme indiqué dans la note 1.2 « Rachat des activités cadeaux personnalisés de FTD Companies, Inc » de l'annexe aux comptes consolidés, le montant de cette acquisition s'élève à 18,1 MUSD, auquel s'ajoutent certains frais additionnels liés à la procédure de sauvegarde ouverte par FTD Companies, Inc. (chapitre 11 du Code américain des faillites (Bankruptcy code)) et a été financée à travers une ligne de crédit revolving de 3 MUSD jusqu'au 30 septembre 2020 ainsi qu'un emprunt de 12 MUSD mis en place le 24 juillet 2019 pour une durée de quatre ans. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 17 « Écarts d'acquisition » votre groupe a effectué une évaluation de la juste valeur des actifs nets identifiables de cette activité à la date d'acquisition et a valorisé la marque de Personal Creations® à hauteur de 1,8 M€ et les technologies à hauteur de 2,5 MUSD. Nous avons considéré la détermination et l'allocation du prix d'acquisition des activités Personal Creations® comme un point clé de l'audit en raison du niveau de jugement requis dans l'identification et la valorisation des actifs acquis et des passifs transférés et du caractère significatif de ces estimations.	Nos procédures d'audit ont notamment consisté à : • analyser si l'utilisation de la norme IFRS 3 révisée est appropriée pour comptabiliser ce regroupement ; • mettre en œuvre des procédures d'audit spécifiques sur le bilan d'ouverture des activités acquises ; • prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des actifs identifiés et des passifs transférés ; • analyser, avec l'aide de nos experts en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, le rapport établi par un cabinet externe ; • analyser les méthodes d'évaluation utilisées et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs ; • apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation de l'écart d'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick

Risque identifié	Notre réponse
Le 1er juillet 2018, le groupe a acquis les activités Adaware, SodaPDF et Upclick. Cette acquisition s'est traduite par la constatation d'un écart d'acquisition de 63 M€ dans les comptes consolidés au 30 juin 2019, et de 61,3 M€ au 30 juin 2020. La variation sur l'exercice est liée aux écarts de conversion. La note 3.6.1 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés présente les méthodes d'évaluation des écarts d'acquisition, et indique que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation réalisé tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 3.9 « Dépréciation des actifs », la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est appréciée sur la base d'une part importante de jugement et d'hypothèses portant notamment sur : • Les flux de trésorerie futurs ; • Les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus pour les projections de ces flux. Une variation dans ces hypothèses pouvant modifier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, et compte tenu de leur importance dans les comptes, nous avons considéré que l'évaluation de l'écart d'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick constituait un point clé de notre audit.	Nous avons obtenu de la direction le test de dépréciation sur l'unité génératrice de trésorerie du pôle Avanquest, porteur de l'écart d'acquisition sur les activités Adaware, SodaPDF et Upclick. Avec l'aide de nos experts en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons pris connaissance des hypothèses retenues et avons focalisé nos travaux sur les éléments suivants : • Les hypothèses clés utilisées pour la détermination des flux de trésorerie et des taux de croissance à long terme de ces flux : nous avons apprécié la cohérence des hypothèses au regard des performances historiques de votre groupe et des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir, intégrant des prévisions de croissance pour les années ultérieures ; • Les taux d'actualisation : nous avons apprécié la pertinence des taux retenus par rapport à des références de marché ; • Les analyses de sensibilité effectuées par la direction : nous avons examiné les calculs de sensibilité effectués par la direction pour apprécier si une variation des hypothèses pourrait amener à comptabiliser une dépréciation significative des écarts d'acquisition.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs

Risque identifié	Notre réponse
Au 30 juin 2020, des impôts différés actifs ont été activés au bilan pour une valeur nette comptable de 3,8 M€. Ces actifs d'impôts différés sont comptabilisés sur des projections de résultats fiscaux, sur la base de plan d'affaires établis par le management sur un horizon de cinq ans comme précisé dans la note 15 « Impôt différés » de l'annexe aux comptes consolidés. La correcte évaluation de ces actifs d'impôts différés dépend de la capacité des entités de votre groupe à atteindre les prévisions de résultats fiscaux déterminées par la direction. Nous avons considéré le caractère recouvrable des impôts différés actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de (i) l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de croissance, et (ii) de leur sensibilité au regard de la capacité des entités juridiques concernées à utiliser ces actifs d'impôts différés dans un délai raisonnable.	Nous avons apprécié la capacité de votre groupe à bénéficier d'allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des actifs d'impôts différés. Nos procédures se sont basées sur les prévisions de profits taxables des filiales concernées de votre groupe sous-tendant la comptabilisation et l'évaluation des impôts différés actifs et ont consisté à : • Analyser, avec l'appui de nos experts en fiscalité intégrés dans l'équipe d'audit, le caractère approprié du modèle et des hypothèses utilisées au regard des règles fiscales locales applicables et des réformes fiscales locales ; • Rapprocher les prévisions utilisées par la direction pour l'évaluation du caractère recouvrable des impôts différés avec celles utilisées pour l'appréciation de la valeur des titres de participation. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés sur le sujet.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration arrêté le 30 septembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Claranova par votre assemblée générale du 12 février 1998 pour le cabinet Aplitec et du 29 novembre 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2020, le cabinet Aplitec était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2006 à 2012 et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres de 2013 à 2018.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Aplitec	ERNST & YOUNG Audit
Stéphane Lambert	Jean-Christophe Pernet

3

Gouvernement d'entreprise

3.1 ORGANES DE GOUVERNANCE 85

3.1.1 — Conseil d'Administration 85
3.1.2 — Mandats des membres du Conseil d'Administration et du censeur 87
3.1.3 — Fonctionnement des organes de gouvernance et contrôle interne 91

3.2 MESURES DE CONTRÔLE INTERNE 95

3.2.1 — Exécution et optimisation des opérations 96
3.2.2 — Fiabilité des informations financières et comptables 96
3.2.3 — Conformité aux lois et règlements en vigueur 97
3.2.4 — Gestion et prévention des risques 97

3.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019-2020 97

3.3.1 — Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours 98
3.3.2 — Autres participations et actionnariat salarié 104
3.3.3 — Rapport sur les éléments de rémunération versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019-2020 104
3.3.4 — Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 107
3.3.5 — Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions 108

3.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 108

3.4.1 — Conventions réglementées et opérations avec les parties liées 108
3.4.2 — Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales 109
3.4.3 — Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Conseil d'Administration à la date du document 110

3.5 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 115

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 115

La Société a depuis décembre 2018 une structure de gouvernance à Conseil d'Administration, régie notamment par les dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

La société Claranova SE, initialement constituée sous la forme de société anonyme, a été transformée en société européenne *(Societas Europaea)* par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2019.

Ce nouveau statut, reconnu dans tous les pays de l'Union européenne et déjà adopté par de nombreux groupes de taille importante, reflète davantage la réalité du groupe Claranova avec un fort ancrage européen et international où il réalise la majorité de son chiffre d'affaires, et renforce son image internationale et son attractivité auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce sur les sociétés monistes, ce chapitre Gouvernement d'entreprise intègre le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, sur la composition du Conseil d'Administration, et sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

3.1 Organes de gouvernance

Le présent document présente la composition actuelle du Conseil d'Administration et des Comités à la date de rédaction, soit suite à l'Assemblée Générale des actionnaires qui a nommé trois nouveaux administrateurs, et la réunion du Conseil d'Administration, tous deux du 29 juillet 2020.

3.1.1 Conseil d'Administration

Composition et organisation du Conseil d'Administration

	Nom	Nationalité	Âge	Organe de gouvernance				Nombre d'actions [1]	Mandat d'administrateurs	
				CA	Comité A	Comité NR	Comité Strat		Début	Fin [4]
	Pierre Cesarini		58	✓				2 495 687	23/06/2015 [2] 13/12/2018 [2]	30/06/2024
	Caroline Bouraine Le Bigot		59	✓				0	01/04/2016	30/06/2024
	TECH-IA IMPACTINVEST, représentée par Luisa Munaretto		53	✓				0	22/07/2015 [3] 13/12/2018 [3]	30/06/2024
	Jean-Loup Rousseau		63	✓			✓	0	03/06/2016	30/06/2024
	Joanna Gordon		44	✓	✓	✓		0	29/07/2020	30/06/2026
	Francis Meston		59	✓			✓	236 090	29/07/2020	30/06/2026
	Jérôme Bichut		57	✓	✓	✓		0	29/07/2020	30/06/2026

(1) Nombre d'actions détenues directement ou indirectement dans la Société.

(2) Président-Directeur Général : 23 juin 2015, Président du Conseil d'Administration : 13 décembre 2018.

(3) Luisa Munaretto : le 22 juillet 2018. Représentante de la société TECH-IA IMPACTINVEST : 13 décembre 2018.

(4) Les mandats se terminant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur, conformément à la loi.

Adresse pour contacter les administrateurs : c/o Claranova SE, 89/91, boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes Cedex.

Compétences

- Leadership
- Management
- Investissement
- Expérience internationale
- Technologies
- Marketing
- Gestion des risques
- Gouvernance de sociétés cotées
- M&A

Organes de gouvernance

CA	Conseil d'Administration
Comité A	Comité d'Audit
Comité NR	Comité des Nominations et Rémunérations
Comité Strat	Comité Stratégique

✓ Membre indépendant au sens MiddleNext

✓ Membre non-indépendant

Conflit d'intérêts au niveau des organes de gouvernance

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de Claranova de l'une des personnes visées au paragraphe 3.1.2 et leurs intérêts privés, autres que ceux pouvant apparaître dans le cadre des éventuelles conventions réglementées passées avec la Société.

Déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social, autres que les liquidations visées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration au paragraphe 3.1.2 ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de participer à la gestion d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les membres des organes de direction

Néant.

Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord que ceux décrits au paragraphe 3.4.

3.1.2 Mandats des membres du Conseil d'Administration et du censeur

Conseil d'Administration

Pierre Cesarini

Président du Conseil d'Administration, Directeur Général

Expérience et expertise

En rejoignant Claranova en tant que Directeur Général du Groupe en mai 2013, l'histoire d'entrepreneur accompli de Pierre Cesarini et sa solide expérience d'Internet et du numérique étaient parfaites pour l'esprit d'entreprise et l'ambition de la Société. Il a débuté sa carrière chez Apple, à Cupertino, au siège central en Californie, en passant 10 ans dans la création du PowerMac. En 1998, il a fondé TempoSoft, un fournisseur d'applications intranet pour la gestion des ressources humaines et la planification – une société achetée par Oracle en 2005. En 2007, PIerre Cesarini est devenu le PDG d'Atego, le leader mondial du logiciel intégré. Il a également été professeur de gestion à l'École des mines ParisTech.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Président :
- Avanquest Software SAS (1)
- LCT Technologies SAS (2)

Gérant :
- Elendil SARL
- Fangorn SCI

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Président / Vice-Président / Directeur :
- Avanquest America Inc. (1)
- PC HelpsoftLabs Inc. (1)
- Avanquest Deutschland GmbH (1)
- EMME Deutschland GmbH (1)
- Avanquest Canada Inc. (*via* Avanquest Software SAS) (1)
- Avanquest Canada Holding Inc. (*via* Avanquest Software SAS) (1)
- Avanquest Canada Management (9026851) Inc. (1)
- 7104171 Canada Inc. (1)(3)
- Upclick 6785719 Canada Inc. (1)
- UC Distribution 9213015 Canada Inc. (1)
- Adaware Holdings 7095040 Canada Inc. (1)(3)
- Adaware Sofware 7095058 Canada Inc. (1)
- 6700845 Canada Inc. (1)(3)
- Lulu Software Holding 7104189 Canada Inc. (1)
- Lulu Software 7270356 Canada Inc. (1)
- PlanetArt LLC (1)
- PlanetArt Ltd (1)

Administrateur :
- Avanquest America Inc. (1)
- Avanquest America Holdings LLC (1)
- Avanquest North America LLC (1)
- Avanquest UK Ltd (1) (2)
- Claranova Development SA (1)
- myDevices Inc. (1)
- PlanetArt LLC (1)

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Gérant :
- Anarion

(1) Sociétés du Groupe.

(2) Sociétés en cours de liquidation ou liquidées

(3) Sociétés fusionnées au 30 juin 2020 dans Avanquest Canada Inc.

Caroline Bouraine Le Bigot

Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Expérience et expertise

Diplômée de Sciences-Po Paris et d'un *Executive MBA* à Stanford, Caroline Bouraine Le Bigot a des décennies d'expérience dans le high-tech à l'international. Elle assiste actuellement de grandes sociétés françaises, américaines et israéliennes dans leur développement. Sa passion du high-tech, des interfaces utilisateur, sa connaissance des environnements software et hardware, et son expertise en vente de projets complexes à l'international bénéficie à l'accélération du développement de Claranova.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

- Agora Software

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Néant

Luisa Munaretto

Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Expérience et expertise

Avec ses dizaines d'années d'expérience en capital-investissement, Luisa Munaretto est la cofondatrice d'IndEU Capital, un fonds d'investissement spécialisé dans les marques de luxe visant principalement le marketing et l'innovation numériques. Elle compte dans son expérience en capital-investissement de nombreux investissements en France et en Italie grâce à son poste de Directrice de la Stratégie chez 21 Partners, une société d'investissements de la famille Benetton.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Présidente :

- TECH-IA IMPACTINVEST SAS

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur :

- Tata Fund (Inde)
- TruCup (Inde)

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Présidente :

- IndEU Capital SAS

Administrateur :

- IndEU India Luxury Holding Pte (Singapour)
- RockNShop.com (Inde)
- The LabelLife.com (Inde)
- MyBataz (Inde)

Jean-Loup Rousseau

Membre du Conseil d'Administration,
Président du Comité Stratégique

Expérience et expertise

Jean-Loup Rousseau a fondé en 2002 Proveho Advisory, société indépendante de conseil dédiée aux sociétés industrielles et technologiques. Il a travaillé au sein du cabinet de conseil KTH (groupe Marsh & McLennan), d'AmkorTechnology et de Schlumberger Technologies. Il dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans le secteur de la technologie au cours de laquelle il a accompagné un grand nombre de sociétés dans leur développement.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Président :

- Proveho SAS

Administrateur :

- Porcher
- Industries SAS
- Presto Engineering

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Directeur Général :

- Ascometal SAS

Joanna Gordon

Membre du Conseil d'Administration, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations, Membre du Comité d'Audit

Expérience et expertise

Joanna Gordon est une spécialiste des sujets de marketing stratégique avec une grande expérience de la Tech et son écosystème. Elle a notamment été Directrice de la Stratégie chez Salesforce et Directrice du Pôle Technologies de l'information au Forum économique mondial où elle a pu côtoyer les dirigeants des plus grands groupes mondiaux. Mme Gordon est fondatrice de Transform.AI, la première conférence européenne sur l'intelligence artificielle et dirige la société JG Consulting.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Président :

- JG Consulting

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Néant

Francis Meston

Membre du Conseil d'Administration, Membre du Comité Stratégique

Expérience et expertise

Francis Meston a occupé des positions clés au sein de grands groupes technologiques internationaux auprès desquels il a développé son expertise en particulier dans le domaine des télécommunications. Au sein du groupe ATOS (société cotée sur le CAC 40), il a occupé les responsabilités d'*Executive Vice President* et membre du Comité Exécutif, Directeur de la branche IMEA *(India, Middle East, Africa)* et *Group Digital Transformation Officer.* Il a également dirigé la division mondiale « intégration de système et consulting ». Fort d'une expérience de plusieurs dizaines d'années dans le secteur de la technologie, il a par ailleurs été Vice-Président chez AT Kearney et Gemini Consulting, puis Président de la société EDS France.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Néant

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Directeur Général :

- System Integration & Consulting
- Atos MEA

Jérôme Bichut

Membre du Conseil d'Administration, Président du Comité d'Audit, Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Expérience et expertise

Jérôme Bichut a été pendant près de 20 ans *Managing Director* chez PSP, l'un des plus grands fonds de pension canadien avec 168 milliards de dollars canadiens d'investissements. Jérôme Bichut est un professionnel chevronné de l'investissement financier avec une expertise unique des marchés boursiers internationaux. Il a par ailleurs été notamment administrateur de Korian, société cotée sur Euronext (2,8 milliards d'euros de capitalisation boursière – SBF 120). Il est aujourd'hui Président de la société canadienne Sélect Consultation, spécialisée dans le conseil stratégique et le conseil en gestion d'actifs.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Néant

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Président :
- Select Consultation

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Directeur Général :
- PSP Investments

Censeur

Marc Goldberg

Censeur

Expérience et expertise

Associé fondateur de Maslow Capital Partners, Marc Goldberg a une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de la technologie des médias et télécommunications en Europe et aux États-Unis en tant que conseil ou investisseur. Il est diplômé de l'Université Paris VI et auditeur de l'IHEDN.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Administrateur :
- Youmiam
- Avanquest Software SAS [1]

Gérant :
- Maslow Capital Partners

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur :
- PlanetArt LLC [1]

Gérant :
- Maslow Capital Holding (Luxembourg)
- Maslow capital Partners (Luxembourg)

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Néant

(1) Sociétés du Groupe.

3.1.3 Fonctionnement des organes de gouvernance et contrôle interne

3.1.3.1 La Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui en informe les actionnaires et les tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration, a décidé à l'unanimité, le 13 décembre 2018 que le Président du Conseil d'Administration assumait également la Direction Générale de la Société.

Le Directeur Général représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le mandat de Président-Directeur Général de Pierre Cesarini prendra fin, sauf reconduction, à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à tout moment (révocation *ad nutum*). Le mandat de Pierre Cesarini en qualité d'administrateur peut quant à lui être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué sont inopposables aux tiers.

Lors de sa séance en date du 10 août 2020, le Conseil d'Administration a décidé de la nomination de Jean-Yves Quentel en qualité de Directeur Général Délégué, afin d'assister le Directeur Général. Il est tenu par des limitations internes définies par le Conseil d'Administration.

Jean-Yves Quentel

Directeur Général Délégué en charge de la direction administrative et financière du Groupe

Expérience et expertise

Jean-Yves Quentel a plus de 25 ans d'expérience dans la création, la gestion et le financement des entreprises technologiques, acquise des deux côtés de l'Atlantique. Il allie un long parcours d'investisseur en capital-risque en France et aux États-Unis dans des fonds prestigieux comme Atlas Venture ou Europatweb, à une profonde compétence opérationnelle acquise comme Directeur Administratif et Financier de sociétés innovantes, privées comme cotées. Il apporte également une expérience entrepreneuriale en particulier dans les startups. Il a fondé et dirigé Mensia Technologies.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Néant

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document

Président :

- Mensia Technologies S.A.
- Mensia Technologies Inc.

Gérant :

- Elmore Conseil SARL

Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Directeur Général Délégué à tout moment (révocation *ad nutum*). Cette révocation, ainsi qu'une éventuelle démission, devra respecter un préavis de trois mois.

3.1.3.2 Conseil d'Administration

12
conseils en 2019-2020

96 %
participation

50 %
femmes

75 %
administrateurs indépendants

4,5 années
ancienneté moyenne

58 ans
âge moyen des administrateurs

Données au 30 juin 2020.

Au 30 juin, le Conseil était composé de Pierre Cesarini, la société TECH-IA IMPACTINVEST, représentée par Luisa Munaretto, Caroline Bouraine Le Bigot et Jean-Loup Rousseau.

Le Conseil d'Administration répond aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la parité des femmes et des hommes siégeant au sein des organes de gouvernance.

Dans un souci de transparence et d'information du public et afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la Société a adopté le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext tel que publié en septembre 2016 (le Code Middlenext) et approuvé par l'AMF en tant que code de référence sur le gouvernement d'entreprise. Ce Code peut notamment être consulté sur le site Internet de Middlenext (www.middlenext.com).

Parmi les recommandations observées par Claranova, on peut citer l'existence de trois Comités au sein du Conseil d'Administration à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégique, l'existence d'un règlement intérieur et d'un règlement interne pour chacun des trois Comités et, depuis son introduction en Bourse, la présence permanente de membres indépendants comme prévu par la recommandation n° 3 du Code Middlenext.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs pris connaissance des points de vigilance du Code Middlenext et considère respecter l'ensemble des recommandations qui y sont prévues, à l'exception de la recommandation n° 14 « Préparation de la succession des dirigeants ». Ce sujet sera traité par le Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de l'exercice 2020-2021.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire et sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'un administrateur est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

Toutes correspondances destinées au Conseil d'Administration peuvent être adressées au siège social de la Société sise Immeuble Vision Défense – 89/91, boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes Cedex.

Le règlement intérieur de Claranova a pour but de définir, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le rôle et les devoirs des membres du Conseil d'Administration parmi lesquels l'obligation de confidentialité, le devoir d'indépendance et de loyauté, les obligations de diligence, le devoir de transparence et d'information de la Société et enfin l'obligation de respect de la réglementation boursière et notamment les obligations d'abstention liées à la détention d'une information privilégiée.

Pierre Cesarini préside le Conseil d'Administration depuis le 13 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par la loi ou dans l'intérêt public.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Limites apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs de la Direction Générale

D'une manière générale, le Conseil d'Administration prend toute décision et exerce toute prérogative qui, en vertu des dispositions de la loi, des délégations de l'Assemblée Générale ou des présents statuts, relève de sa compétence.

En particulier et sans limitation, l'approbation préalable du Conseil d'Administration est requise pour :

- les conventions réglementées, dans les conditions précisées à l'article 20 des présents statuts ;
- les cautions, avals et garanties donnés par la Société, dans les conditions déterminées par l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce ; et
- toute décision à caractère stratégique majeure ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière de la Société ou de ses filiales.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Bilan des travaux des organes de gouvernance au cours de l'exercice écoulé

Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Le Conseil d'Administration a abordé des questions diverses, telles que l'approbation du regroupement des actions, l'approbation des comptes sociaux et consolidés, l'arrêté des comptes semestriels, l'approbation des conventions réglementées, l'approbation du document d'enregistrement universel (URD) intégrant le rapport financier annuel, l'approbation du projet du texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire, le développement et la stratégie du Groupe, les projets d'acquisition, l'activité financière du Groupe et le suivi général des activités durant la pandémie Covid-19.

Le Conseil d'Administration a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

Douze Conseils d'Administration ont été organisés sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil s'est réuni cinq fois, à savoir le 29 juillet 2020, le 10 août 2020, le 30 septembre 2020, le 15 octobre 2020 et le 20 octobre 2020. Il a notamment approuvé le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré dans le présent document ainsi que l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel.

Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » de Middlenext

La Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations du Code Middlenext. Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date du présent rapport.

Le Code Middlenext auquel la Société se réfère peut être consulté sur le site de Middlenext (http://www.middlenext.com).

Recommandation du Code Middlenext	Adoptée	Sera adoptée / En cours de réflexion	Pas adoptée
Le pouvoir de surveillance			
R1 : déontologie des membres du Conseil	✓		
R2 : conflits d'intérêts	✓		
R3 : composition du Conseil – présence de membres indépendants	✓		
R4 : information des membres du Conseil	✓		
R5 : organisation des réunions du Conseil et des Comités	✓		
R6 : mise en place de Comités	✓		
R7 : mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	✓		
R8 : choix de chaque membre du Conseil	✓		
R9 : durée des mandats des membres du Conseil	✓		
R10 : rémunération des membres du Conseil			✓ (1)
R11 : mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	✓		
R12 : relation avec les actionnaires	✓		
Le pouvoir exécutif			
R13 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	✓		
R14 : préparation de la succession des dirigeants		✓ (2)	
R15 : cumul contrat de travail et mandat social	✓		
R16 : indemnités de départ	✓		
R17 : régimes de retraite supplémentaires	✓		
R18 : stock-options et attribution gratuite d'actions		✓ (3)	
R19 : revue des points de vigilance	✓		

1) *Compte tenu du fait que l'exercice 2020-2021 sera une année de transition avec trois nouveaux membres au Conseil d'administration, et qu'il a été procédé à un renouvellement des membres des différents comités du Conseil d'administration, les nouveaux membres ayant vocation à s'appuyer sur l'expérience et les compétences des anciens, le Conseil d'administration a souhaité refléter collectivement une répartition équilibrée de l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs, uniquement pour cet exercice. Les membres du Conseil continueront par ailleurs d'accorder une importance à l'assiduité aux réunions du Conseil et des comités, l'ensemble des membres ayant par ailleurs participé à l'ensemble des réunions à la date du présent document.*

(2) *La Société a commencé à mener une réflexion sur la succession de ses dirigeants dès 2019, et s'attachera à s'assurer que le Comité des Nominations et des Rémunérations travaille sur un plan au cours de l'exercice 2020-2021.*

(3) *Les attributions de stock-options et d'actions gratuites au cours d'exercices précédents faisaient suite à une situation exceptionnelle et ont été attribuées en grande majorité aux dirigeants pour récompenser le travail lié à la restructuration du Groupe. La Société attachera une attention particulière à ne pas attribuer ce type d'instruments à l'avenir aux dirigeants. Il est confirmé qu'aucune attribution de ce type n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019-2020.*

3.1.3.3 Comité des Nominations et des Rémunérations

3 réunions en 2019-2020

100 % participation

100 % femmes

100 % administrateurs indépendants

4,5 années ancienneté moyenne

56 ans âge moyen des administrateurs

Données au 30 juin 2020.

À la date de clôture des comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations était constitué de la société TECH-IA IMPACTINVEST, représentée par son représentant permanent, Luisa Munaretto (Présidente du Comité) et Caroline Bouraine Le Bigot, pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil d'Administration et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Suite à la nomination de nouveaux administrateurs par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2020, et afin d'assurer un renouvellement et une bonne gouvernance, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 juillet 2020, a décidé de la fin des mandats des membres existants du Comité des Nominations et des Rémunérations, et de nommer Joanna Gordon (Présidente du Comité) et Jérôme Bichut comme membres de ce Comité, pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil d'Administration et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Le Comité est chargé d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, ainsi que sur la politique de rémunération et de motivation des dirigeants ; notamment la définition des critères objectifs pris en compte pour le calcul des parties variables et l'attribution d'instruments d'intéressement. Il examine également les projets des plans de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société à consentir aux salariés et aux dirigeants. Il apprécie le montant de la rémunération des administrateurs soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ainsi que leurs modalités de répartition entre les membres du Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est un organe purement consultatif et rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

De manière générale, le Comité apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le rôle et les travaux du Comité sont régis par un règlement intérieur.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tenu ses séances le 26 septembre 2019, le 18 octobre 2019 et le 13 février 2020.

3.1.3.4 Comité d'Audit

3 réunions en 2019-2020

100 % participation

100 % femmes

100 % administrateurs indépendants

4,5 années ancienneté moyenne

56 ans âge moyen des administrateurs

Données au 30 juin 2020.

À la date de clôture des comptes, le Comité d'Audit était constitué de Caroline Bouraine Le Bigot (Présidente du Comité) et de la société TECH-IA IMPACTINVEST, représentée par son représentant permanent, Luisa Munaretto, qui assument ces charges pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil d'Administration et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Suite à la nomination de nouveaux administrateurs par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2020, et afin d'assurer un renouvellement et une bonne gouvernance, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 juillet 2020, a décidé de la fin des mandats des membres existants du Comité d'Audit, et de la nomination de Jérôme Bichut (Président du Comité) et Joanna Gordon comme membres de ce Comité, pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil d'Administration et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Le Comité d'Audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration, le suivi complet des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité d'Audit est notamment chargé de :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;

- assurer le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'Audit est un organe purement consultatif et rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

À ce jour, le Comité d'Audit s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Il est à noter que sur l'exercice, les Commissaires aux Comptes n'ont pas fourni à la Société de services non directement liés à leur mandat de Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit a tenu trois séances durant l'exercice, le 26 septembre 2019, le 22 et 23 mars 2020.

3.1.3.5 Comité Stratégique

Suite à la nomination de nouveaux administrateurs par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2020, et afin d'accompagner la Société dans son développement et d'assurer une bonne gouvernance, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 juillet 2020, a décidé de la création d'un Comité Stratégique, et de la nomination de Jean-Loup Rousseau (Président du Comité) et Francis Meston comme membres de ce Comité, pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil d'Administration et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Le Comité Stratégique est chargé d'examiner les questions de stratégie, de performance (financière et commerciale) et de risques :

- évaluer la position stratégique de la Société, compte tenu de l'évolution de l'environnement de la Société et de ses marchés ainsi que ses axes de développement à moyen et long terme ;
- étudier des projets de développement en matière de croissance interne, externe et en particulier sur les opérations de participation, d'endettement, d'investissement ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- examiner les orientations en matière de communication ;
- étudier les opérations de financement significatives ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- apprécier les risques contenus dans les opérations mentionnées ci-dessus.

3.1.3.6 Censeur

À la date du présent document, le seul censeur présent au Conseil d'Administration de Claranova est Marc Goldberg, qui assume cette fonction depuis le 30 novembre 2016 et jusqu'à échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2022.

Le censeur a pour mission d'apporter un éclairage au Conseil d'Administration, notamment sur l'environnement des affaires, la stratégie et le développement de l'activité, la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques. Le censeur a accès aux mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration, et est soumis aux mêmes obligations de discrétion. Il est convoqué aux séances du Conseil d'Administration, auxquelles il assiste avec voix consultative, sans que toutefois son absence puisse nuire à la valeur des délibérations.

3.2 Mesures de contrôle interne

Il n'existe pas de définition légale du contrôle interne, mais de nombreuses définitions émanant des organisations professionnelles et comptables. Comme l'an dernier, Claranova s'est appuyé sur le cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux VaMPs (« Valeurs Moyennes et Petites ») défini par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007, tout en l'adaptant à sa structure et à sa situation, ainsi que sur le Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018.

Le contrôle interne mis en place par Claranova est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation de ses objectifs fondamentaux que sont l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration, la réalisation et l'optimisation de ces instructions et orientations, le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements en vigueur auxquelles l'entreprise est soumise ainsi que la gestion et la prévention des risques de fraudes ou d'erreurs. Cependant, le dispositif de contrôle interne ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la Société.

Compte tenu de sa taille et de sa structure, Claranova n'a pas mis en place une Direction dédiée au contrôle interne. Ce contrôle est conduit par la Direction Administrative et Financière du Groupe avec les managers de chaque filiale.

3.2.1 Exécution et optimisation des opérations

Procédures au niveau Groupe

Claranova est organisé de manière décentralisée par divisions couvrant plusieurs zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients, renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures, applicables indifféremment au sein de toutes les filiales et pôles.

La Direction Administrative et Financière Groupe, assistée par la Direction Juridique Groupe, créée au cours de l'exercice 2019-2020 afin d'accompagner le développement de la Société, exerce une sécurisation de l'ensemble des aspects juridiques du Groupe, que ce soit en matière contractuelle, corporate, propriété intellectuelle ou contentieuse. Elle agit au niveau du siège, mais également au niveau local. Les opérations jugées non significatives en termes financier et/ou territorial sont adressées localement car la Direction Financière ne dispose pas de ressources suffisantes pour suivre directement ces affaires. Cependant, la Direction Administrative et Financière Groupe instaure des « liaisons » juridiques avec les filiales locales, ainsi que des partenariats avec des cabinets d'avocats.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau du pôle par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Administrative et Financière Groupe. Chaque mois, le responsable du pôle adresse à la Direction Administrative et Financière Groupe un reporting traitant de la performance mensuelle de son périmètre, dans lequel sont inclus des analyses financières, les éléments significatifs de la politique marketing et commerciale, du développement des produits et de ressources humaines. Ce reporting mensuel est suivi de discussions entre la Direction et le pôle concerné.

Pour une étude approfondie des facteurs de risques pesant sur Claranova, nous vous invitons à vous reporter à la section « Facteurs de risques » au chapitre 4 du présent document.

Avant le début de chaque exercice fiscal, la Direction Groupe se rapproche des dirigeants de pôle pour traiter de la stratégie du Groupe, des pôles et de chacune des entités ainsi que des budgets.

Procédures au niveau local

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de filiale ou de pôle. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la maison mère, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés localement. Ainsi, chaque dirigeant doit suivre les procédures édictées par le Groupe, mais doit également définir et mettre en place sur sa zone géographique et sous sa responsabilité et son contrôle ses propres procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches, de ressources humaines…

3.2.2 Fiabilité des informations financières et comptables

Comme au niveau opérationnel, l'organisation de Claranova en termes d'information financière est décentralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leur dirigeant par les équipes comptables et financières locales. Ils font l'objet de diligences d'auditeurs locaux si applicables, en collaboration, pour les filiales significatives, avec les auditeurs de la maison mère.

Le Comité d'Audit accompagne le Conseil d'Administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il assure également le suivi des processus qui concourent à l'établissement des comptes.

Comme en matière opérationnelle, les dirigeants de filiales établissent mensuellement un reporting financier de leur activité. Ce reporting est adressé à la Direction Administrative et Financière. Cette dernière analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois. La Direction Administrative et Financière Groupe réalise également des missions d'analyse et de contrôle particulières à la demande du Conseil d'Administration à qui il transmet ses études.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Administrative et Financière Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Les comptes consolidés et sociaux de Claranova sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

D'une manière générale, toute l'information financière Groupe est élaborée par la Direction Administrative et Financière Groupe sous le contrôle du Conseil d'Administration.

La Direction Administrative et Financière Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs sous la Direction du Conseil d'Administration.

3.2.3 Conformité aux lois et règlements en vigueur

La Société, initialement constituée sous la forme de société anonyme, a été transformée en société européenne *(Societas Europaea)* par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2019. Claranova est une société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, dont elle respecte les réglementations inhérentes.

La gestion des problématiques de conformité aux lois et règlements en vigueur est du ressort de la Direction Administrative et Financière Groupe et de la Direction Générale. Ces dernières collaborent étroitement avec les responsables des pôles et coordonnent les actions entreprises en dehors de France avec l'aide des conseils externes de la Société.

Les principales activités du Groupe, l'e-commerce personnalisé (PlanetArt), l'édition de logiciels (Avanquest), et l'Internet des Objets (myDevices) sont des activités essentiellement régies par le droit de la propriété intellectuelle et industrielle.

3.2.4 Gestion et prévention des risques

Au-delà des risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque sur les actions et risque de liquidité – chapitre 2 note 28.4) inhérents à toute société internationale cotée, les principaux facteurs de risques de Claranova et ses filiales sont décrits dans le chapitre 4 du présent document.

La prévention des risques est une mission que chaque collaborateur de Claranova doit assumer à son niveau. Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiale et de pôle qui sont responsables de la gestion et de la prévention de ces risques au sein de leurs unités.

Les principaux risques ayant trait aux finances de l'entreprise font l'objet de procédures en matière de signature sur les comptes bancaires, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

De surcroît, Claranova a mis en place une politique d'assurance dont l'adéquation est revue régulièrement par la Direction Administrative et Financière Groupe et le Conseil d'Administration.

Le développement de Claranova donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure du Groupe. Le Conseil d'Administration a pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soient adéquats tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clés du succès de Claranova dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

3.3 Politique de rémunération et rapport sur les rémunérations de l'exercice 2019-2020

La Société présente à ses actionnaires (i) la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2020-2021, ainsi que (ii) les éléments de rémunération versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019-2020.

Conformément au nouveau dispositif législatif du « *Say on Pay* », l'Assemblée Générale des actionnaires doit tenir annuellement :

- un premier vote dit *ex ante* sur la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice en cours (soit le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les administrateurs), laquelle fait partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

  En cas de désapprobation, la dernière politique de rémunération approuvée continue de s'appliquer et une politique de rémunération révisée est soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société. En l'absence de politique de rémunération précédemment approuvée, les rémunérations sont déterminées conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existantes au sein de la Société ;

- un second vote dit *ex post* portant sur le détail des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, lesquelles font partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise. Plusieurs résolutions doivent être présentées :
  - une résolution portant sur les informations concernant l'ensemble des rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice écoulé aux mandataires sociaux (soit pour l'exercice 2019-2020, le Président-Directeur Général et les administrateurs).

    En cas de désapprobation, une politique de rémunération révisée est soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société. Le versement de la rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours (ex-« jetons de présence ») est suspendu jusqu'à l'approbation d'une politique de rémunération révisée,
  - une résolution distincte pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, portant sur les rémunérations totales et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé.

    Le versement de la partie variable et exceptionnelle de la rémunération concernée est conditionné à l'approbation préalable de cette résolution.

3.3.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours

3.3.1.1 Politique de rémunération de la Société : principes généraux

3.3.1.1.1 Présentation de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux développée ci-après et établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, décrit toutes les composantes de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat et expose le processus de sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération approuvée lors d'une année donnée s'applique à tout mandataire social exerçant un mandat social au cours de cette année donnée. La politique de rémunération décrite ci-après sera ainsi soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Cette politique a pour but d'assurer la pérennité de la Société en assurant la mise en place de structures de rémunérations cohérentes avec les pratiques antérieures de la Société et en permettant de retenir des profils de dirigeants de haut niveau dont l'expérience et l'expertise dans les secteurs d'activité de la Société confortent et accompagnent la stratégie de celle-ci ainsi que son développement.

Elle est conforme à l'intérêt social en ce qu'elle permet d'attirer des mandataires sociaux compétents et de les fidéliser tout en étant adaptée à la mission et aux responsabilités correspondantes de ceux-ci et en adéquation avec les pratiques de sociétés comparables. Elle est également en ligne avec la stratégie commerciale de la Société dans la mesure où elle intègre une composante de rémunération variable significative des dirigeants, les intéressant à l'activité et aux résultats de la Société.

Cette politique repose sur les principes suivants :

Conformité

La politique de rémunération a été établie en suivant les recommandations du Code Middlenext et en conformité avec les exigences législatives et réglementaires du nouveau dispositif du « *Say on Pay* ».

Exhaustivité

L'ensemble des rémunérations et avantages sociaux est revu à la fois de manière globale et élément par élément, afin de s'assurer du juste équilibre entre rémunérations fixe et variable, et ce pour chaque mandataire dirigeant.

Transparence

La politique de rémunération constitue à la fois un outil de management permettant d'attirer et retenir les talents dans la Société, et permet de répondre aux attentes des actionnaires et autres parties prenantes en matière de transparence et de corrélation avec la performance globale du Groupe.

3.3.1.1.2 Processus de détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et des Rémunérations (lequel comprend deux membres indépendants du Conseil d'Administration au sens du Code Middlenext), la politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration sur examen et recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et fait également l'objet d'une revue annuelle par celui-ci, conformément aux règlements intérieurs du Conseil d'Administration et de ses Comités. Elle est ensuite approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation.

À ce titre, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil d'Administration veillent notamment à respecter les principes suivants :

- la cohérence de la structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société, et notamment l'adéquation de cette politique de rémunération avec les structures d'intéressement des salariés de la Société et des autres filiales du Groupe, qui sont conformes aux pratiques locales de marché ;
- l'exhaustivité dans la description des éléments variables des rémunérations des dirigeants.

Dans ce cadre, la prévention des conflits d'intérêt est assurée conformément aux stipulations du règlement intérieur du Conseil d'Administration, chaque Administrateur devant, en cas de conflit d'intérêt avéré ou potentiel, informer le Conseil d'Administration d'une telle situation et en tirer les conséquences, notamment en s'abstenant de prendre part au vote sur les délibérations concernées ou en s'abstenant d'assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant lesquels il se trouverait en situation de conflit d'intérêt.

3.3.1.1.3 Évaluation des critères de performance déclenchant la rémunération variable

L'évaluation de l'atteinte ou non des critères de performance prévus pour la rémunération variable (et la rémunération en actions, le cas échéant) des dirigeants mandataires sociaux est conduite par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

- En ce qui concerne le Président-Directeur Général, la perception de sa rémunération variable, est soumise à des critères de performance objectifs et chiffrés arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2020 de telle sorte que l'évaluation de l'atteinte de ces critères consiste en un examen objectif basé sur des résultats financiers, tel que détaillés en section 3.3.1.2.2.

L'atteinte éventuelle de ces objectifs est analysée et portée à l'ordre du jour en fin d'exercice par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil d'Administration, avant d'être proposé au vote des actionnaires dans le cadre du vote *ex post*. Le versement de la partie variable et exceptionnelle de la rémunération du Président-Directeur Général est conditionné à l'approbation préalable de cette résolution.

- En ce qui concerne le Directeur Général Délégué, la perception de sa rémunération variable, est soumise à des critères de performance objectifs et chiffrés arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2020 de telle sorte que l'évaluation de l'atteinte de ces critères consiste en un examen objectif basé sur des résultats financiers, tel que détaillés en section 3.3.1.3.1.
- En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, leur rémunération est répartie entre eux dans la limite de l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil d'Administration de la Société (ex-« jetons de présence ») telle que fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration.

  Cette répartition interne est également assise sur des critères objectifs, tant présentiels qu'en fonction des différentes fonctions exercées au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités, détaillés en section 3.3.1.4.

3.3.1.1.4 Modifications de la politique de rémunération

Sous réserve de la mise à jour des critères de répartition et de l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil d'Administration exposée en section 3.3.1.4, ainsi que la structure de la rémunération du Président-Directeur Général exposée en section 3.3.1.2, la politique de rémunération de la Société relative à l'exercice 2020-2021 n'a pas fait l'objet de modifications substantielles, étant rappelé que les actionnaires de la Société avaient, lors de l'Assemblée Générale du 23 décembre 2019, voté en faveur de la politique de rémunération sur l'exercice 2019-2020 (vote *ex ante*) ainsi que sur les informations relatives à la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice 2018-2019 (vote *ex post*).

3.3.1.1.5 Modalités d'application de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé

Depuis le début de l'exercice en cours :

- Joanna Gordon, Jérôme Bichut et Francis Meston ont été nommés membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 juillet 2020 : ces nouveaux membres se voient appliquer la nouvelle politique de rémunération relative à la répartition de l'enveloppe globale de rémunération du Conseil d'Administration décrite en section 3.3.1.4 ;
- Jean-Yves Quentel, Directeur Général Délégué, en charge de la direction administrative et financière du Groupe, a été nommé Directeur Général Délégué par décision du Conseil d'Administration du 10 août 2020 : sa rémunération a fait l'objet d'une étude par le Comité des Nominations et des Rémunérations et elle est conforme aux principes de la présente politique de rémunération.

Dans l'hypothèse où de nouveaux mandataires sociaux seraient nommés suite à l'arrêté de la présente politique de rémunération par le Conseil d'Administration, la structure de rémunération de ces derniers serait déterminée conformément à la présente politique de rémunération et le Conseil d'Administration mènerait une analyse globale de la situation du dirigeant concerné afin que :

- le montant et les critères de sa/leur rémunération soient fixés conformément aux pratiques existantes au sein de la Société par référence aux pratiques de rémunération pour des fonctions similaires au sein de la Société ; et
- l'expérience, l'expertise ainsi que l'historique de la rémunération individuelle du/des dirigeants concernés soient également pris en considération.

Enfin, en cas de recrutement externe, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'attribuer au nouveau dirigeant nommé une indemnité forfaitaire (en numéraire et/ou en titres) dont le montant ne pourrait excéder le montant des avantages auxquels le nouveau dirigeant aurait dû renoncer en quittant ses précédentes fonctions.

3.3.1.1.6 Dérogations exceptionnelles à la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour déroger temporairement à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, dans le respect des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, après avoir consulté le Comité des Nominations et des Rémunérations et, le cas échéant, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique. Les changements apportés doivent être temporaires, conformes à l'intérêt social et nécessaires à garantir la pérennité, la viabilité de Claranova ainsi que le succès de la stratégie de celle-ci.

Les dérogations pourront viser la rémunération fixe annuelle, et/ou la rémunération variable annuelle, et pourront consister en une augmentation ou une diminution de la rémunération concernée. Ces dérogations devront faire l'objet d'une décision motivée du Conseil d'Administration. Les événements pouvant donner lieu à dérogation à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont, à titre d'exemple non limitatif, des opérations exceptionnelles de croissance externe, un changement majeur de stratégie ou encore un évènement particulièrement grave conjoncturel ou lié à la situation de la Société.

3.3.1.2 Politique de rémunération du Président-Directeur Général

Les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, prennent principalement en compte le niveau des responsabilités attachées à ses fonctions et son niveau de compétence pour l'organisation et la direction des travaux de l'organe d'administration de la Société.

Cette rémunération est composée d'une rémunération annuelle fixe et d'une rémunération annuelle variable, toutes deux en numéraire, et potentiellement, d'une rémunération variable pluriannuelle sous la forme de paiements fondés sur des actions (comme des stock-options par exemple) si cela fait l'objet d'un vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Président-Directeur Général peut également percevoir une rémunération exceptionnelle en cas de réalisation par la Société d'un projet stratégique significatif, le versement d'une telle rémunération étant pour rappel soumise au vote *ex post* de l'Assemblée des actionnaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, les éléments de la rémunération exceptionnelle du Président-Directeur Général au titre d'un exercice donné N ne seront versés que durant l'exercice suivant N+1 qu'après approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-Directeur Général au titre de l'exercice donné N (vote *ex post*).

3.3.1.2.1 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du Président-Directeur Général à raison de son mandat

Le présent tableau expose les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président-Directeur Général à raison de son mandat au titre de l'exercice 2020-2021 en cours :

Rémunérations et avantages de toute nature du Président-Directeur Général à raison de son mandat

Éléments de rémunération	
Rémunération fixe	Rémunération fixe annuelle de 130 000 euros au titre de l'exercice.
Rémunération variable	Non.
Rémunération Exceptionnelle	Non, sous réserve de la faculté de dérogation du Conseil d'Administration indiquée en section 3.3.1.1.6.
Rémunération en qualité de membre du Conseil d'Administration	Rémunération au même titre que les autres membres du Conseil d'Administration conformément aux principes de répartition de l'enveloppe globale de rémunération du Conseil d'Administration exposés dans la présente politique de rémunération exposés en section 3.3.1.4.
Dispositifs liés à la cessation de fonctions	Non.
Régime de retraite supplémentaire	Pas de régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base complémentaires et obligatoires
Avantages en nature	Avantages en nature habituels au vu de ses fonctions dans la Société (voiture de fonction, etc.)
Rémunération en actions	Non. L'exposé des plans d'options, BSA et actions gratuites dont bénéficie actuellement Pierre Cesarini figure en section 3.3.5.
Autres caractéristiques et composantes de la rémunération	
Possibilité de restitution ou de report de la rémunération variable	La rémunération variable au titre d'un exercice donné N ne sera versée que durant l'exercice suivant N+1 qu'après approbation de cette rémunération par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

3.3.1.2.2 Éléments complémentaires de rémunération du Président-Directeur Général

Faculté d'investissement dans les filiales de la Société

Dans un souci d'alignement de ses intérêts avec ceux des autres actionnaires, le Président-Directeur Général peut bénéficier d'un accès au capital d'une ou plusieurs des filiales de la Société, notablement les sociétés Avanquest Software SAS et Avanquest America Holding LLC, sous le contrôle du Conseil d'Administration, sous réserve que :

- la participation de celui-ci au capital de la ou desdites filiales ne puisse excéder immédiatement ou à terme plus de 10 % du capital social de celle(s)-ci ;
- les titres émis au profit de celui-ci, qui pourront être des options ou des actions de préférence (ou titres assimilés s'agissant des filiales étrangères), soient souscrits par celui-ci à des conditions de marché et à des valeurs de marché ;
- les titres émis et souscrits par celui-ci soient soumis à des règles strictes d'administration et de disposition afin qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre la Société et le Président-Directeur Général et que la Société puisse continuer à librement gérer et disposer de ses participations.

Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre du contrat de travail avec la filiale Claranova Development

Il est rappelé que Claranova SE a conclu en date du janvier 2019 une convention de prestations avec sa filiale luxembourgeoise Claranova Development, dédiée au développement international du groupe. Compte tenu de son implication au développement international du groupe, le Président-Directeur Général, Pierre Cesarini, pourra percevoir pour l'exercice 2020-2021 les éléments de rémunération et avantages en nature suivants :

- une rémunération fixe de 253 206 euros par période de 12 mois glissants jusqu'au 30 septembre 2020, et de 150 000 euros par période de 12 mois glissants à compter du 1er octobre 2020.

  Cette rémunération fixe au titre de son contrat de travail peut être ajustée règlementairement par les autorités locales conformément à la législation en vigueur sur l'indice d'indexation, et entrainer un ajustement subséquent du montant total de la rémunération fixe.

- une rémunération variable d'un montant de 350 000 euros, pouvant aller jusqu'à un maximum de 413 000 euros en cas de superformance des objectifs, ayant pour objectif de motiver ce dernier et l'inciter à atteindre les objectifs annuels, financiers et non financiers, qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration de Claranova SE. Les critères conditionnant l'attribution de cette rémunération variable créent un alignement entre les intérêts de Pierre Cesarini et ceux du Groupe en ce qu'ils sont assis sur les objectifs financiers suivants, dont la réalisation atteste des performances de croissance et de l'amélioration de la position financière du Groupe et contribuent ainsi aux objectifs de la politique de rémunération :
  - 20 % basé sur le chiffre d'affaires,
  - 20 % basé sur le résultat opérationnel courant normalisé,
  - 20 % basé sur le niveau de flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

  Leurs montants sont tenus confidentiels en raison de la nature stratégique de ces informations pour le Groupe mais ont été approuvés par le Conseil d'Administration.

  La rémunération variable sera également déterminée à hauteur de 40 % au vu de critères qualitatifs notamment liés au développement de l'actionnariat, la rationalisation de l'organigramme juridique de Groupe et certains objectifs de développement Corporate. Ces critères sont établis de manière précise par le Conseil d'administration, leur détail étant toutefois tenu confidentiel en raison de la nature stratégique de ces informations. L'appréciation de la performance fait l'objet d'une évaluation par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration.

  La rémunération variable au titre d'un exercice donné N ne sera versée que durant l'exercice suivant N+1 qu'après approbation de cette rémunération par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Claranova SE. Cette rémunération variable pourra, le cas échéant, être versée en partie sous la forme d'un instrument synthétique ne comprenant pas de titres Claranova, conformément à la réglementation applicable au contrat de travail du dirigeant conclu avec Claranova Development SA.

- Claranova Development couvrira, sur présentation de factures probantes, certaines charges ne pouvant dépasser un montant de 80 000 EUR par année ;
- une indemnité forfaitaire liée à son statut de mandataire hautement qualifié, d'un montant fixé à 3 000 EUR par mois ;
- une indemnité de déplacement forfaitaire dans le cadre de ses fonctions fixée à un montant annuel brut de 15 000 EUR ;
- une indemnité de départ égale à la rémunération brute fixe, variable, ainsi que tout autre avantage financier qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés, en cas de résiliation de son contrat de travail à l'initiative de la Société. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de faute grave ou lourde de Pierre Cesarini, ou en cas de démission ou de rupture conventionnelle de Pierre Cesarini de son contrat de travail ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Le bénéfice de cette indemnité est soumis à une condition de performance lié au taux de croissance du Groupe ; et
- une indemnité de non-concurrence pendant la durée de sa collaboration avec le Groupe, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la cessation de son contrat de travail, Pierre Cesarini s'interdit d'accepter un emploi ou une activité, sous quelque forme que ce soit, susceptible de faire concurrence aux activités du Groupe, et ce à quelque titre que ce soit. En contrepartie, Pierre Cesarini percevra, après la fin de son contrat de travail et à échéance mensuelle pendant la durée d'application de l'engagement de non-concurrence, une indemnité d'un montant correspondant à 100 % de la rémunération brute, fixe et variable, ainsi que tout autre avantage financier qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés.

La structure actuelle de rémunération de Pierre Cesarini avec la filiale Claranova Development pourra être ajustée au cours de l'exercice 2020-2021, étant entendu que la nouvelle structure devra, le cas échéant, être à coûts équivalents pour le Groupe.

3.3.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général Délégué

Les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué prennent principalement en compte le niveau des responsabilités attachées à ses fonctions et son niveau de compétence pour l'organisation et la direction des travaux de l'organe d'administration de la Société.

Cette rémunération est composée d'une rémunération annuelle fixe et d'une rémunération annuelle variable, toutes deux en numéraire, et potentiellement, d'une rémunération variable pluriannuelle sous la forme de paiements fondés sur des actions (comme des stock-options par exemple) si cela fait l'objet d'un vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directeur Général Délégué peut également percevoir une rémunération exceptionnelle en cas de réalisation par la Société d'un projet stratégique significatif, le versement d'une telle rémunération étant pour rappel soumise au vote *ex post* de l'Assemblée des actionnaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, les éléments de la rémunération exceptionnelle du Directeur Général Délégué au titre d'un exercice donné N ne seront versés que durant l'exercice suivant N+1 qu'après approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice donné N (vote *ex post*).

3.3.1.3.1 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du Directeur Général Délégué à raison de son mandat

Le présent tableau expose les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Directeur Général Délégué à raison de son mandat au titre de l'exercice 2020-2021 en cours :

Rémunérations et avantages de toute nature du Directeur Général Délégué à raison de son mandat

Éléments de rémunération	
Rémunération fixe	200 000 euros bruts par an.
Rémunération variable	Une rémunération variable d'un montant de 100 000 euros, pouvant aller jusqu'à un maximum de 114 400 euros en cas de superperformance des objectifs, ayant pour objectif de motiver ce dernier et l'inciter à atteindre les objectifs annuels qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration. Les critères conditionnant l'attribution de cette rémunération variable créent un alignement entre les intérêts de Jean-Yves Quentel et ceux de la Société en ce qu'ils sont assis sur les objectifs financiers suivants, dont la réalisation atteste des performances de croissance et de l'amélioration de la position financière du Groupe et contribuent ainsi aux objectifs de la politique de rémunération. Elle sera déterminé, à hauteur de 48 %, sur la base de l'atteinte d'un certain niveau des critères suivants : • le chiffre d'affaires ; • le résultat opérationnel courant normalisé ; • le niveau de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Leurs montants sont tenus confidentiels en raison de la nature stratégique de ces informations pour le Groupe mais ont été approuvés par le Conseil d'Administration. La rémunération variable sera également déterminée à hauteur de 52 % au vu de critères qualitatifs notamment liés au développement de l'actionnariat, la rationalisation de l'organigramme juridique de Groupe et certains objectifs de développement Corporate et d'organisation financière du Groupe. Ces critères sont établis de manière précise par le Conseil d'administration, leur détail étant toutefois tenu confidentiel en raison de la nature stratégique de ces informations. L'appréciation de la performance fait l'objet d'une évaluation par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration.
Rémunération Exceptionnelle	Non, sous réserve de la faculté de dérogation du Conseil d'Administration indiquée en section 3.3.1.1.6.

Rémunérations et avantages de toute nature du Directeur Général Délégué à raison de son mandat	
Éléments de rémunération	
Dispositifs liés à la cessation de fonctions	Couverture contrat d'assurance perte d'emploi auprès de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC)., dont les principaux termes sont les suivants : Revenu d'indemnisation de 70 % du revenu annuel net fiscal et une durée d'indemnisation portée à 24 mois à l'issue de la première année d'affiliation effective. Cette garantie ne prenant effet qu'à l'issue d'une période d'affiliation minimale de 12 mois, en cas de révocation du mandat social au cours de la première année d'affiliation, la Société versera à Jean-Yves Quentel une indemnisation de substitution selon les modalités suivantes : L'indemnité de substitution est égale à la rémunération mensuelle moyenne brute, calculée sur la période au titre de laquelle l'indemnité est versée, pour le montant suivant : • révocation au cours des trois premiers mois d'affiliation : versement d'une somme égale à trois fois l'indemnité de substitution ; • révocation entre le quatrième et le sixième mois d'affiliation : versement d'une somme égale à six fois l'indemnité de substitution ; • révocation entre le sixième et le douzième mois d'affiliation : versement d'une somme égale à 12 fois l'indemnité de substitution.
Régime de retraite supplémentaire	Pas de régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base complémentaires et obligatoires.
Avantages en nature	Avantages en nature habituels au vu de ses fonctions dans la Société (voiture de fonction, etc.)
Rémunération en actions	Non.
Autres caractéristiques et composantes de la rémunération	
Possibilité de restitution ou de report de la rémunération variable	La rémunération variable au titre d'un exercice donné N ne sera versée que durant l'exercice suivant N+1 qu'après approbation de cette rémunération par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

3.3.1.3.2 Éléments complémentaires de rémunération du Président-Directeur Général

Aucun.

3.3.1.4 Politique de rémunération applicable à chaque membre du Conseil d'Administration

3.3.1.4.1 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature à raison du mandat

Le montant annuel maximum de l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil d'Administration actuellement en vigueur a été fixé à 200 000 euros lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 novembre 2018.

Suite à la nomination des trois nouveaux administrateurs afin d'accompagner le développement de la Société, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice 2019-2020 d'approuver une nouvelle enveloppe de rémunération pour l'ensemble des administrateurs d'un montant de 260 000 euros.

Chaque membre du Conseil d'Administration percevra une rémunération au titre de la répartition de l'enveloppe globale de rémunération du Conseil d'Administration entre ses membres, conformément aux principes de répartition suivants.

Compte tenu du fait que l'exercice 2020-2021 sera une année de transition avec trois nouveaux membres au Conseil d'administration, et qu'il a été procédé à un renouvellement des membres des différents comités du Conseil d'administration, les nouveaux membres ayant vocation à s'appuyer sur l'expérience et les compétences des anciens, le Conseil d'administration a souhaité refléter collectivement une répartition équilibrée de l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs, uniquement pour cet exercice.

Les membres du Conseil continueront par ailleurs d'accorder une importance à l'assiduité aux réunions du Conseil et des comités, l'ensemble des membres ayant par ailleurs participé à l'ensemble des réunions à la date du présent document.

À ce titre, les membres du Conseil d'Administration pourront percevoir une rémunération maximale comme suit :

- Pierre Cesarini : 20 000 euros ;
- Caroline Bouraine Le Bigot : 40 000 euros ;
- TECH-IA IMPACTINVEST SAS (représentée par Luisa Munaretto) : 40 000 euros ;
- Jean-Loup Rousseau : 40 000 euros ;
- Jérôme Bichut : 40 000 euros ;
- Joanna Gordon : 40 000 euros ;
- Francis Meston : 40 000 euros.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice 2019-2020 n'approuvait pas la nouvelle enveloppe proposée, l'enveloppe actuelle de 200 000 EUR resterait en vigueur et pourra être répartie entre les administrateurs sur la base des mêmes critères que ceux développés ci-dessus sur décision du Conseil d'administration.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à Claranova SE par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Enfin, il n'est pas prévu la possibilité de demander la restitution ou le report d'une partie de la rémunération perçue par les membres du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une convention réglementée existe avec la société Cloudy Bay, liée à Mme Bouraine Le Bigot, détaillée en section 3.5 du présent document.

3.3.2 Autres participations et actionnariat salarié

Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de Claranova SE bénéficient des dispositions légales en matière de participation. Aucune participation et aucun intéressement n'ont été versés ou provisionnés au titre de l'exercice 2019-2020.

Accords de participation des salariés au capital de la Société

En dehors des plans d'options de souscription d'actions et des plans de bons de souscription d'actions tel que détaillés en section 26.3 du chapitre 2, aucun accord en cours de fonctionnement relatif à la participation des salariés au capital de Claranova SE n'a été mis en place.

3.3.3 Rapport sur les éléments de rémunération versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019-2020

La présente section 3.3.3 rappelle tout d'abord le respect des règles de parité prescrites par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce puis décrit, pour chacun des mandataires sociaux, les éléments de rémunérations versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 23 décembre 2019. Ces développements, qui font partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, sont établis en application de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions des II et III de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les actionnaires seront appelés à approuver (i) les rémunérations des mandataires sociaux ci-après et (ii) les éléments de rémunérations versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé au Président-Directeur Général.

3.3.3.1 Respect des règles de parité

Le Conseil d'Administration de Claranova SE est composé de sept membres dont quatre hommes et trois femmes à la date de publication du présent document.

Claranova SE étant une société européenne dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, son Conseil d'Administration doit rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes et la proportion des administrateurs de chaque sexe doit être d'au moins 40 %. L'application de ce principe se fait de deux manières : lorsque le Conseil d'Administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut pas être supérieur à deux.

La composition actuelle du Conseil d'Administration étant de quatre hommes et trois femmes, le principe applicable aux Conseils d'Administration de moins de huit membres est respecté et la composition du Conseil d'Administration est conforme aux dispositions du Code de commerce.

3.3.3.2 Éléments d'évolution et de comparaison des rémunérations perçues pour chaque dirigeant

Les tableaux et développements suivants présentent les éléments d'évolution et de comparaison des rémunérations perçues par les dirigeants de Claranova SE requis au titre de l'article L. 225-37-3-I alinéas 1 et suivants du Code de commerce.

3.3.3.2.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice

Les tableaux suivants présentent la rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3-I-1 du Code de commerce, ainsi que les éléments de rémunération liés à son contrat avec la filiale Claranova Development.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou concédés durant l'exercice précédent au Président-Directeur Général font l'objet des résolutions 5 et 6 proposées à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, en vertu de l'article L. 225-100-III du Code de commerce.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE PIERRE CESARINI EN FONCTION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Part du salaire variable	Critère	Atteinte
25 %	Chiffre d'affaires	✓
25 %	Résultat opérationnel courant normalisé (1)	✓
25 %	Trésorerie	✓
25 %	Développement capitalistique	✓

(1) Ajusté par le CA des effets négatifs de la crise Covid-19 sur les résultats financiers du Groupe.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

	2019-2020		2018-2019	
(en euros)	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Pierre Cesarini				
Rémunération fixe	253 206	253 206	277 196	277 196
Autres primes et indemnités (1)	116 701	137 530	125 012	125 012
Rémunération variable (2)	350 000	349 997	350 000	0
Honoraires (3)	50 000	50 000	260 000	260 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	1 700 000	1 700 000
Jetons de présence (4)	40 000	40 000	20 000	20 000
Avantages en nature	0	0	0	0
Total rémunération	**809 907**	**830 734**	**2 732 208**	**2 382 208**

(1) Incluant les indemnités liées aux activités exercées hors de France, charges liées à la fonction et indemnités de déplacements. Le différentiel entre les montants dus et versés s'explique par une charge due au titre de l'exercice 2018-2019, dont le montant n'était pas encore connu à la date de la précédente version de ce document, qui n'avait pas été intégrée pour l'exercice 2018-2019, et qui n'a pas vocation à se répéter.

(2) Le montant versé correspond à la rémunération variable de l'exercice 2018-2019 approuvée par l'AG du 23 décembre 2019, versé sous la forme d'un instrument financier synthétique ne comprenant pas de titres de Claranova, conformément à la réglementation applicable. La rémunération variable de l'exercice 2019-2020, qui a été approuvée dans son principe par le Conseil d'Administration sur la base de l'atteinte de critères objectifs déterminés en début d'exercice, sera versée au cours de l'exercice 2020-2021, et est conditionnée à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019-2020.

(3) La ligne « Honoraires » correspond à la prestation facturée par la société Elendil à Claranova SE, visée en section 3.5.

(4) Jetons de présence reçus et versés en sa qualité de Président et membre du Conseil d'Administration.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur et rôles au sein des comités du Conseil.

	2019-2020		2018-2019	
(en euros)	**Jetons de présence**	**Autres rémunérations**	**Jetons de présence**	**Autres rémunérations**
Caroline Bouraine Le Bigot	48 000	0	44 000	0
Luisa Munaretto	0	0	20 000	0
TECH-IA IMPACTINVEST SASU*	48 000	0	24 000	0
Jean-Loup Rousseau	40 000	0	36 000	0
Total	**136 000**	**0**	**124 000**	**0**

* *Société représentée par son représentant permanent, Luisa Munaretto.*

Claranova SE n'a pas utilisé la possibilité de demander la restitution ou le report d'une partie de la rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général ou des autres membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Les éléments de rémunération du Conseil sont versés d'avance trimestriellement.

3.3.3.2.2 Engagements de toute nature dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au titre de son contrat de travail avec Claranova Development, Pierre Cesarini bénéficie, en cas de départ, des indemnités décrites en section 3.5 du présent document.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Cesarini	✓			✓	✓		✓	

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N/A.

3.3.3.2.3 Évolution annuelle

TABLEAU DE COMPARAISON DU NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU REGARD DES SALARIÉS DE CLARANOVA SE

Le tableau suivant présente, en application des dispositions de l'article L. 225-37-3-I-6° et 7° du Code de commerce, pour les cinq derniers exercices :

- pour le Président-Directeur Général :
  - les ratios entre le niveau de sa rémunération et les rémunérations moyenne et médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de Claranova SE, autres que les mandataires sociaux,
- l'évolution des performances de Claranova SE, à travers des agrégats financiers standards.

Évolution / N-1 *(%)*	**Exercice 2019-2020**	**Exercice 2018-2019**	**Exercice 2017-2018**	**Exercice 2016-2017**	**Exercice 2015-2016**
Ratio PDG / Moyenne	7 (1)	10	7	7	4
Ratio PDG / Médiane	11 (1)	11	8	8	4

(1) Calcul excluant les honoraires et les rémunérations exceptionnelles, cf. paragraphe 3.3.3.2.1 pour plus de détails.

Évolution / N-1 *(en millions d'euros)*	**Exercice 2019-2020**	**Exercice 2018-2019**	**Exercice 2017-2018**	**Exercice 2016-2017**	**Exercice 2015-2016**
Performance de la Société					
Chiffre d'affaires	409,1	262,3	161,5	130,2	99,8
ROC normalisé (ajusté le cas échéant)	17,4	16	3,9	(5)	(14,6)

3.3.3.2.4 Adéquation de la rémunération totale avec la politique de rémunération adoptée

La rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux de Claranova SE a été attribuée ou versée en adéquation avec les principes de rémunération votés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 décembre 2019 au titre du vote *ex ante*. Cette rémunération, dont les composantes variables étaient assises sur des critères quantifiables et/ou objectifs, était structurée de manière à créer un alignement d'intérêt entre les dirigeants mandataires sociaux et le Groupe, contribuant ainsi à améliorer la performance de celle-ci, y compris sur le long terme. Les critères de performance des dirigeants mandataires sociaux étant quantitatifs, ils ont pu faire l'objet d'une application objective excluant tout risque d'appréciation subjective.

3.3.3.2.5 Prise en compte du vote des actionnaires sur le vote *ex post* de l'exercice précédent

L'ensemble des résolutions relatives à la politique de rémunérations des dirigeants proposée au vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 décembre 2019 ont été approuvées par celle-ci. Par ailleurs, les éléments de rémunération versés durant le dernier exercice clos l'ont été en conformité avec ces principes de rémunération, étant précisé que le Président-Directeur Général n'a par ailleurs pas fait usage de sa faculté d'investissement dans les filiales de Claranova SE autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2019 (11e et 12e résolutions).

Résolutions Assemblée Générale d'approbation des comptes clos au 30 juin 2020 relatives au *« Say on Pay »*

Cinquième résolution

(Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pierre Cesarini)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 225-100-III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'Administration, qui y sont présentés en application de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.

Sixième résolution

(Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général, Monsieur Pierre Cesarini)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 225-100-III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général, qui y sont présentés en application de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.

Septième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants de la Société pour l'exercice 2020-2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 225-37-2-II du Code de commerce, la politique de rémunération 2020-2021 des dirigeants mandataires sociaux de la Société, telle que détaillée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Huitième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la Société pour l'exercice 2020-2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 225-37-2-II du Code de commerce, la politique de rémunération 2020-2021 des administrateurs de la Société, telle que détaillée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise,

fixe, conformément à l'article L. 225-45 du Code de Commerce, à 260 000 euros le montant annuel global de la rémunération des administrateurs, à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice se terminant le 30 juin 2021, conformément à la politique approuvée ci-dessus.

Neuvième résolution

(Approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce pour l'exercice 2019-2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 225-100-II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3-I du Code de commerce qui y sont présentées.

3.3.4 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par Claranova SE aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'avantages au profit des mandataires sociaux de Claranova SE, à l'exception des indemnités de fin de carrière provisionnées pour l'ensemble des salariés.

Claranova SE n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

3.3.5 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions

SUIVI DES PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EN COURS AU 30 JUIN 2020

(Les données tiennent compte de l'opération de regroupement d'actions intervenue le 1er août 2019.)

	Stock-options novembre 2016	BSA novembre 2017	BSA décembre 2018
Date du Directoire ou Conseil d'Administration	25/11/2016 & 03/05/2017*	13/11/2017	24/12/2018
Nombre de titres attribués au 30/06/2020	18 765 927	3 752 224	3 936 138
dont pouvant être souscrites par :			
Pierre Cesarini	16 839 433	375 222	656 023
Sébastien Martin	10 000	375 222	656 023
Caroline Bouraine Le Bigot	0	750 445	656 023
Luisa Munaretto	0	750 445	656 023
Jean-Loup Rousseau	0	750 445	656 023
Marc Goldberg	0	750 445	656 023
Autres salariés non mandataires sociaux	1 916 494	0	0
Date de départ d'exercice des options ou BSA	25/02/2017	13/11/2017	24/12/2018
Date d'expiration	25/11/2026	13/11/2027	24/12/2020
Prix de souscription ou d'achat	-	0,36 €	0,114 €
Nombre de stock-options ou BSA souscrits au 30/06/2020	18 735 927	0	3 097 776
Prix d'exercice (pour 10 options-BSA)	1,12 €	6,10 €	5,30 €
Nombre de stock-options ou BSA exercés au 30/06/2020	18 295 233	0	240 000
Nombre d'options non souscrites, annulées ou caduques	30 000	0	836 362
Options restantes ou BSA à exercer au 30/06/2020	440 694	3 752 224	2 857 776
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou attribuées suite à exercice	44 069	375 220	285 776

* *Lors du Directoire du 3 mai 2017, il a été décidé de modifier les conditions relatives aux objectifs à atteindre ainsi que la durée d'acquisition. Il en résulte que les conditions d'acquisition ont été atteintes au 25 février 2017.*

3.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

3.4.1 Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

Conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de Claranova SE sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020 figure au paragraphe 3.5 du présent document.

Par ailleurs, à la connaissance de Claranova, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de Claranova SE et, d'autre part, une société dont Claranova SE possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002 conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices clos aux 30 juin 2019 et 30 juin 2020 autres que celles identifiées dans le présent chapitre du document, aux paragraphes 3.3 et 3.5.

3.4.2 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 21 (assemblées d'actionnaires) des statuts accessibles au siège social de Claranova SE.

Article 21 – Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10 % au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Sur décision du Conseil d'Administration, elles peuvent être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi et délibèrent dans les conditions prévues par la loi, étant rappelé que pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les formes et les délais de la convocation, qui peut être transmise par un moyen électronique de télécommunication, sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire ayant déjà demandé et obtenu sa carte d'admission afin de participer à une assemblée peut donner pouvoir et se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat et présenter la carte d'admission du mandant à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société deux (2) jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, y compris Internet, permettant son identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions légales en vigueur. Tout actionnaire participant à l'assemblée par ces moyens sera considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au BALO.

Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions définies à l'article 1367 du Code civil et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

3.4.3 Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Conseil d'Administration à la date du document

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 13/12/2018	31e	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	Actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 20 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %
	32e	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Conseil d'Administration (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 20 millions d'euros, limité à 20 % du capital par an • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 13/12/2018	33e	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de déterminer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 10 % du capital	Actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action de la Société choisis parmi une période comprenant entre 5 et 30 séances consécutives parmi les 30 dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission et être éventuellement diminué d'une décote maximum de 20 %	Dans la limite de 10 % du capital social par an au moment de l'émission	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %
	34e	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	Actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration, le jour où les options seront consenties	• Montant nominal des augmentations de capital : 20 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 13/12/2018	36e	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Conseil d'Administration (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %	• Montant nominal des augmentations de capital : ne pourra pas excéder 10 % du capital social à la date de l'émission et s'imputera sur le plafond de 30 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : sera imputé sur le plafond global de 400 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %
	37e	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Conseil d'Administration (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 20 millions d'euros qui s'imputeront sur le plafond global de 30 millions d'euros • Montant nominal maximal des émissions des obligations et autres titres de créances : 20 millions d'euros qui s'imputeront sur le plafond global de 400 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 13/12/2018	38e	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Le même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de cette dernière	Le montant nominal s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 43e résolution de l'AGOE du 13/12/2018	26 mois, soit jusqu'au 15/02/2021	U : 0 % S : 100 %
	43e	Fixation du plafond global des autorisations d'émission	Actions et titres de créances, titres de créances donnant accès au capital et plus généralement valeurs mobilières donnant accès au capital		• Montant nominal des augmentations de capital : 30 millions d'euros • Montant nominal maximal des émissions des obligations et autres titres de créances : 400 millions d'euros	Voir les différentes résolutions ci-dessus	Voir les différentes autorisations ci-dessus
AGOE du 23/12/2019	14e	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce (programme rachat)	Achat ou vente d'actions ordinaires	• Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à celui de la dernière opération indépendante (dernier cours côté) ; ou • s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	18 mois, soit jusqu'au 23/06/2021	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 29/07/2020	4e	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Conseil d'Administration (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 14 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	18 mois, soit jusqu'au 29/01/2022	U : 0 % S : 100 %
	7e	Fixation du plafond global des autorisations d'émission	Actions et titres de créances, titres de créances donnant accès au capital et plus généralement valeurs mobilières donnant accès au capital		• Montant nominal des augmentations de capital : 14 millions d'euros • Montant nominal maximal des émissions des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	Voir 4e résolution ci-dessus	Voir 4e résolution ci-dessus
	6e	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	Actions ordinaires		10 % du capital social de la Société à la date à laquelle le Conseil d'Administration décide d'user de l'autorisation	18 mois, soit jusqu'au 29/01/2022	U : 0 % S : 100 %

3.5 Opérations avec des apparentés

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

À l'assemblée Générale de la société Claranova,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION CONCLUE AVEC MADAME CAROLINE BOURAINE LE BIGOT

Personne intéressée	**Caroline BOURAINE LE BIGOT, Administrateur de votre société et actionnaire de la société Cloudy Bay.**
Date d'effet et durée	Le présent contrat a pour date d'effet le 1er janvier 2020 et est conclu pour une durée indéterminée et résiliable à date d'anniversaire par envoi, par l'une des deux parties, d'un avis de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois avant la fin de l'année calendaire en cours. Dans le cas où il n'existerait plus de convention réglementée validée par le conseil d'Administration de la Société Cliente concernant le présent contrat d'une part, et qu'une telle convention soit requise d'autre part, le contrat cesserait à la date de fin de la convention réglementée concernée. Le Conseil d'administration du 13 mai 2020 a décidé de fixer la fin de cette convention au 31 décembre 2020, renouvelable sur décision de la Société pour un maximum de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mars 2021.
Autorisation	Conseil d'administration du 2 décembre 2019 puis du 13 mai 2020.
Objet	Mission de conseil en stratégie digitale et communication conclue avec la société Cloudy Bay, pour un montant de 17.500 € HT mensuels.
Motivation	La conclusion de cette convention par la Société est motivée par la volonté de la Société de bénéficier des services et de l'expertise reconnus de la société Cloudy Bay dans ce domaine.
Montant	Au titre de l'exercice 2019/2020, l'application de cette convention a donné lieu à une charge de 105.000 € HT.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION CONCLUE AVEC MADAME CAROLINE BOURAINE LE BIGOT

Personne intéressée	**Caroline BOURAINE LE BIGOT, Administrateur de votre société et actionnaire de la société Cloudy Bay.**
Objet	Mission de conseil en stratégie digitale et communication conclue avec la société Cloudy Bay, pour un montant mensuel de 12.000 € HT.
Date d'effet et durée	A compter du 1er juillet 2019 pour une période de 6 mois reconductible. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2019.
Autorisation	Conseil d'administration du 9 juin 2019.
Montant	Au titre de l'exercice 2019/2020, l'application de cette convention a donné lieu à une charge de 64.000 € HT comprenant un avoir de 8.000 euros au titre de l'exercice précédent.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ELENDIL

Personne intéressée	**Pierre CESARINI, Président du Conseil d'Administration de votre Société et gérant de la société Elendil.**
Date d'effet et durée	A compter du 1er janvier 2019 jusqu'à la résiliation du contrat par l'une des parties.
Autorisation	Conseil d'administration du 8 janvier 2019.
Objet	Prestation de conseils et d'accompagnement opérationnel de votre société.
Modalités	Rémunération forfaitaire de 50.000 € HT par an.
Montant	Au titre de l'exercice 2019/2020, l'application de cette convention a donné lieu à une charge de 100.000 € HT, dont 50.000 € HT correspondant à la charge liée à l'exercice 2018/2019.

CONVENTION CONCLUE AVEC PIERRE CESARINI

Personne intéressée	**Pierre CESARINI, Président du Conseil d'Administration de votre société et administrateur de Claranova Development.**
Objet	Contrat de travail de Monsieur Pierre CESARINI au titre de ses fonctions de Directeur des Opérations de Claranova Development.
Date d'effet et durée	A compter de la création de Claranova Development, soit vers le 20 janvier 2019 jusqu'à la fin de son contrat.
Autorisation	Conseil d'administration du 8 janvier 2019.
Rémunération fixe annuelle brute	Monsieur Pierre CESARINI perçoit une rémunération fixe annuelle brute de 253.206 euros.
Rémunération variable	La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Conseil d'Administration, en prenant notamment en considération les objectifs globaux de la Société et l'évolution de la conjoncture économique dans le secteur d'activité, avec un montant de 350.000 €.
Indemnité de départ	L'indemnité de départ est égale à la rémunération brute fixe, variable, ainsi que tout autre avantage financier qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés, en cas de résiliation de son contrat de travail à l'initiative de la Société. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de faute grave ou lourde de Monsieur Pierre CESARINI, ou en cas de démission ou de rupture conventionnelle de Monsieur Pierre CESARINI de son contrat de travail ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Le bénéfice de cette indemnité est soumis à une condition de performance, réputée remplie si le taux de croissance du Groupe au cours des deux exercices précédant celui au cours duquel la résiliation du contrat de travail est notifiée a été supérieur ou égal à 10 % par exercice à périmètre constant.
Indemnité de non-concurrence	Pendant la durée de sa collaboration avec la Société, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la cessation de son contrat de travail, Monsieur Pierre CESARINI s'interdit d'accepter un emploi ou une activité, sous quelque forme que ce soit, susceptible de faire concurrence aux activités de la Société, et ce à quelque titre que ce soit. En contrepartie, Monsieur Pierre CESARINI percevra, après la fin de son contrat de travail et à échéance mensuelle pendant la durée d'application de l'engagement de non-concurrence, une indemnité d'un montant correspondant à 100 % de la rémunération brute, fixe et variable ainsi que tout autres avantage financier, tel que warrants et/ou bons de souscription d'actions émis par la Société, qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés.
Indemnité de déplacement	Pendant la durée du contrat et dans le cadre de ses fonctions, une indemnité « déplacement forfaitaire » fixée à un montant brut annuel de 15.000 €.
Charges répétitives et Indemnité forfaitaire	La société couvrira, sur présentation de facture probantes, certaines charges ne pouvant dépasser un montant de 50.000 € par année ou 80.000 € lorsque le salarié partage une résidence commune avec son conjoint, ni 30 % du total annuel des rémunérations fixes du salarié, ainsi qu'une indemnité forfaitaire d'un montant fixé à 8 % de la rémunération mensuelle fixe du salarié (ne pouvant dépasser 1.500 € par mois) ou 16 % lorsque le salarié partage une résidence commune avec son conjoint n'exerçant aucune activité (ne pouvant dépasser 3.000 € par mois).
Montant	Au titre de l'exercice 2019/2020, l'application de cette convention a donné lieu à une charge dans les comptes de la société Claranova Development de 740 733 € à laquelle s'ajoutent les charges patronales à hauteur de 37 342 €.

Fait à Paris-La Défense et à Paris, le 21 octobre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit, représentée par
Jean Christophe Pernet

Aplitec, représentée par
Stéphane Lambert

4

Facteurs de risques

4.1 RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ 120

4.1.1 — Risque de liquidité 120
4.1.2 — Risque de change sur les principales monnaies 120

4.2 RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITÉS 121

4.2.1 — Risque lié à la croissance externe 121
4.2.2 — Risque lié aux personnes-clés 121
4.2.3 — Risque lié aux fournisseurs et partenaires 121
4.2.4 — Risque impact pandémie COVID-19 122
4.2.5 — Risque lié à la concurrence 122
4.2.6 — Risque lié à la protection des données personnelles 123
4.2.7 — Risque lié à l'emploi, à l'intégration, au recrutement de collaborateurs ou de défaut de compétences ou de formation des collaborateurs 123

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section.

Claranova a constitué un Comité d'Évaluation des Risques au niveau du Groupe qui rassemble des membres des Directions Financière, RSE, Juridique, des Opérations et de la Protection des Données. Ce Comité, à caractère consultatif, s'est réuni à plusieurs reprises sur l'exercice et a comme vocation de se réunir annuellement.

Seuls les risques jugés significatifs et spécifiques au Groupe à la date du présent document sont présentés ci-dessous. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non indiqués dans ce présent document, peuvent exister ou survenir. Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Claranova SE, la société mère, et ceux supportés par le Groupe, ces facteurs de risques étant, sauf mention spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du Groupe.

La Société dispose de polices d'assurance, que la Direction du Groupe considère adéquates. Ces polices et leur adéquation sont revues régulièrement et au minimum une fois par an. Claranova a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, les dommages aux biens et la responsabilité civile (de la Société et des mandataires sociaux). Chacune des filiales du Groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.

Les risques sont groupés par nature et listés par ordre d'importance décroissante.

4.1 Risques financiers et risques de marché

4.1.1 Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La position de trésorerie au 30 juin 2020 du Groupe est de 82,8 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à 68,9 millions d'euros, et par conséquent le montant de l'excédent de trésorerie est de 13,9 millions d'euros.

Ces sommes disponibles ou mobilisables quasi immédiatement permettent largement de faire face au paiement de la partie à moins d'un an de la dette financière du Groupe et de couvrir les besoins d'exploitation sur les 12 prochains mois. Les flux d'exploitation sont généralement suffisants pour autofinancer ces opérations d'exploitation et la croissance organique.

De ce fait, le Groupe estime son risque de liquidité comme étant relativement faible.

4.1.2 Risque de change sur les principales monnaies

L'essentiel de l'activité du Groupe est réalisé en dehors de la zone euro.

Néanmoins, les revenus et les coûts des activités étant libellés dans les mêmes devises, l'exposition au risque de change est restreinte au résultat, et aucune politique systématique de couverture du risque de change n'a été mise en place au sein du Groupe.

Une estimation de l'impact des variations de change des principales monnaies des filiales sur les résultats de l'exercice clos au 30 juin 2020 est indiquée ci-dessous :

Exercice clos au 30/06/2020	Impact sur le chiffre d'affaires			Impact sur le résultat opérationnel courant			Impact sur les capitaux propres		
(en millions d'euros)	taux réel	- 10 %	+ 10 %	taux réel	- 10 %	+ 10 %	taux réel	- 10 %	+ 10 %
USD	409,1	(23,2)	23,2	13,3	0,5	(0,5)	62,3	6,6	(6,6)
GBP	409,1	(10,6)	10,6	13,3	(1,8)	1,8	62,3	(2,5)	2,5
CAD	409,1	(4,4)	4,4	13,3	(0,3)	0,3	62,3	(4,3)	4,3

4.2 Risques relatifs aux activités

4.2.1 Risque lié à la croissance externe

La stratégie de Claranova consiste à créer des modèles économiques innovants et à occuper des positions de leader pour chacune de ses activités, impliquant parfois des acquisitions externes. Ces acquisitions peuvent avoir un impact négatif sur les résultats, la valeur des actifs, voire l'activité de Claranova si le Groupe ne parvient pas à intégrer rapidement et efficacement les activités acquises et développer les synergies attendues. L'intégration des nombreuses acquisitions dans des pays différents, avec des activités diverses, constitue un réel enjeu en termes notamment de contrôle interne. Par ailleurs, l'implantation internationale du Groupe, ainsi que l'intégration régulière de nouvelles activités, via des acquisitions, peut entraîner de nouvelles problématiques liées aux politiques fiscales des pays où le Groupe est présent et notamment en termes de *transfer pricing*.

Claranova porte une attention particulière à la mise en place d'une gouvernance adéquate dans les sociétés acquises et avec ses partenaires. Claranova s'assure des rapports réguliers et de qualité avec les équipes des sociétés acquises, que ce soit au travers de réunions récurrentes, ou des contacts permanents entre les équipes, opérationnelles et financières. Les nouvelles sociétés sont notamment impliquées dès l'acquisition dans le processus budgétaire et de reporting Groupe.

Sur l'exercice, PlanetArt LLC a acquis, en août 2019, les actifs de Personal Creations®, activité du groupe américain FTD Companies, Inc. PlanetArt a également annoncé le 1er septembre 2020 l'acquisition des actifs de CafePress auprès de la société américaine Snapfish® (groupe Shutterfly®).

4.2.2 Risque lié aux personnes-clés

Le succès de Claranova dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants et de son personnel qualifié. Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le départ d'un ou plusieurs membres de l'équipe de Direction du Groupe ou de ses filiales, ou d'autres collaborateurs clés du Groupe, pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence ;
- une vision stratégique moins pertinente à moyen et long terme ;
- des carences en termes de capacités d'exécution pouvant altérer la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;
- une incertitude temporaire impactant potentiellement le cours de l'action de la Société à court terme.

Le Groupe aurait par ailleurs besoin dans ce cas de recruter de nouveaux dirigeants et responsables opérationnels qualifiés pour le développement de ses activités, dans un contexte mondial très concurrentiel.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait ralentir l'atteinte des objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières ou autres droits, donnant accès au capital (voir détails chapitre 2 note 26.3 du présent document).

4.2.3 Risque lié aux fournisseurs et partenaires

Claranova vend ses propres produits mais également des produits développés ou fabriqués en externe. PlanetArt en particulier opère un modèle *fabless* et a externalisé l'essentiel de la production des photos et produits que cette entreprise commercialise. Une rupture de contrat avec certains développeurs, éditeurs ou fabricants qui fournissent ces produits et avec certains fournisseurs en charge de la logistique, pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires du Groupe. À ce jour, la Société estime qu'il n'existe pas de dépendance trop forte vis-à-vis de ces partenaires, ou la dépendance étant réciproque, la Société considère donc être prémunie contre ce risque. Néanmoins, une rupture des relations commerciales avec un ou plusieurs fournisseurs pourrait avoir des impacts défavorables sur l'activité pendant une période de transition.

Le chiffre d'affaires de myDevices est pour l'instant dépendant de ses premiers partenariats. Des décisions adverses de ces partenaires n'auraient pas d'impact significatif sur les résultats du Groupe, mais pourraient avoir un impact négatif sur les résultats et l'évolution de cette activité.

Il est à noter que les activités d'impression photo et d'édition de logiciels sont fortement liées à l'achat de trafic via Google, Bing ou Facebook notamment. Des changements de pratiques commerciales de ces fournisseurs pourraient affecter négativement ces activités, car des interruptions de trafic ou un blocage des comptes publicitaires des activités en question limiteraient leur capacité d'acquisition de clients et donc leur capacité à augmenter leur chiffre d'affaires. L'activité Édition de logiciels est également concernée par les règles de téléchargement de logiciels par Google (Chrome) ou Microsoft (Edge / Internet Explorer / Windows Defender). Un blocage du téléchargement des logiciels vendus par les entités du Groupe aurait un impact direct sur le chiffre d'affaires et la réputation de Claranova. En ce qui concerne le pôle PlanetArt et plus particulièrement les activités impressions photo, les risques de modification des règles de Google Photos, Google Drive, Apple Cloud, Microsoft OneDrive ou Facebook et Instagram pourrait limiter l'accès aux photos de certains utilisateurs via les applications FreePrints.

De manière générale, les risques GAFAM, acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, font partie des risques gérés en permanence par les sociétés du secteur numérique. Pour lutter contre ce risque, Claranova diversifie ses partenaires commerciaux autant que possible, ce qui est une partie intégrante de la stratégie du Groupe depuis plusieurs années. Le savoir-faire et la longue expérience de ses équipes permettent à Claranova de s'adapter en permanence et d'assurer la continuité des activités.

L'hébergement des données et d'une grande partie des serveurs du Groupe par des acteurs comme Amazon ou Microsoft est considéré comme un risque mineur par le Groupe en raison de la solidité économique et technique de ces prestataires.

Enfin, une grande partie des ventes des pôles PlanetArt et Avanquest est constituée de transactions de faible valeur individuelle traitées par VISA ou Mastercard. En cas d'éventuels désaccords ou disputes avec ces tiers, un blocage pour les activités et entités concernées des comptes VISA/Mastercard et des flux associés auraient un impact majeur sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la trésorerie.

4.2.4 Risque impact pandémie COVID-19

Claranova n'exclut pas le risque de catastrophe naturelle ou de crise sanitaire. Ce risque s'est avéré en 2019-2020 avec la pandémie de COVID-19. Ces crises affectent la vie privée et la santé de ses collaborateurs et de ses clients et ont un impact financier et boursier sur le Groupe. Leur impact est néanmoins limité grâce d'une part à une mise en place rapide et efficace du télétravail pour les collaborateurs de Claranova, et, d'autre part à un cœur de modèle d'affaires résilient reposant essentiellement sur des activités numériques (impression photo, utilisation de logiciels).

Durant le second semestre de l'exercice, dans un environnement économique et sanitaire perturbé par la COVID-19, le Groupe a constaté un bon maintien de l'activité, portée par les applications FreePrints et les ventes de logiciels en ligne, notamment pendant la période de confinement.

L'usine de Personal Creations® dans l'Illinois (États-Unis) a été fermée pendant quelques semaines. Cette fermeture s'est effectuée en période de creux d'activité. En ce qui concerne l'activité d'Avanquest, la pandémie COVID-19 a eu pour conséquence la fermeture de magasins spécialisés sur quelques produits vendus en magasins physiques en France et en Allemagne, avec un impact faible au niveau Groupe. L'activité online (largement majoritaire) s'est maintenue. La filiale myDevices a constaté un ralentissement des installations de solutions No Dead Zone™ dans les hôtels, mais les impacts ont été faibles, cette activité restant marginale au regard du chiffre d'affaires du Groupe.

Si, comme la Société l'a communiqué en août 2020 dans le communiqué de presse sur l'activité du Groupe, l'activité a résisté à la COVID-19 au cours de l'exercice 2019-2020, nous ne disposons pas aujourd'hui d'une visibilité suffisante pour évaluer l'impact de cette pandémie, devrait-elle s'installer dans la durée. Si les mesures sanitaires mises en œuvre par les gouvernements venaient contraindre durablement la possibilité de voyager et de se rencontrer notamment sur la période des fêtes de fin d'année, il est possible que les volumes de photos prises par nos clients, et en conséquence leurs besoins d'impression, puissent être réduits.

Par ailleurs, nos prestataires de logistiques connaissent actuellement un fort accroissement de leurs volumes d'activité dus au développement de l'e-commerce, encore accentué durant cette pandémie, et doivent faire face à des contraintes opérationnelles supplémentaires liées à la sécurité de leur personnel. Ils pourraient donc à leur tour être impactés par cette situation sanitaire. Ces contraintes pourraient à l'avenir affecter notre capacité de livraison de nos produits et donc notre croissance. Nos équipes restent mobilisées au quotidien pour réagir à ces évènements s'ils devaient se réaliser.

4.2.5 Risque lié à la concurrence

Claranova intervient dans des marchés concurrentiels qui se caractérisent par une évolution rapide des technologies ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services.

Dans ce cadre, certains concurrents de Claranova pourraient disposer de moyens techniques et de ressources en matière de développement et de commercialisation supérieurs à ceux du Groupe. Ainsi, dans les activités d'impression mobile, des concurrents établis dans le domaine de l'impression de produits personnalisés comme Shutterfly® ou Cewe® ont les moyens de venir concurrencer l'activité avec de très lourds investissements marketing et techniques, aucune barrière suffisamment singificative à l'entrée technologique n'existant sur ce marché. L'arrivée de nouveaux concurrents agissant sur les mêmes marchés que le Groupe pourrait également affecter ses parts de marché de manière défavorable, et ainsi diminuer la récurrence de la base de clients acquis, certains clients pouvant passer sur des offres concurrentes.

Sur le pôle IoT, le Groupe fait face à nombre d'acteurs de poids (PTC, ATOS, IBM, Software AG) qui cherchent à se positionner sur ce marché émergent prometteur, chacun avec une approche différenciée (sur mesure, services…) et avec des moyens financiers considérables.

Sur le pôle édition de logiciels, le Groupe est positionné sur un marché mature avec des concurrents puissants, prêts pour certains à investir des montants considérables en marketing pour s'imposer.

Par ailleurs, la Société doit anticiper les évolutions technologiques ou les attentes susceptibles d'être demandées par le marché et être en mesure de conserver sa capacité d'innovation afin de maintenir et de développer son activité et sa croissance.

Le savoir-faire de la Société en termes d'innovation et de développement de nouveaux produits et modèles économiques permet de réduire ce risque.

4.2.6 Risque lié à la protection des données personnelles

DPEF B

Les données que les clients confient à Claranova et à ses filiales sont un gage de la confiance qu'ils leur accordent. Ces données permettent à Claranova de répondre au plus près aux besoins de chacun. Elles sont également un atout pour l'innovation et le développement commercial du Groupe.

La fuite de données personnelles de ses clients ou de ses collaborateurs et le non-respect des réglementations locales en matière de protection des données personnelles – le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) dans l'Union européenne et le *California Consumer Privacy Act* (CCPA) en Californie – constituent un risque pour Claranova et pour ses parties prenantes. Le Groupe est d'autant plus vigilant à ce risque que son modèle d'affaires repose sur la fiabilité de ses solutions. En 2020, la généralisation du télétravail pour prévenir les risques sanitaires liés à la pandémie de COVID-19 a accru ce risque du fait des accès à distance des collaborateurs. Une faille dans la protection des données serait susceptible d'occasionner une nuisance pour les victimes et une perte de confiance de l'ensemble des parties prenantes. Le Groupe s'exposerait à une dégradation de son image, à des contentieux et des amendes.

4.2.7 Risque lié à l'emploi, à l'intégration, au recrutement de collaborateurs ou de défaut de compétences ou de formation des collaborateurs

DPEF A

Les collaborateurs de Claranova sont les tout premiers créateurs de la valeur du Groupe. Leurs compétences techniques et managériales, leur puissante capacité d'exécution et leur engagement collectif constituent le capital principal de Claranova. Ce sont leur capacité d'innovation et leur habileté à faire progresser les nouvelles technologies, de manière opérationnelle et compétitive, qui portent la croissance et la profitabilité de Claranova.

Claranova est attentif au risque de défaut de ressources humaines compétentes et impliquées. En effet, le développement de ses trois pôles d'activité requiert des experts techniques et des managers de talent, capables de tenir le rythme d'une croissance accélérée. Un décrochage de la dynamique de ressources humaines (recrutement, intégration, formation et fidélisation des collaborateurs) ou un ralentissement de l'implication ou de la motivation individuelle ou collective des collaborateurs auraient un impact négatif, à court et moyen terme, sur les résultats de Claranova. L'ensemble des parties prenantes serait affecté par la perte de croissance du Groupe.

5

Informations sur la Société et son capital

5.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 126

5.1.1 — Raison sociale et nom commercial, siège social 126
5.1.2 — Forme juridique 126
5.1.3 — Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité et code LEI 126
5.1.4 — Date de constitution, durée de vie 126
5.1.5 — Exercice social 126

5.2 ACTES CONSTITUTIFS DES STATUTS 126

5.2.1 — Objet social (article 2 des statuts) 126
5.2.2 — Organes de gouvernance 126
5.2.3 — Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 et 23) 127
5.2.4 — Modification des droits des actionnaires 127
5.2.5 — Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société 128
5.2.6 — Dispositions relatives aux franchissements de seuils 128
5.2.7 — Règles régissant la modification des statuts 128

5.3 CAPITAL SOCIAL 128

5.3.1 — Historique du capital social 128
5.3.2 — Autres titres donnant accès au capital 130
5.3.3 — Nantissement du capital 130
5.3.4 — Titres non représentatifs de capital 130
5.3.5 — Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital 130
5.3.6 — Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option 130
5.3.7 — Programme de rachat d'actions propres 131
5.3.8 — Participation des salariés au capital de la Société 131

5.4 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 132

5.4.1 — Actionnariat de la Société 132
5.4.2 — Contrôle 133
5.4.3 — Pacte d'actionnaires 133
5.4.4 — État récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres 133

5.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES 133

5.6 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE 133

5.7 MARCHÉ DU TITRE 133

5.7.1 — Informations générales 133
5.7.2 — Évolution du marché de l'action sur l'exercice 134

5.1 Informations sur la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial, siège social

La dénomination de la Société est « Claranova ».

Le site internet de la Société est : http://www.claranova.com

Le siège social de Claranova est sis :

Immeuble Vision Défense 89/91, boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes, France, Téléphone : +33 1 41 27 19 75

5.1.2 Forme juridique

Claranova est une Société Européenne à Conseil d'Administration au capital de 39 442 878 euros, régie notamment par les dispositions des livres II des parties législative et réglementaire du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques.

5.1.3 Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité et code LEI

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 764 625. Le code d'activité, correspondant aux nouveaux statuts de la Société, est 7010Z « Activités des sièges sociaux ». Le code LEI est 969500P3RUS57W9Z9Z70.

5.1.4 Date de constitution, durée de vie

La Société a été constituée le 28 mai 1984. La durée de vie de la Société a été allongée à 99 ans, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2018, soit jusqu'au 28 mai 2083.

5.1.5 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, commençant le 1er juillet et terminant le 30 juin.

5.2 Actes constitutifs des statuts

5.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'article 2 des statuts de la Société définit l'objet de la Société comme suit :

- *l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;*
- *l'animation des entreprises dans lesquelles la Société aura investi, à travers la participation active à la conduite de la politique du Groupe et au contrôle de ses filiales ;*
- *toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;*
- *les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;*
- *la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer ou par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ;*
- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.*

5.2.2 Organes de gouvernance

Les informations relatives aux organes de gouvernance figurent au paragraphe 3.1 du chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

5.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 et 23)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des assemblées, chaque action (hors auto-détention) donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double :

(i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ;

(ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire. Au 30 juin 2020, compte tenu des actions auto-détenues, le nombre total de droits de vote exerçables s'établissait à 41 387 291 dont 2 186 538 actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Article 11 – Droits et obligations attachés aux actions :

11.1 *– Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente et chaque action donne droit à une voix.*

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Conformément à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré de droit :

- *à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;*
- *aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.*

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

11.2 *– Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.*

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

11.3 *– Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.*

Article 23 – Affectation et répartition des bénéfices :

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve, généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires, sans distinction de catégorie.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les distributions sont effectuées.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieu fixés par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

5.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société. Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

5.2.5 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.2.6 Dispositions relatives aux franchissements de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, une fraction du capital ou des droits de vote égale ou supérieure à un pour cent (1 %) doit, lorsqu'elle franchit ce seuil ou chaque fois qu'elle augmente sa participation, en capital ou en droits de vote, d'un pour cent (1 %) au moins du capital ou du total des droits de vote, porter à la connaissance de la Société les informations prévues au I de l'article L. 233-7 du Code de commerce, notamment le nombre total d'actions, de droits de vote, de titres donnant accès à terme aux actions à émettre et les droits de vote qui y seront attachés qu'elle détient.

Pour la détermination des seuils, il sera tenu compte également des actions et/ou droits de vote détenus indirectement et des actions et/ou droits de vote assimilés aux actions et/ou de droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce. Cette information doit être transmise à la Société, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du jour où ont été acquis les titres ou droits de vote faisant franchir un ou plusieurs de ces seuils.

En cas de non-respect des dispositions du présent article, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital de la Société, les actions ou droits de vote non déclarés dans le délai prescrit sont privés du droit de vote dans toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date d'une déclaration de régularisation.

L'obligation de déclaration ci-dessus prévue est applicable de la même façon à tout franchissement à la baisse d'un seuil d'un pour cent (1 %).

Sur l'exercice, Claranova a eu connaissance d'une seule déclaration de franchissement de seuil par un investisseur déclarant en août 2019 détenir 577 000 actions.

5.2.7 Règles régissant la modification des statuts

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles prévues par la législation en vigueur. Les nouveaux statuts de Claranova ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2019.

5.3 Capital social

À la date de dépôt du présent document, le capital social s'élève à 39 442 878 euros divisé en 39 442 878 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1 euro, toutes entièrement souscrites et libérées.

Il n'existe pas de dispositions particulières dans les statuts relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Veuillez vous référer au paragraphe 5.4.1 ci-dessous pour la répartition du capital et des droits de vote.

5.3.1 Historique du capital social

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
01/05/1984	création		100 F	200	20 000 F
10/09/1985	augmentation de capital	300	100 F	500	50 000 F
27/10/1987	augmentation de capital	2 000	100 F	2 500	250 000 F
27/10/1989	augmentation de capital	2 305	100 F	4 805	480 500 F
10/01/1990	augmentation de capital	0	500 F	4 805	2 402 500 F
10/06/1994	augmentation de capital	1 420	500 F	6 225	3 112 500 F
25/07/1996	augmentation de capital	623	500 F	6 848	3 424 000 F
14/08/1996	augmentation de capital	0	1 170 F	6 848	8 012 160 F
14/08/1996	réduction du nominal	794 368	10 F	801 216	8 012 160 F

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
11/12/1996	augmentation de capital	401 000	10 F	1 202 216	12 022 160 F
15/07/1998	augmentation de capital	23 876	10 F	1 226 092	12 260 920 F
20/01/1999	augmentation de capital	176 127	10 F	1 402 219	14 022 190 F
14/09/1999	augmentation de capital	13 940	10 F	1 416 159	14 161 590 F
10/03/2000	augmentation de capital	50 503	10 F	1 466 662	14 666 620 F
25/04/2000	augmentation de capital	149 333	10 F	1 615 995	16 159 950 F
25/04/2000	réduction du nominal	1 615 995	5 F	3 231 990	16 159 950 F
02/08/2000	augmentation de capital	47 000	5 F	3 278 990	16 394 950 F
18/05/2001	augmentation de capital	177 602	5 F	3 456 592	17 282 960 F
21/05/2001	augmentation de capital	144 626	5 F	3 601 218	18 006 090 F
17/10/2001	augmentation de capital	47 202	5 F	3 648 420	18 242 100 F
17/10/2001	conversion en euros	0	1 €	3 648 420	3 648 420 €
21/06/2002	augmentation de capital	14 352	1 €	3 662 772	3 662 772 €
14/01/2003	augmentation de capital	8 000	1 €	3 670 772	3 670 772 €
10/10/2003	augmentation de capital	1 000 833	1 €	4 671 605	4 671 605 €
15/01/2004	augmentation de capital	46 700	1 €	4 718 305	4 718 305 €
27/01/2005	augmentation de capital	1 146 851	1 €	5 865 156	5 865 156 €
31/03/2005	augmentation de capital	244 872	1 €	6 110 028	6 110 028 €
15/03/2006	augmentation de capital	484 452	1 €	6 594 480	6 594 480 €
03/10/2006	augmentation de capital	340 909	1 €	6 935 389	6 935 389 €
14/03/2007	augmentation de capital	54 916	1 €	6 990 305	6 990 305 €
03/04/2007	augmentation de capital	746 268	1 €	7 736 573	7 736 573 €
10/04/2007	augmentation de capital	2 333 318	1 €	10 069 891	10 069 891 €
10/05/2007	augmentation de capital	207 646	1 €	10 277 537	10 277 537 €
07/05/2008	augmentation de capital	221 716	1 €	10 499 253	10 499 253 €
03/02/2009	augmentation de capital	80 844	1 €	10 580 097	10 580 097 €
20/03/2009	augmentation de capital	3 205 115	1 €	13 785 212	13 785 212 €
11/06/2009	augmentation de capital	83 850	1 €	13 869 062	13 869 062 €
25/11/2009	augmentation de capital	14 902	1 €	13 883 964	13 883 964 €
15/02/2010	augmentation de capital	2 221 434	1 €	16 105 398	16 105 398 €
10/06/2010	augmentation de capital	85 333	1 €	16 190 731	16 190 731 €
11/02/2011	augmentation de capital	1 916 667	1 €	18 107 398	18 107 398 €
05/05/2011	augmentation de capital	79 500	1 €	18 186 898	18 186 898 €
27/07/2011	augmentation de capital	97 000	1 €	18 283 898	18 283 898 €
09/12/2011	augmentation de capital	258 264	1 €	18 542 162	18 542 162 €
09/05/2012	augmentation de capital	30 200	1 €	18 572 362	18 572 362 €
27/06/2012	augmentation de capital	371	1 €	18 572 733	18 572 733 €
08/11/2012	augmentation de capital	60 000	1 €	18 632 733	18 632 733 €
05/02/2013	augmentation de capital	64 841	1 €	18 697 574	18 697 574 €
14/05/2013	augmentation de capital	45 000	1 €	18 742 574	18 742 574 €
25/07/2013	augmentation de capital	902 000	1 €	19 644 574	19 644 574 €
25/09/2013	augmentation de capital	500 000	1 €	20 144 574	20 144 574 €
13/02/2014	augmentation de capital	450 000	1 €	20 594 574	20 594 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	500 000	1 €	21 094 574	21 094 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	13 250	1 €	21 107 824	21 107 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	300 000	1 €	21 407 824	21 407 824 €

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
27/06/2014	augmentation de capital	5 946 617	1 €	27 354 441	27 354 441 €
02/09/2014	augmentation de capital	2 621 963	1 €	29 976 404	29 976 404 €
10/02/2015	augmentation de capital	6 151	1 €	29 982 555	29 982 555 €
09/04/2015	réduction de capital	0	0,1 €	29 982 555	2 998 255,50 €
16/06/2015	augmentation de capital	345 000 000	0,1 €	374 982 555	37 498 255,50 €
11/08/2015	augmentation de capital	240 000	0,1 €	375 222 555	37 522 255,50 €
28/06/2016	augmentation de capital	96 000	0,1 €	375 318 555	37 531 855,50 €
23/11/2017	augmentation de capital	17 935 233	0,1 €	393 253 788	39 325 378,80 €
19/03/2018	augmentation de capital	320 000	0,1 €	393 573 788	39 357 378,80 €
28/06/2018	augmentation de capital	40 000	0,1 €	393 613 788	39 361 378,80 €
19/02/2019	augmentation de capital	240 000	0,1 €	393 853 788	39 385 378,80 €
21/02/2019	augmentation de capital	575 000	0,1 €	394 428 788	39 442 878,80 €
01/08/2019	regroupement d'actions	0	1 €	39 442 878	39 442 878 €

5.3.2 Autres titres donnant accès au capital

Les informations relatives aux autres titres donnant accès au capital, soit aux plans d'actions gratuites, de stock-options, de bons de souscription d'actions ou d'obligations en cours, figurent à la note 26.3 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document.

5.3.3 Nantissement du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de Claranova.

5.3.4 Titres non représentatifs de capital

À la date du présent document, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

5.3.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

5.3.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Roger Bloxberg et Todd Helfstein (respectivement Directeur Général et Président de PlanetArt) possèdent une option d'entrée dans le capital de la société PlanetArt. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la note 34.1 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document.

La filiale myDevices a mis en place un plan d'options de souscriptions d'actions pour ses dirigeants et salariés, voir la note 26.3 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document.

myDevices s'est engagé à octroyer à un partenaire commercial des bons de souscription d'actions, le nombre de bons étant fonction des versements effectués par ce partenaire à myDevices. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la note 26.3 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document.

Le 1er juillet 2018, Claranova a finalisé l'acquisition des sociétés formant les activités Adaware, SodaPDF et Upclick. Les titres de ces sociétés sont détenus par Avanquest Canada Inc., société détenue par Avanquest Software SAS (société mère du pôle Avanquest). Dans le cadre de la transaction, des actions de préférence ont été émises aux bénéfices des vendeurs et de l'intermédiaire financier qui a facilité l'opération. Le ratio de conversion des actions de préférence en actions Avanquest Software SAS a été figé au 30 juin 2019 à 64,09 %. Ces actions de préférence sont convertibles à tout moment. Voir note 26.4 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document.

5.3.7 Programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 décembre 2019, aux termes de sa 14e résolution, a autorisé un programme de rachat d'actions de la Société conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2018.

Les objectifs du programme de rachat d'actions propres sont de permettre les opérations suivantes :

- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que la réalisation de toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.3.7.1 Conditions du programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé que le prix maximal d'achat par action ne pourra être supérieur à celui de la dernière opération indépendante (dernier cours coté) ou s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

La part maximale du capital que Claranova est susceptible d'acquérir est de 10 % du capital social. L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 23 juin 2021.

5.3.7.2 Contrats de liquidité ou de rachat d'actions

Aucun contrat de liquidité ni de rachat d'actions n'a été en vigueur durant l'exercice, ni à la date du présent document.

5.3.7.3 Auto-détention

Le nombre d'actions auto-détenues par Claranova était le suivant en date du 30 juin 2020 :

	Nombre de titres	% auto-détention	Valeur comptable	Valeur de marché
Actions détenues au porteur	242 125	0,61 %	2 002 128,12 €	1 242 101,25 €

5.3.8 Participation des salariés au capital de la Société

Au 30 juin 2020, le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détenait aucune action de Claranova dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail. De même, aucune action n'était détenue dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L. 214-39 et L. 214-40 du Code monétaire et financier par les salariés et anciens salariés de Claranova.

5.4 Principaux actionnaires

5.4.1 Actionnariat de la Société

La répartition de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2020 a été estimée comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote
Directeurs, managers et administrateurs	3 037 581	7,70 %	4 873 986	11,71 %
Fonds institutionnels et actionnaires significatifs	3 204 638	8,12 %	3 421 438	8,22 %
Flottant	32 958 534	83,56 %	33 333 992	80,07 %
Auto-détention	242 125	0,61 %		
Total	**39 442 878**	**100 %**	**41 629 416**	**100 %**

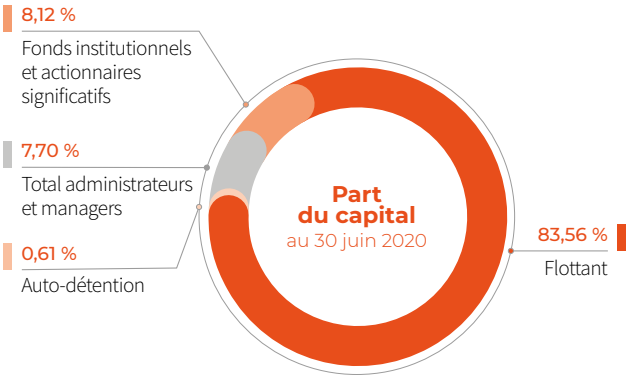

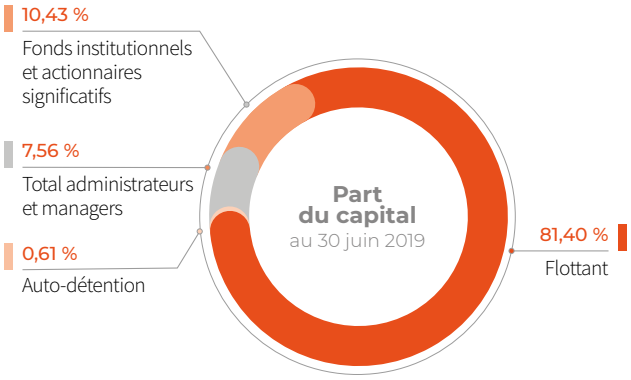

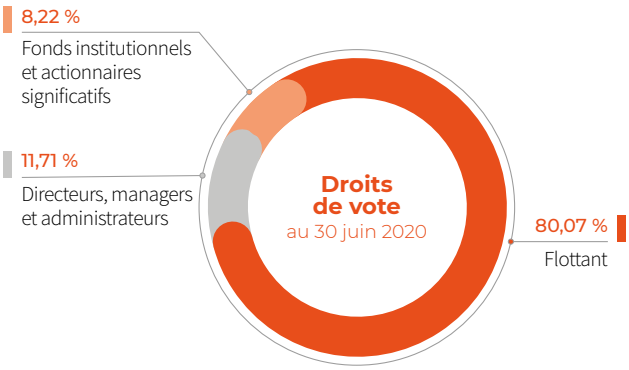

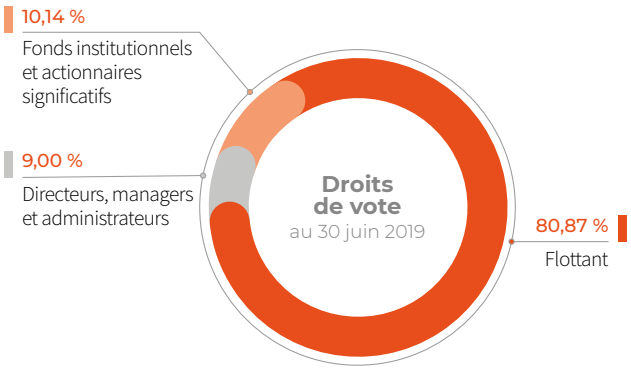

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire autre que Pierre Cesarini détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

5.4.2 Contrôle

À la date d'enregistrement du présent document, la Société n'est pas contrôlée directement ou indirectement tel que défini par le Règlement européen.

5.4.3 Pacte d'actionnaires

Claranova n'a pas connaissance de l'existence de pacte ou d'actions de concert de la part de ses actionnaires au 30 juin 2020.

5.4.4 État récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres

Aucune opération sur les titres de la Société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier) n'a été réalisée par les dirigeants, les mandataires sociaux ou leurs proches lors de l'exercice 2019-2020.

5.5 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en Bourse, la Société continue à réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

5.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Certains accords commerciaux ou financiers conclus par la Société ou certaines sociétés du Groupe prévoient des clauses de résiliation en cas de changement de contrôle. Les dispositions de ces accords, voire pour certaines, leur existence même, sont couvertes par des dispositions relatives à la confidentialité dont la violation serait susceptible de porter gravement atteinte aux intérêts de la Société en raison du risque induit de résiliation pour faute desdits accords. Néanmoins, en cas d'offre publique, ces éléments devraient avoir une incidence relativement faible.

5.7 Marché du titre

5.7.1 Informations générales

- Code ISIN : FR0013426004.
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment B.
- Nombre d'actions cotées au 30 juin 2020 : 39 442 878.
- Cours de clôture au 30 juin 2020 : 5,13 euros.
- Capitalisation boursière au 30 juin 2020 : 202 millions d'euros.
- Introduction au Nouveau Marché à la Bourse de Paris le 5 décembre 1996.

Programme de rachat d'actions

Les informations relatives au programme de rachat d'actions figurent au paragraphe 5.3.7 du présent document.

5.7.2 Évolution du marché de l'action sur l'exercice

Mois	Volumes échangés	Cours moyen *(en euros)*	+ Haut *(en euros)*	+ Bas *(en euros)*
Juillet 2019	2 774 051	7,90	8,38	7,48
Août 2019	4 155 789	8,12	9,10	7,16
Septembre 2019	2 712 958	7,33	8,07	6,31
Octobre 2019	5 717 226	7,31	8,89	6,57
Novembre 2019	6 723 478	8,03	9,89	7,60
Décembre 2019	4 046 911	7,58	8,51	7,14
Janvier 2020	3 669 479	7,66	8,44	7,05
Février 2020	7 924 296	7,14	7,98	5,57
Mars 2020	13 575 027	4,62	6,12	2,73
Avril 2020	9 566 497	4,45	5,68	3,80
Mai 2020	7 222 959	5,53	6,20	4,68
Juin 2020	6 057 427	5,72	6,47	4,93

Source Euronext.

6

La responsabilité sociale, environnementale et sociétale du Groupe

6.1 NOTRE RESPONSABILITÉ 138

6.1.1 — Notre démarche RSE 138
6.1.2 — Nos risques RSE 139

6.2 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE 141

6.2.1 — Emploi, intégration et recrutement pour la diversité 141
6.2.2 — Formation et accompagnement des carrières 144
6.2.3 — Santé et sécurité au travail 145
6.2.4 — Relations sociales et respect des conventions 146

6.3 CRÉER UN IMPACT POSITIF POUR LA SOCIÉTÉ 146

6.3.1 — Accès au digital facile et sûr 146
6.3.2 — Loyauté des pratiques et lutte contre la corruption 147
6.3.3 — Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société 148

6.4 LIMITER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE 148

6.4.1 — Maîtriser l'impact environnemental de notre activité 148
6.4.2 — Penser l'impact environnemental de nos activités 149

6.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 150

6.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 151

Ce rapport extra-financier rend compte de la démarche responsable de Claranova auprès de l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes.

Il présente notamment les risques extra-financiers de Claranova, au regard de son modèle d'affaires présenté en chapitre 1 de ce document, ainsi que les politiques, démarches et performances afférentes. À ce titre il répond aux exigences de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), telle que détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce.

Au-delà des informations relatives aux risques extra-financiers majeurs, ce rapport rend également compte de la démarche de Claranova sur ses enjeux principaux de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE), c'est-à-dire :

- les plus importants pour ses parties prenantes ;
- ceux à plus fort impact sur l'activité du Groupe.

Sur ces risques et enjeux, la Direction du Groupe a sélectionné les données et les indicateurs publiés dans le présent rapport, au regard de leur pertinence et leur efficacité à rendre compte de la démarche responsable du Groupe. Ceux-ci sont réévalués annuellement, et lors de changements de périmètre du Groupe.

6.1 Notre responsabilité

6.1.1 Notre démarche RSE

Une croissance et des attentes sociétales fortes

La responsabilité de Claranova s'inscrit dans un contexte de croissance forte et soutenue de ses activités. Malgré l'impact d'une crise sanitaire et économique sans précèdent, cette trajectoire de croissance s'est confirmée sur l'exercice 2019-2020, avec un chiffre d'affaires en hausse de 56 %, dont 20 % en organique.

Cette dynamique privilégiée ne saurait être sans l'engagement et le talent des équipes de Claranova. Elles sont en particulier restées mobilisées au printemps et à l'été 2020 grâce à un mode de télétravail généralisé et fructueux. Le Groupe continue son expansion rapide et poursuit l'intégration de nouveaux collaborateurs et de nouvelles activités.

La résilience des activités d'impression de photos et de vente de logiciels en ligne pendant la crise sanitaire a conforté le modèle d'affaires du Groupe : les produits de Claranova correspondent à un besoin sociétal solidement ancré.

La responsabilité du Groupe s'élargit à la mesure de son périmètre grandissant et des attentes de ses parties prenantes. Claranova accompagne sa croissance avec la structuration d'une démarche RSE Groupe.

Vers une démarche RSE Groupe

Claranova met en place sa démarche RSE pour qu'elle soit un vecteur de croissance et de rentabilité partagé avec ses parties prenantes. En 2019-2020, Claranova a ainsi commencé à consolider sa démarche RSE au niveau du Groupe.

En particulier, Claranova a réalisé cette année :

- l'analyse de ses risques RSE (voir 6.1.2) ;
- la construction de nouveaux indicateurs clés de performance RSE ;
- la création d'un référentiel et d'un outil de reporting RSE ;
- la constitution et la mobilisation d'un réseau de correspondants RSE.

Claranova a également poursuivi sa démarche de sensibilisation aux enjeux RSE au niveau du Groupe.

La démarche RSE de Claranova est nourrie par la culture d'initiative et les actions déployées par les filiales. Le Groupe continue en effet à privilégier l'autonomie des entités dans le respect des réglementations et des cultures propres à chaque pays.

Les enjeux prioritaires en 2019-2020

La première responsabilité de Claranova est d'agir en employeur responsable. Les talents et l'engagement des équipes sont essentiels à la croissance du Groupe. La culture de l'attention aux collaborateurs s'exprime particulièrement dans l'importance que Claranova accorde à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, notamment dans le respect de la parentalité et de l'égalité hommes-femmes (voir 6.2.1). En 2020, Claranova a nécessairement accordé la priorité aux mesures de protection sanitaire des collaborateurs face à la pandémie de COVID-19 (voir 6.2.3).

Claranova a également poursuivi son avancement pour la protection des données personnelles (voir 6.3.1). Le Groupe a notamment défini une feuille de route, fait réaliser des audits et des tests d'intrusion, et continué à traiter, dans les délais réglementaires, les demandes relatives au traitement des données personnelles.

Enfin, Claranova a établi sa cartographie des risques. Le Groupe met également progressivement en place un programme de lutte anti-corruption (voir 6.3.2), ainsi que les autres piliers de la loi Sapin II : un code de conduite anti-corruption et un dispositif d'alerte interne.

Les perspectives pour 2020-2021

En 2020-2021, Claranova consolidera ses actions sur ces trois sujets prioritaires : agir en employeur responsable, protéger les données personnelles, mettre en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Le Groupe souhaite en particulier :

- renforcer ses programmes de formation des collaborateurs ;
- compléter sur l'ensemble de ses filiales le réseau de *Data Processing Referent* (DPR) en charge du déploiement de la démarche de protection des données personnelles ;
- diffuser le code de conduite anti-corruption et ouvrir le dispositif d'alerte interne.

6.1.2 Nos risques RSE

Méthode d'identification des risques RSE majeurs

Claranova a constitué en 2020 son Comité d'Évaluation des Risques RSE. Il rassemble des membres des Directions Financière, RSE, Juridique, Communication, des Opérations, et de la Protection des Données.

Ce Comité s'est réuni en une demi-douzaine d'ateliers pour établir la méthode et réaliser la cartographie des risques RSE. Il a notamment conçu deux échelles de cotation, de gravité d'impact et de fréquence d'occurrence, bâties sur des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs. Chaque échelle comporte quatre niveaux. L'échelle de cotation de gravité inclut les impacts portant sur :

- les résultats financiers et la capacité du Groupe à se financer ;
- la relation client et l'impact sur le chiffre d'affaires ;
- le capital humain et l'impact sur l'engagement des collaborateurs ;
- les relations avec les parties prenantes et les coûts de remédiation ou de réparation.

Le Comité a pu établir une liste de risques RSE, à partir de ses travaux d'analyse des activités du Groupe, du recensement des risques publiés dans son univers concurrentiel, de son modèle d'affaires et de ses interactions avec les parties prenantes. Les membres du Comité ont ensuite décrit et analysé chaque risque : sa nature et ses manifestations possibles, ses facteurs au regard du modèle d'affaires de Claranova et des relations du Groupe avec ses parties prenantes, ses impacts potentiels pour le Groupe et ses parties prenantes, ses probabilités d'occurrence et de fréquence. Les politiques ou processus existants dans l'entreprise qui permettent de maîtriser tout ou partie du risque ou de ses conséquences pour le Groupe et ses parties prenantes ont également été pris en compte.

Enfin, le Comité a coté les risques RSE nets au regard de leur impact et de leur fréquence, pour Claranova et pour ses parties prenantes. Cette cotation a été réalisée en plusieurs itérations, et par recherche de consensus. En cas de divergence de conclusion selon les échelles de temps, à court, moyen et long terme, ou selon les critères d'évaluation, le Comité a retenu la cotation la plus haute selon un principe de prudence.

La cartographie définitive publiée au titre de l'exercice 2019-2020 a été établie en avril et mai 2020. Elle tient compte des évènements du premier trimestre 2020, notamment l'émergence du coronavirus et de la pandémie de COVID-19. Cette cartographie a été validée par la Direction du Groupe.

Le Comité d'Évaluation des Risques RSE a vocation à se réunir annuellement pour mettre à jour la cartographie des risques RSE.

Cartographie des risques RSE

CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE DE CLARANOVA

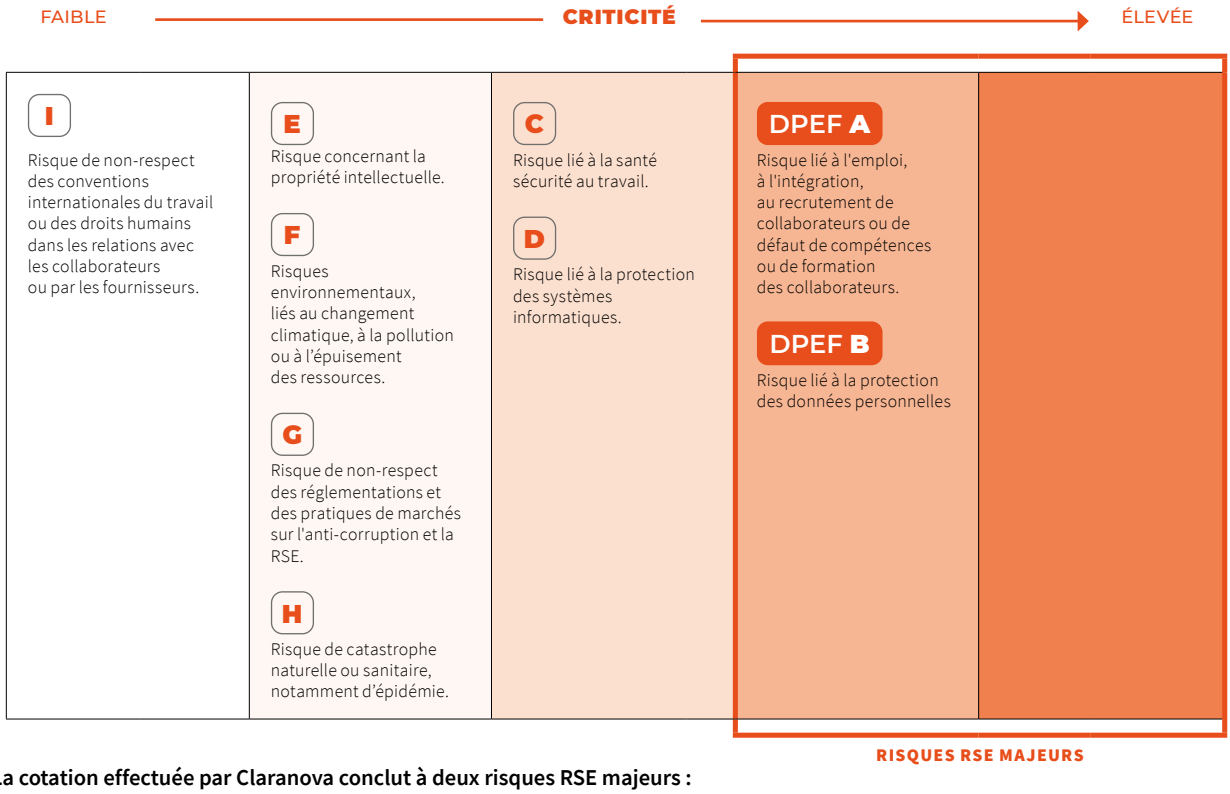

La cotation effectuée par Claranova conclut à deux risques RSE majeurs :

DPEF A **Risque lié à l'emploi, à l'intégration, au recrutement de collaborateurs ou de défaut de compétences ou de formation des collaborateurs ;**

DPEF B **Risque lié à la protection des données personnelles.**

Présentation des risques

Claranova évalue que les risques RSE suivants sont des risques importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause :

- Risque A. Risque lié à l'emploi, à l'intégration, au recrutement de collaborateurs ou de défaut de compétences ou de formation des collaborateurs ;
- Risque B. Risque lié à la protection des données personnelles.

Ils sont ainsi décrits dans le chapitre 4 (Facteurs de risques) du présent document. Les autres risques RSE, C à I, sont présentés ci-dessous :

[Risque C] : Risque lié à la santé et à la sécurité au travail

Le principal atout de Claranova réside dans ses équipes de professionnels compétents et impliqués. Ainsi, garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs est un enjeu essentiel pour le Groupe. Un manquement sur ces sujets majeurs serait néfaste au Groupe. Étant donné l'activité de Claranova, ne comportant qu'un volant très faible de fabrication d'objets en usine, les principaux risques en termes de santé et sécurité concernent le *burn-out,* le stress ou les troubles musculo-squelettiques. La croissance de Claranova repose avant tout sur l'engagement individuel et collectif de ses collaborateurs. Un événement grave pour la santé ou la sécurité des collaborateurs nuirait à leur bien-être, à leur motivation et à leur adhésion au projet commun. La dynamique de croissance du Groupe s'en trouverait ralentie.

[Risque D] : Risque lié à la protection des systèmes informatiques

Les trois pôles d'activité de Claranova ont été développés autour du contenu technologique de ses produits et de ses marques. Le Groupe anticipe la protection de ses systèmes informatiques en considérant les risques d'une malveillance ou d'un dysfonctionnement notamment dans le cas d'un système informatique obsolescent ou en cours de transfert ou de mise à jour. Les systèmes informatiques du Groupe abritent à la fois son capital technologique et son avance commerciale. Un événement grave serait susceptible de provoquer une perte d'activité et une perte de confiance des parties prenantes.

[Risque E] : Risque concernant la propriété intellectuelle

Claranova est propriétaire de marques reconnues et du capital immatériel créé notamment par ses développeurs informatiques. Ces atouts permettent au Groupe de croître sur de nouveaux marchés et de nouvelles géographies. Claranova est donc alerte sur les risques de détournement de marques ou de violations de droits de propriété intellectuelle. Une atteinte à la propriété intellectuelle du Groupe serait notamment susceptible d'entraîner un contentieux. Le détournement frauduleux d'un logiciel pourrait provoquer une perte de chiffre d'affaires.

[Risque F] : Risques environnementaux, liés au changement climatique, à la pollution ou à l'épuisement des ressources

Claranova est conscient du risque de changement climatique, de pollution environnementale et d'épuisement des ressources qui portent aujourd'hui sur l'ensemble des activités humaines. Le Groupe considère également que l'engagement environnemental est une opportunité d'innovation et de croissance. Les impacts environnementaux du Groupe sont essentiellement liés à l'impression de photographies et à la production de produits personnalisés par des tiers partenaires. Une absence de maîtrise de ces impacts nuirait tant à l'image qu'au développement commercial de Claranova. Elle serait susceptible d'entraîner une perte d'intérêt voire un rejet de Claranova de la part de ses parties prenantes.

[Risque G] : Risque de non-respect des réglementations et des pratiques de marchés sur l'anti-corruption et la RSE

Développé à l'international et en croissance sur l'ensemble de ses marchés, Claranova est exposé, comme toute entreprise, aux risques de corruption et de manquement à sa responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'exemplarité sur ces sujets est un facteur de différenciation pour le Groupe. Un manquement entraînerait au contraire : une perte de confiance des tiers et pour Claranova un impact négatif sur son image et des coûts de remédiation potentiels associés.

[Risque H] : Risque de catastrophe naturelle ou sanitaire, notamment d'épidémie

Claranova n'exclut pas le risque de catastrophe naturelle ou de crise sanitaire. Ce risque s'est avéré en 2019-2020 avec l'épidémie de COVID-19. Ces crises affectent la vie privée et la santé de ses collaborateurs et de ses clients et ont un impact financier et boursier sur le Groupe. Leur impact est néanmoins circonscrit grâce à un cœur de modèle d'affaires résilient car reposant essentiellement sur des activités de bureau.

[Risque I] : Risque de non-respect des conventions internationales du travail ou des droits humains dans les relations avec les collaborateurs ou par les fournisseurs

Par son implantation géographique mondiale, Claranova n'exclut pas d'être exposé, à l'encontre de sa volonté et des politiques déployées, à un manquement de respect des droits humains ou des bonnes pratiques du droit du travail, notamment à un cas de discrimination. L'atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux en seraient les conséquences pour les personnes victimes, et pourraient induire une dégradation de l'image du Groupe et de la confiance de ses parties prenantes.

Table récapitulative DPEF

Modèle d'affaires	Cartographie des risques RSE	Principaux risques RSE	Politiques et diligences raisonnables	Indicateurs de performance
Voir chapitre 1 du présent document (pages 18-19)	Méthode de cartographie des risques RSE (6.1.2) Cartographie des risques RSE (6.1.2)	Risque lié à l'emploi, à l'intégration, au recrutement de collaborateurs ou de défaut de compétences ou de formation des collaborateurs DPEF A (4.2.9)	Emploi (6.2.1.) Formation et accompagnement des carrières (6.2.2)	Effectif total (6.2.1) Nombre d'heures de formation (6.2.2) Nombre moyen d'heures de formation par employé (6.2.2)
		Risque lié à la protection des données personnelles DPEF B (4.2.5)	Protection des données personnelles de nos clients (6.3.1)	% de filiales ayant un *Data Processing Referent* (DPR) (6.3.1) % de filiales couvertes par la cartographie des risques RGPD (6.3.1) % de demandes clients portant sur les données personnelles (6.3.1)

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée comme un risque majeur pour Claranova.

Le groupe Claranova n'est pas concerné par l'enjeux du gaspillage alimentaire, ni par les enjeux de lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, d'alimentation responsable, équitable et durable, ni par les enjeux d'économie circulaire.

Voir les Tables de concordance à la fin de ce document.

6.2 Agir en employeur responsable

La réussite du groupe Claranova n'est possible qu'avec le soutien de tous les collaborateurs de ses filiales. Ils constituent l'un des actifs du Groupe les plus précieux. Claranova a l'ambition que les femmes et les hommes s'épanouissent en étant parties prenantes du projet d'entreprise. Par leur engagement profond, les collaborateurs mènent le Groupe sur le chemin de la réussite. Pour cela, les dirigeants de Claranova sont convaincus que de bonnes conditions de travail, le développement des compétences et de l'employabilité, la reconnaissance des talents ainsi que le respect de l'équité et de l'égalité des chances sont des éléments essentiels à la réussite du plan stratégique. Ces pratiques sont vectrices de l'innovation, de la réactivité, de la fiabilité et de l'expertise mises au service des clients.

6.2.1 Emploi, intégration et recrutement pour la diversité

Emploi DPEF A

Le nombre d'employés à fin juin 2020 est en nette augmentation par rapport à fin juin 2019 en raison de l'intégration des activités de Personal Creations® par la filiale PlanetArt LLC en août 2019 et de la croissance générale des activités du Groupe. L'intégration de nouvelles activités et donc de nouveaux collaborateurs est un défi pour le Groupe. Claranova s'attache à préserver la culture et l'innovation propres à chaque entité, tout en favorisant les synergies, et en promouvant les leviers de croissance du Groupe.

L'activité d'e-commerce personnalisé connaissant un pic saisonnier de ventes durant les fêtes ou évènements de fin d'année (Thanksgiving, Halloween, Black Friday, Noël), un nombre important de personnels temporaires est recruté pour cette période afin de permettre à la Société de fournir le meilleur service client.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

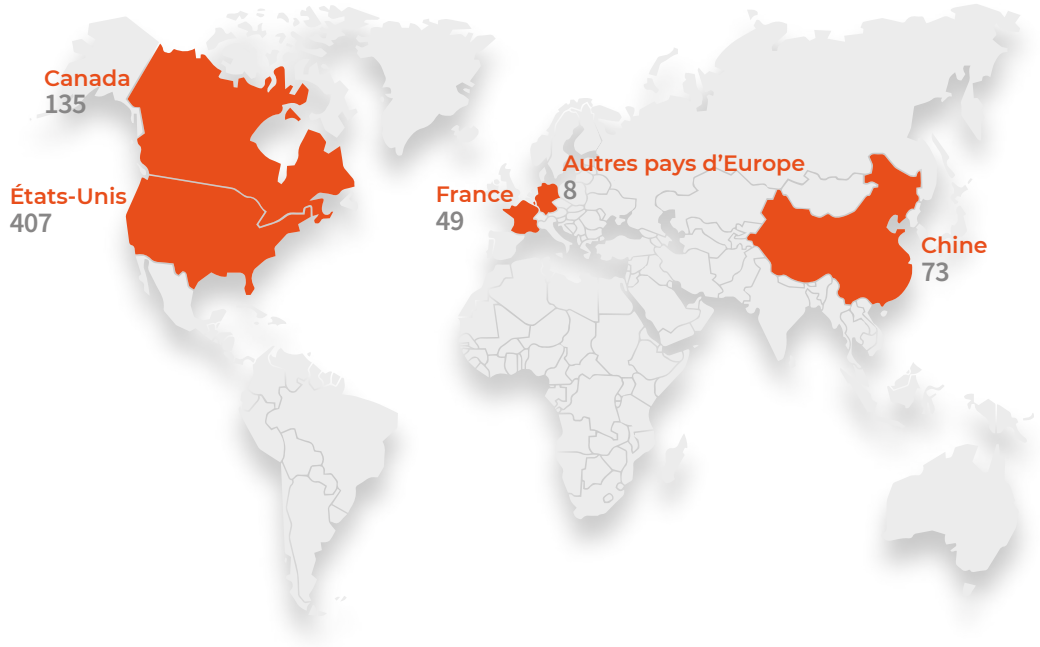

ÂGE

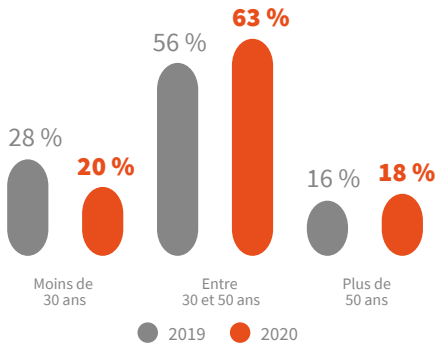

PARITÉ

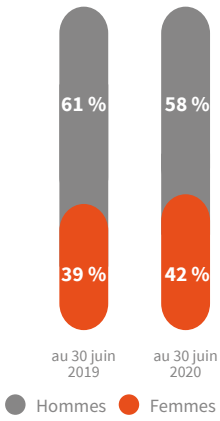

EFFECTIF TOTAL

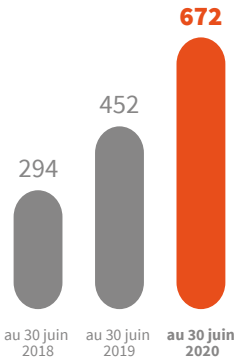

Temps de travail

Le télétravail généralisé à partir du printemps 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, n'est pas comptabilisé dans les indicateurs clés de performance 2019-2020.

Le travail à plein-temps et en présentiel a toujours été la norme au sein du Groupe, notamment en Amérique du Nord où se trouve la majorité des collaborateurs du Groupe, car il favorise l'intégration des salariés à la culture d'entreprise. Dans les autres pays du Groupe, la conciliation vie privée/vie professionnelle est facilitée par l'utilisation d'outils nomades. Ils participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en donnant aux collaborateurs plus de souplesse dans la gestion de leur temps. Par exemple, en Allemagne, la filiale offre à tous ses employés la possibilité de travailler à partir de leur domicile un jour par semaine. En France, le télétravail occasionnel est une pratique répandue, et certains salariés travaillent même intégralement à distance. Cette pratique s'est pratiquement généralisée pendant la période de confinement liée à la pandémie de COVID-19 et au moment de la publication du présent document d'enregistrement universel, le télétravail est toujours recommandé au niveau du Groupe.

Le travail à temps partiel reste faible (1 % des effectifs) et est stable par rapport à l'exercice précédent.

Les pratiques concernant les heures supplémentaires ou le travail le week-end et lors des congés ne sont pas formalisées au-delà du respect des réglementations nationales des pays. Les managers locaux sont incités à ne pas recourir aux dépassements d'horaires, sauf cas exceptionnels.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE *(ne tenant pas compte du télétravail généralisé en 2019-2020 en raison de la COVID-19)*

	2019-2020	2018-2019
Effectif à temps partiel	1 %	1 %
Effectif en télétravail	5 %	5 %
• Télétravail à temps complet	4 %	4 %
• Télétravail à temps partiel	1 %	1 %

Diversité

Le respect de l'équité et de l'égalité des chances est l'une des valeurs fondamentales de Claranova. Claranova refuse toute inégalité de traitement fondée sur un critère de discrimination, conformément au Code du travail français [(1)]. Le Groupe cultive la diversité, facteur de richesse et d'innovation.

Au-delà du respect de la réglementation, Claranova promeut des mesures en faveur de :

- la parentalité et l'égalité hommes-femmes ;
- la transmission de savoir entre générations ;
- l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Groupe veille également à la complémentarité des cultures. Elle est essentielle pour Claranova, qui en tant qu'entreprise française implantée à l'international, réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires hors de France. Les entités du Groupe privilégient les compétences ou le potentiel d'évolution au moment d'un recrutement, au bénéfice de la diversité des équipes.

Le Conseil d'Administration du Groupe confirme tous les ans la poursuite de ces axes prioritaires d'actions. Les démarches sont mises en place dans les filiales, en fonction des attentes et enjeux locaux.

Parentalité et égalité hommes-femmes

Claranova soutient la parentalité et promeut l'égalité hommes-femmes. Le Groupe refuse les stéréotypes encore nombreux dans le secteur des technologies du numérique. Dans un climat de confiance entre l'entreprise et ses collaborateurs, Claranova intègre les impératifs de la parentalité dans l'organisation du travail. La possibilité de travailler à domicile ponctuellement, par exemple, est explicitement proposée comme un vecteur de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Conformément à la réglementation française, la maternité ou la paternité ne sont pas un frein à la promotion. Bien au contraire, Claranova considère qu'il est de sa responsabilité de prendre en considération la parentalité pour permettre aux collaborateurs promus d'assurer leurs rôles de parents. Claranova est également attentif à renforcer la place des femmes au travers des embauches.

La démarche du Groupe porte ses fruits. Plus de 40 % des salariés sont des collaboratrices. Les compétences féminines sont reconnues au plus haut niveau : À la date de publication du présent document, 43 % des membres du Conseil d'Administration sont des femmes.

(1) L'article L. 1132-1 du Code du travail français dispose que : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou, sauf inaptitude constatée par le médecin du travail dans le cadre du titre IV du livre II du présent code, en raison de son état de santé ou de son handicap ».

Transmission de savoir entre générations

Le groupe Claranova développe et maintient des savoir-faire dans tous ses domaines d'activité depuis de nombreuses années : une compréhension fine de tous les domaines technologiques du numérique (logiciels, impression photo, Internet des Objets), une capacité à innover dans n'importe quel domaine technologique, avec de nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles technologies, mais aussi une capacité à implémenter une multiplicité de modèles différents, en trouvant le bon business model, à partir d'un nouveau concept. Par son organisation et ses modalités de travail collaboratif, les équipes de Claranova ont à cœur de transmettre ses savoir-faire notamment à la jeune génération, par le recours à l'alternance et à l'apprentissage, dans tous les domaines d'activité.

Intégration et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

La politique Handicap de Claranova a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, dans le respect des obligations légales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe sont implantées. Le siège du Groupe privilégie, pour plusieurs prestations extérieures, des entreprises d'insertion ou du secteur protégé.

Au siège, Claranova effectue tous les ans une opération de nettoyage des bureaux qui permet de collecter plus d'une tonne de matériel informatique et de supports magnétiques. Ce matériel est confié pour recyclage ou destruction sécurisée à une entreprise adaptée, engagée dans le développement durable. La collecte et le recyclage de papier sont également gérés en partie par des entreprises d'insertion. Par ailleurs, le conditionnement de certains produits, distribués ou produits par Avanquest Software en France, est en grande partie effectué par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), depuis de nombreuses années.

6.2.2 Formation et accompagnement des carrières DPEF A

Formation

Les qualités personnelles de nos collaborateurs, leur capacité d'innovation et d'exécution, sont les premiers vecteurs de la croissance du Groupe. Positionné sur un secteur technologique en perpétuelle évolution, Claranova place la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations. Chaque filiale déploie sa propre démarche de formation autour d'un double objectif commun : considérer chaque collaborateur comme un acteur de son parcours individualisé et partager les connaissances internes et la vision stratégique de chaque filiale.

La formation est une démarche proactive de chaque collaborateur, encouragée par le Groupe. Chacun est autonome dans ses demandes de formation, et les formule au quotidien ou lors des évaluations annuelles individuelles. Les réunions entre Direction et représentants du personnel d'Avanquest en France ont lieu tous les mois, et une réunion spécifique dédiée à la base de données économiques et sociales (BDES) incluant le plan de formation, est organisée tous les ans.

Au Canada (activités Avanquest, SodaPDF, Upclick et AdAware), les collaborateurs sont régulièrement conviés à des déjeuners de partage de connaissances. Appelées « *lunch & learn* », ces sessions abordent des sujets divers, du management à la stratégie. Des séminaires internes sont également proposés tout au long de l'année par des experts du Groupe. Une demi-douzaine d'ateliers sont également animés chaque année par des experts externes. Les nouveaux embauchés suivent une session de formation d'accueil personnalisée selon leur poste. Chacun est encouragé à suivre des cours en ligne tout au long de l'année pour acquérir ou rafraîchir ses compétences. Enfin, les employés qui en font la demande peuvent suivre, au cas par cas, des formations externes selon leurs besoins.

De plus, le programme de coaching canadien accompagne les collaborateurs de la filiale Avanquest dans leur évolution. Les employés bénéficient de cinq séances individuelles avec un coach certifié. L'objectif de ces rencontres est d'apporter des réponses concrètes, sous la forme de soutien ou d'actions, aux problématiques du quotidien. Durant la pandémie de COVID-19, une session particulière proposée aux managers et aux Directeurs a porté sur l'encadrement à distance des équipes.

INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

	2019-2020
Nombre d'heures de formation	855
Nombre moyen d'heures de formation par employé	3

Périmètre : toutes filiales sauf entités américaines PlanetArt, Avanquest North America et Personal Creations®.

Il est à noter que l'année 2019-2020 est peu représentative en matière de formation en raison de la pandémie de COVID-19 à partir du printemps 2020.

Accompagnement des carrières

Dans ces secteurs numériques et technologiques en perpétuelle mutation, Claranova vise à conserver l'excellence de ses collaborateurs et à attirer de nouveaux talents, jeunes ou expérimentés, pour accompagner sa croissance. C'est pourquoi Claranova est attentif à proposer des opportunités de carrières attrayantes. C'est pourquoi Claranova est attentif à proposer des opportunités de carrières attrayantes et incite les collaborateurs à créer leurs propres parcours et à évoluer au sein de leur filiale. Claranova encourage au niveau du Groupe les formations, les promotions internes, la personnalisation des parcours, des entretiens annuels et la création des fiches de postes formalisées.

6.2.3 Santé et sécurité au travail

Prévention de la santé et de la sécurité au travail

La santé, la sécurité et la qualité de vie au travail sont une priorité pour Claranova qui porte une attention permanente à la protection de ses collaborateurs. Le Groupe mène une démarche préventive par responsabilité envers ses collaborateurs et par conviction de l'efficacité des mesures de précaution.

Les responsables des filiales du Groupe ont identifié les principaux enjeux de santé auxquels sont exposés les collaborateurs. Ils sont liés aux postes de travail, à l'usage de l'écran et aux activités de bureau et incluent notamment le stress, les risques psychosociaux et les troubles musculo-squelettiques.

Pour prévenir ces risques, des Comités ont été créés en France et aux États-Unis. En Allemagne, un responsable santé sécurité assure leur suivi.

Claranova est attentif à prévenir deux facteurs de risque psychosociaux : le manque de sens au travail et l'inadéquation de moyens pour le réaliser convenablement qui peut être source de stress. La Direction partage à tous la stratégie du Groupe et souhaite assurer à chacun les moyens d'accomplir sa mission.

Dans l'ensemble des filiales du Groupe, un plan d'assurance maladie est proposé aux employés à plein-temps.

Au Canada, Claranova offre aux employés les services d'une société externe qui propose une approche intégrée du bien-être mental, physique, social et financier des employés. Chaque employé a droit à cinq séances annuelles avec un psychologue, un avocat, un psychothérapeute, un diététicien, etc. Les abonnements aux activités sportives font également l'objet d'un remboursement forfaitaire.

En France, les facteurs de stress identifiés incluent la rapidité de la croissance du Groupe, le travail avec des filiales sur d'autres fuseaux horaires, la quantité d'information traitée et la charge de travail. Claranova est attentif à les prendre en considération de manière individuelle et bienveillante. Ces sujets sont ainsi partagés librement par les collaborateurs aux managers et entre les équipes.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	2018-2019	2019-2020
Taux de fréquence des accidents du travail	0	1,72

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents/heures travaillées) x 1 000 000

Résilience et prévention de pandémie et de crise sanitaire

Face à la pandémie de COVID-19, Claranova a encouragé le télétravail et instauré une distanciation physique et des règles de prévention dans les bureaux : port de masque, aération, désinfection des poignées et des bureaux, etc. La quasi-totalité des déplacements professionnels a été supprimée ou reportée pendant la période de confinement et dans les mois qui ont suivi. Les filiales ont accompagné ces mesures d'actions supplémentaires de soutien auprès de leurs collaborateurs.

En France, Claranova a mis en place plusieurs mesures de prévention de la pandémie : envoi d'informations et de consignes sanitaires régulières, rotation des équipes pour la distanciation, livraison d'équipement informatique aux domiciles des employés pour assurer leur confort en télétravail, etc. Claranova et les représentants du personnel ont également accompagné moralement les collaborateurs à traverser l'épreuve du confinement. Ceux-ci ont reçu à leur domicile des colis contenant des masques et des gels hydroalcooliques, ainsi que des paniers de fruits et légumes et des coffrets de café ou de thé. Ils ont également été conviés régulièrement à des réunions et à des moments conviviaux de partage à distance.

Au Canada, les mesures préventives ont été accompagnées de communications hebdomadaires et de rencontres individuelles à distance afin de maintenir un lien et le moral des collaborateurs. Ceux-ci ont également accès à des services médicaux gratuits leur permettant d'obtenir un rendez-vous médical plus rapidement ou un avis médical le même jour.

Afin de continuer à faire vivre la convivialité, les collaborateurs de la filiale myDevices aux États-Unis ont remplacé leurs déjeuners d'équipe bimensuels par des rencontres à distance et partageaient régulièrement photos et recettes du week-end.

6.2.4 Relations sociales et respect des conventions

Promotion du dialogue social

Claranova s'engage à encourager la liberté d'association et à promouvoir un dialogue social qui prenne en compte les intérêts de chacun au sein de ses filiales. Animé par les équipes de ressources humaines au niveau local, le dialogue social vise à répondre au mieux aux besoins des salariés, dans le respect de la réglementation, des lois et de la culture.

En France et en Allemagne, les réunions avec les représentants du personnel sont formalisées et organisées selon la périodicité légale. À titre d'exemple, en France, les réunions régulières entre le CSE (Comité Social et Économique) et la Direction constituent de réels moments d'échanges où tous les sujets peuvent être abordés et discutés. Un accord collectif, couvrant l'aménagement du temps de travail et l'égalité professionnelle, a été signé en décembre 1999, respectant ainsi la loi française concernant les instances représentatives.

Les États-Unis n'ont pas de réglementation en la matière. Les sociétés PlanetArt et Avanquest North America aux États-Unis pratiquent la politique dite de la « porte ouverte ».

Au Canada, les collaborateurs ont accès à une plateforme web confidentielle et anonyme. Ils sont invités à partager librement leurs opinions sur les sujets qui leur importent.

Rémunération et actionnariat salarial

La masse salariale (salaires et bonus, hors charges patronales et charges liées à des paiements fondés sur des actions) du Groupe, pour l'exercice 2019-2020, est de 54,6 millions d'euros. Afin de favoriser l'engagement et la motivation de tous, les augmentations de rémunérations individuelles sont basées sur des évaluations annuelles, pour chaque salarié.

L'attribution d'actions gratuites ou de stock-options est conçue comme un élément de motivation et d'engagement des collaborateurs dans le monde entier. Un certain nombre des collaborateurs du Groupe sont actionnaires de la Société ou d'une de ses filiales, par ce biais.

6.3 Créer un impact positif pour la société

Acteur global de l'Internet, Claranova simplifie l'accès aux nouvelles technologies grâce à des solutions alliant innovation et grande facilité d'usage. Le premier impact sociétal étant celui de ses innovations. Le Groupe veille à créer un impact positif pour la société, par la qualité de ses solutions et les services qu'ils rendent, comme la prévention et la sécurité des personnes grâce aux capteurs connectés. Claranova est également responsable d'assurer la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées.

6.3.1 Accès au digital facile et sûr

L'innovation : un service pour nos clients et un bénéfice sociétal

Claranova met en œuvre une politique d'innovation qui lui permet de suivre les évolutions de ses marchés et des besoins de ses clients. Ces innovations apportent des bénéfices sociaux et sociétaux. Elles portent sur quatre dimensions :

- **La création de nouveaux produits** adaptés aux besoins des clients. En 2019-2020, Claranova a notamment lancé de nouvelles versions des logiciels inPixio et SodaPDF pour répondre au mieux à ses clients.
- **L'innovation incrémentale ou de rupture.** Elle permet d'améliorer en permanence les produits en lien avec les évolutions des marchés très concurrentiels sur lesquels Claranova est positionné et de créer de nouveaux services. C'est notamment le cas dans l'activité IoT du Groupe, qui propose en permanence de nouveaux usages grâce à sa plateforme unique, myDevices, compatible avec plus de 450 objets connectés différents. Parmi l'infinité d'utilisations existantes, la plupart présentent un gain sociétal et environnemental reconnu. Elles améliorent le suivi des consommations, la qualité des produits, la fiabilité des installations, etc. L'innovation du pôle IoT porté également sur la plateforme myDevices elle-même, que Claranova veut maintenir la plus évolutive et sécurisée possible. Du côté du pôle Avanquest, plusieurs logiciels ou services assurent une ligne de défense contre les pirates informatiques, les cybermenaces et les logiciels malveillants, ou encore sécurisent les systèmes de paiement en ligne.

En 2019-2020, myDevices a développé de nouveaux usages de capteurs connectés au service des personnes, avec notamment « *Push & Protect* », un bouton d'alerte utilisé dans le secteur hôtelier pour lutter contre les situations de harcèlement. Pendant les épisodes les plus aigus de la pandémie de coronavirus, ce bouton, détourné en bouton d'appel du personnel soignant, a permis d'équiper les services hospitaliers espagnols mis en place spécifiquement pour accueillir les nombreux malades de la COVID-19.

- **Le développement de nouveaux modèles.** Claranova a notamment été à l'initiative d'une rupture majeure en proposant la digitalisation de l'impression photo puis en développant l'accès à ce service sur smartphone.
- **L'innovation dans les méthodes de marketing et de commercialisation.** Sur l'activité logicielle par exemple, la part des ventes digitalisées est passée de 10 % à 80 % en 10 ans. Des solutions auparavant essentiellement vendues en boutique sont aujourd'hui disponibles à la vente et à la maintenance en SaaS et en PaaS.

Claranova innove également en permanence pour améliorer sa maîtrise des réseaux sociaux, mais aussi des algorithmes des moteurs de recherche qui évoluent sans cesse, et développer ses techniques de vente croisée.

Protection des données personnelles de nos clients DPEF B

Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD) en application depuis le 25 mai 2018 dans l'Union européenne, Claranova a nommé un Group *Data Protection Officer* (DPO). Celui-ci s'appuie sur un réseau de correspondants constitué d'un DPO en Allemagne et de *Data Processing Referent* (DPR) dans les filiales. Les équipes informatiques (IT/Sécurité) et juridiques participent aux groupes de travail thématiques et opérationnels sur la protection des données et la sécurisation des réseaux internes.

Claranova a défini une feuille de route Groupe pour assurer la protection des données personnelles de ses clients et collaborateurs. Elle s'applique dans les filiales du Groupe selon le principe de subsidiarité : chaque filiale est responsable d'assurer sa conformité et la protection des données personnelles de ses clients et collaborateurs. Les sujets spécifiques font l'objet de points d'avancement hebdomadaires avec les groupes de travail concernés, la coordination et la gestion centralisées favorisant un contrôle renforcé. Le réseau de correspondants sur la protection des données personnelles se réunit mensuellement pour suivre l'avancement de la feuille de route, partager les alertes et les bonnes pratiques. Enfin, le DPO effectue une visite bisannuelle des filiales du Groupe, afin de réaliser les audits et de suivre spécifiquement l'avancement des projets RGPD locaux.

En 2019-2020, Claranova a poursuivi le déploiement de sa feuille de route :

- Le Groupe a mis à jour sa charte informatique afin d'y intégrer la protection des données personnelles et travaille au regroupement de ses bases de données.
- Le DPO Groupe a fait réaliser un audit sur la protection des données personnelles des sites Internet et des applications aux États-Unis. Cet audit est en cours de déploiement dans les autres filiales, notamment en France et en Allemagne dans le pôle édition de logiciels.
- Les tests d'intrusion sur les sites Internet du Groupe ayant recours à des systèmes de paiement se poursuivent. Ils sont réalisés régulièrement, par une société externe.
- Le DPO Groupe continue à encourager auprès des filiales le regroupement et le chiffrement des bases de données contenant des données personnelles, ainsi que l'hébergement de ces données en Europe pour les résidents européens.
- Le DPO Groupe impulse l'achat d'outils de sécurisation des données personnelles en collaboration avec la sécurité informatique, et demande le partage de ces outils au sein du Groupe afin d'obtenir une harmonisation des outils et méthodes.
- Le DPO Groupe s'assure auprès des services IT du chiffrement de toutes les communications/stockage interne et externe des données personnelles.
- Enfin, l'équipe de hotline dédiée du Groupe répond aux demandes relatives au traitement des données personnelles de la part des particuliers, dans les délais réglementaires (moins de 30 jours).

Claranova souhaite pour 2020-2021 que l'ensemble de ses filiales se dote d'un *Data Processing Referent* (DPR) en charge du déploiement de la démarche de protection des données personnelles. Le Groupe poursuivra également plusieurs actions :

- formation de l'ensemble de ses collaborateurs : information sur leurs droits en tant que salariés et formation à la protection des données personnelles dans leurs métiers ;
- poursuite de l'audit de tous les logiciels republiés par Claranova afin de vérifier qu'il n'y a pas de fuites de données depuis les ordinateurs des clients.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	2018-2019	2019-2020
% de filiales ayant un *Data Processing Referent* (DPR)	50 %	80 %
% de filiales couvertes par la cartographie des risques RGPD	100 %	100 %
% de demandes clients portant sur les données personnelles	0,5 %	2 %

6.3.2 Loyauté des pratiques et lutte contre la corruption

Claranova et ses dirigeants sont engagés pour prévenir toutes les formes de corruption ou de trafic d'influence dans les opérations commerciales. La Direction du Groupe met en place un programme de lutte anti-corruption afin de prévenir et de détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence, conformément à l'article 17 de la loi française dite loi Sapin II [1]. Du fait de son développement et de sa croissance rapides ces dernières années, le groupe Claranova se trouve récemment soumis à cette réglementation.

Claranova est en cours de finalisation de sa cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence. Une fois complète, celle-ci couvrira l'ensemble des activités, des zones géographiques et des procédures du Groupe. Elle repose sur une analyse locale des risques, à travers une quinzaine d'instruments potentiels de corruption [2], et des contrôles mis en œuvre. Les travaux impliquent la Direction de Claranova, la Direction Juridique, des managers et des collaborateurs, sur la base d'entretiens et de questionnaires.

(1) Article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, également nommée loi Sapin II.

(2) Les instruments potentiels de corruption analysés incluent notamment les cadeaux, les invitations, les paiements de facilitation, les activités de sponsoring, les œuvres de charité, les faveurs lors des recrutements ou de la sélection des prestataires et fournisseurs, les actes de corruption et de trafic d'influence réalisés par des intermédiaires, les partenariats de joint-venture et de consortium, les contrats à obligations multiples, les royalties, les remises et rabais, les gratuités et ventes, les ventes avec droit de retour et remboursement, les opérations de fusion-acquisition et les instruments financiers.

La cartographie des risques de non-conformité prend en compte diverses données chiffrées permettant d'élaborer des plans de remédiation adaptés au niveau du risque résiduel. La cartographie sera mise à jour régulièrement.

Claranova met également progressivement en place les autres piliers de la loi Sapin II : un code de conduite anti-corruption, un dispositif d'alerte interne, les procédures d'évaluation des clients, des fournisseurs et des intermédiaires, les procédures de contrôles comptable, le dispositif de formation destiné aux cadres et aux personnels les plus exposés, le dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre et un régime disciplinaire.

6.3.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Relations sous-traitance et fournisseurs

Les fournisseurs principaux du groupe Claranova sont des imprimeurs, des développeurs de logiciels et des prestataires de logistique. Claranova souhaite favoriser les fournisseurs locaux lorsque cela est possible, notamment pour les achats généraux. Le Groupe souhaite également inclure progressivement des critères environnementaux et sociaux dans le choix de ses fournisseurs et prestations.

En France, Claranova fait appel depuis de nombreuses années à l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Suzanne Lawson, géré par l'Association des Papillons blancs des Rives de Seine. Cet établissement, qui accueille des personnes reconnues travailleurs handicapés, effectue un important travail de conditionnement pour Avanquest Software. Le siège du Groupe confie également le recyclage de son matériel informatique (ordinateurs, supports magnétiques, batteries et autres) à l'entreprise adaptée APR2, et la collecte et le tri de ses autres matériaux à Tricycle Environnement, entreprise de recyclage solidaire et de retour à l'emploi.

Relations avec le monde associatif et éducatif local

Dans un esprit de solidarité, Claranova s'engage par des actions concrètes et des partenariats associatifs avec le tissu associatif de ses territoires d'implantation.

Aux États-Unis, myDevices organise chaque fin d'année une collecte de denrées alimentaires. Les bénévoles se mobilisent pour cette action au profit des banques alimentaires locales.

Au Canada, Avanquest a fait don de plus de 50 ordinateurs neufs au profit d'enfants défavorisés. En partenariat avec l'agence Ometz, les filiales canadiennes déploient une démarche de recrutement, d'accompagnement à l'immigration et de services communautaires. Enfin, Claranova au Canada est membre de *Children's Dream Foundation* : les filiales ont participé à concrétiser les rêves d'enfants atteints de cancers en organisant une collecte financière.

En France, Claranova et ses collaborateurs ont soutenu financièrement la recherche contre le cancer et l'aide d'urgence aux sans-abris durant le confinement.

6.4 Limiter notre empreinte environnementale

6.4.1 Maîtriser l'impact environnemental de notre activité

Les activités de services développées par les filiales du groupe Claranova ont un impact direct limité sur l'environnement, en comparaison d'activités industrielles. En revanche, l'innovation technologique permet, dans certaines activités, de réduire l'impact environnemental des produits, de leur chaîne logistique, ou des activités de ses clients.

Changement climatique – empreinte carbone

La lutte contre le changement climatique fait partie de la responsabilité de Claranova, comme de toute entreprise. Si les émissions de gaz à effet de serre restent inférieures à celles de l'industrie, le Groupe est néanmoins attentif à suivre et à diminuer son empreinte carbone propre. La majorité des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la production et au transport des produits photos et personnalisés vendus par le pôle PlanetArt. La majorité de la production et l'intégralité du transport de cette activité étant sous-traitées, l'impact environnemental de ce pôle est surtout indirect et dépend principalement des sous-traitants.

Du fait de la dimension internationale du Groupe, des rencontres et des échanges fréquents entre toutes les filiales et avec d'autres parties prenantes sont nécessaires, ce qui conduit à des impacts environnementaux du fait de ces déplacements. Afin d'en réduire l'impact, le Groupe s'est fixé plusieurs règles de conduite :

- réduire les déplacements physiques au profit des visioconférences et des réunions téléphoniques ; et
- à défaut, se déplacer préférentiellement en train.

Ces bonnes pratiques de déplacement internes seront maintenues en 2020-2021, notamment en ce qui concerne les nombreuses rencontres et conférences investisseurs.

Afin de limiter l'impact environnemental des transports automobiles de ses collaborateurs, le siège du Groupe inclut la quantité de CO_2 émis par les véhicules dans les critères de choix lors du renouvellement de la flotte automobile. Aucun véhicule exclusivement à énergie fossile n'a été commandé depuis trois ans, au profit des véhicules de type hybride ou électrique qui constitueront l'ensemble de la flotte d'ici fin 2020. Les prestataires de location de longue durée de ces véhicules assurent également un suivi de la consommation de carburant.

INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

Les agences de voyages utilisés en Europe mesurent l'empreinte carbone des déplacements professionnels de chaque collaborateur et éditent un rapport annuel sur les émissions de CO_2 :

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019/2020
Émissions de CO_2 liées aux déplacements *(kg CO_2)*	239 043	180 383	162 171	295 529	160 518

La baisse de 45 % des émissions de CO_2 entre 2018-2019 et 2019-2020 est principalement liée à l'arrêt des déplacements au profit des visioconférences lors de la pandémie de COVID-19.

La consommation d'énergie, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables restent un enjeu pour Claranova. Les variations de consommation d'énergie sont fortement dépendantes de l'air conditionné dans la salle des serveurs. Un suivi global n'est pas disponible en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe. À ce stade, chaque filiale mène ses propres actions et suit ses propres indicateurs. En Allemagne par exemple, Claranova a remplacé quatre anciens serveurs par un nouveau. Plus efficace en énergie de stockage, cet investissement a également permis de supprimer le recours à l'air conditionné.

Autres impacts environnementaux de nos activités

Il n'existe pas de risque environnemental ou de pollution significative dans les domaines d'activité du groupe Claranova. Le Groupe ne produit ni ne vend aucun produit toxique et les services fournis sont localisés dans des bureaux, dont les risques relatifs à ces enjeux sont très limités. La majorité des impacts environnementaux du Groupe sont indirects et générés par les sous-traitants pour la partie fabrication et distribution des produits du pôle PlanetArt.

À ce stade, le Groupe n'a pas formalisé de politique environnementale ni instauré une démarche de certification environnementale. Les données par site, ou consolidées, ne sont d'ailleurs pas disponibles en raison de l'absence d'un système centralisé de collecte de données. Néanmoins, Claranova veille à l'impact environnemental de ses activités propres. À ce titre, la majorité des serveurs du Groupe sont hébergés par Amazon Web Services (AWS), alimentés à 100 % par des énergies d'origine renouvelable. Le Groupe est également attentif à l'impact environnemental au moment de choisir ses fournisseurs, notamment en privilégiant quand c'est possible les fournisseurs certifiés FSC®, ce qui est majoritairement le cas des activités de vente de papier par Avanquest et surtout les activités d'impressions photos et livres photos par PlanetArt en Europe.

6.4.2 Penser l'impact environnemental de nos activités

Le Groupe est attentif à l'impact environnemental au moment de choisir ses fournisseurs, majoritairement des hébergeurs de serveurs ou des imprimeurs. La production et le transport de l'activité de PlanetArt étant sous-traités, l'impact environnemental de ce pôle est surtout indirect et dépend principalement des sous-traitants. La migration de certains logiciels Avanquest en mode SaaS permet de ne pas installer le logiciel sur son ordinateur et de tout faire via une page web. Avec l'usage de PaaS et de SaaS, le client paye exactement ce qu'il consomme. En temps réel, le nombre de logiciels loués s'adapte au nombre d'utilisateurs : si celui-ci décroît, le nombre d'abonnements diminue. Ainsi, la consommation énergétique liée au stockage de données et aux téléchargements est proportionnelle à l'usage du logiciel. Les offres de myDevices permettent une meilleure utilisation des ressources, la diminution des déchets et des émissions et une prolongation de la vie des équipements. Ces impacts, mesurables, participent à une meilleure gestion environnementale de l'activité économique, et ce mouvement concerne un nombre croissant de secteurs d'activité.

Internet des Objets : des solutions pour diminuer l'impact environnemental de nos clients

La plateforme de myDevices, activité IoT de Claranova, simplifie la gestion des objets connectés pour les professionnels. Cette plateforme s'appuie sur une librairie de plus de 450 objets connectés provenant de 175 fabricants différents. Elle permet à des entreprises de toutes tailles de connecter et d'interagir avec leur parc d'objets connectés, quelle que soit la nature des capteurs, ses fabricants ou les réseaux de communications utilisés (LoRaWan, Sigfox, Bluetooth, 5G, NB IoT, LTE-M, etc.).

La plateforme de myDevices offre un moyen simple et rapide pour déployer une infinité de solutions IoT, dans n'importe quel secteur d'activité (hôtellerie, commerce, industries, chimie, agriculture, logistique, services, etc.) ou domaine d'application. Les nouvelles fonctionnalités acquises par les installations professionnelles grâce à la connectivité offrent un gisement de gestion plus fine des équipements pour le contrôle de la chaîne du froid, la gestion d'alertes, le suivi de température (eau, air, humidité, etc.), l'optimisation de l'utilisation de l'espace, le contrôle des niveaux, le suivi de la satisfaction client, la gestion des déchets, la détection de nuisibles, les contrôles de niveaux, etc.

Ces fonctionnalités ont pour principaux bénéfices l'optimisation de la consommation d'énergie et d'eau, la diminution du gaspillage alimentaire, le bon fonctionnement des serveurs, etc. Elles permettent aussi de rationaliser les déplacements en évitant des rondes de surveillance, une meilleure utilisation des ressources, la diminution des déchets et des émissions de gaz à effet de serre et une prolongation de la vie des équipements. Ces impacts participent à une meilleure gestion environnementale de l'activité économique, et ce mouvement concerne un nombre croissant de secteurs d'activité.

Avec SimplySens (suivi de température), une chambre froide connectée permet à un gestionnaire de restaurant d'agir très rapidement en cas de panne afin de ne pas perdre les denrées entreposées. De plus, la bonne continuité de la chaîne du froid est mieux assurée que par des vérifications manuelles et ponctuelles, ce qui améliore la sécurité alimentaire. Le suivi de l'hygrométrie et de la température d'un *datacenter* permet d'éviter de coûteuses réparations ou remplacements d'équipements en cas de défaillance.

Dans le cadre de la crise liée au coronavirus, Claranova s'est associé avec éolane, leader européen des services industriels en électronique et solutions connectées, pour développer la première solution IoT de maintenance prédictive d'équipements industriels avec intelligence artificielle embarquée. La solution PredictAlert, associée au capteur BOB Assistant by éolane™, rassemble les données relatives aux performances des équipements industriels (tels que les pompes hydrauliques dans les usines de traitement d'eaux) et fournit un tableau de bord de l'état de fonctionnement des différentes machines. En permettant d'anticiper les pannes avant qu'elles ne surviennent, cette solution maintient les systèmes en fonctionnement optimal. Une fonction devenue indispensable pour assurer le service de traitement des eaux dans le contexte de multiplication des lingettes désinfectantes et gants en latex jetés dans les toilettes du fait de la crise sanitaire mondiale.

La gestion immobilière à distance permet d'optimiser les interventions d'entretien, de diffuser les bonnes pratiques auprès des occupants grâce à un reporting détaillé, et de détecter les fuites.

Des pièges à rongeurs connectés dans un entrepôt de grains permettent de détecter leurs populations avant qu'elles n'atteignent des proportions difficiles à gérer, tout en représentant une méthode de lutte non toxique.

6.5 Note méthodologique

Les données de responsabilité sociétale ou indications extra-financières sont reportées par l'ensemble des entités du Groupe (présentées section 2.5, note 2 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2020 ») auprès de la Direction Générale qui en assure la centralisation. En cohérence avec l'organisation décentralisée du Groupe, les données ne sont pas toujours consolidées car les réglementations et définitions (notamment sur les aspects sociaux) peuvent varier d'une géographie à l'autre. L'efficacité opérationnelle au niveau local est privilégiée.

La Direction Générale Groupe, par son rôle central et ses liens directs avec les Directions des Ressources Humaines et autres Directions opérationnelles des entités géographiques, est la plus à même de collecter et de vérifier les données diffusées par les entités locales. Elle donne la liste des données et indicateurs à fournir.

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées chaque année par la Direction du Groupe au moment de la fin de l'exercice fiscal. Leur cohérence (par rapport aux données des années précédentes et aux données fournies pour la gestion financière) est vérifiée au niveau local puis central.

6.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (1) :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (Protection des données personnelles), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Avanquest Canada ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 20% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (20% des effectifs et des heures travaillées).
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en octobre 2020 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions administrative et protection des données.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Les politiques, plans d'actions et résultats relatifs au risque lié à l'emploi, à l'intégration, au recrutement de collaborateurs ou de défaut de compétences et de formation des collaborateurs, identifiés comme un risque principal, sont en cours de déploiement dans le cadre de l'engagement du groupe.

Paris-La Défense, le 12 octobre 2020

L'Organisme Tiers Indépendant

EY & Associés

Jean-François Bélorgey
Associé

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
• Nombre de salariés • Répartition par sexe • Répartition par classe d'âge • Salariés en télétravail (partiel et total) • Nombre d'heures de formation • Heures travaillées • Nombre d'accidents avec arrêt • Nombre de maladies professionnelles • Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents de travail	Mesures mises en place en matière d'emploi, de recrutement de collaborateurs Programme de formation des collaborateurs canadiens Mesures liées à la santé et à la sécurité au travail

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
• Part des filiales ayant un Data Processing Referent (DPR) • Part des filiales couvertes par la cartographie des risques RGPD • Part des demandes clients portant sur les données personnelles	Feuille de route et mesures mises en place en matière de protection des données personnelles

7

Informations complémentaires

7.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 156

7.1.1 — Responsable du document d'enregistrement universel 156
7.1.2 — Attestation du responsable du document d'enregistrement universel 156
7.1.3 — Responsables de l'information financière 156

7.2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 157

7.2.1 — Commissaires aux Comptes titulaires 157
7.2.2 — Commissaires aux Comptes suppléants 157

7.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 158

7.4 CONTRÔLEURS LÉGAUX AYANT DÉMISSIONNÉ OU AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS DURANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES 158

7.5 CONTRATS IMPORTANTS 158

7.6 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 159

7.6.1 — Mise à disposition du document d'enregistrement universel 159
7.6.2 — Liste des communiqués de presse 159

7.1 Personnes responsables du document d'enregistrement universel

7.1.1 Responsable du document d'enregistrement universel

Pierre Cesarini,
Directeur Général, Président du Conseil d'Administration
Claranova
Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75

7.1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document, à ma connaissance, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent document selon la table de concordance présentée à partir de la page 187, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document d'enregistrement universel. Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux paragraphes 2.6 et 8.5 dudit document.

La Garenne-Colombes, le 21 octobre 2020

Pierre Cesarini
Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

7.1.3 Responsables de l'information financière

Pierre Cesarini,
Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

Claranova

Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75

Jean-Yves Quentel,
Directeur Général Délégué en charge de la direction administrative et financière du Groupe

Claranova

Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75

7.2 Responsables du contrôle des comptes

7.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Tour First. 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie.

À l'issue du mandat de la société Ernst & Young et Autres, la société Ernst & Young Audit a été nommée pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2018, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024. Antérieurement, le cabinet Ernst & Young Audit était Commissaire aux Comptes de 2006 à 2012 et le cabinet Ernst & Young et Autres de 2013 à 2018.

Ernst & Young Audit est représentée par Jean-Christophe Pernet. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Aplitec

Les patios Saint-Jacques. 4-14, rue Ferrus – 75014 Paris.

Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une première fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, puis une deuxième fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2010, ensuite une troisième fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2016, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Aplitec est représentée par Stéphane Lambert. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

7.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Bruno Dechance

Les patios Saint-Jacques. 4-14, rue Ferrus – 75014 Paris.

Nommé le 30 novembre 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

7.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Aplitec				Ernst & Young Audit			
	Montant *(en euros)*		%		Montant *(en euros)*		%	
	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019
Audit (commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)								
• Émetteur	183 900	151 300	76 %	75 %	250 521	203 825	69 %	59 %
• Filiales intégrées globalement	59 500	51 500	24 %	25 %	111 568	143 852	31 %	41 %
Sous-total	**243 400**	**202 800**	**100 %**	**100 %**	**362 089**	**347 677**	**100 %**	**100 %**
Missions accessoires								
• Émetteur			0 %	0 %			0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement			0 %	0 %			0 %	0 %
Sous-total	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
Total	**243 400**	**202 800**	**100 %**	**100 %**	**362 089**	**347 677**	**100 %**	**100 %**

7.4 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques

Néant.

7.5 Contrats importants

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux années précédant la publication du présent document.

7.6 Documents accessibles au public

7.6.1 Mise à disposition du document d'enregistrement universel

Le document d'enregistrement universel est disponible au siège social de la Société au 89/91, boulevard National – 92257 La Garenne-Colombes Cedex ainsi que sur le site Internet du groupe Claranova à l'adresse suivante : www.claranova.com, ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Claranova dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel ;
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementaire au sens de l'article 221-1 dudit règlement est disponible sur le site Internet de la Société (www.claranova.com).

7.6.2 Liste des communiqués de presse

Ci-dessous la liste des communiqués de presse mis en ligne par la Société depuis la date de mise à disposition du document de référence 2018-2019, soit le 22 octobre 2019 (hors déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote).

21/10/2019	Claranova : Mise à disposition du document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2018-2019
31/10/2019	Rachat des minoritaires du pôle Internet de Claranova
06/11/2019	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019-2020 en hausse de 45 % à 70 M€
15/11/2019	Claranova participe au salon Actionaria les 21 et 22 novembre 2019 à Paris
18/11/2019	Convocation Assemblée Générale Mixte : Mise à disposition des documents préparatoires
28/11/2019	FreePrints, les applications de tirages et livres photos gratuits, arrivent en Pologne et en Autriche
02/12/2019	Convocation Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Claranova SE le 9 décembre 2019 : Ordre du jour modifié
11/12/2019	Avis de deuxième convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2019
16/12/2019	Calendrier financier 2020 du groupe Claranova
30/12/2019	Assemblée Générale des actionnaires du 23 décembre 2019 : Approbation des résolutions ordinaires
30/01/2020	Claranova déploie sa nouvelle technologie de bouton d'alerte No Dead Zone™ pour sécuriser le personnel hôtelier
07/02/2020	Claranova classé parmi les 500 Champions de la croissance 2020
11/02/2020	Poursuite de la forte croissance du chiffre d'affaires sur le 1er semestre : 234 M€ en hausse de + 68 % (+ 22 % à périmètre constant)
04/03/2020	Claranova présent à la conférence STRH, à New York les 10 et 11 mars
17/03/2020	Épidémie de coronavirus : activités du groupe Claranova préservées
31/03/2020	Forte croissance profitable sur le 1er semestre 2019-2020
02/04/2020	myDevices et éolane face au COVID-19 dans le traitement des eaux
16/04/2020	Mise à disposition gratuite d'un outil de signature électronique
21/04/2020	Les commandes de photos à travers FreePrints connaissent une forte hausse
29/04/2020	Lancement réussi de la nouvelle version du logiciel inPixio
13/05/2020	Forte croissance préservée sur les neuf premiers mois d'activité
20/05/2020	+ 50 % de croissance des ventes du logiciel SodaPDF pendant le confinement
03/06/2020	Cinq sociétés de l'IoT s'associent pour offrir aux hôpitaux espagnols une solution de bouton d'appel d'urgence
23/06/2020	Renforcement de la Direction et de la gouvernance du Groupe pour accélérer une nouvelle phase d'expansion
08/07/2020	Convocation Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 29 juillet 2020

20/07/2020	Lancement de FreePrints Gifts, première application mobile de création de cadeaux personnalisés
03/08/2020	Assemblée Générale : Nomination de trois nouveaux administrateurs au Conseil d'Administration
11/08/2020	Claranova franchit le cap des 400 M€ de chiffre d'affaires annuel et poursuit sa trajectoire de forte croissance
01/09/2020	PlanetArt fait l'acquisition de CafePress
30/09/2020	Résultats annuels 2019-2020 : Solidité du Groupe confirmé
01/10/2020	Mise à disposition de la présentation des résultats annuels et des états financiers consolidés 2019-2020

8

États financiers sociaux

8.1	COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2020	162
8.2	BILAN ACTIF AU 30 JUIN 2020	163
8.3	BILAN PASSIF AU 30 JUIN 2020	164
8.4	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	165
8.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	182
8.6	TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	186

8.1 Compte de résultat au 30 juin 2020

(en milliers d'euros)	Notes	2019-2020	2018-2019
Chiffre d'affaires net	Note 4	**1 689**	**1 778**
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		1 316	2 008
Autres produits		1	
Produits d'exploitation		**3 006**	**3 786**
Achats de marchandises et variation de stock			
Achats de matières premières et variation de stock			
Autres achats et charges externes		6 946	6 208
Impôts, taxes et versements assimilés		5	64
Salaires et traitements		563	2 535
Charges sociales		301	(2 224)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		445	260
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		2	
Dotations aux provisions pour risques et charges			1
Autres charges		183	145
Charges d'exploitation		**8 445**	**6 989**
Résultat d'exploitation		**(5 439)**	**(3 203)**
Produits autres valeurs mobilières, créances immobilières		1 118	133
Autres intérêts et produits assimilés		100	103
Reprises sur provisions et transferts de charges		356	517
Différences positives de change		3	3
Produits financiers		**1 577**	**756**
Dotations financières aux amortissements et provisions		286	356
Intérêts et charges assimilées		2 636	1 907
Différences négatives de change		3	155
Charges financières		**2 925**	**2 418**
Résultat financier	Note 5	**(1 348)**	**(1 662)**
Résultat courant avant impôt		**(6 787)**	**(4 865)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		34	(8)
Produits exceptionnels		**34**	**(8)**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		105	199
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		651	208
Charges exceptionnelles		**756**	**407**
Résultat exceptionnel	Note 6	**(722)**	**(415)**
Résultat avant impôt		**(7 509)**	**(5 280)**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	Note 9	(12)	(10)
Bénéfice ou perte		**(7 497)**	**(5 270)**

8.2 Bilan actif au 30 juin 2020

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Immobilisations incorporelles		11		11	11
Immobilisations corporelles		3		3	2
Titres de participation	Note 10	87 953	148	87 805	87 805
Autres immobilisations financières	Note 10	20 629		20 629	19 442
Actif immobilisé		**108 596**	**148**	**108 448**	**107 260**
Stocks					
En-cours de production de biens					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Créances	**Notes 12 à 14**				
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés		5 784		5 784	3 860
Autres créances		3 156		3 156	3 701
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		2 459	760	1 699	2 345
Disponibilités		3 448		3 448	7 333
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	Note 15	139		139	161
Actif circulant		**14 986**	**760**	**14 226**	**17 400**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	Note 16	1 592		1 592	1 643
Écart de conversion actif	Note 23	288		288	357
Total général		**125 462**	**908**	**124 554**	**126 660**

8.3 Bilan passif au 30 juin 2020

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	30/06/2019
Capital social		39 443	39 443
Primes d'émission, de fusion, d'apport…		124 746	124 746
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 769	3 769
Report à nouveau		(94 036)	(88 766)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		**(7 497)**	**(5 270)**
Provisions réglementées			
Capitaux propres	**Note 17**	**67 113**	**74 610**
Provisions	**Note 18**	**353**	**450**
Dettes financières	**Note 19**		
Autres emprunts obligataires		48 655	48 668
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 004	2
Emprunts et dettes financières divers		2 747	43
Dettes d'exploitation	**Note 20**		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 204	2 316
Dettes fiscales et sociales		209	76
Dettes diverses			
Autres dettes	Note 25	222	464
Dettes		**57 041**	**51 569**
Écart de conversion passif	Note 23	47	31
Total général		**124 554**	**126 660**

8.4 Annexe aux comptes sociaux

Sommaire de notes

Note 1 Faits marquants de l'exercice 165
Note 2 Principes, règles et méthodes comptables 166
Note 3 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel 168
Note 4 Chiffre d'affaires 168
Note 5 Analyse du résultat financier 168
Note 6 Analyse du résultat exceptionnel 168
Note 7 Dépenses et charges somptuaires (article 39-4 du CGI) 168
Note 8 Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (articles 39-5 et 223 *quinquies* du CGI) 168
Note 9 Impôts sur les bénéfices 168
Note 10 Immobilisations financières 169
Note 11 Immobilisations, amortissements et dépréciations 169
Note 12 Détail des autres créances 170
Note 13 Échéance des créances 170
Note 14 Détail des produits à recevoir 170
Note 15 Détail des charges constatées d'avance 171
Note 16 Détail des charges à répartir 171
Note 17 Capitaux propres 171
Note 18 Provisions 173
Note 19 Dettes financières 173
Note 20 Échéance des dettes 174
Note 21 Informations relatives aux délais de paiement 175
Note 22 Détail des charges à payer 176
Note 23 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères 176
Note 24 Transferts de charges 177
Note 25 Autres dettes 177
Note 26 Engagements hors bilan 177
Note 27 Honoraires des Commissaires aux Comptes 179
Note 28 Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation 179
Note 29 Tableau des filiales et participations 180
Note 30 Impôts 180
Note 31 Procès et litiges 181
Note 32 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille 181
Note 33 Événements postérieurs à la clôture 181
Note 34 Autres informations 181

Note 1 Faits marquants de l'exercice

1.1 Regroupement d'actions Claranova

Claranova a procédé au regroupement de ses actions par échange d'une action nouvelle contre 10 actions existantes, suite à l'approbation de cette opération par ses actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 juin 2019. La valeur nominale de l'action Claranova a été augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et est passée de 0,10 euro à 1 euro.

Les anciennes actions Claranova (code ISIN : FR0004026714) ont été radiées du marché Euronext le 31 juillet 2019 et ont été remplacées par les actions Claranova nouvelles (code ISIN : FR0013426004) le 1er août 2019.

À l'issue du regroupement, le capital social de la Société se trouve divisé en 39 442 878 actions ordinaires, incluant 242 125 actions auto-détenues.

1.2 Crise sanitaire COVID-19

Dans cette période de crise sanitaire sans précédent, Claranova SE a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de ses équipes. Le télétravail a été systématiquement privilégié, en mettant à la disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance et de maintenir la cohésion des équipes dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la pandémie COVID-19, Claranova SE bénéficie d'un prêt garanti par l'État de 4 millions d'euros, mis en place le 22 mai 2020, remboursable *in fine* dans 12 mois à compter de la date de la signature, à un taux de 0,50 %. Le PGE est assorti d'une option d'amortissement additionnel permettant à Claranova SE d'étendre la maturité du prêt sur une période additionnelle de un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) an(s) sur une périodicité de remboursement souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle) à un taux d'intérêt correspondant au coût de financement de la banque et de la prime de garantie de l'État. Cette option est exerçable au plus tôt quatre mois avant la date d'échéance et au plus tard deux mois avant la date d'échéance. À ce jour Claranova SE n'a pas exercé l'option d'amortissement additionnel.

Dans le contexte de la crise du COVID-19, l'État a accéléré le remboursement des créances d'impôt restituables en 2020.Ce dispositif a permis à Claranova SE de bénéficier du remboursement anticipé du CIR et du CICE, respectivement 281 milliers d'euros et 63 milliers.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euros sauf information contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2016-07 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

2.2 Immobilisations corporelles

2.2.1 Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

2.2.2 Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- agencements et installations linéaires : 10 ans ;
- mobilier de bureau linéaire : 7 et 10 ans ;
- matériel informatique linéaire : 3, 4 et 5 ans.

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation.

2.3 Immobilisations financières

2.3.1 Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- capitaux propres ;
- plus-values latentes ;
- rentabilité ;
- éléments prévisionnels ;
- utilité pour l'entreprise ;
- valeur de marché.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

2.3.2 Autres immobilisations financières

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

Les écarts de change sont enregistrés en fonction de la nature du risque couvert selon le principe de symétrie conformément au règlement ANC 2015-05. Les écarts de change sur créances et dettes commerciales figurent en résultat d'exploitation sous les rubriques « Autres produits » et « Autres charges ».

À la clôture de l'exercice, les différences de conversion résultant de l'actualisation de la dette ou des créances en devise au taux de change de fin d'exercice sont comptabilisées en compte de régularisation. Les pertes de change latentes font l'objet d'une dotation aux provisions.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

2.7 Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont destinées à couvrir des charges probables ou certaines qui devront être supportées ultérieurement par l'entreprise. Les provisions sont constituées, revues et ajustées pour refléter la meilleure estimation à la date de clôture. Elles concernent les provisions de restructuration.

2.8 Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE)

Les ORNANE ont été émises au pair et seront remboursables au pair. Par conséquent, les obligations ont été comptabilisées en autre emprunt obligataire en totalité.

Les frais d'émission de l'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont constatés à l'arrêté des comptes.

2.9 Obligations de type Euro Private Placement (Euro PP)

L'emprunt a été émis sous la forme de 19 655 obligations d'une valeur nominale de 1 000 euros. Il se présente sous la forme d'une dette obligataire.

Les frais d'émission de l'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont constatés à l'arrêté des comptes.

2.10 Plan Garanti par l'Etat (PGE)

Ce dispositif a permis à Claranova d'obtenir un prêt bancaire garanti par l'État à hauteur de 4 millions d'euros. L'entreprise bénéficie d'un différé d'un an pour le remboursement du capital et l'amortissement peut être étalé sur cinq ans. Le PGE est présenté dans les comptes comme une dette à échéance de plus d'un an.

Les intérêts courus sont constatés à l'arrêté des comptes.

2.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la vente de prestations de services d'assistance administrative et de stratégie de développement aux filiales du Groupe dans le cadre de l'activité d'animation de Claranova SE. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires dépendent de la nature des prestations. Lorsqu'il s'agit de prestations de services d'assistance administrative, le chiffre d'affaires est pris en compte lors de la réalisation des prestations.

Dans le cadre d'opérations spécifiques de stratégie de développement, le chiffre d'affaires est pris en considération lors de l'aboutissement du projet.

Note 3 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes annuels 2019-2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2020.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 19.7 aux états financiers sociaux relative au risque de liquidité.

La préparation des états financiers de la Société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2020 concernent les évaluations retenues des titres de participation et créances rattachées.

Notes sur le compte de résultat

Note 4 Chiffre d'affaires

Répartition par zone géographique *(en milliers d'euros)*	**Montant**
France	1 445
États-Unis	244
Total	**1 689**

Note 5 Analyse du résultat financier

Le résultat financier dégage une perte de 1,3 million d'euros, contre une perte de 1,7 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est principalement composé des intérêts sur les emprunts obligataires sous déduction des intérêts de prêt perçus par Claranova SE pour 1,6 million d'euros.

Note 6 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 0,7 million d'euros contre une perte de 0,4 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué par la provision sur actions propres (0,6 million d'euros).

Note 7 Dépenses et charges somptuaires (article 39-4 du CGI)

Les comptes sociaux de Claranova SE ne font pas apparaître de dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, ce qui correspond à une charge théorique d'impôt nulle.

Note 8 Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (articles 39-5 et 223 *quinquies* du CGI)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, notre Société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

Note 9 Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société Claranova SE étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été enregistrée. Le produit d'impôt comptabilisé correspond au crédit d'impôt famille et à la réduction d'impôt pour Mécénat.

Compléments d'information relatifs à l'actif du bilan

Note 10 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2019	Acquisitions	Fusion, cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2020	Amortissements et provisions 30/06/2020	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Titres de participation	87 953			87 953	148	87 805	87 805
Créances rattachées à des participations	19 347	1 647	459	20 535		20 535	19 347
Prêts	93		1	92		92	93
Prêts, autres immobilisations financières	2			2		2	2
Total	**107 395**	**1 647**	**460**	**108 582**	**148**	**108 434**	**107 247**

En application des principes décrits dans la note 2 aux états financiers sociaux, la Société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales. Cette étude a confirmé les valeurs inscrites au bilan.

L'augmentation du poste « Créances rattachées à des participations » correspond principalement aux intérêts capitalisés sur le prêt de 15 009 milliers d'euros octroyé à Avanquest Software SAS pour contribuer à l'augmentation du capital de Avanquest Canada Holding.

Le poste « Prêts » concerne la participation à l'Effort Construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée *a minima* pour cinq ans.

Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » se rapporte aux dépôts de garantie.

Note 11 Immobilisations, amortissements et dépréciations

Immobilisations

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2019	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2020	Amortissements et provisions 30/06/20	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Immobilisations incorporelles							
Marques	11			11		11	11
Immobilisations corporelles							
Matériel et mobilier de bureau et informatique	2	1		3		3	2
Total	**13**	**1**	**0**	**14**	**0**	**14**	**13**

Amortissements

Les amortissements sont non significatifs et ne peuvent être exprimés en milliers d'euros.

Dépréciations

(en milliers d'euros)	Provisions 01/07/2019	Dotations	Reprises	Provisions 30/06/2020
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets	0			0
Immobilisations financières				
Titres de participation	148			148
Total	**148**	**0**	**0**	**148**

Note 12 Détail des autres créances

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020
Personnel & organismes sociaux	11
Impôt sur les sociétés [1]	114
Taxe sur la valeur ajoutée	1 324
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5
Comptes courants Groupe & associés	1 673
Divers	29
Total autres créances	**3 156**

(1) Le poste « Impôt sur les sociétés » est composé de crédit d'impôt recherche 2017, de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2017-2018, du crédit impôt famille 2019 et de la réduction d'impôt pour mécénat 2019-2020.

Note 13 Échéance des créances

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	20 535		20 535
Prêts & autres immobilisations financières	94		94
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	5 784	5 784	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	11	11	
État & autres collectivités publiques	1 443	1 443	
Groupes & associés	1 673	1 673	
Divers	29	29	
Charges constatées d'avance	139	139	
Total	**29 708**	**9 079**	**20 629**

Note 14 Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	1 059
Clients & comptes rattachés	
Factures à établir	
Autres créances	
TVA à régulariser	64
Autres postes de créances	106
Valeurs mobilières de placement	
Intérêts à recevoir	25
Total	**1 254**

Note 15 Détail des charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020
Maintenance	29
Honoraires	71
Cotisations	35
Autres	4
Total charges constatées d'avance	**139**

Note 16 Détail des charges à répartir

(en milliers d'euros)	Montant net au 01/07/2019	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net au 30/06/2020
Frais d'émission	1643	394	445	1 592

Ce poste est composé des frais d'émission des emprunts obligataires ORNANE et EURO PP. La charge est répartie linéairement sur la durée de l'emprunt, soit respectivement du 19 juin 2018 au 1er juillet 2023 et du 27 juin 2019 au 27 juin 2024.

Compléments d'information relatifs au passif du bilan

Note 17 Capitaux propres

17.1 Capital social

Au 30 juin 2020, le capital social de la société Claranova SE est composé de 39 442 878 actions d'un nominal de 1 euro, toutes de même catégorie.

17.2 Évolution du nombre d'actions et du capital social

	Unités	Montant en euros
Au 30 juin 2019	**394 428 788**	**39 442 878,80**
Annulation suite regroupement des actions	(8)	0,80
Regroupement selon AGE du 11 juin 2019 avec prise d'effet le 1er août 2019	(394 428 780)	
	39 442 878	
Au 30 juin 2020	**39 442 878**	**39 442 878,00**

Le nombre d'actions auto-détenues a évolué comme suit :

	Unités
Au 30 juin 2019	**2 421 251**
Rompu suite regroupement des actions	(1)
Regroupement selon AGE du 11 juin 2019 avec prise d'effet le 1er août 2019	(2 421 250)
	242 125
Au 30 juin 2020	**242 125**

17.3 Autres titres donnant accès au capital

Les éléments de dilution décrits dans ce paragraphe sont présentés en tenant compte du regroupement des actions.

Plan de stock-options

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 30 novembre 2015 à mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova SE et de ses filiales.

Au 30 juin 2020, 44 069 options de souscription sont toujours en circulation.

Plans de bons de souscription d'actions

Plan d'attribution de bons de souscription d'actions du 7 juin 2017

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 7 juin 2017 à mettre en place un plan d'attribution de bons de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova SE et de ses filiales.

Le 13 novembre 2017, le Directoire a mis en place un plan de bons de souscription d'actions, attribuant 3 752 224 actions aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de Claranova. Suite au regroupement, 3 752 200 BSA sont exerçables et donneront lieu à 375 220 actions. Chaque bon peut être acheté pour une valeur de 0,36 euros, et donne droit à l'achat d'une action Claranova pour 6,1 euros, et ce pour une durée de 10 ans à partir de la date d'attribution, soit jusqu'au 13 novembre 2027.

Au 30 juin 2020, aucun bon de souscription n'a été exercé par les bénéficiaires.

Plan d'attribution de bons de souscription d'actions du 24 décembre 2018

Le Conseil d'Administration du 24 décembre 2018, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 13 décembre 2018 a autorisé l'attribution d'un nombre maximal de bons de souscription d'actions Claranova de 3 936 138 titres, donnant le droit à 3 936 138 actions ordinaires nouvelles au profit des membres du Conseil d'Administration, de certains Conseils et de l'équipe dirigeante.

À la date du 30 juin 2020, 2 857 776 bons de souscription sont exerçables et donnent droit à 285 776 actions suite au regroupement. Le délai de conversion des bons de souscription est fixé à deux ans à compter de la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2019-2020, aucun bon de souscription n'a été converti en actions ordinaires.

Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes

Le 19 juin 2018, Claranova SE a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, à échéance 1er juillet 2023. Au 30 juin 2020 aucune ORNANE n'a fait l'objet d'une conversion anticipée.

En date du 28 décembre 2018, Claranova SE a racheté 455 000 ORNANE.

En supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova SE serait augmenté d'un montant de 705 065 euros.

Il est à noter que ce nombre ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin 2018 car à la date du présent document d'enregistrement universel, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations.

Le capital social serait ainsi porté de 39 442 878 euros à 40 147 943 euros soit une augmentation de 1,79 % étalée dans le temps entre 2020 et 2027.

	30/06/2020
Nombre d'actions existantes au 30 juin 2019	394 428 788
Annulation suite regroupement	(8)
Regroupement des actions	(394 428 780)
	39 442 878
Dont actions auto-détenues	*242 125*
Nombre d'actions en circulation	**39 200 753**
Effet dilutif des stock-options	44 069
Effet dilutif des BSA	660 996
Nombre d'actions théorique	**39 905 818**

17.4 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020
Capitaux propres au 30/06/2019	74 610
Résultat de l'exercice	(7 497)
Capitaux propres au 30/06/2020	**67 113**

Note 18 Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions 30/06/2019	Dotations exploit.	Dotations financières	Dotations except.	Reprises exploit.	Reprises financières	Reprises except.	Utilisation	Provisions 30/06/2020
Provisions pour risques de change	357	2	286		1	356		3	288
Provisions pour charges	93			6			34	34	65
Total	**450**	**2**	**286**	**6**	**1**	**356**	**34**	**37**	**353**

Les flux relatifs aux provisions pour charges correspondent essentiellement aux provisions pour bureaux inoccupés.

Note 19 Dettes financières

Au 30 juin 2020, l'échéance des dettes financières est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020	Moins d'un an	D'un à cinq ans
Autres emprunts obligataires	48 655		48 655
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 000		4 000
Autres dettes financières	2 747	43	2 704
Concours bancaires courants	0		
Instruments financiers passifs	0		
Intérêts courus non échus	4	4	
Total	**55 406**	**47**	**55 359**

19.1 Emprunts obligataires

ORNANE – Juin 2018

Claranova SE a émis un emprunt obligataire de 29 millions d'euros en juin 2018 à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes à échéance du 1er juillet 2023. Le mode de remboursement n'est pas connu à ce jour.

Il porte intérêt à taux fixe de 5 % payable annuellement. La valeur nominale des obligations est fixée à 1,10 euro.

Il a pour but de financer d'une part la prise de contrôle du Groupe composé des activités Adaware, SodaPDF et Upclick par sa division Avanquest et d'autre part la couverture des besoins de financement futurs de Claranova SE.

Euro PP – Juin 2019

Claranova SE a lancé avec succès une émission d'emprunt obligataire de type Euro PP de 19,7 millions d'euros en juin 2019 sous la forme d'émission de 19 655 obligations d'une valeur nominale de 1 000 euros.

Les obligations d'une maturité de cinq ans portent intérêt au taux annuel de 6 % et seront remboursables *in fine* à leur date d'échéance.

Le produit de cette émission a pour principal objectif de financer le solde de l'acquisition des activités Adaware, SodaPDF et Upclick.

19.2 Ligne de crédit

Prêt garanti par l'État

Dans le cadre de la pandémie COVID-19, Claranova SE bénéficie d'un prêt garanti par l'État de 4 millions d'euros, mis en place le 22 mai 2020, remboursable *in fine* dans 12 mois à compter de la date de signature, à un taux de 0,50 %. Le PGE est assorti d'une option d'amortissement additionnel permettant à Claranova SE d'étendre la maturité du prêt sur une période additionnelle de un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) an(s) sur une périodicité de remboursement souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou le cas échéant annuelle) à un taux d'intérêt correspondant au coût de financement de la banque et de la prime de garantie de l'État. Cette option est exerçable au plus tôt quatre mois avant la date d'échéance et au plus tard deux mois avant la date d'échéance. À ce jour Claranova SE n'a pas exercé l'option d'amortissement additionnel.

19.3 Autres dettes financières

Prêt PlanetArt Ltd

Claranova SE dispose d'un prêt, tirable par tranches mensuelles, plafonné à 5,7 millions d'euros consenti par PlanetArt Ltd en date du 13 avril 2020. Le contrat expire le 30 avril 2022. Il porte intérêt au taux le plus bas entre 2 % et le taux maximal autorisé par la loi californienne. Ce prêt peut être mobilisé et/ou remboursé à tout moment dans la limite de l'enveloppe.

Claranova demande des avances selon ses besoins dans la limite du plafond. Au 30 juin 2020, Claranova SE a emprunté 2,4 millions d'euros.

Autres

Les autres dettes financières de 43 milliers d'euros sont composées de comptes courants.

19.4 Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes de prestations de services à ses filiales en dollars américains aux États-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursements d'emprunts dans cette monnaie.

La Société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la Société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours du budget. Au 30 juin 2020, aucun instrument de couverture n'a été mis en place.

19.5 Risque de taux d'intérêt

La Société n'est pas soumise à la fluctuation des taux d'intérêt.

Les deux emprunts obligataires sont à taux fixe ainsi que le PGE. L'emprunt PlanetArt Ltd est basé sur le taux le plus bas et ne peut pas excéder 2 %.

Au 30 juin 2020, la Société n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt.

19.6 Risque sur les actions

Le risque sur les actions est limité aux actions et ORNANE auto détenues. La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Une présentation détaillée de l'évolution du cours de l'action Claranova figure au niveau des Informations sur la société et son capital au chapitre 5.7.2 et à la note 32 du présent chapitre, vous trouverez l'inventaire des valeurs mobilières en portefeuille au 30 juin 2020.

19.7 Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Les sommes disponibles ou mobilisables quasi immédiatement permettent largement de faire face au paiement de la partie à moins d'un an de la dette financière et de couvrir les besoins d'exploitation sur les 12 prochains mois.

Pour faire face à ses engagements liés au paiement du solde de l'acquisition des activités canadiennes, Claranova SE a émis en juin 2019 un Euro PP dont le caractère *in fine* permet d'optimiser les cash-flows. La note 26.2 détaille la nature des covenants. Ces ratios sont respectés.

Note 20 Échéance des dettes

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 1,7 million d'euros et les dettes à plus d'un an à 55,3 millions d'euros. Ces dernières correspondent aux emprunts obligataires, au PGE et au prêt de PlanetArt Ltd.

Note 21 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le tableau décomposant à la clôture des derniers exercices le solde des dettes fournisseurs et des créances clients par échéance.

21.1 Dettes fournisseurs au 30 juin 2020

	Article D. 441-I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu					
(montant en euros)	**0 jour**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	22	27	11	3	36	77
Montant total des factures concernées (TTC)	446 705,65	14 521,62	335 381,32	9 570,62	36 762,18	396 235,74
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	5,08 %	0,17 %	3,82 %	0,11 %	0,42 %	4,51 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

Dettes fournisseurs au 30 juin 2019

(montant en euros)	**0 jour**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	42	31	2	1	32	66
Montant total des factures concernées (TTC)	553 498,96	348 459,40	447,86	652,23	36 277,55	385 837,04
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	8,24 %	5,19 %	0,01 %	0,01 %	0,54 %	5,75 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

21.2 Créances clients au 30 juin 2020

	Article D. 441-I-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu					
(montant en euros)	**0 jour**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7	0	1	5	53	59
Montant total des factures concernées (TTC)	507 260,17	8 553,23	21 301,85	566 725,67	4 679 638,94	5 276 219,69
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	15,14 %	0,26 %	0,64 %	16,91 %	139,63 %	157,44 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

Créances clients au 30 juin 2019

(montant en euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7	7	2	2	19	30
Montant total des factures concernées (TTC)	1 556 226,05	48 696,00	50 513,89	14 231,40	1 853 247,30	1 966 688,59
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	37,48 %	1,17 %	1,22 %	0,34 %	44,63 %	47,36 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

Il est précisé que le chiffre d'affaires retenu de l'exercice (TTC) comprend les transferts de charges et qu'il est constitué uniquement de créances intragroupes.

Note 22 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020
Autres emprunts obligataires	
Intérêts courus	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus	4
Emprunts et dettes financières	
Intérêts courus	43
Fournisseurs et comptes rattachés	
Factures à recevoir	345
Dettes fiscales & sociales	121
Autres dettes	121
Total	**634**

Note 23 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts *(en milliers d'euros)*	Montant actif – perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif – gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	286		286	
Sur créances				45
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	2		2	2
Sur dettes sur immobilisations				
Total	**288**		**288**	**47**

Note 24 Transferts de charges

Les transferts de charges correspondent aux charges supportées par Claranova SE pour le compte de ses filiales et refacturées dans le cadre de son exploitation.

Note 25 Autres dettes

Le montant des autres dettes comprend notamment les CIR (crédit impôt recherche) et CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) couvrant la période du 1er janvier au 31 mai 2017 à reverser à Avanquest Software (101 milliers d'euros) dans le cadre de l'apport partiel d'actif lors de leur encaissement ou lors de l'imputation sur l'impôt société. En effet, Claranova a apporté l'activité logicielle à Avanquest Software le 7 juin 2017 avec un effet rétroactif au 1er juin 2017.

Note 26 Engagements hors bilan

26.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Au 30 juin 2020, il n'existe aucune clause de complément de prix potentiellement applicable à la charge de Claranova SE.

26.2 Engagements de garanties donnés

Bénéficiaires	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
ProcessFlows (UK) Ltd	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	Minimum : 4 000 000 € Maximum : 5 350 000 € + intérêts sur maximum 350 000 €	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 £. Plancher : 50 000 £ (sauf en cas de fraude).	Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29/05/2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession.	750 000 £, auxquelles s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'*earn out.* Plancher : • 2 500 £ en cas de mise en jeu pour un motif unique ; • 25 000 £ en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30/04/2023.
Détenteurs d'obligations EuroPP	25/06/2019	Engagements de Claranova d'avoir un ratio Dettes financières nettes consolidées/ ROC normalisé annuel strictement inférieur à trois et demi et un montant de ROC normalisé annuel strictement positif	En cas de non-respect des engagements financiers, les détenteurs d'obligations pourraient en demander le remboursement anticipé.	Emprunt obligataire d'un montant de 19 655 000 €.	Aussi longtemps que des obligations seront en circulation soit jusqu'au 27/06/2024.
Upclick 6785719 Canada Inc. Upclick Malta Ltd (C 42231)	27/05/2020	Garantie maison mère auprès de Paysafe Group, partenaire de paiement de ces filiales	En cas de défaut des filiales sur le remboursement des sommes payées par les clients des filiales en cas de demande de *refund/ chargeback* des clients.	Possibilité de demande par les clients limitée légalement à 180 jours au Canada.	Aussi longtemps que les contrats sous-jacents entre les filiales et Paysafe seront en vigueur
Avanquest Deutschland Gmbh	27/11/2019	Garantie maison mère Claranova SE	30 000 € en cas de non-paiement du loyer ou coûts incidents par la filiale.		Pendant la durée du bail, 5 ans renouvelable.

26.3 Nantissements donnés

Il n'existe pas de nantissements donnés au 30 juin 2020.

26.4 Engagement en matière de crédit-bail

Claranova SE n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

26.5 Indemnités de départ à la retraite

À leur départ à la retraite, les salariés de la Société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 18 milliers d'euros au 30 juin 2020. La Société ne constitue pas de provision au titre des droits théoriquement acquis mais prend en charge le coût de départ à la retraite effectif des salariés au cours de l'exercice de survenance du départ.

Le montant des engagements de retraite a été entièrement provisionné au niveau des comptes consolidés. L'impact sur l'exercice dans les comptes consolidés est une charge de 12 milliers d'euros due au coût des services rendus. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,80 % ;
- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 % à 5 % suivant l'âge.

Au 30 juin 2019, le taux d'actualisation retenu était de 0,85 %. Les autres hypothèses sont inchangées.

26.6 Engagements et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova SE une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est aujourd'hui seulement valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans, et pour les réclamations encore en cours et formulées conformément aux termes de la garantie.

Les abandons de créance réalisés par Claranova SE à l'égard de sa filiale Avanquest America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,3 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune selon des critères de rentabilité ou de cession de filiale matérielle.

Note 27 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le groupe Claranova publiant des comptes consolidés, nous vous invitons à vous référer aux informations présentes dans le document d'enregistrement universel au 30 juin 2020 au chapitre 7.3.

Note 28 Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

(en milliers d'euros)	Liées au 30/06/2020	Participation au 30/06/2020
Immobilisations financières nettes	108 340	-
Créances nettes	7 460	-
Dettes	2 978	-
Charges constatées d'avance	-	-
Produits financiers	1 188	-
Charges financières	4	-

Note 29 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part dividendes	Val. brute titres Val. nette titres	Prêts, avances cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Avanquest America Inc.	24 395 128	(17 872 719)	100 %	59 824 459	4 475 331	318 449 781 (1)	5 363 610 (1)
2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808 – USA				59 824 459	-		
Avanquest Software SAS	25 840 490	(4 052 631)	100 %	27 680 848	17 029 670	90 653 183 (2)	2 168 112 (2)
89/91, bd National 92250 La Garenne-Colombes – France				27 680 848	-		
Claranova Development SA	300 000	(271 367)	100 %	300 000	-	2 316 327	(49 964)
47 Côte d'Eich 1450 Luxembourg				300 000	-		
Participations							
Antvoice SAS	ND		1,7 %	148 000			
28, rue du Sentier 75002 Paris – France				-			

(1) Données consolidées du palier intégrant les sociétés PlanetArt UK Ltd, PlanetArt LLC, FreePrints India Ltd, Avanquest China Ltd, myDevices Inc. et Avanquest America Holding, LLC. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

(2) Données consolidées du palier intégrant les sociétés Avanquest North America Inc., Avanquest Deutschland GmbH, Avanquest Iberica SL, Avanquest UK Ltd, PC Helpsoft, Avanquest Canada Inc., Avanquest Canada Holding Inc., EMME Deutschland GmbH et les filiales canadiennes portant les activités Adaware, SodaPDF et Upclick. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

Claranova SE est l'entité consolidante du groupe Claranova.

Note 30 Impôts

30.1 Allégement ou accroissement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020	IS et contributions correspondantes*
Écart conversion passif	47	13
Déficit reportable	18 782	5 259
Allégement net	**18 829**	**5 272**

* *Taux d'IS retenu : 28 %.*

Suite à l'apport partiel d'actif, une demande d'agrément relative aux transferts de déficit liés à l'activité logicielle envers la filiale Avanquest Software SAS a été déposée pour un montant de 56,1 millions d'euros. Elle est toujours en cours d'instruction.

30.2 Crédit impôt famille

Claranova SE a bénéficié un crédit d'impôt famille de 8 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2019.

30.3 Réduction d'impôt pour mécénat

Claranova SE a enregistré une réduction d'impôt pour mécénat de 4 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019-2020.

Note 31 Procès et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Note 32 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/2020	Valeur totale d'achat en milliers d'euros	Valeur de marché en milliers d'euros au 30/06/2020
Actions propres	242 125	2 002	1 242
ORNANE Claranova	455 000	432	523
Total	**697 125**	**2 434**	**1 765**

Note 33 Événements postérieurs à la clôture

Nomination de nouveaux administrateurs et d'un Directeur Général Délégué – Renouvellement des Comités du Conseil d'administration

Le groupe Claranova a annoncé le 23 juin 2020 un renforcement de la Direction et de la gouvernance du Groupe avec la promotion de Sébastien Martin comme *Executive Vice President* et la nomination de Jean-Yves Quentel comme Directeur Administratif et Financier. Ce dernier a été nommé par ailleurs Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 août 2020.

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 29 juillet 2020 a nommé trois nouveaux administrateurs indépendants, Joanna Gordon, Francis Meston et Jérôme Bichut, afin d'accompagner la Société dans sa nouvelle phase de développement.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 juillet 2020, a également renouvelé les membres des Comités d'Audit et des Nominations et Rémunérations, et a créé un Comité Stratégique.

Note 34 Autres informations

34.1 Effectif de l'entreprise

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à six personnes comme l'exercice précédent. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	-
Ingénieurs et cadres	6
Dirigeants	-
Total	**6**

34.2 Rémunération allouée aux membres des organes de direction

Le montant des honoraires versés aux membres des organes de direction et d'administration de la société Claranova SE au titre de leurs mandats s'élève à 227 milliers d'euros. Il est rappelé que le Président-Directeur Général est rémunéré par la filiale luxembourgeoise dédiée au développement du Groupe.

Il a été versé une somme de 176 milliers d'euros au titre des rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance au cours de l'exercice. Les rémunérations allouées sont versées trimestriellement.

34.3 Transactions avec les parties liées

Par ailleurs, il est rappelé qu'une convention réglementée existe avec la société Cloudy Bay, liée à Caroline Bouraine Le Bigot, détaillée en section 3.5 du présent document.

8.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'Assemblée Générale de la société Claranova SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
Au 30 juin 2020, la valeur nette des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants s'élève à K€ 110 013. Comme indiqué dans le paragraphe 2.3 « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables », les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à la hauteur de la différence. La valeur d'usage est estimée en prenant en compte les capitaux propres, les plus-values latentes, les éléments prévisionnels, etc. L'évaluation des titres de participation et des créances rattachées requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Nous avons donc estimé que la correcte évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants constituait un point clé de l'audit.	Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'usage retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres. Ainsi, nos travaux ont notamment consisté à : • prendre connaissance du processus suivi par la direction pour estimer la valeur d'usage des titres de participation et des créances rattachées, et de la documentation des choix de la direction au titre des éléments à considérer selon les participations ; • apprécier la cohérence des hypothèses clés utilisées pour la détermination des flux de trésorerie et des taux de croissance à long terme de ces flux au regard des performances historiques des différents pôles et des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir, intégrant des prévisions de croissance pour les années ultérieures ; • vérifier les formules de calcul utilisées et la comptabilisation d'une provision en cas de valeur d'usage inférieure à la valeur d'acquisition ; • apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Claranova par votre assemblée générale du 12 février 1998 pour le cabinet Aplitec et du 29 novembre 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2020, le cabinet Aplitec était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2006 à 2012 et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres de 2013 à 2018.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 21 octobre 2020

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC	ERNST & YOUNG Audit
Stéphane Lambert	Jean-Christophe Pernet

8.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice						
Capital social *(en euros)*	39 442 878	39 442 879	39 361 379	37 531 856	37 531 856	37 498 256
Nombre d'actions						
• ordinaires	39 442 878	394 428 788	393 613 788	375 318 555	375 318 555	374 982 555
• à dividende prioritaire						
Nombre maximum d'actions à créer						
• par conversion d'obligations	2 636 363	26 363 636	26 363 636	-	-	-
• par droit de souscription	705 065	7 050 694	22 952 918	19 395 927	915 000	4 300 167
Opérations et résultats *(chiffres en euros)*						
Chiffre d'affaires hors taxes	1 689 477	1 777 820	1 197 318	14 446 085	18 235 344	26 741 425
Résultat avant impôts, participation, dotations, amortissements et provisions	(6 524 584)	(4 972 569)	(13 685 554)	(5 367 984)	(19 796 678)	(37 237 144)
Impôts sur les bénéfices	(12 350)	(9 602)	(6 937)	(208 470)	(260 993)	(205 876)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Dotations, amortissements et provisions	984 900	307 250	(9 074 282)	(58 409 973)	(4 157 557)	(37 004 079)
Résultat net	(7 497 134)	(5 270 217)	(4 604 335)	53 250 459	(15 378 128)	(27 189)
Résultat distribué						
Résultat par action *(chiffres en euros)*						
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	(0,17)	(0,01)	(0,03)	(0,01)	(0,05)	(0,1)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(0,19)	(0,01)	(0,01)	0,14	(0,04)	0
Dividende attribué	-	-	-	-	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés	6	6	6	51	70	86
Masse salariale *(en euros)*	563 328	2 534 487	1 195 590	3 710 465	3 681 625	3 915 700
Sommes versées en avantages sociaux *(en euros)* (Sécurité sociale, œuvres sociales…)	300 887	(2 233 957)	3 571 959	2 070 375	1 824 908	1 966 522

Tables de concordance

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL (URD) 2019-2020 188

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION 192

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 193

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 195

Table de concordance avec le Document d'Enregistrement Universel (URD) 2019-2020

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD.

		Document d'enregistrement universel 2019-2020	
Annexes n° 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		**Chapitre**	**Page**
1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**		
1.1	Identité des personnes responsables	7.1.1	156
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.1.2	156
1.3	Nom, adresse, qualifications des personnes intervenant en qualité d'experts	n.a	
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	n.a	
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	n.a	
2	**Contrôleurs légaux des comptes**		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	7.2	157
2.2	Changement éventuel	7.2	157
3	**Facteurs de risque**	**4**	**119**
4	**Informations concernant l'émetteur**		
4.1	Raison sociale et nom commercial	5.1.1	126
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	5.1.3	126
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	5.1.4	126
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web	5.1.1 à 5.1.3	126
5	**Aperçu des activités**		**9**
5.1	Principales activités	1.2	11
5.1.1	Nature des opérations	1.2	11
5.1.2	Nouveaux produits et services	1.2	11
5.2	Principaux marchés	1.2 et 2.5 notes 5 et 6	11 et 50, 51
5.3	Évènements importants	1.3 et 2.5 note 1	23, 36
5.4	Stratégie et objectifs	1.2 et 1.5	11 et 25
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.2 et 4.2	11 et suivantes, 121
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	1.2 et 4.2.5	11, 122
5.7	Investissements	2.5 notes 18, 19 et 36.3	56 et 77
5.7.1	Investissements importants réalisés	2.5 notes 18, 19 et 36.3	56 et 77
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	2.5 note 36.3	77
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et les entreprises associées susceptibles d'avoir une incidence négative sur l'évolution financière de l'émetteur	n.a.	
5.7.4	Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	6.4 et 2.5 note 36.4	148, 77

Annexes n° 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel 2019-2020 Chapitre	Page
6	**Structure organisationnelle**		
6.1	Description sommaire du Groupe	1.6	26
6.2	Liste des filiales importantes	1.6 et 2.5 note 2	26 et 38
7	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière	1.1	10
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	1.1, 1.2 et 1.6	10 et suivantes
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.2, 1.5 et 2.5 note 36.3	11, 25 et 80
7.2	Résultat d'exploitation	1.1 et 1.2	10 et 11
7.2.1	Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1.2, 1.3 et 2.5 note 1	11, 23, 36
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.2 et 2.5 note 3.15	11, 45
8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Informations sur les capitaux	2.5 note 25	62
8.2	Flux de trésorerie	2.3 et 2.5 note 33	34 et 72
8.3	Besoin de financement et structure de financement	2.5 note 28	67
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	1.4.3	24
8.5	Sources de financement attendues	1.4.4	24
9	**Environnement réglementaire**		
9.1	Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de l'émetteur	4.2.6 et 6.1.2	123 et 139
10	**Informations sur les tendances**		
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	1.2 et 1.5	11 et 25
10.2	Évènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	1.5 et 2.5 note 35	25 et 76
11	**Prévisions et estimations du bénéfice**		
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	n.a.	
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	1.5	25
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	2.5 note 3	41
12	**Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale**		
12.1	Informations concernant les membres	3.1	85
12.2	Conflits d'intérêts	3.1.1	85
13	**Rémunération et avantages**		
13. 1	Rémunération versée et avantages en nature	3.3	97 et suivantes
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	3.3.4	107
14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
14.1	Date d'expiration des mandats	3.1.1	85
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	3.4.1 et 3.5	108 et 115
14.3	Informations sur les Comités d'Audit et des Rémunérations	3.1.3.3 et 3.1.3.4	94
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.3.2	92
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	n.a.	

Annexes n° 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel 2019-2020 Chapitre	Page
15	**Salariés**		
15.1	Nombre de salariés	2.5 note 36.1 et 8.4 note 34.1	77, 181
15.2	Participations et stock-options	2.5 note 26.3 et 5.3.8	63, 131
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	5.3.6 et 5.3.8	130 et 131
16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement	5.4.1 et 5.2.6	132 et 128
16.2	Existence de droits de vote différents	5.2.3	127
16.3	Contrôle de l'émetteur	5.4.2	133
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n.a.	
17	**Transactions avec les parties liées**	**3.4.4, 3.5 et 8.4 note 28**	**108, 115 et 179**
18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques	1, 2.1 à 2.4 et 8.1 à 8.3	10, 32 et 162
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	1.1, 1.4, 2.6 et 8.5	10, 78, 182
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n.a.	
18.1.3	Normes comptables	2.5 note 3 et 8.4 note 2	41 et 166
18.1.4	Référentiel comptable	2.5 note 3 et 8.4 note 2	41 et 166
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	2 et 8	31 et 61
18.1.6	États financiers consolidés	2	31 et suivantes
18.1.7	Date des dernières informations financières	2	31 et suivantes
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	RFS de décembre 2019	
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées	RFS de décembre 2019 et Communiqués de Presse pour le CA trimestriel	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	2.6 et 8.5	78 et 182
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	n.a.	
18.3.2	Autres informations auditées	n.a.	
18.3.3	Informations financières non auditées	n.a.	
18.4	Informations financières pro forma	n.a.	
18.5	Politique de distribution de dividendes	5.5	133
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	5.5 et 5.2.3	133 et 127
18.5.2	Montant du dividende par action	n.a.	
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	2.5 note 27 et 8.4 note 31	67 et 181
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	2.5 note 35	76

Annexes n° 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel 2019-2020 Chapitre	Page
19	**Informations complémentaires**		
19.1	Informations sur le capital	5.3	128
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	5.3 et 2.5 note 26	128 et 62
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	2.5 note 26 et 34.1	62 et 75
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	5.3.7	131
19.1.4	Informations relatives aux valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.5 note 26	62
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.5 note 26 et 34.1	62 et 75
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	5.3.6	130
19.1.7	Historique du capital social	5.3.1	128
19.2	Acte constitutif et statuts	5.2	126
19.2.1	Registre et objet social	5.2.1	126
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	5.2.3	127
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	5.2.5	128
20	**Contrats importants**	**7.5**	**158**
21	**Documents disponibles**	**7.6**	**159**

Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent URD les informations qui constituent le rapport de gestion annuel conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

		Document d'enregistrement universel 2019-2020	
Rubriques		**Chapitre**	**Page**
1	**Informations sur l'activité de l'émetteur**		
1.1	Exposé de l'activité et des résultats de l'émetteur, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	Présentation et 1	6 et 9
1.2	Exposé de la situation de l'émetteur	1, 2.5 note 1 et 8.4 note 1	9, 36 et 165
1.3	Évolution prévisible de l'émetteur et/ou du Groupe	1.5 et 2.5 note 36.2	25, 77
1.4	Évènements post-clôture de l'émetteur et/ou du Groupe	2.5 note 35 et 8.4 note 33	76, 181
1.5	Activités en matière de recherche et de développement de l'émetteur et du Groupe	2.5 note 36.3	77
1.6	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, au regard du volume et de la complexité des affaires de l'émetteur et du Groupe	1.1 à 1.3 et 2.5 note 1	10, 36
1.7	Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel) de l'émetteur et du Groupe	1 et 6	9 et 137
1.8	Principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté	4 et 2.5 note 28.4	119 et 69
1.9	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	6.1.2 et 6.4	138 et 148
1.10	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.2	95
1.11	Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de l'émetteur et du Groupe	2.5 notes 3.25 à 3.27, 28, et 4.1	47, 67 et 120
2	**Informations juridiques, financières et fiscales de l'émetteur**		
2.1	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 20e, du 10e, des trois vingtièmes, du 5e, du 1/4, du 1/3, de la moitié, des 2/3, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales	5.2.6 et 5.4.1	128 et 132
2.2	État de la participation des salariés au capital social	2.5 notes 26.3 et 5.3.8	63 et 131
2.3	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	2.5 note 1 et note 2	36
2.4	Acquisition et cession par l'émetteur de ses propres actions (programme de rachat d'actions)	5.3.7 et 8.4 note 32	131 et 181
2.5	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles	n.a.	
2.6	Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	n.a.	
2.7	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	n.a.	
2.8	Conditions de levées et de conservations des options par les mandataires sociaux	3.3.5	108
2.9	Conditions de conservations des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	n.a.	
2.10	Résultats de la société au cours des trois derniers exercices	Chiffres clés et 8.6	3 et 186
3	**Informations RSE de l'émetteur**		
3.1	Déclaration de performance extra-financière et déclaration de performance extra-financière consolidée	6	137
3.2	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la Déclaration de performance extra-financière	6.6	151

Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent URD les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L 225-37 et L 225-37-2 du Code de commerce.

		Document d'enregistrement universel 2019-2020	
Rubriques		**Chapitre**	**Page**
1	**Informations sur la politique de rémunération**		
1.1	Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des mandataires sociaux	3.3	97
1.2	Présentation des projets de résolution relatifs aux éléments de rémunération des mandataires sociaux	3.3.3.2.5	106
1.3	Mention que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce	3.3.3.2.5	106
2	**Informations sur les rémunérations et avantages octroyés**		
2.1	Rémunération totale et avantages de toute nature versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	3.3.1 et 3.3.3	98 et 104
2.2	Éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	3.3.3	104
2.3	Engagements de toute nature pris par l'émetteur au bénéfice de ses mandataires sociaux	3.3.4, 3.3.5	107
2.4	Niveau de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de chaque Directeur Général mis au regard (i) de la rémunération moyenne et (ii) de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'émetteur autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des 5 exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	3.3.3.2.3	106
3	**Informations sur la gouvernance**		
3.1	Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	3.1.2	87
3.2	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de l'émetteur (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)	3.4.1 et 3.5	108 et 115
3.3	Procédure mise en place par l'émetteur en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce sur les conventions réglementées et de sa mise en œuvre	3.4.1	108
3.4	Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	3.4.3	110
3.5	Modalités d'exercice de la Direction Générale en cas de modification	3.1.3	91
3.6	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	3.1.3.2	92
3.7	Mention de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	3.1.3.2	92
3.8	Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général	3.1.3.2	92
3.9	Dispositions écartées du Code AFEP-MEDEF ou de tout autre Code auquel l'entreprise fait référence et raisons pour lesquelles elles l'ont été	3.1.3.2	92
3.10	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	3.4.2	109

Rubriques		Document d'enregistrement universel 2019-2020	
		Chapitre	Page
4.	**Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange**		
4.1	Structure du capital de l'émetteur	5.3 et 5.4	128
4.2	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	5.2.3	127
4.3	Participations directes ou indirectes dans le capital de l'émetteur	2.5 note 26 et 5.3, 5.4 et 8.4 note 32	63, 128, 181
4.4	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et description de ceux-ci	2.5 note 26 et 5.2.3 et 5.3.6	63, 127, 130
4.5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	5.3.8	131
4.6	Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	5.4.3	133
4.7	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur	3.1.3.2	91
4.8	Pouvoirs du Conseil d'Administration	3.1.3.2	91
4.9	Accords conclus par l'émetteur qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	5.2.5 et 5.6	128 et 133
4.10	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	3.3.1	98

Table de concordance avec le rapport financier annuel

Le présent URD intègre les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document d'enregistrement les informations faisant partie du rapport financier annuel.

		Document d'enregistrement universel 2019-2020	
Rubriques		**Chapitre**	**Page**
1	**Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier**	**7.1.2**	**156**
2	**Comptes sociaux**	**8**	**161**
3	**Comptes consolidés**	**2**	**31**
4	**Rapport de gestion**	**Table de concordance**	**192**
5	**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**	**3**	**83**
6	**Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**	**3.5**	**115**
7	**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux**	**8.5**	**182**
8	**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**	**2.6**	**78**
9	**Descriptif du programme de rachat d'actions**	**5.3.7**	**131**
10	**Informations complémentaires requises pour l'établissement du rapport annuel**		
10.1	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	8.4 note 21.1	175
10.2	Montant des prêts consentis à une entreprise avec laquelle des liens économiques existent	8.4 note 29	180
10.3	Plan de vigilance élaboré par les sociétés mères en application de leur devoir de vigilance	3	83
10.4	Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 derniers exercices précédents	n.a.	
10.5	Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de l'émetteur	5.4.1	132
10.6	Indication des franchissements de seuils et répartition du capital social	5.2.6 et 5.4.1	126 et 132
10.7	Description des installations Seveso	n.a.	
10.8	Rapport du Président sur les paiements aux gouvernements	n.a.	
10.9	Tableau des cinq derniers exercices	8.6	186

Glossaire

Ad blocker :

Logiciel permettant aux utilisateurs de bloquer les publicités sur les sites internet visités

AGOE :

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

AMF :

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité publique française indépendante, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Application mobile :

Logiciel destiné à l'utilisation sur smartphone.

Application verticalisée :

Application qui répond aux problématiques spécifiques d'un métier, d'une activité.

Auto-détention :

Terme désignant la part du capital de la Société détenue par la Société elle-même.

BFR :

Besoin en fonds de roulement, somme nécessaire que l'entreprise doit posséder pour payer ses charges courantes en attendant de recevoir le paiement dû par ses clients.

Black Friday :

Appellation donnée aux Etats-Unis au vendredi qui suit la célébration de Thanksgiving à l'approche de Noël et qui historiquement représente le jour de l'année où l'activité commerciale est la plus importante. Une grande partie des commerçants profitent en effet de ce moment pour proposer des soldes importantes.

BSA :

Bon de souscription d'action, un titre financier permettant de souscrire pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixé à l'avance, à une action.

B2B (BtoB) :

Business-to-Business, qualifie une activité commerciale entre deux entreprises.

B2C (BtoC) :

Business-to-Consumer, qualifie une activité commerciale directe entre une entreprise et un particulier.

Bouton d'alerte « No dead Zone » :

Technologie multi-réseaux - solution de communication d'urgence.

CAF :

Capacité d'autofinancement, l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Claranova SE :

Une société européenne SE ou entreprise européenne est une société qui peut exercer ses activités dans tous les États membres de l'Union européenne sous une forme juridique unique et commune à tous ces États, définie par le droit communautaire.

Cloud :

Ou *cloud computing* (ou nuage informatique en français) est une infrastructure informatique dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants auxquels les usagers se connectent par le biais d'une liaison Internet sécurisée et d'un point d'accès physique (ordinateur de bureau, smartphone, tablette, objet connecté).

Code AFEP-MEDEF :

Le code AFEP-MEDEF est le code de référence des sociétés cotées en matière de gouvernance.

Convention réglementée :

Contrat entre la société et une personne qui lui est liée (mandataires, associés, etc.) nécessitant l'approbation des actionnaires.

Croissance organique :

Croissance du chiffre d'affaires issue du développement des activités, hors impacts des acquisitions et cessions et de la variation des taux de change sur la période considérée.

Crédit revolving :

Crédit renouvelable.

Discounted Cash Flow :

La méthode des *Discounted Cash Flow* (DCF) actualise les revenus futurs afin d'estimer la valeur de l'entreprise.

DPEF :

Déclaration de Performance Extra-Financière.

E-commerce personnalisé :

Ensemble des activités d'impression digitale, de produits photo et cadeaux personnalisés.

EBITDA :

En anglais, *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*, désigne le résultat d'une société avant que n'en soient soustraits les intérêts, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients).

Emprunt obligataire de type Euro PP :

Euro Private Placement, opération de financement privé entre une entreprise, cotée ou non, et un nombre limité d'investisseurs institutionnels à travers l'émission d'obligations libellées en euro.

Euronext Paris – Eurolist Compartiment B :

Euronext Paris est un marché réglementé qui accueille la négociation des actions, des obligations, des warrants et des trackers. Il est divisé en quatre compartiments selon la capitalisation boursière de l'émetteur et qui relèvent de règles d'admission et de négociation différentes. Compartiment B : sociétés valorisées entre 150 millions et 1 milliard d'euros.

FSC® :

Forest Stewardship Council. Organisme international promouvant la gestion responsable des forêts.

GAFAM :

Sigle qui désigne les cinq géants du Web : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

Goodwill (GW) :

Écart d'acquisition correspondant à l'excédent du coût d'acquisition lors d'une prise de contrôle ou d'une fusion, sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Hospitalité :

Dans le domaine de l'hôtellerie, l'hospitalité désigne la qualité de services pour traiter les clients comme des convives (services individualisés, mise en place d'outils pour automatiser les taches qui éloignent le personnel des clients,...).

IASB :

International Accounting Standards Board (Bureau International des normes comptables). Organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

IFRIC :

L'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) élabore des interprétations des normes comptables internationales IFRS pour assurer une application homogène de ces normes, y apporter des précisions et trouver des solutions pratiques.

Intelligence artificielle :

L'Intelligence artificielle (IA) désigne les techniques visant à permettre aux machines d'imiter les processus cognitifs humains (raisonnement, apprentissage, etc.) à travers le développement de programmes informatiques complexes utilisés pour des applications diverses (diagnostics médicaux, assistants personnels, voitures autonomes, etc.).

IoT :

Internet of Things en anglais (Internet des Objets, IdO), infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution (définition de l'Union internationale des télécommunications).

ISIN :

Le code ISIN (*International Securities Identification Numbers*) correspond au code d'identification d'une valeur boursière.

Jetons de présence :

Honoraires perçus par les administrateurs d'une société (membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, selon le type de société).

LEI :

Legal Entity Identification, Numéro d'Identification d'Entité Juridique, un numéro d'identification unique pour les entités qui négocient sur les marchés financiers.

LoRa™ :

Technologie de télécommunication longue portée, déployée dans les réseaux bas débit et basse consommation utilisant le protocole LoRaWAN et permettant le transfert de faibles quantités de données à faible coût entre des objets connectés.

Marque blanche :

Une marque blanche est un service ou un produit conçu par une entreprise que d'autres entreprises, comme des distributeurs reprennent à leur compte et commercialisent sous leur propre marque.

MiddleNext :

Association professionnelle française indépendante exclusivement représentative des valeurs moyennes cotées. Créée en 1987, MiddleNext fédère et représente exclusivement des sociétés cotées sur Euronext et Alternext, tous secteurs d'activité confondus.

Mobile-to-Print :

Terme générique désignant l'ensemble des applications mobile d'intermédiation permettant de faire le lien entre des imprimeurs et des acheteurs de produits imprimés.

Modèle fabless :

Terme utilisé pour désigner un modèle économique reposant sur l'externalisation de la production auprès de partenaires tiers.

Modèle Black & Scholes d'évaluation :

Le modèle de Black-Scholes d'évaluation d'option est un modèle utilisé en mathématiques financières afin d'estimer en théorie la valeur d'une option financière, du type option européenne.

Modèle Cox, Ross et Rubinstein :

Le modèle Cox, Ross et Rubinstein (CRC) ou modèle Binomial est une méthode numérique d'évaluation des options financières.

Monétisation de trafic sur Internet :

Valorisation d'audience d'un site Internet ou d'une application mobile en la transformant en revenus via le caractère payant d'une application, l'accès payant au contenu d'un site, l'instauration d'un modèle freemium, l'affiliation, la monétisation publicitaire ou tout autre moyen permettant d'en retirer des revenus.

Normes IAS (*International Accounting Standards*) :

Ancien nom des normes d'informations financières internationales, renommées depuis le 1er avril 2001 « normes IFRS » (International Financial Reporting Standards).

Normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) :

Désigne les normes d'informations financières internationales depuis le 1er avril 2001. Ces normes sont destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

OPCVM :

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières, un portefeuille dont les fonds investis sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers.

ORNANE :

Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes, désigne une forme d'obligation convertible offrant à son porteur la possibilité d'être remboursé en numéraire ou en actions.

PaaS :

Platform as a Service, ou Plateforme en tant que Service, est un modèle de cloud computing s'adressant principalement aux professionnels et en particulier aux développeurs. Ce modèle de cloud computing intègre l'infrastructure matérielle et les outils logiciels permettant de concevoir, tester et déployer des applications et services en ligne depuis le cloud.

Parties liées :

Au sens de la réglementation IFRS, pour une entreprise : tout actionnaire personne morale exerçant un contrôle ou une influence notable sur la société, les actionnaires ayant un droit de vote significatif, les entreprises associées ou co-contrôlées, toute société ayant un dirigeant/mandataire commun avec la société, les membres des organes de surveillante et de direction.

Paycheck Protection Program (PPP) :

Aides gouvernementales mise en place par le gouvernement américain dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie COVID-19.

PDF :

Sigle de Portable Document Format. Format d'échange de documents électroniques qui permet de transmettre des documents contenant du texte, des graphiques, des images et de la couleur.

PDG :

Président Directeur Général.

PGE (Prêt Garanti par l'Etat) :

Prêt contracté dans le cadre des aides gouvernementales mise en place par le gouvernement français dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie COVID-19.

Plug and Play :

Clé en main, connecter et jouer.

Pricing models :

Taux de rentabilité attendu par le marché pour un actif financier en fonction de son risque systématique.

Preuve de concept (*Proof of Concept* - POC) :

C'est une démonstration de faisabilité.

Résultat Net Ajusté :

Le Résultat Net ajusté correspond au Résultat Net avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant Variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

Résultat opérationnel courant normalisé :

Résultat opérationnel courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférents, et dotations aux amortissements.

Résultat opérationnel courant :

Résultat calculé à partir du chiffre d'affaires et autres produits et d'exploitation courants desquels sont soustraites les charges d'exploitation courantes.

Résultat opérationnel :

Résultat calculé à partir du résultat opérationnel courant, duquel sont soustraits les autres produits et charges opérationnelles non courants.

RGPD :

Règlement Général de Protection des Données (RGPD), un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données.

Royalties :

Redevance, paiement qui doit avoir lieu de manière régulière, en échange d'un droit d'exploitation (brevet, droit d'auteur, droit des marques) ou d'un droit d'usage d'un service.

RSE :

Responsabilité sociétale des entreprises, désigne la prise en compte par les entreprises des enjeux, sociaux et éthiques dans leurs activités.

SaaS :

(Software as a Service), logiciel en tant que service. Logiciel hébergé, accessible à distance et dont la facturation est réalisée sous forme d'abonnement.

Say on pay :

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées est votée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Scalabilité :

Désigne la capacité d'une activité à changer d'échelle.

Sigfox :

Réseau sans fil de communication longue portée, bas débit et basse consommation permettant de transférer de faibles quantités de données à faible coût entre des objets connectés.

Smartphone :

Téléphone mobile possédant des fonctionnalités évoluées qui s'apparentent à celles d'un ordinateur (navigation Internet, lecture de vidéos, outil bureautique, etc.).

Software :

Anglicisme employé pour définir un logiciel, ensemble de programmes et de procédures nécessaires au fonctionnement d'un système informatique.

Spread de crédit :

Différence de taux d'intérêt d'une obligation avec celui d'une obligation de référence de même durée.

SSII :

Société de services et d'ingénierie en Informatique, désigne une société spécialisée dans le domaine des nouvelles technologies et de l'informatique.

Stock-option :

Droit attribué à un salarié de pouvoir acheter des actions de son entreprise à un prix fixé à l'avance (appelé prix d'exercice), avec une décote par rapport au cours de Bourse du moment de l'attribution et dans un délai déterminé.

Taux d'actualisation :

C'est le taux utilisé pour calculer la valeur actuelle d'un flux futur.

Taux d'intérêt effectif :

Le taux d'intérêt effectif représente le taux annuel capitalisé annuellement équivalent au taux d'intérêt nominal d'un emprunt ou d'un produit financier.

Techno push :

Le concept de « techno push » considère que l'innovation engendre la demande, à l'inverse du concept de « demand pull » qui considère que l'innovation est le résultat de la demande formulée par le marché.

Web-to-Print :

Terme générique désignant l'ensemble des applications web d'intermédiation permettant de faire le lien entre des imprimeurs et des acheteurs de produits imprimés.

Conception et réalisation : côté corp.
Crédits photos : Claranova / P. Vassal – iStock / filadendron

Immeuble Vision Défense
89-91, boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes
Cedex

+33 1 41 27 19 75
contact@claranova.com
www.claranova.com

Société européenne à conseil
d'administration au capital
de 39 442 878 €
RCS Nanterre B 329 764 625
NAF 7010Z
TVA Intracommunautaire
FR 05 329 764 625

claranova™